

Chapitre 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Sommaire du Livre 1

Préambule : Une démarche itérative continue.....	6
I.1 Une gouvernance structurée.....	6
I.2 Synthèse de procédure d'élaboration du SCOT	8
I.3 Un document d'urbanisme encore non impacté par la loi « Climat et Résilience » et la loi « 3DS »	9
II. Une ruralité attractive mais vieillissante	11
II.1 Une dynamique démographique positive mais fragile	11
II.1.1 Un gain démographique inégal et fragile	11
II.1.2 Une population âgée aux revenus modestes.....	14
II.2 Un parc de logements partagé entre les besoins permanents et touristiques	18
II.2.1 Une part importante de résidences secondaires	18
II.2.2 Un parc ancien et majoritairement pavillonnaire	21
II.2.3 Un parc peu doté en logements conventionnés (publics, communaux, privés)	23
II.2.4 Un marché de la construction neuve dominée par la maison	25
II.2.5 Des politiques territoriales de l'habitat déjà à l'œuvre	29
II.3 Les conclusions et enjeux liés à la démographie et au logement	30
Les forces et faiblesses du territoire	30
Les enjeux du SCoT en matière de démographie et d'habitat :.....	31
III. Une armature territoriale complexe, conditionnée par la géographie	32
III.1 Un fonctionnement territorial organisé autour de plusieurs bassins de vie.....	32
III.1.1 Un espace multi-polarisé.....	32
III.1.2 Un maillage territorial à dominante rurale	33
III.2 La permanence d'espaces de faible densité malgré la diffusion récente du caractère périurbain	36
III.2.1 Un fort étalement urbain depuis 20 ans	36
III.2.2 Des espaces de faible densité au fonctionnement singulier.....	37

III.3 Une accessibilité inégale aux pôles de services	53
III.3.1 Un accès hétérogène aux services publics	53
III.3.2 Une couverture médicale inégale et fragile	54
III.3.3 Un besoin croissant en services aux personnes dépendantes	57
III.3.4 Des équipements scolaires et périscolaires inégalement répartis	58
III.3.5 Un niveau d'équipements sportifs à renforcer	60
III.3.6 Une offre d'équipements culturels polarisée	61
III.3.7 Des infrastructures numériques contrastées	62
III.4 Un urbanisme à géométrie variable	64
III.5 Conclusions et enjeux sur l'armature territoriale	65
Les forces et faiblesses de l'armature territoriale	65
Les enjeux du SCoT	66
IV. Une économie en voie de tertiarisation	67
IV.1 Un modèle de développement hyper résidentiel	67
IV.1.1 Une économie de proximité « dopée » par le tourisme	67
IV.1.2 Une interdépendance économique forte entre bassins de vie	69
IV.1.3 Un système de consommation locale relativement performant	69
IV.1.4 Un marché de l'emploi dégradé	71
IV.2 Un tissu économique en voie de fragmentation	73
IV.2.1 Des établissements en augmentation mais des effectifs salariés en baisse	73
IV.2.2 Des évolutions contrastées selon les bassins d'emplois	74
IV.2.3 Une dynamique entrepreneuriale tirée par la micro-entreprise	76
IV.3 Une répartition géographique et des évolutions sectorielles contrastées	77
IV.3.1 Des spécialisations industrielles fondées sur les ressources locales	80
IV.3.2 Un secteur BTP qui s'essoufle	84
IV.3.3 Un appareil commercial fortement dimensionné	85
IV.3.4 Des entreprises de services majoritairement orientées « ménage »	88

IV.3.5	Une filière « transports et logistique » pénalisée par l’enclavement du territoire	90
IV.3.6	Un tissu artisanal tiré par l’attractivité territoriale.....	91
IV.4	Le complément du diagnostic commercial du SCoT de l’Ardèche méridionale	95
IV.4.1	Une analyse de l’offre commerciale du SCoT de l’Ardèche Méridionale	95
IV.4.2	L’armature commerciale du SCoT de l’Ardèche Méridionale	107
IV.4.3	Les conclusions et enjeux du territoire	108
IV.5	Une activité agricole identitaire mais en déclin (sauf mention contraire toutes les données proviennent de la Chambre d’Agriculture)	109
IV.5.1	Une perte continue d’exploitations et de surfaces.....	109
IV.5.2	Des terroirs diversifiés et majoritairement labellisés.....	113
IV.6	Une économie forestière générant peu de valeur ajoutée	116
IV.6.1	Une forêt diversifiée, majoritairement privée et morcelée	116
IV.6.2	Une filière ancrée localement mais peu structurée	116
IV.6.3	Une récolte faible	120
IV.6.4	Un potentiel de valorisation important	124
IV.7	Une destination touristique portée par les activités de nature	127
IV.7.1	Un territoire bénéficiant d’une forte attractivité touristique	127
IV.7.2	Un ressort essentiel de la dynamique économique locale	129
IV.7.3	Un nouvel élan donné à la filière touristique	136
	Les forces et faiblesses de l’économie territoriale	138
	Les enjeux économiques à l’échelle du SCoT	140
V.	Une mobilité contrainte, caractérisée par le « tout voiture »	141
V.1	Une desserte essentiellement routière	141
V.1.1	Un maillage routier organisé autour de deux axes majeurs : la RN102 et la RD104	141
V.1.2	Un trafic influencé par l’activité touristique.....	142
V.2	Le travail et l’école : des déplacements inévitables.....	144
V.2.1	Les mobilités pendulaires : une déconnexion entre lieux de résidence et de travail	144
V.2.2	Des mobilités pendulaires quotidiennes concentrées autour d’Aubenas	145

V.2.3	Des mobilités concentrées dans les communes équipées d'infrastructures scolaires	146
V.2.4	Des modes alternatifs en émergence	147
V.3	Une offre en transport en commun adaptée aux densités humaines	152
V.3.1	Une accessibilité restreinte par des temps de parcours importants	152
V.3.2	Une desserte des transports collectifs publics différenciée selon les zones de densité	154
V.3.3	Les Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM)	156
V.4	Les projets d'infrastructures à fort impact pour le SCoT	158
V.5	Les enjeux sur les mobilités et les déplacements	158
	Les forces et faiblesses du territoire	159
	Les enjeux de mobilité à l'échelle du SCoT	159

Préambule : Une démarche itérative continue

I.1 Une gouvernance structurée

Le bilan de la concertation fait ressortir une forte démarche participative mêlant réunions techniques et politiques à travers **trois catégories d'instances** participant à l'élaboration du document. L'objectif central était de partager les points de vue entre tous les acteurs et de s'accorder sur un projet commun.

- **Trois instances politiques :**

- Le Comité Syndical (CS) : Il prend les grandes délibérations du SCOT (Prescription, Arrêt avec le bilan de la concertation, Approbation),
- La Conférence des Maires (CM) : Il s'agit d'un comité consultatif composé des maires et présidents de communautés de communes.
- Le Bureau Syndical (BS) : Il se réunit une fois par mois depuis 2016, débat des sujets et valide les consensus politiques.

- **Un instance mixte :**

Il s'agit du Comité de Pilotage (COPIL) qui associe les élus, les Personnes Publiques Associées (PPA), les Personnes Publiques Consultées (PPC), les associations locales d'usagers agréées au titre de l'environnement (Réseau pour la transition énergétique -ex CLER-, Conservatoire des Espaces Naturels, Fédération de la Pêche, Comité Départemental de Spéléologie, Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature en Ardèche -FRAPNA- ou France Nature Environnement -FNE-.

De surcroît, sont invités les membres du Comité Local de Développement (CLD) et les élus du Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche (SEBA) ainsi que ceux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

- **Des instances techniques :**

Il s'agit des Comités Techniques (Cotech) qui associent les techniciens des Communautés de Communes (CC) membres du SCOT, les techniciens des PPA et PPC ainsi que des associations locales au titre de l'Environnement. Ils accueillent également les élus du Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche (SEBA) et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des réunions techniques réalisées dans le cadre de l'élaboration du SCOT :

Synthèse de la démarche de concertation réalisée dans le cadre du SCOT de l'Ardèche Méridionale :

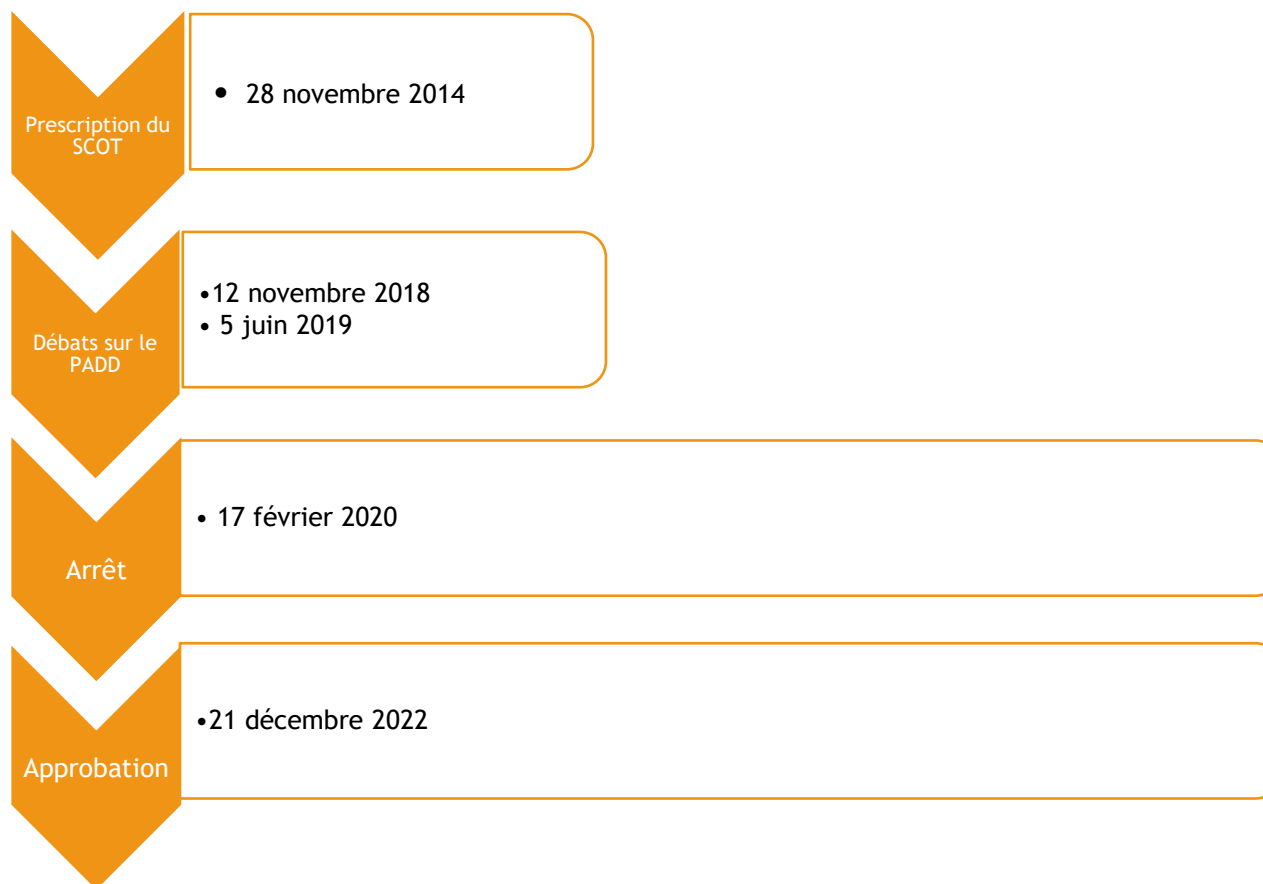
Etape du SCoT	An-née	Nombres et types de réunions				To-tal
		COTECH	COFIL	BS	CS	
Diagnos-tic du territoire et en-jeux	2015	1 + 8 ateliers thématiques	2	10	0	21
	2016	3 + 4 ateliers thématiques	1	7	1 + 1 Confé-rence des Maires	17
PADD	2017	1 + 3 ateliers territoriaux	3 séminaires stratégiques	8	0	15
	2018	1 + 4 réunions transition PADD-DOO	1 + 3 sémi-naires stra-tégiques	12	1 + 1 Confé-rence des Maires	23
DOO	2019	0	2 + 4 sémi-naires stra-tégiques	10	1	17
	2020		0	1	1 + 1 Confé-rence des Maires	3
Total		25	16	48	7	96

Source : Bilan de la concertation du 17/02/2020

I.2 Synthèse de procédure d'élaboration du SCOT

La procédure d'élaboration s'échelonne du 28 novembre 2014 (délibération de prescription) 21 décembre 2022. Elle a été impactée par la crise sanitaire qui n'a permis de réaliser l'enquête publique seulement du 23 août 2021 au 30 septembre 2021. Par la suite, le rapport de la Commission d'Enquête a été rendu le 10 janvier. Le schéma ci-dessous synthétise la procédure d'élaboration du SCOT.

Synthèse de la procédure d'élaboration du SCOT de l'Ardèche Méridionale :



I.3 Un document d'urbanisme encore non impacté par la loi « Climat et Résilience » et la loi « 3DS »

La loi du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » (Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale. La loi s'articule autour des cinq thématiques sur lesquelles la Convention citoyenne pour le climat (CCC) a débattu et présenté ses propositions en juin 2020 : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir.

En matière d'urbanisme, la loi fixe l'objectif national de réduire la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 50 % pour les dix prochaines années. Elle demande ensuite de fixer des objectifs pour atteindre l'objectif de Zéro artificialisation nette d'ici 2050.

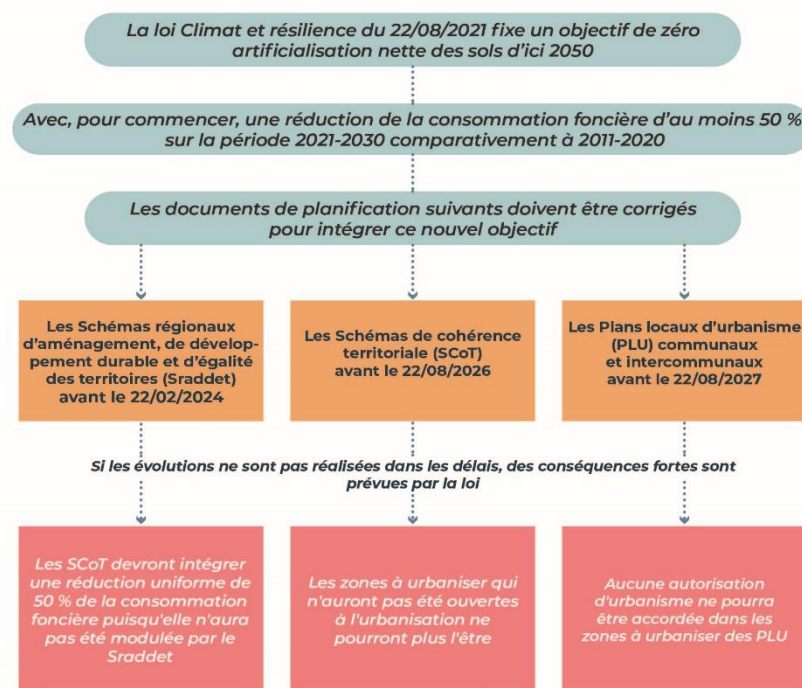
Pour la première fois, des mesures contraignantes sont prévues pour les documents d'urbanisme qui ne seraient pas corrigés dans les délais fixés. Il s'agit d'intégrer les dispositions qui permettent de répondre aux objectifs de réduction de la consommation foncière. Le SCOT de l'Ardèche Méridionale étant approuvé en fin d'année 2022, il devra être rapidement révisé afin de répondre aux objectifs de la loi « Climat et Résilience ».

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) était le document cadre de planification concerné par les délais les plus contraints de la loi Climat et résilience. Il ne disposait initialement que de deux années après la publication de la loi pour être corrigé, soit avant le 22/08/2023.

La loi 3DS, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification du 21/02/2022, apporte des délais supplémentaires pour le SRADDET sans retoucher les échéances qui concernent les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Cet assouplissement des délais pour le SRADDET permet de répondre aux critiques formulées par les élus, et à l'absence de certains décrets très attendus, pour permettre la mise en œuvre de la trajectoire permettant d'aboutir à l'objectif de Zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Principales conséquences prévues pour les documents de planification par la loi « Climat et Résilience » :



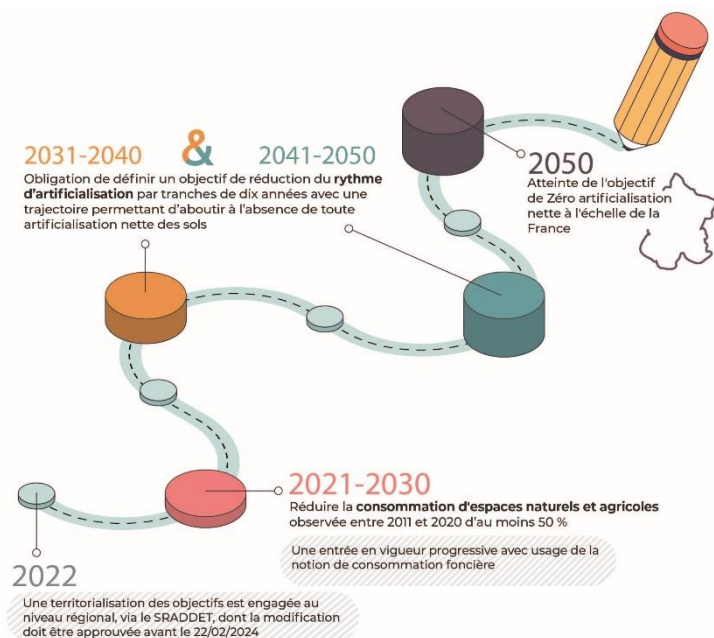
Source : D'après l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

La mesure de la consommation foncière de manière uniforme d'un territoire à l'autre constitue toujours une problématique forte en vue de fixer des objectifs territorialisés à l'échelle régionale.

En région Auvergne Rhône Alpes, le SRADEET a été approuvé le 10 avril 2020. Sa procédure va être prochainement engagée. La conférence des SCoT, réunie le ..., transmettra ses propositions de territorialisation des objectifs avant le ...

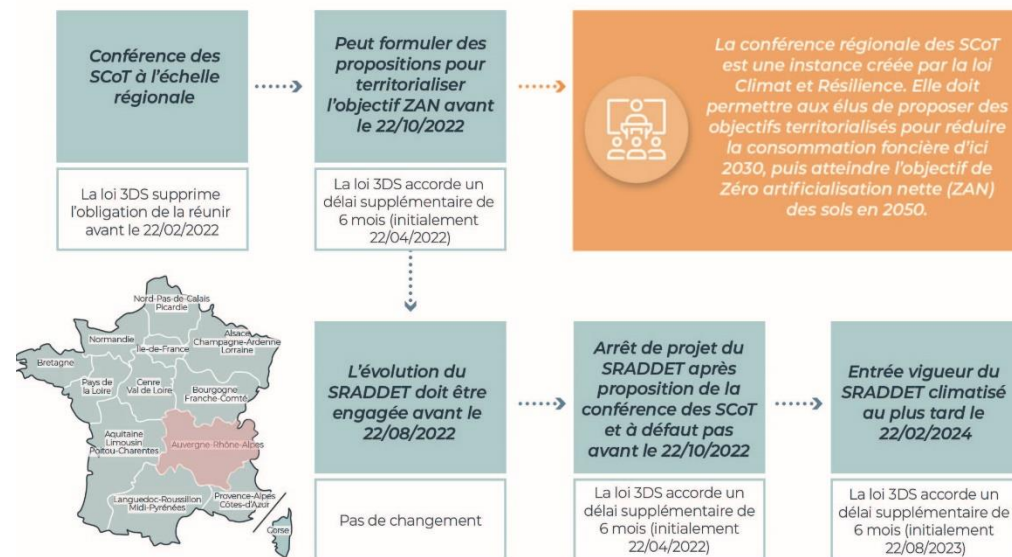
Une révolution est prévue à partir de 2031, date à laquelle la notion d'artificialisation des sols - et non plus celle de consommation foncière - sera appliquée aux documents de planification territoriale (SRADEET, SCoT, PLUi). L'atteinte de l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050 nécessite de revoir entièrement les modèles d'aménagement actuels.

La temporalité pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050



Source : Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

Les assouplissements apportés par la loi « 3DS » en matière d'évolution des SRADEET



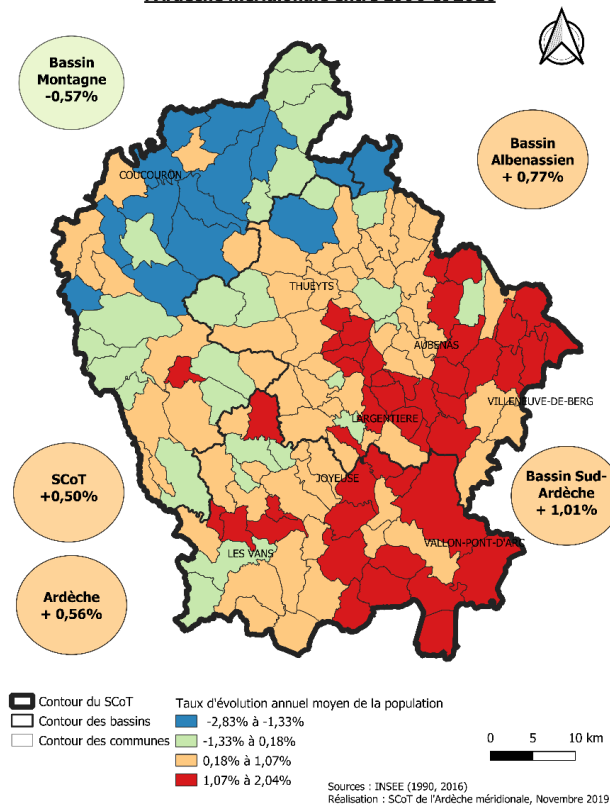
Source : D'après l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

II. Une ruralité attractive mais vieillissante

II.1 Une dynamique démographique positive mais fragile

Le territoire du SCoT compte 100 960 habitants au recensement général de 2016, représentant 31% de l'effectif départemental mais seulement 1,3% de celui de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes à la même date. A l'échelle régionale, l'Ardèche méridionale se positionne comme un territoire de faible densité avec une seule commune, Aubenas, dont la population dépasse les 10 000 habitants (12 189 en 2016). Sa façade orientale, ouverte sur la vallée du Rhône, concentre la majeure partie de la population.

Taux d'évolution annuel moyen de la population du SCoT de l'Ardèche méridionale entre 1990 et 2016



Le territoire de faible densité avec une seule commune, Aubenas, dont la population dépasse les 10 000 habitants (12 189 en 2016). Sa façade orientale, ouverte sur la vallée du Rhône, concentre la majeure partie de la population.

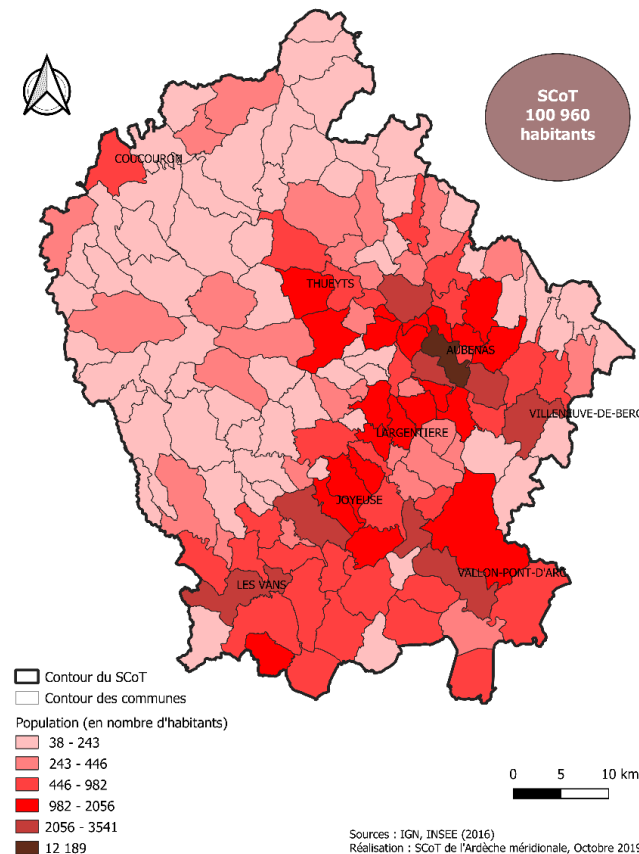
II.1.1 Un gain démographique inégal et fragile

► L'évolution globale à l'échelle du SCoT

Entre 1990 et 2016, la population du SCoT a globalement augmenté (+19 245 habitants). Le taux d'évolution annuel moyen de sa population entre 1990 et 2016 est proche de celui du département de l'Ardèche (+0,5% contre +0,56%).

Néanmoins, cette embellie démographique ne s'est pas manifestée avec la même intensité sur l'ensemble du territoire du SCoT. La couronne albenassienne, la moyenne vallée de l'Ardèche, l'axe « RD 104 » et la frange orientale du SCoT sont les zones qui ont le plus profité de ce regain. Le bassin Montagne a, lui, perdu des habitants sur l'ensemble de la période (-703).

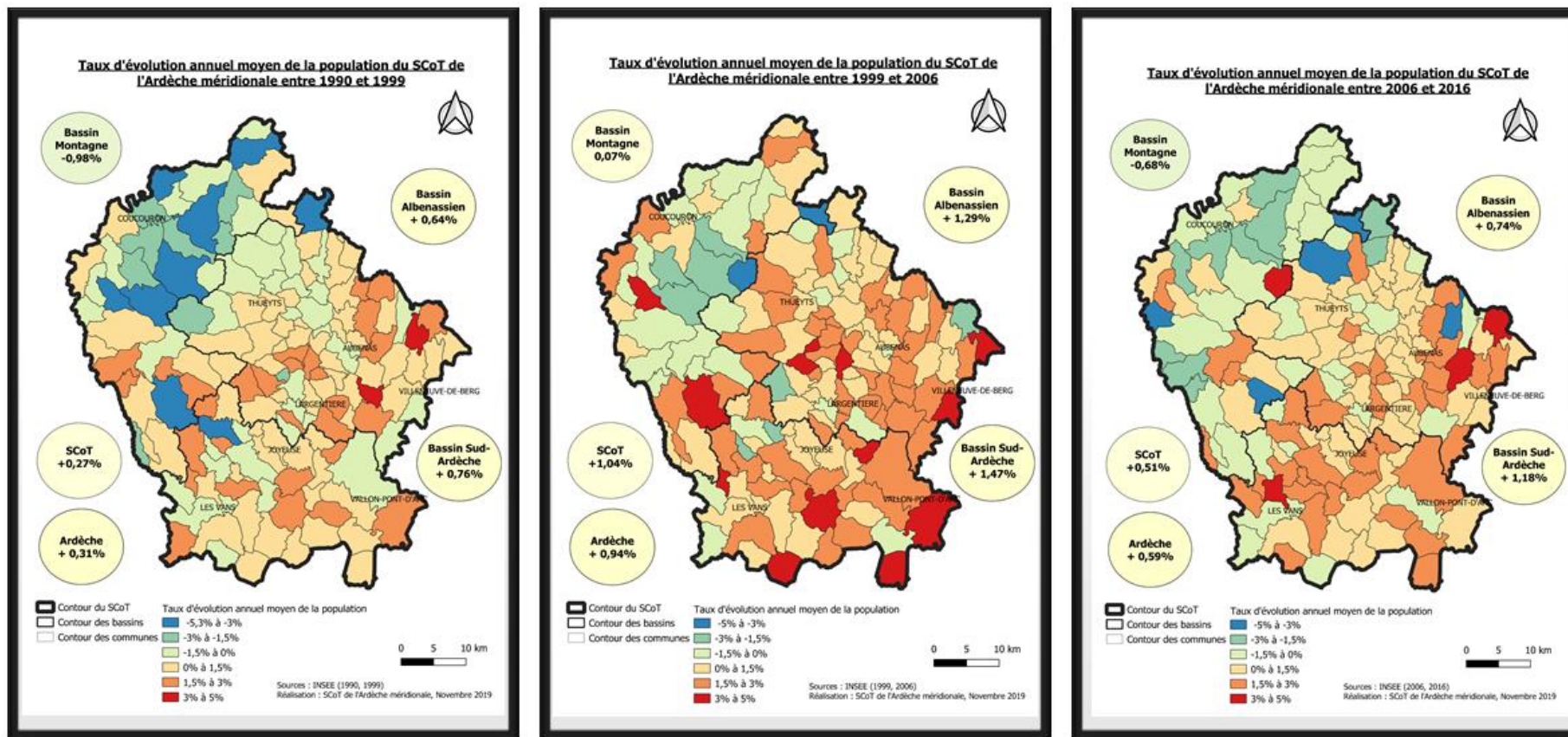
Population des communes du SCoT de l'Ardèche méridionale en 2016



Entre 1990 et 2016, le territoire du SCoT accueillait +0,5% de population chaque année, soit 740 personnes en plus en moyenne chaque année :

- ✓ - 27 habitants/an en moyenne sur le bassin Montagne
- ✓ + 283 habitants/an en moyenne sur le bassin Sud-Ardèche
- ✓ + 484 habitants/an en moyenne sur le bassin Albenassien

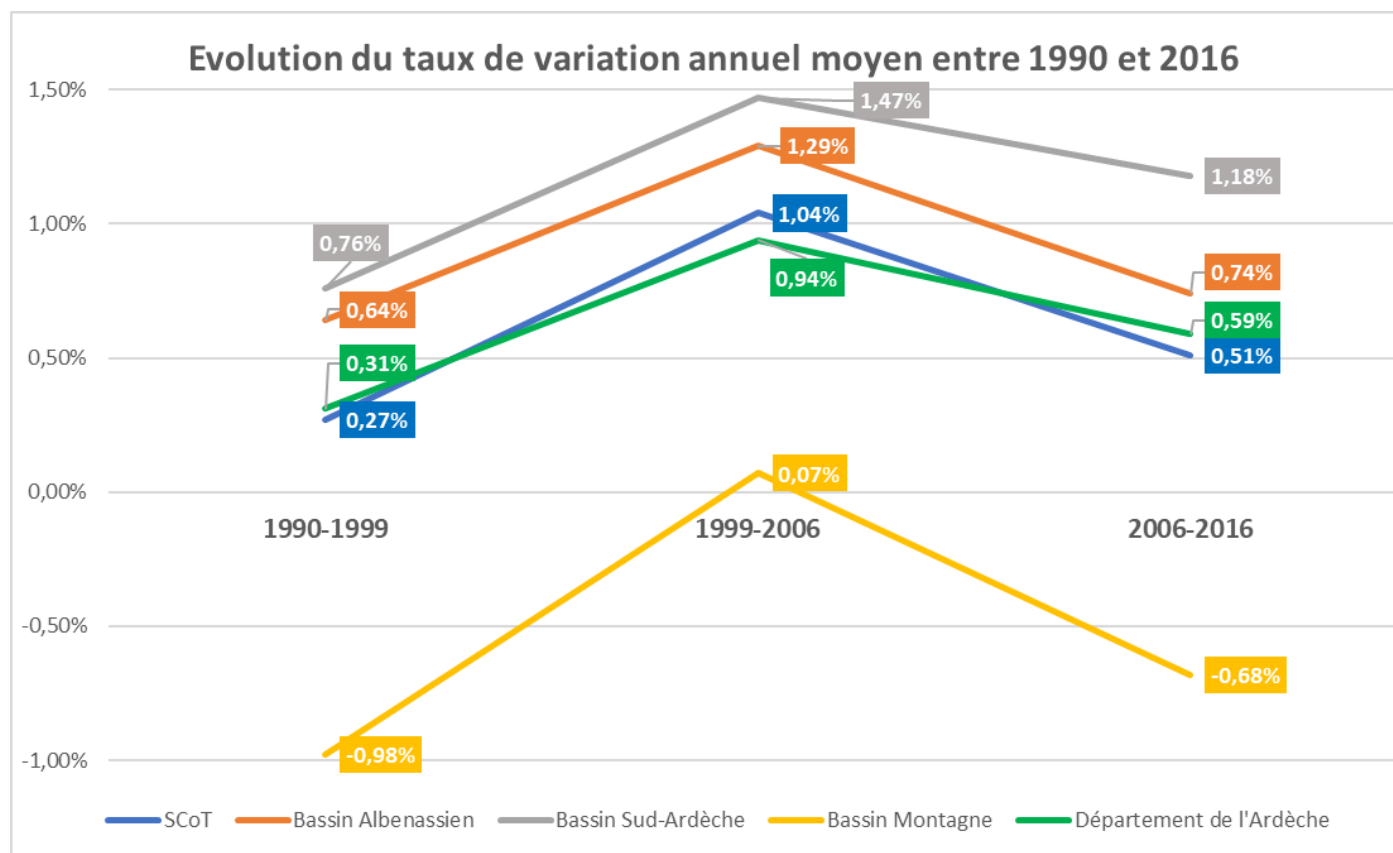
► Les variations de population par bassin infra « SCoT » au cours des périodes 1990-1999, 1999-2006 et 2006-2016



Les trois bassins du SCoT suivent la même dynamique démographique, à savoir un taux de variation plus fort sur la période 1999-2006 par rapport à la période précédente et qui se tasse de nouveau entre 2006 et 2016. Le SCoT gagne ainsi 8 455 habitants supplémentaires entre 1999 et 2006, puis 7 783 habitants entre 2006 et 2016. Nous pouvons par ailleurs observer que le bassin Montagne bénéficie d'un léger gain de population au cours de cette forte période de croissance démographique 1999-2006, contrairement aux dynamiques observées sur ce bassin lors des deux autres périodes étudiées.

Hormis le bassin Montagne qui présente une dynamique démographique propre aux territoires de faible densité, les bassins Albenassien et Sud-Ardèche montrent des taux de variation annuel de la population supérieurs aux résultats départementaux. De plus, si l'évolution du taux de variation annuel moyen entre 1990 et 2016 du SCoT est proche de celle du département de l'Ardèche, elle reste néanmoins inférieure à celle-ci (hormis entre 1999 et 2006) du fait de la dynamique négative sur le bassin Montagne.

Enfin, si le bassin Albenassien accueille en moyenne davantage d'habitants supplémentaires par an entre 1990 et 2016, le bassin Sud-Ardèche présente un taux de variation annuel moyen plus important sur les trois périodes, ce qui traduit une attractivité plus élevée que sur le bassin Albenassien. Son taux de variation annuel moyen diminue d'ailleurs moins fortement entre 2006 et 2016 que celui du bassin Albenassien. Cela s'explique par des dynamiques plus fortes en termes d'apports migratoires et de solde naturel positif.



II.1.2 Une population âgée aux revenus modestes

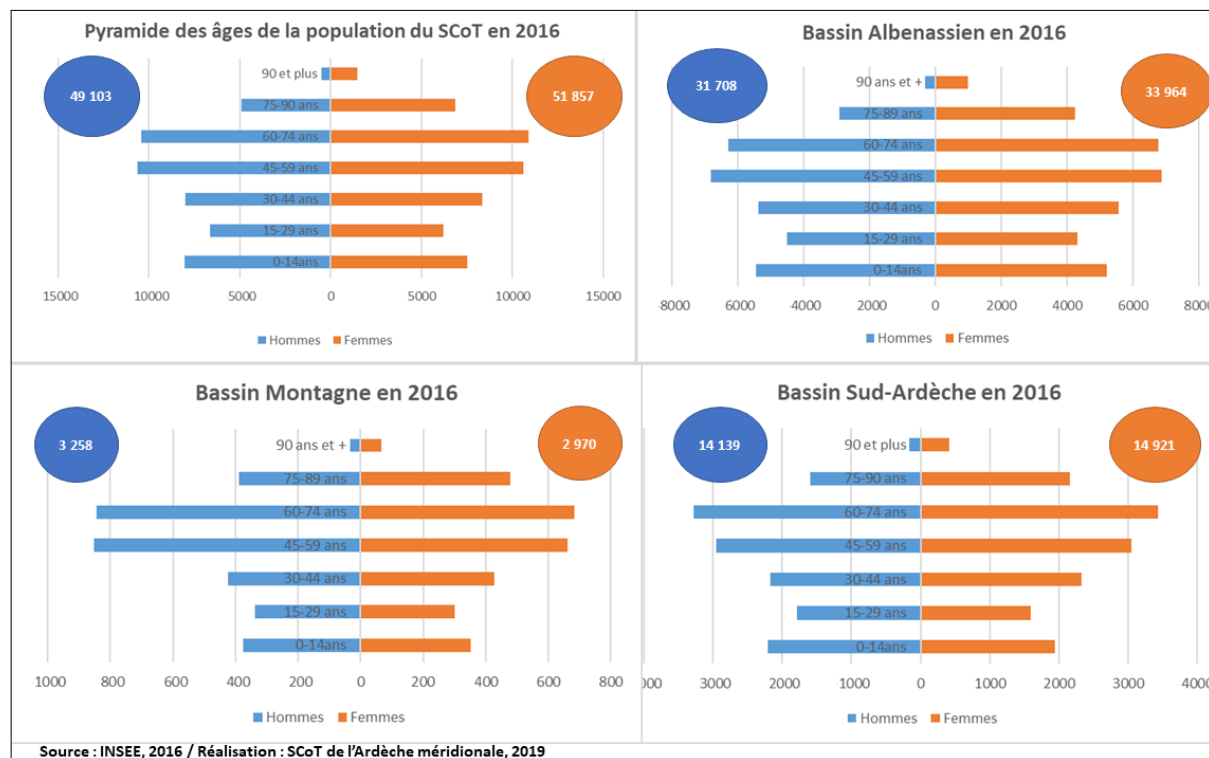
► Une population vieillissante

En 2016, plus d'un habitant de l'Ardèche méridionale sur deux a plus de 44 ans (56%) et plus d'un tiers dépasse 59 ans (35%). Les moins de 30 ans représentent seulement 28% de la population. Cette pyramide des âges en « as de pique » (rétrécissement de la base) s'observe sur l'ensemble du SCoT, mais de manière encore plus accentuée sur le bassin Montagne, où les plus de 44 ans représentent 64% de la population (40% pour la tranche « 60 ans et plus »).

Typique des espaces ruraux, cette structure démographique traduit à la fois une sur-représentation des retraités et un déficit de jeunes, notamment lié aux mobilités scolaires et professionnelles. Le nombre d'habitants du SCoT de 0 à 14 ans est, en effet, plus important (15 540) que ceux de la classe d'âge supérieure (12 854).

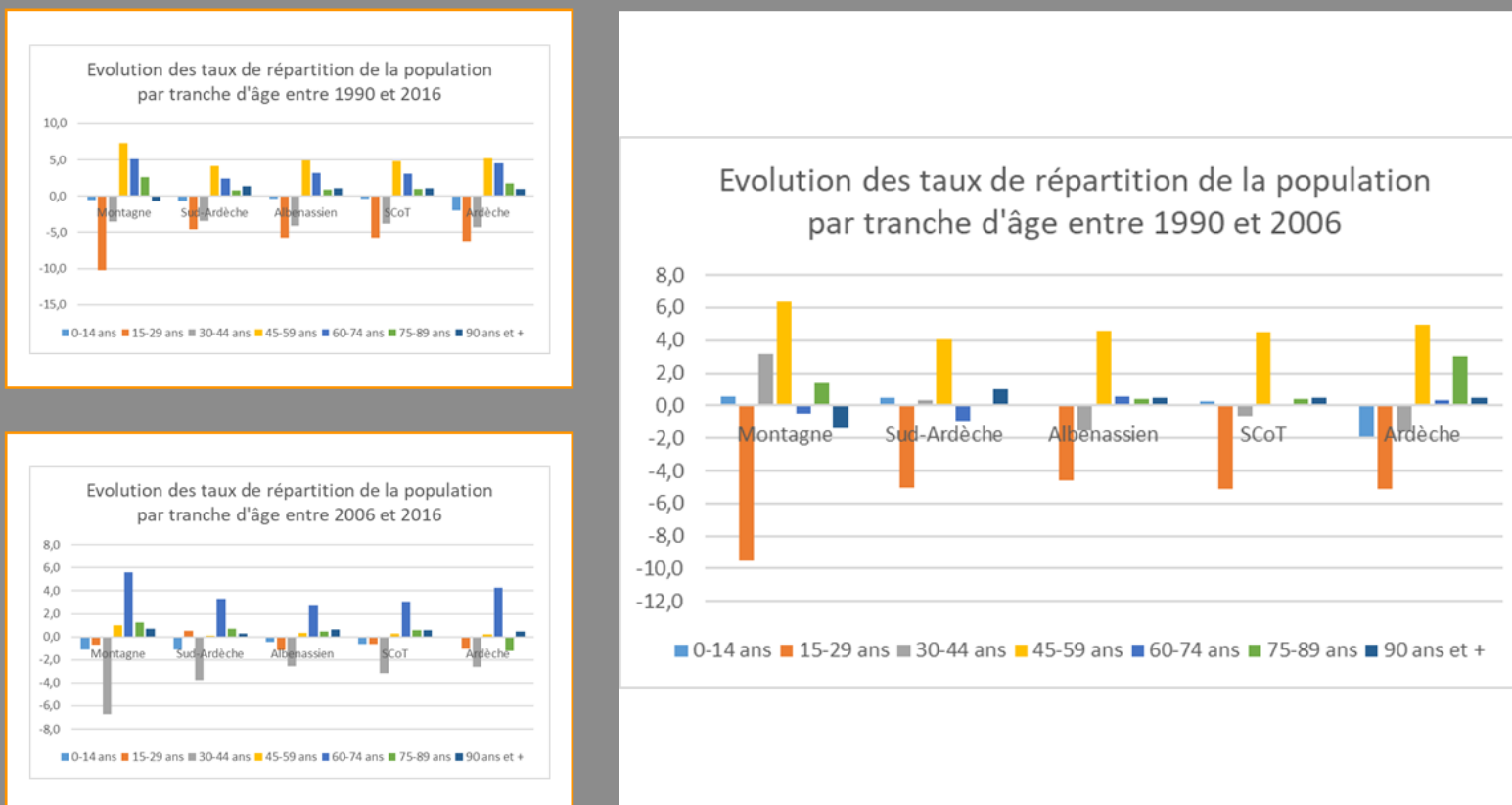
En 2016, l'indice de jeunesse du SCoT s'établit à 55,6 (55,6 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus) contre 73 à l'échelle du département. Ce ratio descend même à 36,1 sur le bassin Montagne alors qu'il grimpe à 68,1 sur le bassin Albenassien. Le bassin Sud-Ardèche se situe également en dessous de la moyenne du SCoT avec un indice de jeunesse de 50,2.

Le vieillissement de la population et la baisse du solde naturel qui s'observent à l'échelle de la France sont deux dynamiques également à l'œuvre sur le territoire de l'Ardèche méridionale. Globalement, on remarque une évolution négative des classes d'âges les plus jeunes (de 0 à 44 ans) et une évolution positive des classes d'âges les plus élevées. L'importante évolution négative de la classe d'âge 15-29 ans entre 1990 et 2006 (-5,1 points) laisse notamment un déficit de 30-44 ans pour la période suivante (2006-2016), de même que la forte évolution des 45-59 ans entre 1990 et 2006 se retranscrit sur celle des 60-74 ans entre 2006 et 2016. Si l'indice de jeunesse du SCoT est plus faible que celui du département de l'Ardèche en 2016, il faut néanmoins noter que l'évolution des taux de répartition des classes d'âge entre 1999 et 2016 est plus faible à l'échelle du SCoT qu'à l'échelle départementale. Cela signifie ainsi que les dynamiques de vieillissement sont légèrement moins intenses sur le territoire de l'Ardèche méridionale.



En cohérence avec son indice de jeunesse, on observe sur le bassin Montagne une tendance à l'évolution négative des classes d'âges les plus jeunes et à l'évolution positive des classes d'âges les plus élevées plus forte que sur les autres bassins, sauf pour les 0-14 ans dont la part diminue plus fortement sur le bassin Sud-Ardèche et celle des 30-44 ans sur le bassin Albenassien.

Concernant la répartition « hommes-femmes », elle est au total équilibrée mais diffère selon les tranches d'âge. Les femmes sont sur-représentées dans les classes d'âges supérieures, tandis que le nombre d'hommes est plus important parmi les classes d'âges les plus jeunes. Néanmoins, le bassin Montagne se distingue car cette bascule s'opère plus tardivement ; les hommes deviennent moins nombreux à partir de la classe d'âge 75-90 ans, alors que c'est à partir de la classe 30-44 ans sur les autres bassins.



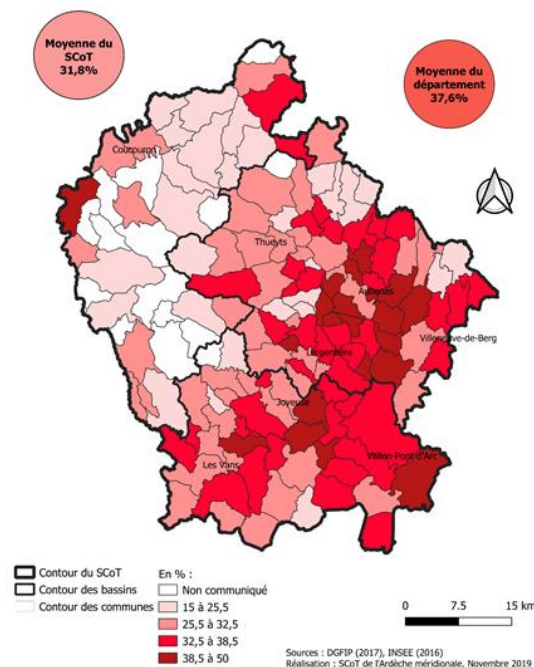
Source : INSEE, 1990-2006-2016 / Réalisation : SCoT de l'Ardèche méridionale, 2019

► Une fraction importante de foyers fiscaux non imposés

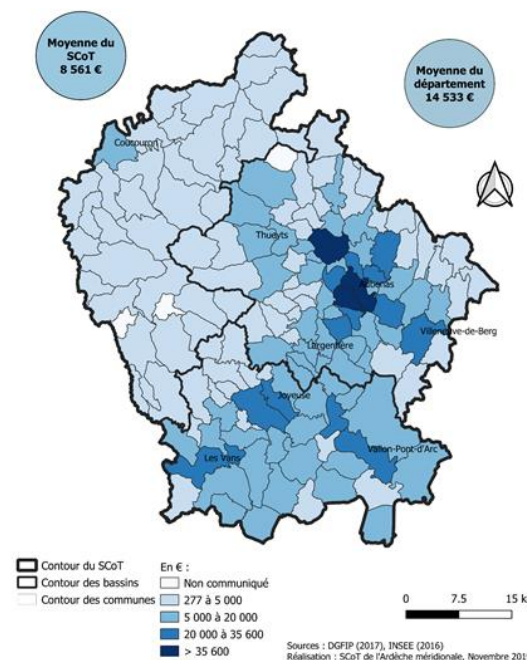
En 2016, moins d'un foyer fiscal sur trois est imposé à l'échelle du SCoT, contre près de 38% à l'échelle départementale et plus de 45% à l'échelle régionale. Les taux d'imposition les plus forts se retrouvent principalement le long de la moyenne vallée de l'Ardèche et dans l'aire urbaine d'Aubenas. Cet effet de la périurbanisation se retrouve également à proximité de certaines polarités secondaires (Villeneuve-de-Berg, Ruoms, Vallon). A l'inverse, sur le bassin Montagne, un quart des foyers fiscaux seulement est imposé.

En 2016 et à l'échelle du SCoT, le revenu fiscal moyen de référence est respectivement inférieur de 5 972 € à la moyenne départementale et de 21 137 € à la moyenne régionale. Les principales poches de pauvreté se situent dans les Cévennes méridionales et sur le Plateau ardéchois.

Part des foyers fiscaux imposés en 2016 sur le SCoT de l'Ardèche méridionale



Moyenne du revenu fiscal de référence des foyers fiscaux en 2016 sur le SCoT de l'Ardèche méridionale



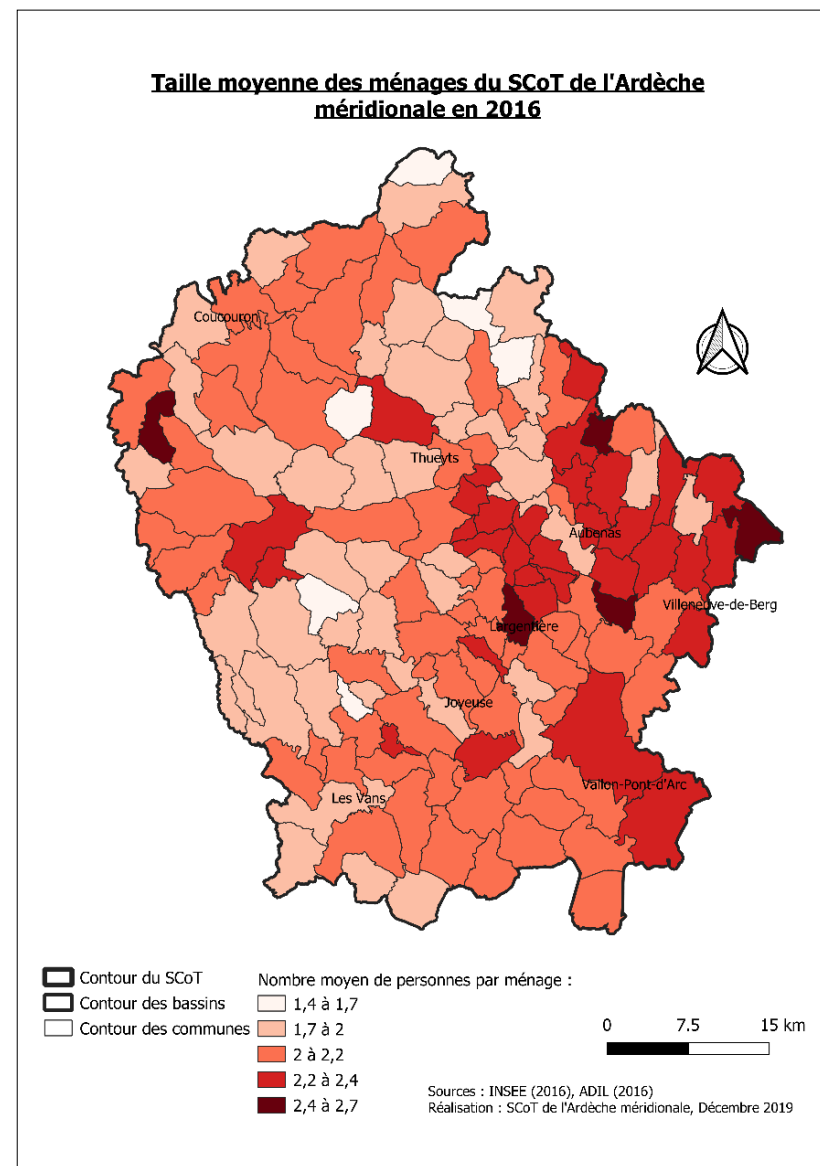
	Part des foyers fiscaux imposés en 2016	Moyenne du Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux en 2016
SCoT (hors NC*)	31,8%	8 561
Bassin Montagne (hors NC*)	25,2%	1 688
Bassin Sud Ardèche (hors NC*)	32,8%	9 426,6
Bassin Albenassien (hors NC*)	33,2%	11 436,7
Département	37,6%	14 533
Région Rhône-Alpes	45,3%	29 698

A l'inverse, les revenus les plus importants se localisent le long de la RD104 et de la RN102 (en aval de Meyras), dans la Vallée du Lignon, sur l'agglomération albenassienne, ainsi qu'autour de Vallon-Ruoms. Logiquement, l'amplitude entre la moyenne du revenu fiscal la plus basse et la plus haute pour une commune est forte, allant de 277 € à 155 503€ à l'échelle du SCoT.

► Des ménages aux typologies variées

L'Ardèche méridionale fait écho à la tendance nationale au desserrement des ménages (divorce, décohabitation, ...). Depuis les années 80, le nombre moyen de personnes résidant au sein d'un même foyer ne cesse en effet de diminuer. A l'échelle du SCoT, la taille moyenne d'un ménage s'est ainsi réduite de 2,8 à 2,08 personnes entre 1975 et 2016.

Taille moyenne des ménages				
	1975	2007	2012	2016
Bassin Montagne	2.7	2.1	2.05	1.98
Albenassien	2.8	2.2	2.16	2.15
Sud Ardèche	2.7	2.2	2.09	2.05
SCoT	2.8	2.2	2.12	2.08
Département	2.9	2.3	2.22	2.2



II.2 Un parc de logements partagé entre les besoins permanents et touristiques

En 2016, le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale dispose d'un **parc total de 75 819 logements** (soit 38% des logements ardéchois et 2% des logements rhônalpins) contre 59 164 logements en 1999. Sur cette période, **16 655 logements** ont été créés, au rythme annuel moyen de + 980. Cette progression moyenne de + **1.64% par an** a d'ailleurs été supérieure à la croissance démographique de + **1,13% an en moyenne**.

Le parc de logements total se décline en 3 catégories : résidence principale (R1), résidence secondaire (R2) et logement vacant (LV).

Répartition par type et par bassin (2016)	Résidence principale R1		Résidence secondaire R2		Logement vacant (LV)		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Bassin Albenassien	30 016	70	8 667	20	4 033	9	42 716
Bassin Sud-Ardèche	13 746	56	9 746	39	1 645	6	25 137
Bassin Montagne	2 969	37	4 554	57	443	5	7 966
SCoT	46 731	62	22 967	30	6 121	8	75 819
Département	145 356	72	36 670	18	19 237	10	201 264
Auvergne Rhône-Alpes	3 500 763	80	518 306	12	373 356	8	4 392 426
Bassin Albenassien	30 016	70	8 667	20	4 033	9	42 716

II.2.1 *Une part importante de résidences secondaires*

► La structure du parc de logements par bassin en 2016

Le bassin Albenassien détient la plus forte proportion de résidences principales des 3 bassins, avec 70% de logements permanents dans le parc total. Ce taux est légèrement inférieur à celui du Département (72%), et nettement inférieur à la moyenne régionale (80%). Ce bassin est aussi le plus affecté par la vacance, la-quelle représente 9,4% de son parc (contre 8% pour le SCoT et 9,6% pour le Département).

Le parc du bassin Montagne est quant à lui dominé par la résidence secondaire. Plus de la moitié des logements (57%) relève de cette catégorie. En proportion, il y a presque 5 fois plus de résidences secondaires sur ce bassin qu'à l'échelle régionale. Quant aux logements vacants, avec un taux de 5,5%, il est bien inférieur à celui du SCoT et de la région.

Le bassin Sud Ardèche est également marqué par un taux élevé de résidences secondaires (39%) mais les logements à titre principal restent majoritaires. Il y a plus de 3 fois plus de résidences secondaires sur ce bassin qu'à l'échelle régionale.

► L'évolution constatée entre 1999 et 2016

Entre 1999, et 2016, le nombre de logements a progressé de 22 % à l'échelle du SCoT (+14% pour la Montagne, +21% pour l'Albenassien et +26% pour le Sud Ardèche)

L'accroissement de + 16 655 logements sur 17 ans, (soit + 980/an), se répartit entre : + 10 423 R1 (613/an), + 3 990 R2 (235/an) et + 2 242 LV (132/an).

En 1999 comme en 2016, la commune d'Aubenas concentre 10% du parc logement du SCOT (soit 7 544 sur 75 819 en 2016).

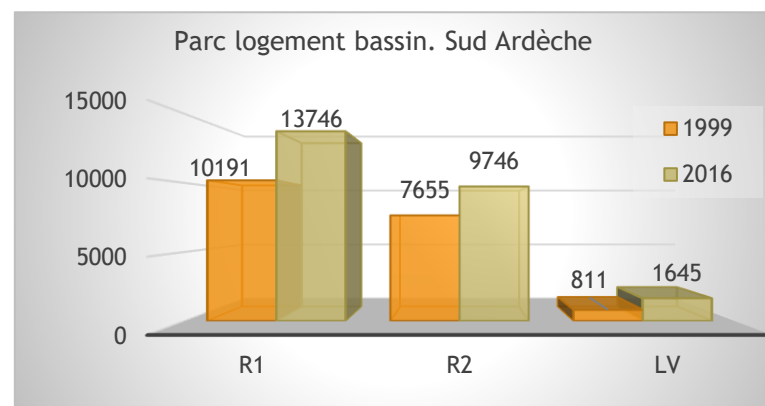
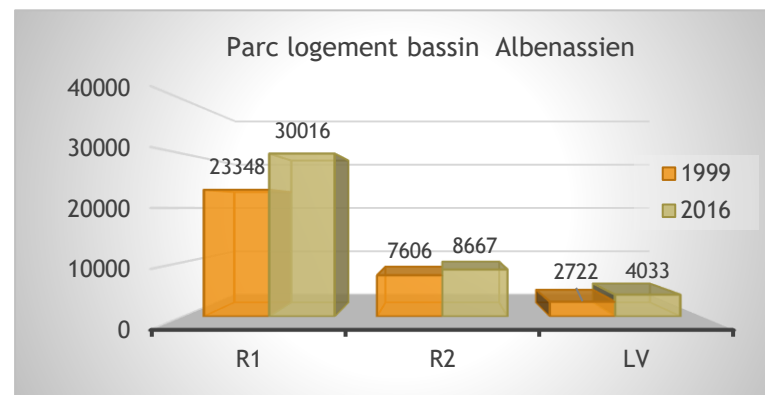
Bassin Albenassien (56% du parc total Scot) :

- Parc dominé par la résidence principale (R1), avec 70% du parc : Les 30 016 résidences principales représentent 64% des 46 731 R1 du Scot. L'accroissement de +6 668 R1 en 17 ans (+392 par an), s'est réalisé essentiellement au profit des communes des 1^{ère} et 2^{ème} couronnes.
- Baisse en % des résidences secondaires (R2), avec + 1061 logements en 17 ans, soit + 62 R2/an. Sur le Coiron le nombre de résidences secondaires a diminué, la vacance ayant pris le relais.
- Hausse de +1011 logements vacants (LV), soit + 59/an, ce qui passe la part des LV de 8,1 à 9,4% sur ce parc. Les communes d'Aubenas et de ses 1^{ère} et 2^{ème} couronnes ainsi que celles du plateau du Coiron enregistrent des taux supérieurs à 10%.

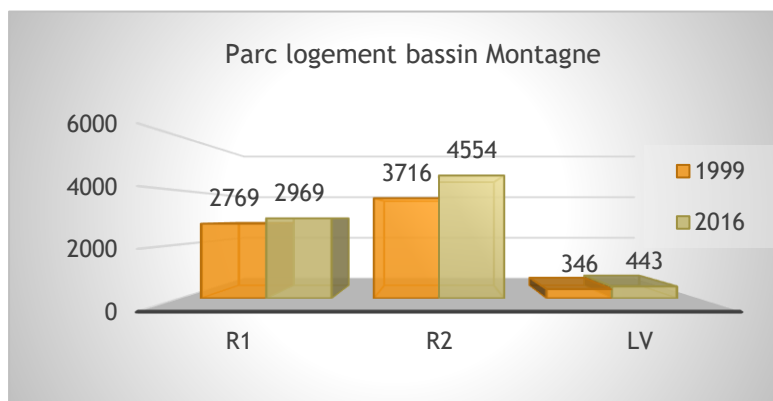
Bassin Sud Ardèche (33% du parc total de logements) :

- Situation contrastée de l'évolution des résidences principales entre 1999 et 2016 : les centralités perdent des ménages au profit des communes alentours.
- Parc marqué par la résidence secondaire, qui représente 39% du total.
 - Légère évolution de la vacance qui représentent 6,5% du parc total. Quelques communes situées aux extrémités ouest et est du bassin (Les Vans, Orgnac, Saint-Re-mèze) enregistrent toutefois une plus forte croissance de la vacance.

Bassin Montagne (11% du parc total de logements) :

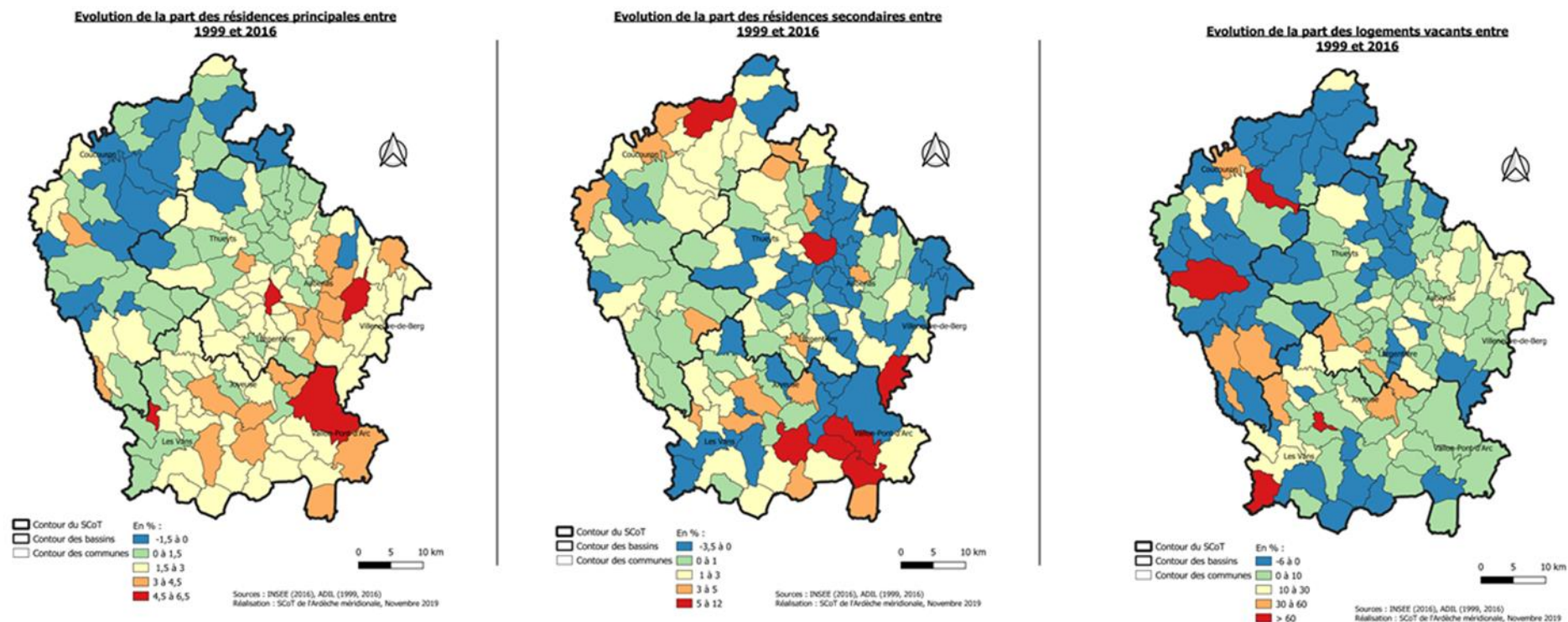


- Parc dominé par la résidence secondaire (57% du parc total contre 54% en 1999). Le bassin a ainsi gagné 838 résidences secondaires (+ 49/an).



- Fragilité de la croissance des résidences principales (+200 R1 en 17 ans).
- Faible augmentation des logements vacants (+100 en 17 ans) soit 5,5% du parc Montagne en 2016.

II.2.2 Un parc ancien et majoritairement pavillonnaire



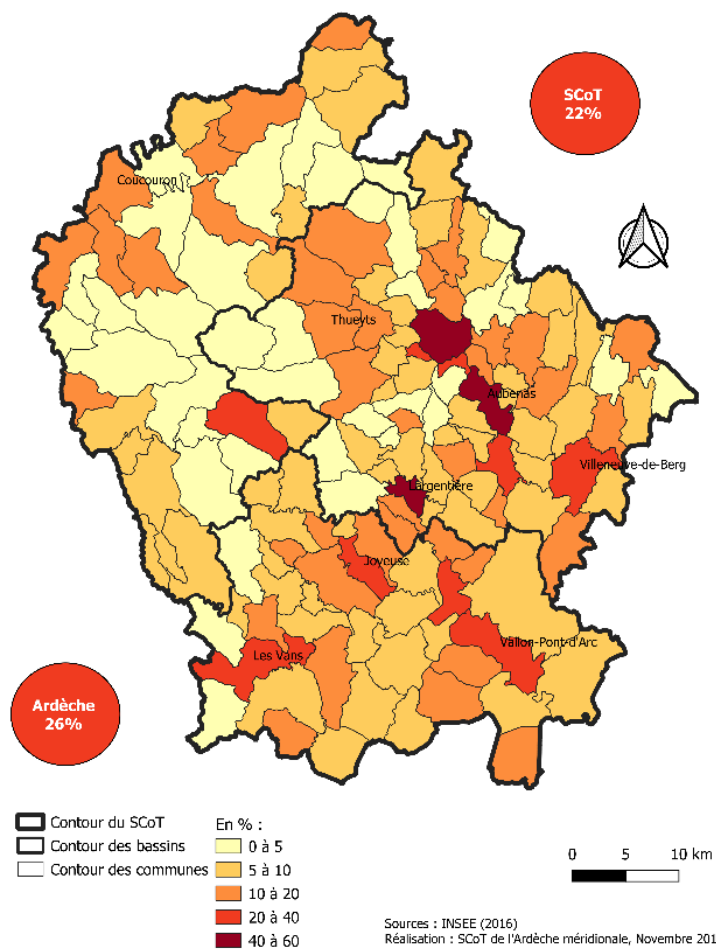
● **Appartements / Maisons** : Le parc compte 22% d'appartements à l'échelle du SCOT, contre 26% en Ardèche et 48,5% à l'échelle Auvergne Rhône-Alpes. Les taux les plus élevés d'appartements se retrouvent dans les communes les plus peuplées, à relativiser toutefois en fonction de l'ancienneté du peuplement et de leur typologie (urbaine, péri-urbaine et rurale). Certaines communes proches d'Aubenas ou des pôles relais offrent en effet peu d'appartements.

● **Ancienneté de construction** : Un parc de résidences principales ancien, parfois vétuste et énergivore, avec 33% du parc d'avant 1946 (30% sur le bassin Albenassien, 37% Sud Ardèche, 42% pour le bassin Montagne). Le parc potentiellement énergivore correspond à celui d'avant 1990, soit 69% du parc SCOT.

● **Mode d'occupation (propriétaire / locataire)** : Le parc locatif totalise 14 397 logements, représentant 31 % des résidences principales (31% en Ardèche, 39% en région et 42% en moyenne nationale). La part du locatif varie essentiellement selon le niveau d'urbanité du territoire. Elle culmine à 53% à Aubenas mais s'effondre à 6% à Loubaresse (1 seul logement locatif). Certaines communes du pôle urbain albenassien sont également déficitaires alors que ce parc est particulièrement attractif, notamment pour les jeunes ménages.

● **Superficie des logements** : Les 4 pièces et plus représentent 68% des résidences principales du SCoT. Quant aux petits logements (T1 à T2), ils représentent en moyenne 10,5% du parc des résidences principales, à l'identique du département, mais très inférieur à la région qui en compte 16,4%.

Part des appartements parmi les résidences principales du SCoT de l'Ardèche méridionale en 2016



Part des locataires en 2016 sur le SCoT de l'Ardèche méridionale

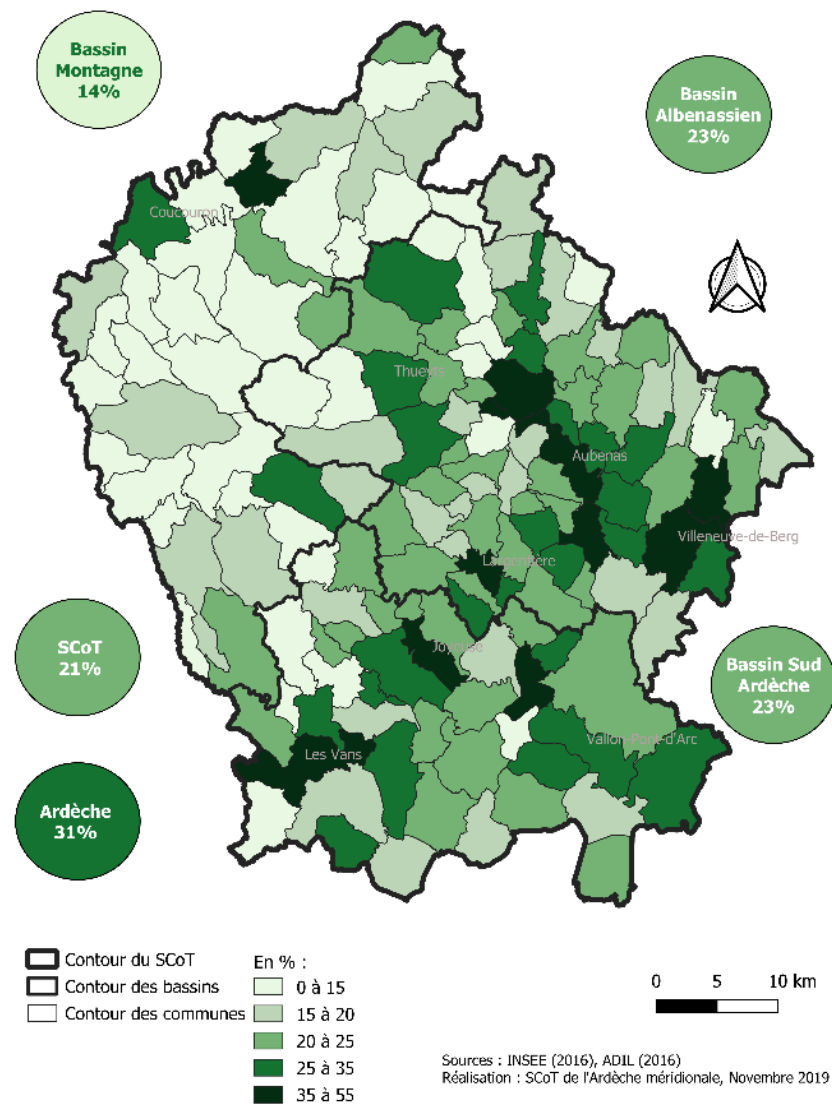


Tableau de synthèse par bassin :

2016	Propriétaires		Locataires		Logés gratuitement		Appartements		Maisons		T1, T2		T3		T4, T5, T6 et plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Bassin Albenassien	19 146	64	10 020	33	850	3	7 540	25	22 476	75	3 361	11,2	6 214	20,7	20 436	68,1
Bassin Montagne	2 341	79	515	17	115	4	301	10	2 668	90	261	8,8	679	22,9	3 032	68,4
Bassin Sud Ardèche	9 293	68	3 862	28	591	4	2 422	18	11 324	82	1 310	9,5	3 124	22,7	9 305	67,7
SCoT	30 780	66	14 397	31	1 556	3	10 223	22	36 468	78	4 932	10,5	10 017	21,5	31 773	68

2016	Construites avant 1946		Construites entre 1946 et 1990		Construites entre 1990 et 2014	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Bassin Albenassien	8 720	30	11 401	40	8 994	30
Bassin Montagne	1 225	42	984	33	724	25
Bassin Sud Ardèche	4 927	37	3 970	30	4 409	33
SCoT	14 872	33	16 355	36	14 127	31

II.2.3 Un parc peu doté en logements conventionnés (publics, communaux, privés)

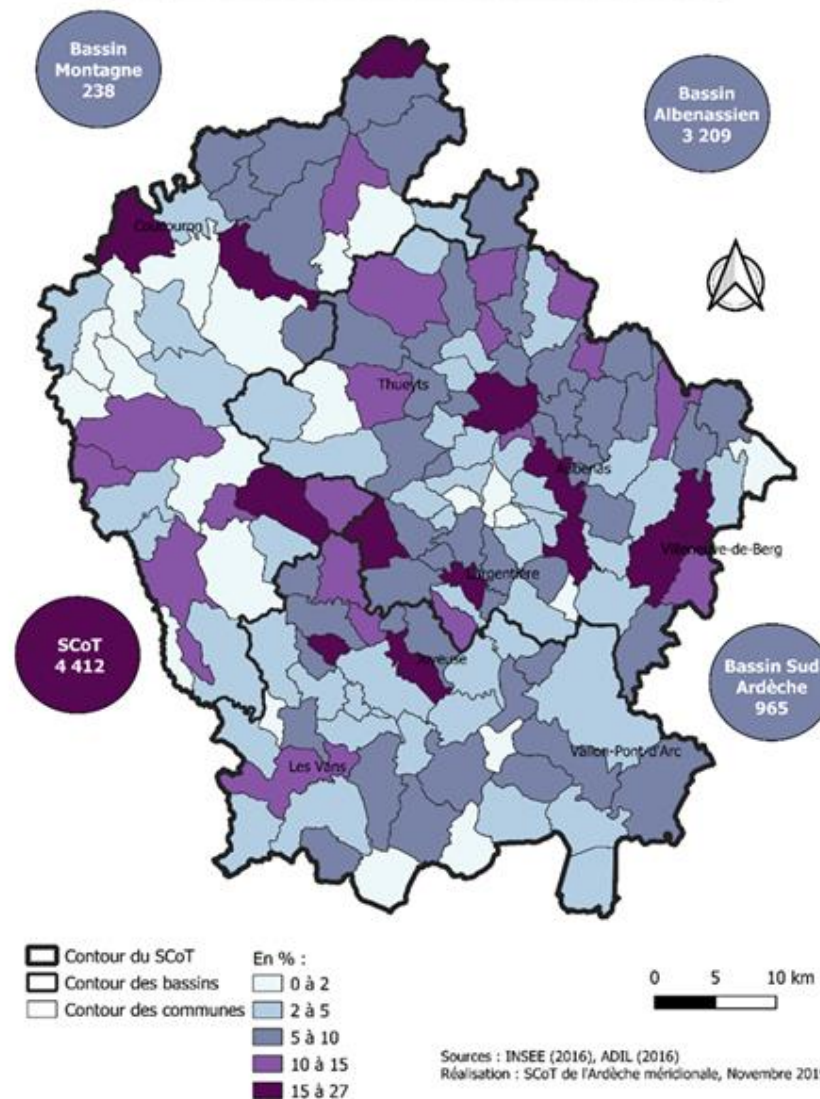
	Logements publics conventionnés		Logements communaux conventionnés		Logements privés conventionnés		Total logements conventionnés	% LC dans les R1
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb LC	%
Bassin Albenassien	2 261	70,5	264	8,2	684	21,3	3 209	10,7
Bassin Montagne	113	47,5	86	36,1	39	16,4	238	8
Bassin Sud Ardèche	558	57,8	164	16,9	243	25,2	965	7
SCoT	2 932	66,5	514	11,6	966	21,9	4 412	9,4

Le parc social locatif compte 4 412 logements conventionnés, soit 9,4 % des résidences principales (contre 15% en Rhône Alpes). La répartition est assez hétérogène, avec une localisation à 80% dans les communes de plus de 2 000 habitants.

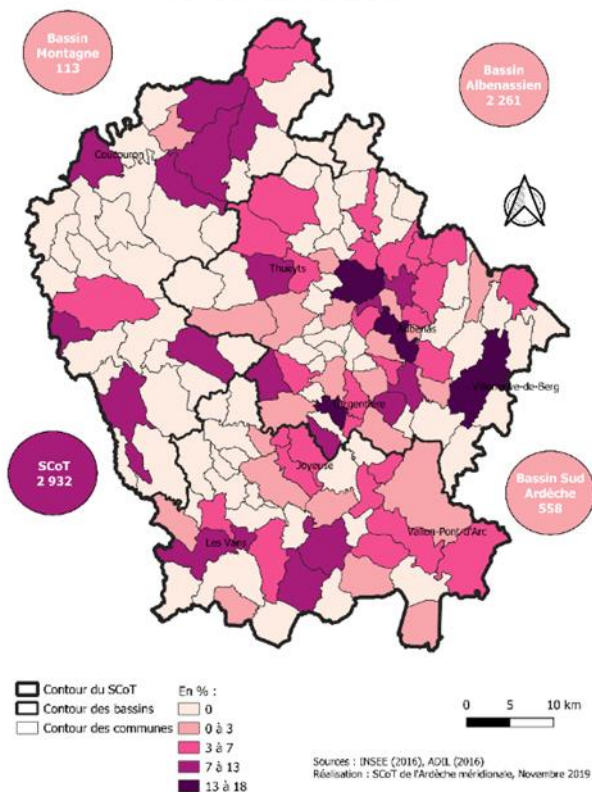
Le taux de logements sociaux est plus marqué sur 6 bourgs ayant hérité des programmes nationaux de constructions d'HLM d'avant la réforme de 1976 : 26% de logements sociaux à Largentière, 22% à Lalevade, 18% sur Vals, 17 à Aubenas et Villeneuve, 16% sur Joyeuse. On relève la quasi-absence de logements sociaux sur l'ancienne communauté de communes du Vinobre, et la quasi absence de logements publics (Hlm) dans les communes rurales, partiellement compensées par des logements communaux. Aussi dans les petites communes de Rocles et Beaumont, on compte 18 et 11 logements sociaux pour moins de 250 habitants, soit des taux de 15 à 16% de logements sociaux.

Sur le territoire, on dénombre 1 268 demandes de logement HLM en 2016 (hors demandes de logements sociaux communaux et privés), donnant lieu à 486 attributions, soit un taux de satisfaction de 1 pour 3. La faiblesse du parc social s'exprime aussi à travers la faiblesse du parc très social (297 logements de type PLAI, soit un taux de 0,64% des R1). Il est à rapprocher du profil des demandeurs : 44% de personne seule et 28% de ménages monoparentaux. Un tiers des ménages en attente d'attribution vit avec moins de 1 000 €/mois et 2/3 avec moins de 1 500 €. Les demandes concernent des T1 et T2 pour 40%. Cette typologie est en sous effectifs, avec 10,5% du parc résidentiel en 2016

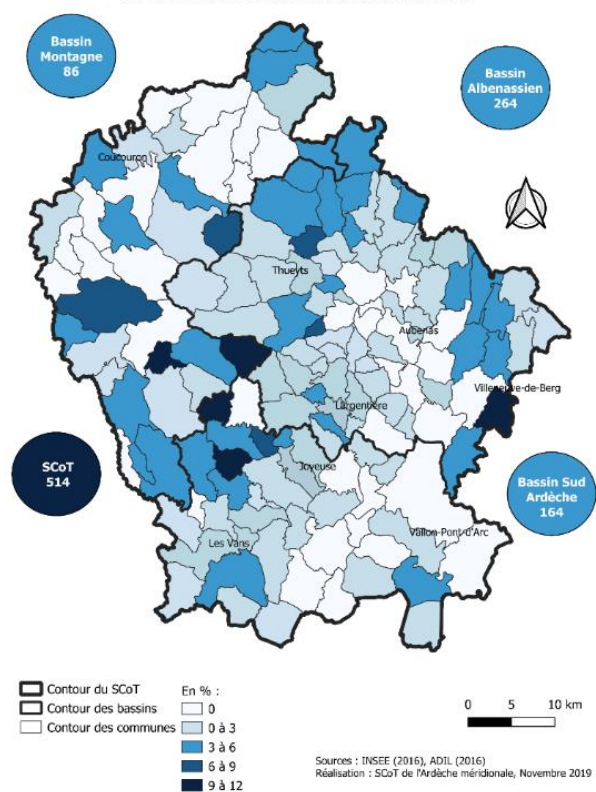
Part des logements à vocation sociale dans le parc de résidences principales du SCoT de l'Ardèche méridionale en 2016



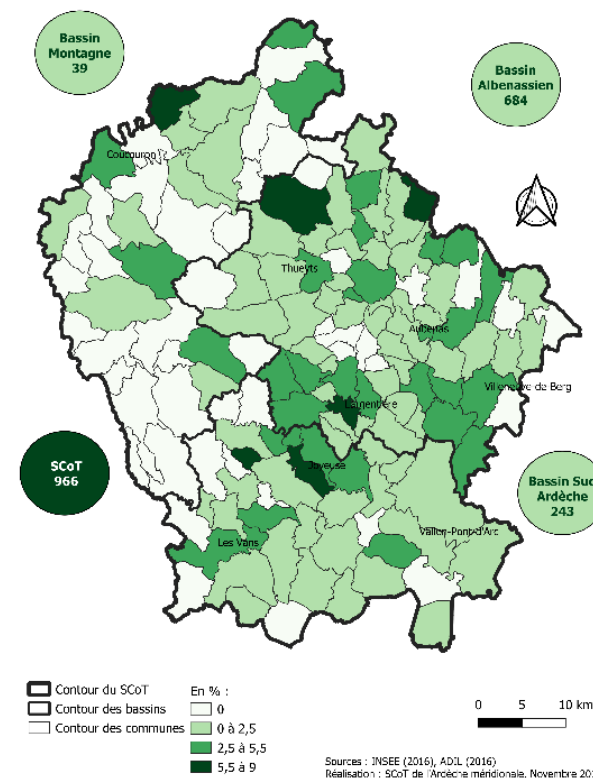
Part des logements publics conventionnés en 2016 sur le SCoT de l'Ardèche méridionale



Part des logements communaux conventionnés en 2016 sur le SCoT de l'Ardèche méridionale



Part des logements privés conventionnés en 2016 sur le SCoT de l'Ardèche méridionale



II.2.4 Un marché de la construction neuve dominée par la maison

Entre 2007 et 2016, soit sur 10 ans, 6 878 nouveaux logements ont été créés sur le périmètre du SCoT, dont 430 sur le bassin Montagne (6% du Scot), 3 881 sur le bassin Albenassien (56%) et 2 567 sur le Sud Ardèche (37%).

Dans le bassin Montagne, les 2 communes qui ont le plus construit de logements sont Coucouron et La Chapelle Graillouse avec respectivement 64 et 40.

Dans le bassin Albenassien, Aubenas a construit 613 logements. Sous l'effet de la périurbanisation, le total des logements commencés a été important sur les communes limitrophes de Vals les Bains (245), Lavilledieu (186), Vesseaux (177), St Etienne de Fontbellon (167), St Sernin (138), Vinezac (121), La Chapelle sous Aubenas (120)...

Dans le bassin Sud-Ardèche, Vallon-Pont-D'Arc se distingue avec 476 logements construits (18% du total Sud Ardèche). Ruoms a accueilli 219 nouvelles constructions, St Alban Auriolles (123), GrosPierre (117), Les Vans (111), Lablachère (100)...

► Evolution constatée par type de logement

Bassin Montagne : Sur 430 logements commencés, 84% relèvent de l'individuel pur.

Bassin Sud Ardèche : Sur 2 567 logements commencés, 63% sont de l'individuel pur. Le Sud Ardèche a construit davantage d'individuel groupé que le bassin Albenassien.

Bassin Albenassien : Sur 3 881 logements commencés, 66% relèvent de l'individuel pur. La commune d'Aubenas a ainsi construit 362 log en collectif sur la période, quand Vals en produisait 131, et Vesseaux 44.

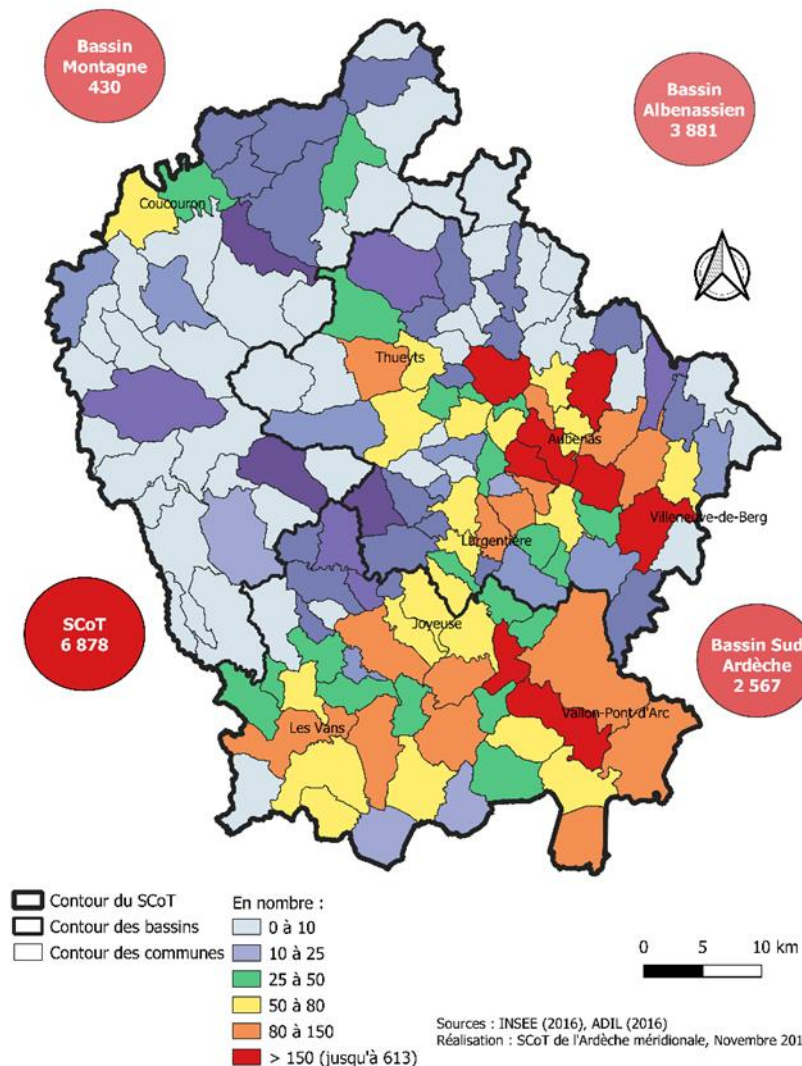
Log. commen- cés entre 2007 et 2016 (source SITADEL /ADIL 26)	Individuel pur		Individuel groupé		Collectif		TO- TAL
	Nb	% sur le total du bas- sin/Scot	Nb	% sur le total du bas- sin/Scot	Nb	% sur le total du bas- sin/Scot	
Bassin Albenassien	2 542	66	506	13	833	21	3 881
Bassin Sud Ardèche	1 605	63	491	19	471	18	2 567
Bassin Montagne	360	84	38	9	32	7	430
SCoT (total)	4 507	66	1 035	15	1 336	19	6 878

Définitions INSEE : On distingue une construction selon son caractère individuel ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons :

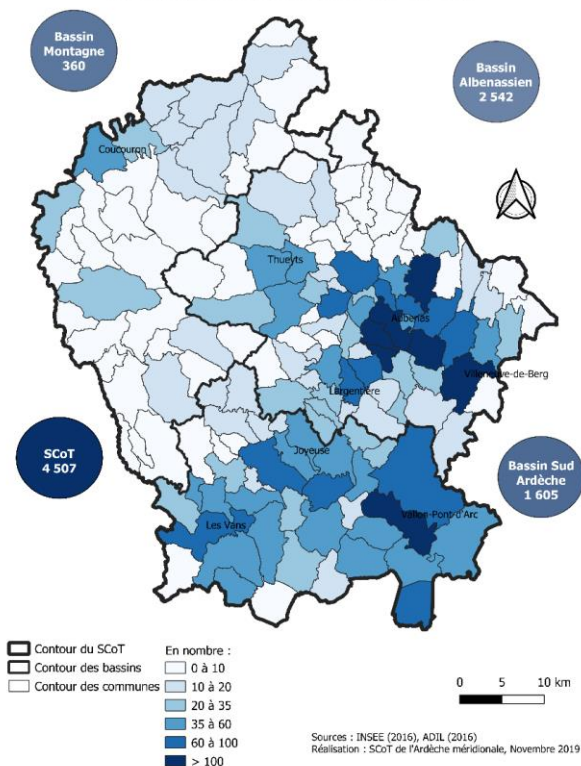
- individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ;
- individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux).

Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus. »

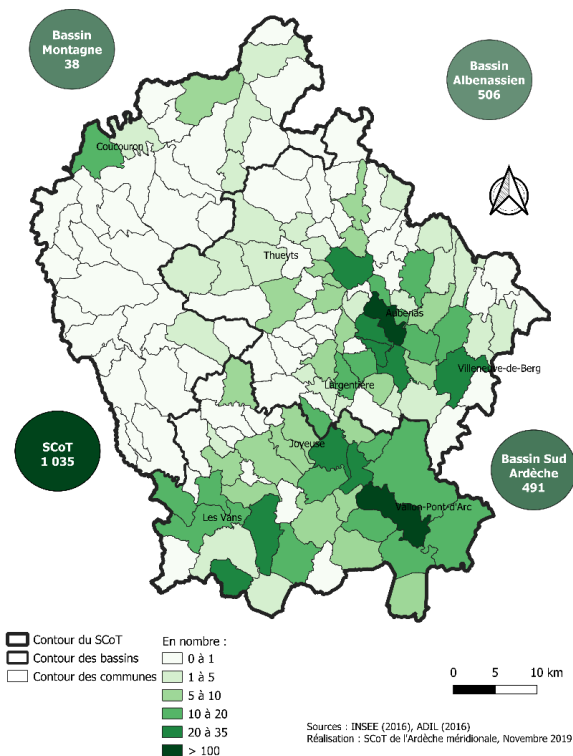
Nombre total de logements commencés sur le SCoT de l'Ardèche méridionale entre 2007 et 2016



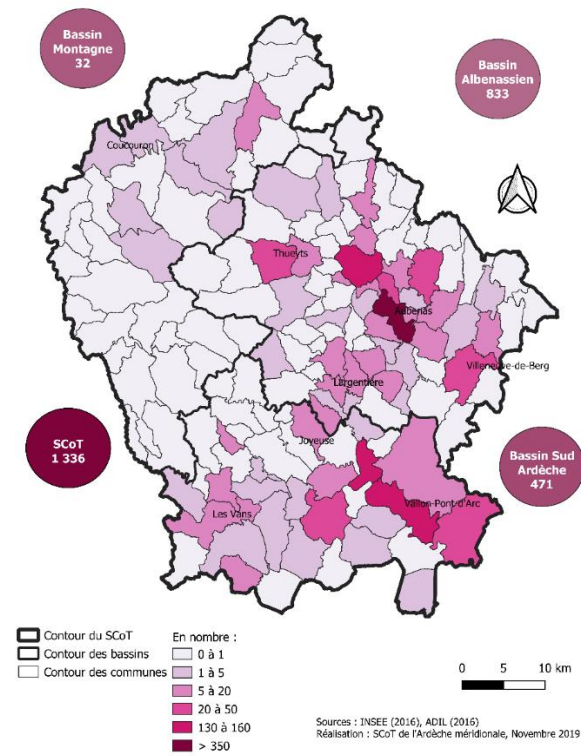
Nombre de logements commencés en individuel pur sur le SCoT de l'Ardèche méridionale entre 2007 et 2016



Nombre de logements commencés en individuel groupé sur le SCoT de l'Ardèche méridionale entre 2007 et 2016



Nombre de logements commencés en collectif sur le SCoT de l'Ardèche méridionale entre 2007 et 2016

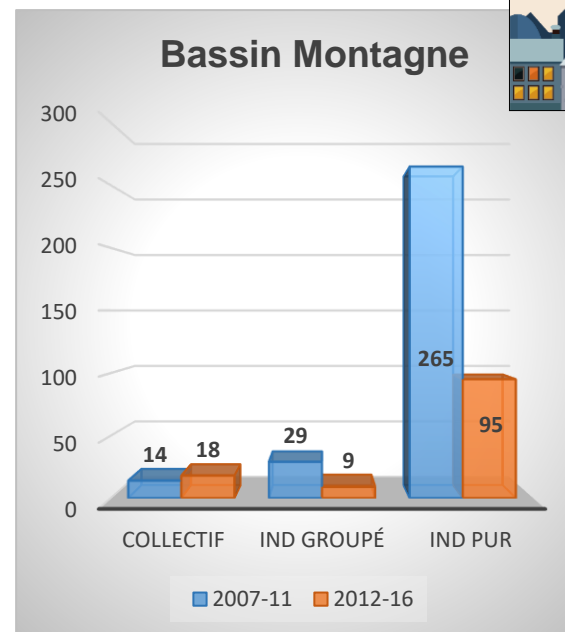
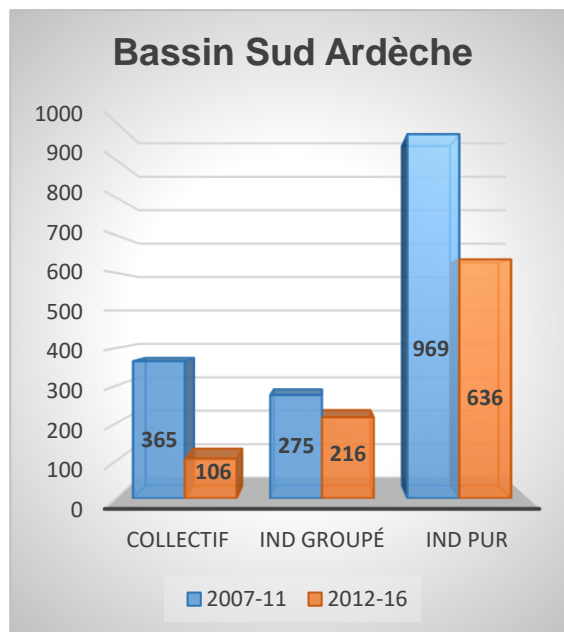
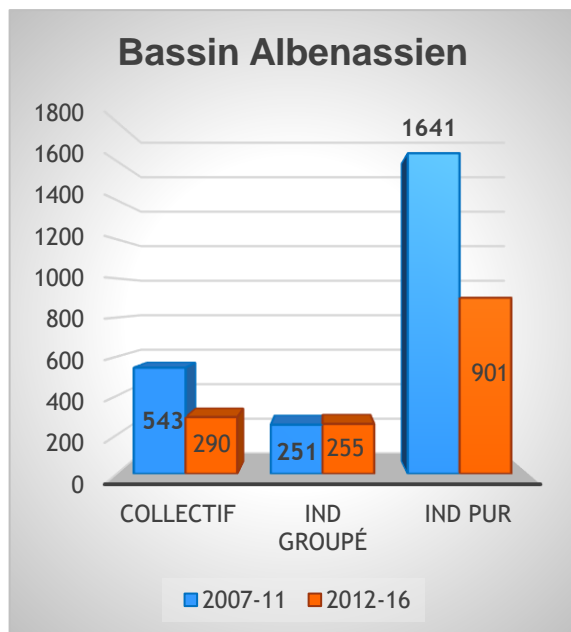
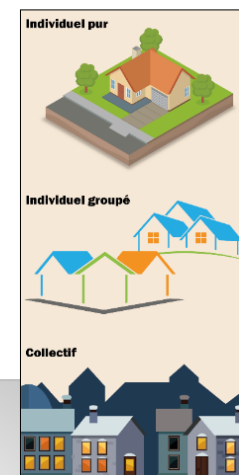


En moyenne sur les 10 dernières années, le territoire du SCoT a construit 688 logements/an. Sur cette période, plusieurs séquences se dégagent :

- Sur la durée totale d'observation, la dynamique globale de construction (peu importe la typologie) s'est fortement ralentie après 2007, avec 4 fois moins de constructions commencées. On est ainsi passé de 1 305 logements en 2007 à 401 logements par an en 2016.
- La construction de logements collectifs a également baissé, passant de 300 à 25 logements commencés par an.
- La construction de logements individuels groupés est quasiment absente dans le bassin Montagne (4 /an en moyenne). Le Sud Ardèche construit proportionnellement toujours plus d'individuels groupés que le bassin Albenassien, mais les écarts s'estompent.
- La baisse continue et globale du nombre de logements individuels purs construits sur le Scot est très liée aux chiffres extrêmes de 2016, très marqué sur la Montagne où l'évolution sur la période donne une diminution de -80%. Elle est de -72% pour le bassin Albenassien et -65% pour le Sud Ardèche.

L'analyse en 2 phases de 5 ans tempère légèrement les baisses de la construction neuve (toute typologie confondue): -60% pour la montagne, -40% pour les bassins Albenassien et sud Ardèche.

		Bassin Albenassien	Bassin Montagne	Bassin Sud Ardèche	SCoT
Nombre total de logements commencés (entre 2007-2016)		3 881	430	2 567	6 878
Moyenne du nombre total de logements commencés /an		389	43	257	688
Dont :	Individuel pur /an	254	36	160	450
	Individuel groupé /an	50	4	49	103
	Collectif /an	83	3	47	133



► La part des résidences secondaires dans le total des logements commencés

Cette information n'est valable que pour la période 2010-2014.

Sur un total de 2 978 logements commencés entre 2010 et 2014, la part affectée à la construction de résidences secondaires est de 8%, soit la création de 236 résidences pour le SCoT (contre 6% pour la Drôme entre 2001 et 2007).

Près de la moitié des communes du SCoT (63 sur les 150) montre un taux nul de 0% de création de résidences secondaires sur le total de logements commencés, principalement situé sur le bassin Albenassien.

Résidences secondaires dans le total de logements commencés entre 2010 et 2014	Bassin Montagne	Bassin Sud Ardèche	Bassin Albenassien	SCoT
Total de logements commencés entre 2010 et 2014	246	930	1 802	2 978
Nombre de résidences secondaires 2010-2014	54	124	58	236
Part des résidences secondaires dans le total commencé 2010-2014	22	13	3	8

C'est le bassin Montagne qui est le plus touché par ce phénomène où près d'un logement commencé sur cinq est une résidence secondaire. En effet, 54 résidences secondaires ont été créées sur les 246 logements commencés, soit 22% du total.

D'ailleurs sur les 12 communes concernées par un taux de logements secondaires supérieur à 50% du total de logements commencés, 8 se situent dans le Bassin Montagne. Ce phénomène est concentré autour de Saint-Etienne-de-Ludgarès et sur les communes limitrophes aux frontières du bassin (Sainte-Eulalie à Lespéron et Montpezat-sous-Bauzon-La Souche). Avec une dynamique démographique fragile depuis 1999, le bassin Montagne qui avait gagné de la population permanente en a reperdu entre 2007 et 2012. L'apport de population « secondaire » permet à ce bassin de rester attractif bien qu'un des enjeux du SCoT sera de répondre au ré-équilibre entre population permanente et population occasionnelle. L'objectif n'étant pas d'interdire la construction de résidences secondaires mais bien d'essayer d'apporter plus de population permanente aux territoires en déprise démographique.

Le Sud Ardèche est également concerné avec 13% de résidences secondaires sur le total de logements commencés mais à une moindre mesure que sur la Montagne Ardéchoise. Cette dynamique est visible sur tout le bassin à quelques exceptions près comme Malbosq, Saint-André-de-Cruzières, Bessas, Saint-Remèze, Labeaume ou Beaumont, etc.

Le bassin Albenassien étant le plus résidentiel n'est quasiment pas touché par une surproduction de résidences secondaires, avec en moyenne 3% de secondaire dans le total de logements commencés. Quelques communes sont tout de même impactées par des taux plus importants, celles proches des bassins Montagne et Sud Ardèche, comme Chirols, Saint-Pierre-de-Colombier, Labastide-sur-Besorgues ou bien Balazuc ou Saint-Maurice-d'Ibie.

II.2.5 Des politiques territoriales de l'habitat déjà à l'œuvre

Avec 5 jeunes Programmes Locaux d'Habitat (PLH), dont 4 approuvés (CdC Berg et Coiron, Pays d'Aubenas Vals, Val de Ligne, Pays de Beaume Drobie) et 1 (Gorges de l'Ardèche) arrêté et présenté au CRH le 25/04/16, les politiques de l'habitat communautaires présentent des objectifs parfois très ambitieux.

Le niveau d'ambition des PLH s'explique par 2 raisons majeures :

- Il s'agit d'une première génération de PLH, qui plus est inscrite dans un contexte de croissance antérieure exceptionnelle. Ils ont en effet été élaborés à partir des données « 2000-2012 », période marquée par une très forte croissance démographique et un niveau élevé de construction neuve. En conséquence, les objectifs qualitatifs et quantitatifs assignés à ces programmes apparaissent peu réalistes, car très supérieurs aux réalités observées depuis 2012.
- Sur les PLH démarrés en 2013 / 2014, les productions totales atteignent en moyenne la moitié des objectifs généraux à l'échelle de l'EPCI. Par type de logement, elles représentent 100% des objectifs en individuel pur dans le rural, 10% des objectifs de reconquête dans l'ancien en milieu urbain et 10% de la cible en logements sociaux.

Avec la seconde génération des PLH ou PLUiH, les objectifs et évolution de croissance seront revus à partir des projections démographiques du SCoT.

II.3 Les conclusions et enjeux liés à la démographie et au logement

Les forces et faiblesses du territoire

Après avoir stagné voire décliné sur la période 1968-1990, la population du SCoT de l'Ardèche Méridionale connaît depuis environ 25 ans une dynamique positive sur une grande partie de son territoire (progression de 78 000 à 81 200 habitants).

Cette dynamique positive est toutefois inégale et fragile. Elle tend de fait à s'inverser sur une partie du territoire, notamment sur le bassin Montagne qui après une reprise entre 1999 et 2007 voit, de nouveau, sa population diminuer très légèrement. La croissance reste par ailleurs ténue sur les principales polarités (Aubenas, Ruoms, les Vans, Joyeuse, ...). Pour le bassin Montagne, ce ralentissement accentue la difficulté à maintenir le tissu social et l'activité économique. En ce qui concerne les communes centrales, il traduit l'inadéquation de l'attractivité des pôles avec leur niveau de rayonnement souhaité.

La fragilité constatée s'explique avant tout par le **vieillissement de la population**, particulièrement marqué sur les zones de pente et de montagne, qui induit un solde naturel négatif.

Malgré le départ d'une partie des jeunes pour des raisons scolaires ou professionnelles, **le solde migratoire est, pour sa part, partout positif**. Les jeunes couples et les retraités aisés sont particulièrement nombreux au sein des nouveaux arrivants, avec globalement une tendance au rajeunissement des flux.

Au regard de la structure actuelle de la population et de ses conséquences sur les dynamiques territoriales, le maintien de l'attractivité du territoire vis-à-vis de ces publics est essentiel, notamment dans les centralités. Les cadres et professions supérieures bénéficient également d'une dynamique très positive mais restent encore peu représentés sur le territoire du SCoT, le tissu économique étant peu propice à leur installation (cf. partie III).

Le **niveau de revenu reste ainsi très inférieur à la moyenne régionale** (19 400 € contre 27 300 € de revenu fiscal en moyenne par foyer), malgré l'arrivée de retraités aisés.

Des poches de pauvreté existent, particulièrement chez les jeunes et les retraités. Géographiquement, elles se concentrent essentiellement sur le Bassin Montagne et à l'ouest du Bassin Sud Ardèche.

La diversité de l'armature urbaine, allant des villages très ruraux au pôle de niveau départemental qu'est Aubenas, constitue un atout pour répondre à des besoins et aspirations hétérogènes.

Ce constat positif est toutefois contrebalancé par un **parc de logements insuffisamment diversifié et adapté**. En premier lieu, si les logements anciens, très présents, peuvent dans certains cas être attractifs, ils sont le plus souvent énergivores et inadaptés aux modes de vie des habitants. Ils sont logiquement exposés à une forte vacance, laquelle se concentre pour partie sur les centres bourgs, nuisant ainsi à la vitalité des polarités. Par ailleurs, les logements individuels, privés et de grande taille sont globalement surreprésentés et ce, au détriment des logements locatifs et sociaux. Le caractère touristique du territoire, notamment dans le sud Ardèche, engendre un effet concurrentiel sur le parc de logements permanents. Ainsi, les locataires, les jeunes, les primo-accédants, les familles monoparentales et les travailleurs saisonniers éprouvent des difficultés à trouver un logement.

Ces carences dans le parc affectent la mixité sociale et générationnelle. La dispersion de l'offre de logement, très diffuse, induit par ailleurs d'importants flux de déplacements individuels, contraires aux principes de développement durable. L'attractivité territoriale pourrait à ce titre stimuler des projets de logements innovants et de qualité.

Malgré l'émergence de quelques PLH, il existe sur le SCoT un véritable enjeu d'adaptation de l'habitat aux besoins des populations actuelles et futures.

Les programmes de constructions nouvelles sont des réponses évidentes à ces besoins. Cependant, la **réhabilitation des logements anciens**, au travers de projets de restructuration des centres historiques (incluant si nécessaire la démolition /création d'espaces de respiration) est un levier majeur du SCoT.

Les enjeux du SCoT en matière de démographie et d'habitat :

- ✓ L'attractivité du territoire pour des populations variées, en particulier les jeunes actifs, concourant à une démographie diversifiée et au maintien de la vie dans les villages
- ✓ Des politiques communales et intercommunales en faveur de l'accueil de nouvelles populations, à même de lisser les déséquilibres territoriaux et de limiter les concurrences infra « SCoT »
- ✓ L'équilibre entre populations permanente et occasionnelle
- ✓ Une offre de logements, notamment locative, adaptée aux besoins des différentes catégories de population (notion de « parcours résidentiel »)
- ✓ La maîtrise, notamment publique, de l'offre foncière dédiée à l'habitat, de façon à orienter la production en fonction des besoins des différents secteurs du territoire
- ✓ L'attractivité de l'habitat dans les cœurs de villes -villages
- ✓ La vacance dans les centres -bourgs
- ✓ La mixité sociale et générationnelle dans le parc de logements

III. Une armature territoriale complexe, conditionnée par la géographie

III.1 Un fonctionnement territorial organisé autour de plusieurs bassins de vie

III.1.1 *Un espace multi-polarisé*

Le périmètre du SCoT recouvre presque la moitié (46%) du départemental. De par son étendue géographique, il s'organise autour de 12 bassins de vie, tous ruraux, dont 8 dépendent de polarités situées en dehors de l'Ardèche méridionale.

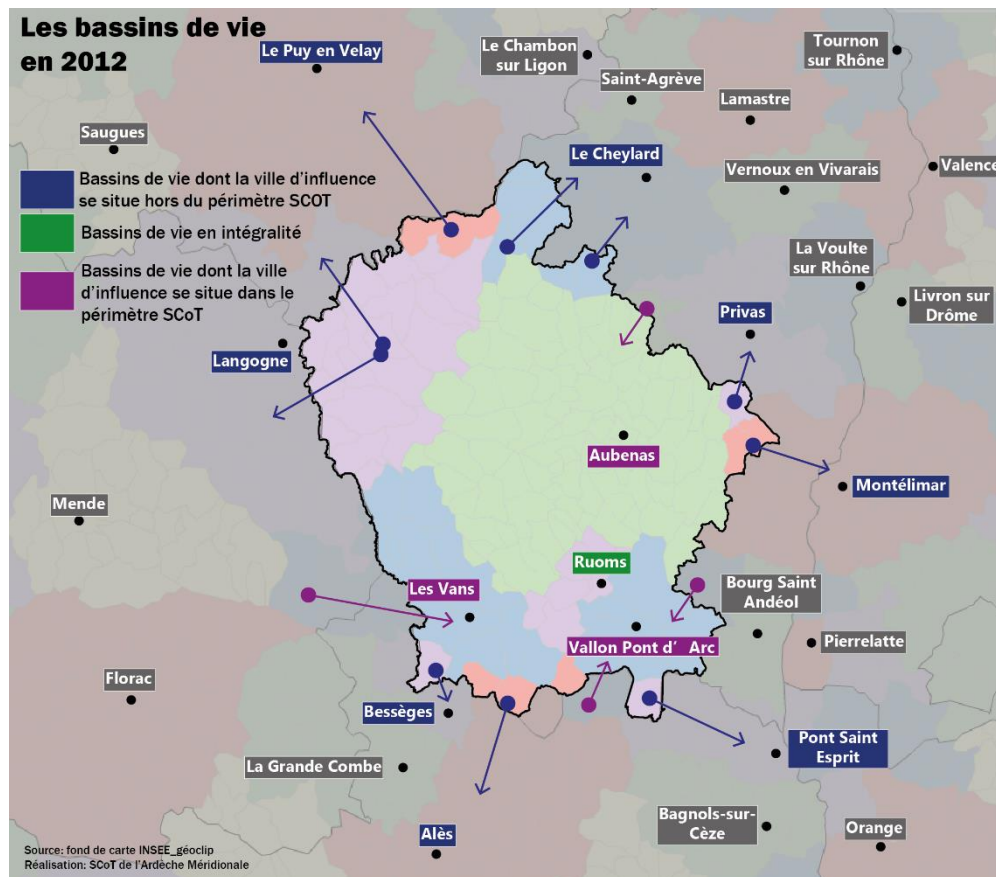
► Les bassins de vie à la marge du SCoT

Il s'agit de bassins de vie dont la ville d'influence, bien que localisée à l'extérieur du périmètre, exerce une attractivité sur certaines communes du SCoT situées sur les franges. C'est le cas sur la Montagne où la très grande majorité des communes (19) dépendent du bassin de vie de Langogne. Le Béage et Issarlès sont quant à elles influencés par le Puy en Velay tandis que Saint-Eulalie, Mézilhac et Lachamp-Raphaël sont davantage tournées vers le Cheylard. Sur la frange méridionale du SCoT, Malbosc fonctionne avec Bessèges alors que Bessas, Saint-André-de-Cruzières et Saint-Paul-le-Jeune dépendent d'Alès et qu'Orgnac l'Aven appartient au bassin de vie de Pont-Saint-Esprit. Sur la bordure orientale du SCoT, Saint-Pons et Scautres bénéficient du rayonnement de Montélimar tandis que Berzème penche davantage vers Privas.

► Les bassins de vie du territoire

Au nombre de 4, ils se divisent en 2 sous-catégories :

- Les bassins de vie d'Aubenas, de Les Vans et de Vallon-Pont-d'Arc dont la ville d'influence est dans le SCoT et qui rayonnent au-delà de l'Ardèche méridionale. Ainsi, au sud, Barjac et Gras fonctionnent pour partie avec Vallon-Pont-d'Arc. A l'ouest, sept communes de Lozère (Altier, Pourcharesse, Villefort, Saint-André-Capcèze, Pied-de-Borne, Malonts-et-Elze et Pontails-et-Brésis) sont quant à elle influencées par Les Vans. Au Nord, deux communes du Centre Ardèche (Gourdon et Saint-Julien-du-Gua) dépendent du bassin de vie d'Aubenas, qui englobe par ailleurs les deux tiers des communes du SCoT.
- Le bassin de vie de Ruoms, le seul compris intégralement dans le SCoT, qui englobe 7 communes.



III.1.2 Un maillage territorial à dominante rurale

► Les principes méthodologiques

De type rural, le SCoT de l'Ardèche Méridionale met en évidence un fonctionnement territorial éclaté entre des polarités de niveau différent. Or, l'accessibilité des habitants aux équipements, aux services et à l'emploi est au cœur du SCoT. Aussi, pour mieux appréhender l'armature actuelle, il convient de procéder à une classification fondée sur des données statistiques objectives. Une analyse multicritères a donc été conduite de façon à caractériser, en fonction de leur rôle fonctionnel, les différentes typologies de communes du territoire.

La sélection des indicateurs pertinents s'est opérée à partir de la base de données « INSEE 2013 » relative aux caractéristiques sociodémographiques et de la base permanente des équipements et services 2015 (BPE). Elle a permis de retenir 6 variables de structuration territoriale, chacune faisant l'objet d'un système de notation spécifique :

- **Le rôle de la commune dans l'EPCI** : la commune centrale de chaque EPCI est identifiée et bénéficie d'une notation spécifique (5).
- **La population municipale** : notation de 1 à 10 par classe de taille de population ;
- **Le nombre d'emplois** : notation de 1 à 5 par classe de nombre d'emplois ;
- **Le ratio de concentration d'emplois** : cet indicateur permet de distinguer les communes émettrices d'emploi dans un bassin de vie et les communes plus résidentielles (ratio entre le nombre d'emplois de la commune en 2013 et nombre d'actifs occupés en 2013). Notation de 1 à 5 par classe de ratio de concentration d'emplois ;
- **Le nombre total d'équipements** : notation de 1 à 5 par classe de nombre d'équipements ;
- **La gamme des équipements présents sur la commune**, (équipements supérieurs, équipements intermédiaires, équipements de proximité) pour caractériser les différentes polarités et leur rôle dans l'armature territoriale. Notation de 1 à 5 par gamme d'équipements.

Le nombre de points attribué par variable suit une logique de relatif équilibre entre les caractéristiques « populations », « emploi » et « équipements ». La note finale de chaque commune est obtenue en additionnant les notations intermédiaires.

Il en ressort une typologies de communes en 5 catégories, de la plus structurante à la moins structurante :

- **Le pôle central** (35 points) ;
- **Les pôles secondaires** (entre 17 et 26 points) ;
- **Les bourgs relais ou périphériques** (entre 10 et 16 points) ;
- **Les villages ruraux** (8 ou 9 points) ;
- **Les villages très ruraux** (entre 5 et 7 points).

Le choix des limites entre catégories s'est fait grâce un découpage au sein des notations obtenues et a été consolidé par la connaissance du territoire.

NOTA : La catégorie « bourg » est particulière en ce sens qu'elle recoupe deux réalités : les bourgs situés à proximité d'un pôle sont considérés comme périphériques (rôle de « centralité de quartier ») alors que ceux situés au centre d'un groupe de communes rurales ou très rurales (territoire de faible densité) sont des bourgs relais (rôle structurant plus important).

► **Les résultats obtenus**

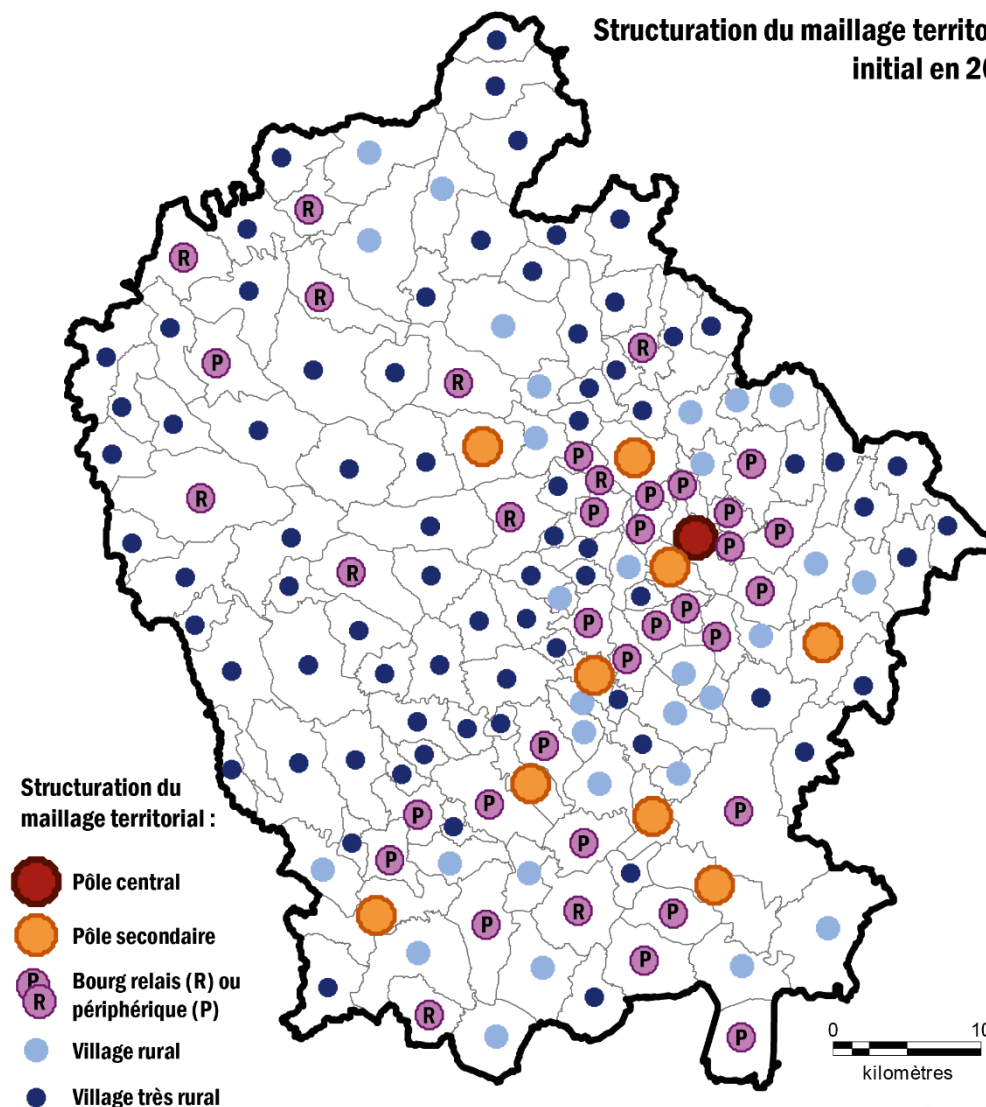
Aubenas, la commune la plus densifiée du SCoT avec 803 hab. / km², est incontestablement la polarité principale de l'Ardèche Méridionale. Elle occupe donc seule la classe « **pôle central** » du maillage territorial. Les dernières données INSEE¹ font état de 12 479 habitants soit 871,4 habitants au km² ce qui conforte ce rôle de pôle central.

Hiérarchiquement, viennent ensuite **9 pôles secondaires** : Les Vans, Vallon-Pont-d'Arc, Ruoms, Joyeuse, Largentière, Saint-Etienne-de-Fontbellon, Villeneuve-de-Berg, Vals-les-bains et Theuets.

Sur les **37 bourgs structurants** identifiés dans le SCoT, 12 sont classés comme bourgs relais. Compris dans le rayonnement d'une polarité urbaine supérieure, les autres bourgs sont appelés périphériques.

Bourgs relais	Bourgs périphériques
Antraigues-sur-Volane, Coucouron, Grospierres, Jaujac, Le Lac-d'Issarlès, Lalevade-d'Ardèche, Montpezat-sous-Bauzon, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Étienne-de-Lugdarès, Saint-Paul-le-Jeune, Valgorge	Berrias-et-Casteljau, Chambonas, Chassiers, Labégude, Lablachère, Lachapelle-sous-Aubenas, Lagorce, Lanarce, Lavilledieu, Lussas, Mercuer, Orgnac-l'Aven, Payzac, Pont-de-Labeaume, Prades, Rosières, Saint-Alban-Auriolles, Saint-Didier-sous-Aubenas, Saint-Privat, Saint-Sernin, Salavas, Ucel, Vagnas, Vesseaux, Vinezac, Vogüé

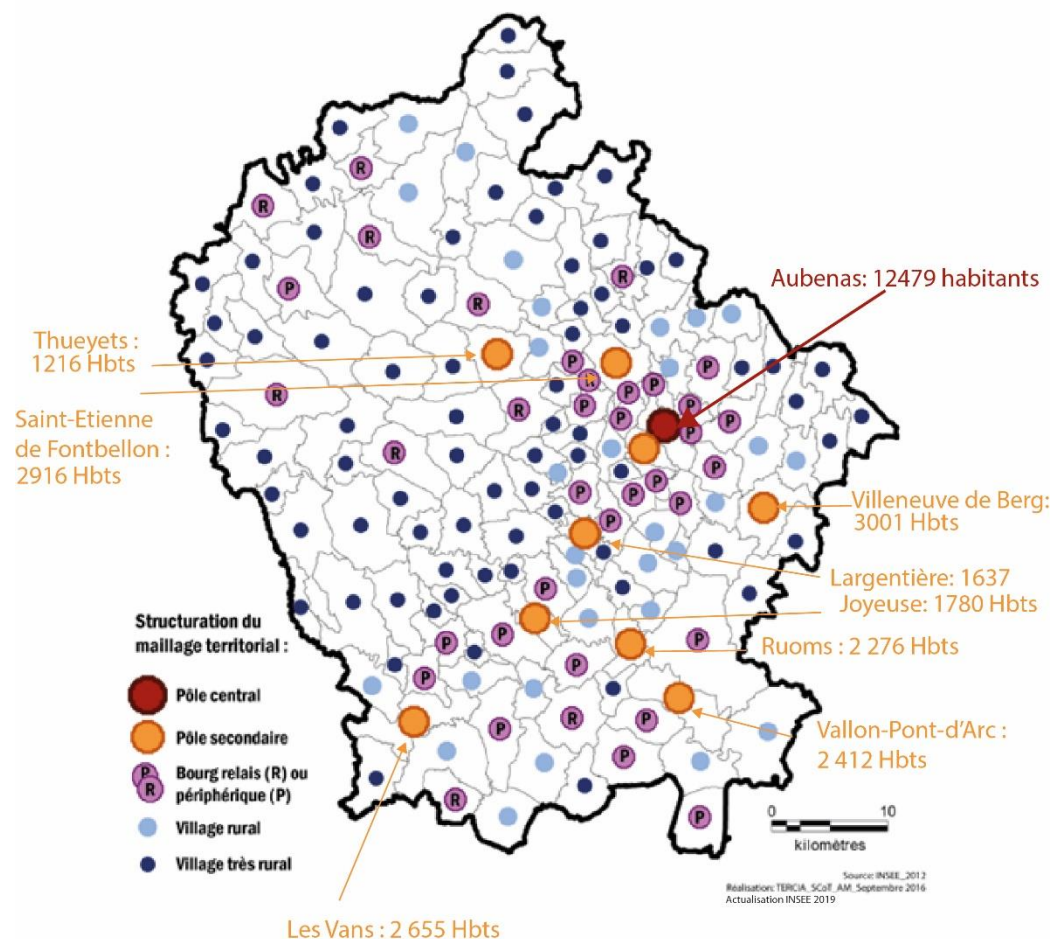
Structuration du maillage territorial initial en 2016



Source: INSEE_2012
Réalisation: TERCIA_SCoT_AM_Septembre 2016

¹ Source : INSEE RGP 2019

Le maillage territorial en 2019, une structure inchangée



Au nombre de **102**, les autres chefs de lieu ont été identifiées comme **villages ruraux ou très ruraux**. Dans la première catégorie, se rangent 29 communes qui présentent un niveau d'équipement et d'emploi un peu supérieur à celles de la seconde. Parmi celles-ci, certaines (Burzet, Laurac, St-Remèze, ...) se rapprochent même, de par leur influence locale, du statut de bourg structurant. Logiquement, la très grande majorité des villages ruraux et très ruraux (83) correspond à des communes de faible densité (inférieure à 30 hab. / km²). Une seule commune relevant de cette catégorie, Laurac-en-Vivaraïs, affiche une densité supérieure à 100 hab./km².

Le maillage territorial a n'a pas évolué en 2019, seule la commune de Largentière a perdu des habitants, passant de 1 858 habitants en 2013 à 1637 habitants en 2019. Compte tenu des flux au sein de cette commune, l'armature urbaine n'est pas remise en cause.

III.2 La permanence d'espaces de faible densité malgré la diffusion récente du caractère périurbain

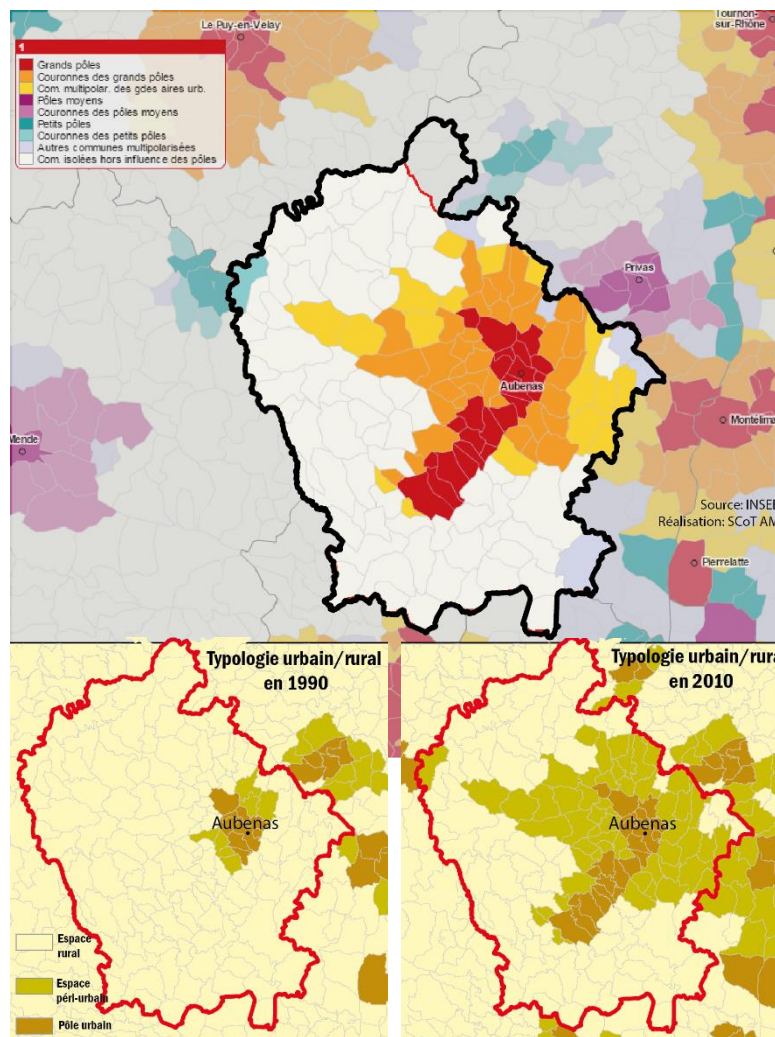
III.2.1 Un fort étalement urbain depuis 20 ans

En écho aux tendances nationales, la physionomie des espaces de l'Ardèche Méridionale a profondément évolué au cours des trois dernières décennies. De nouveaux modes de vie et de consommation sont venus bousculer la relation « habitant - espace ». A cet égard, les évolutions sociétales les plus impactantes sont :

- La montée de l'individualisme, au détriment des collectifs sociaux et familiaux, qui se caractérise notamment par une demande de plus en plus forte d'accès à la propriété d'un habitat individuel ;
- Une société de plus en plus mobile où l'usage de l'automobile est incontournable, avec un rapport à la distance qui a lui-même évolué. Un temps de trajet de 30 minutes est aujourd'hui considéré comme « normal » pour se rendre à son travail, pour aller faire ses courses, pour ses loisirs, ...

Du fait du découplage « domicile - travail », les migrations pendulaires sont aujourd'hui nombreuses et quotidiennes. Les déplacements ont été accentués par le passage d'une consommation de proximité en centre-bourg à une consommation éparpillée sur plusieurs zones commerciales en périphérie des cœurs de villes.

Principale résultante de ces évolutions, le phénomène de l'étalement urbain a profondément modifié l'organisation spatiale de l'Ardèche Méridionale entre 1990 et 2010. En début de période, le pôle urbain Albenassien était composé de 9 communes tandis que l'espace péri-urbain s'étendait sur 7 communes. En 2010, la grande aire urbaine d'Aubenas comprend un pôle urbain de 22 communes, sur un axe « RN 102 - RD 104 » allant de Chirols à Lablachère, auquel s'agrège un espace péri-urbain fort de 50 communes.



Définitions de l'INSEE

Pôle urbain : le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'une autre pôle urbain.

Couronne périurbaine : la couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

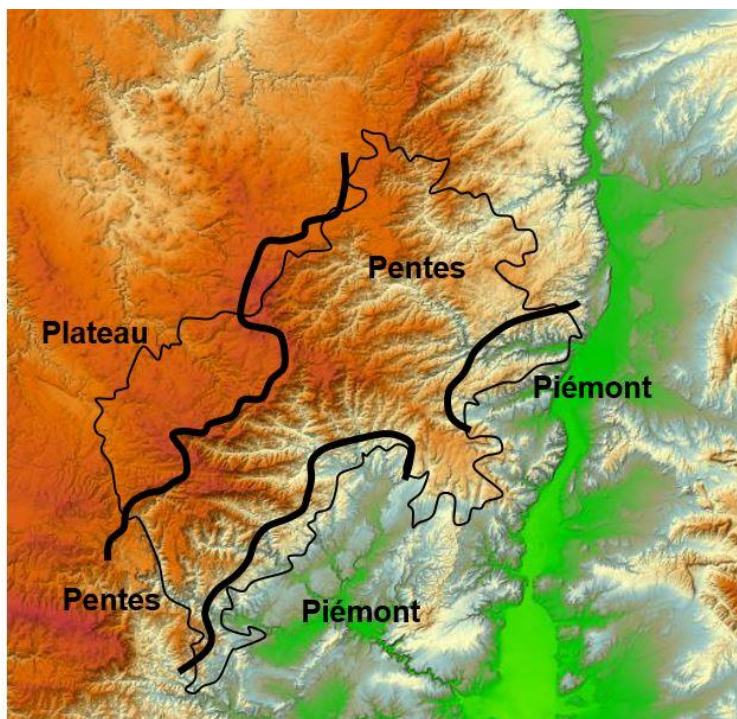
Espace rural : l'espace à dominante rurale ou espace rural regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

Aire urbaine : Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

III.2.2 Des espaces de faible densité au fonctionnement singulier

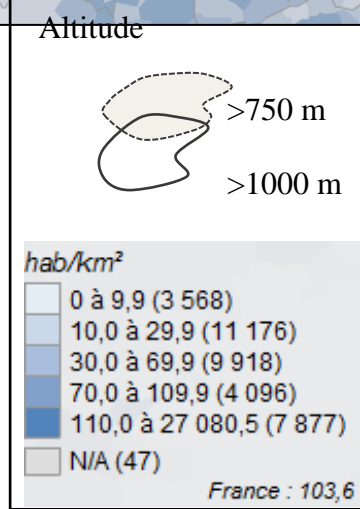
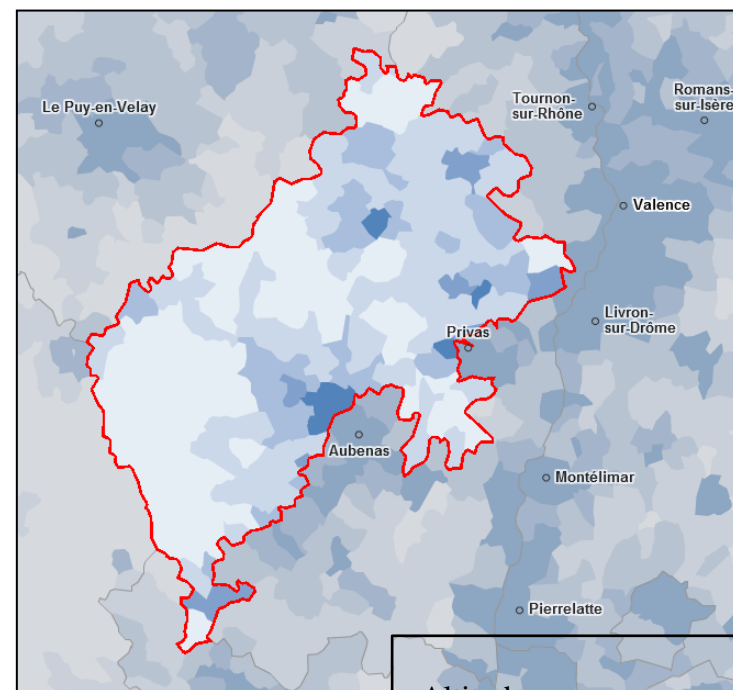
Les territoires de faible densité (moins de 30 habitants au km²) représentent près de la moitié de la superficie du territoire du SCoT. Afin d'en appréhender plus spécifiquement les ressorts de fonctionnement et d'évolution, une mission de prospective territoriale a été lancée conjointement avec la DDT de l'Ardèche, la DREAL Rhône-Alpes, le PNR des Monts d'Ardèche et le SCoT « Centre Ardèche ». Confiée au cabinet « Futuribles » et inspirée de l'étude « Territoires 2040 » conduite par la DATAR, elle doit permettre de mieux cerner les contraintes et potentialités propres à ces espaces (diagnostic), pour en déduire des trajectoires d'évolution à 20 ans (PADD) et orienter en conséquence les prescriptions du schéma (DOO). Le périmètre d'études est celui du zonage « Loi Montagne », même si le pilotage associe les 10 EPCI ayant au moins une commune concernée.

► Des territoires de montagne aux caractéristiques communes



Les espaces de faible densité coïncident globalement avec la zone de montagne. Sur les 90 communes classées Loi Montagne, seules 19 (Prades étant la plus densifiée avec 122 habitants au km²) enregistrent une densité de population supérieure à 30 habitants au km². A contrario, hors zone de montagne, seules 15 communes sur 59 (Bessas, St-Maurice d'Ibie, Labastide-de-Virac, Roche-colombe et Lagorce étant les moins densifiées d'entre elles) se rangent dans cette catégorie.

Sur le SCoT, 39 communes, toutes situées en zone de montagne et majoritairement au-dessus de 1 000 mètres d'altitude, se situent même sous la barre des 10 habitants au km² et peuvent être assimilées, selon la définition de l'INSEE, à des « espaces désertifiés ». Leur superficie cumulée totalise 893 km², soit 35 % de celle du SCoT.



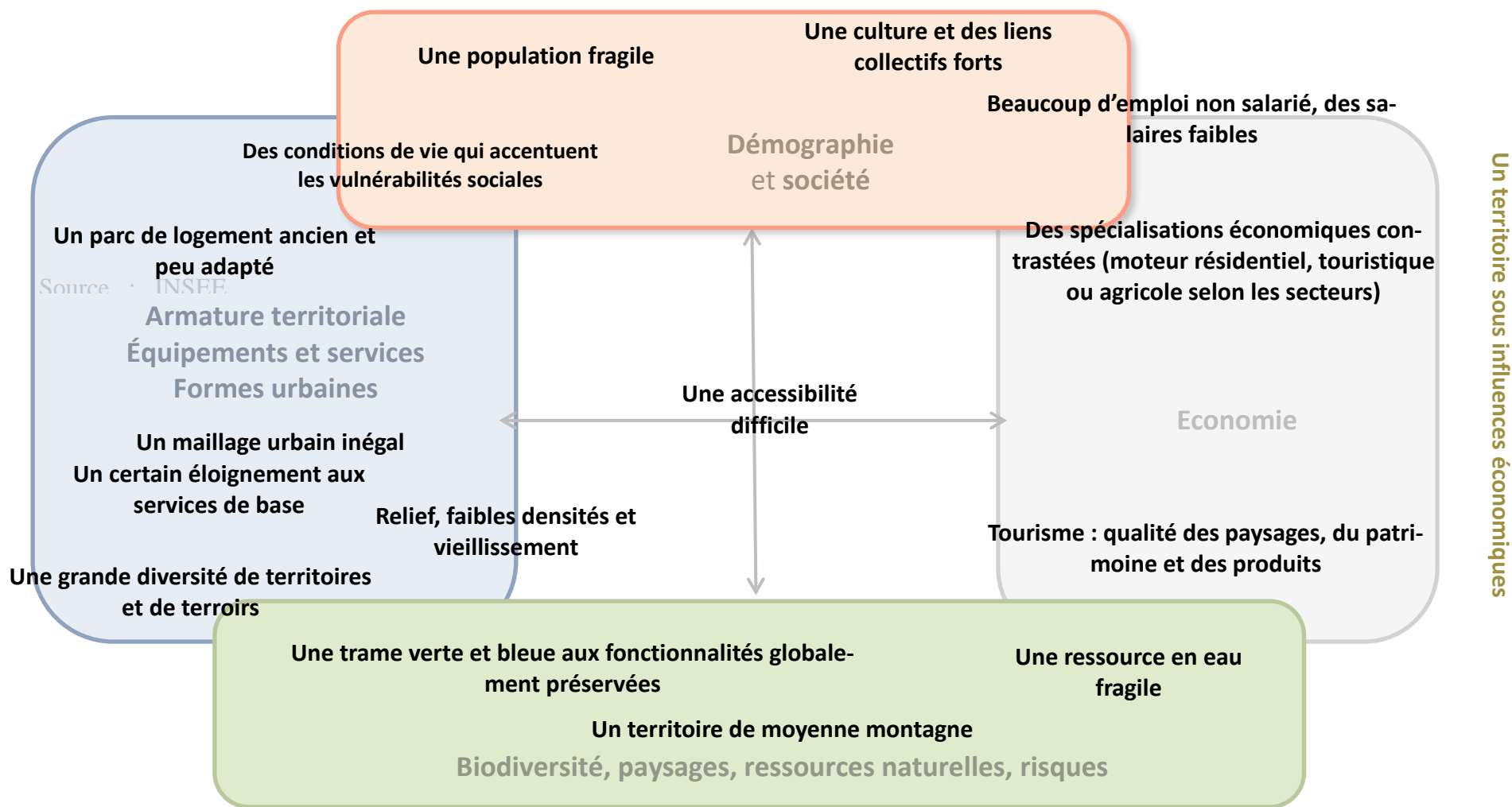
Les communes classées loi Montagne dans le périmètre du SCOT de l'Ardèche Méridionale:

Aizac	Laboule	Prades	Saint-Étienne-de-Boulogne
Vallées-d'Antraigues-Asperjoc	Lac-d'Issarlès	Prunet	Saint-Étienne-de-Lugdardès
Astet	Lachamp-Raphaël	Ribes	Sainte-Eulalie
Barnas	Lachapelle-Graillouse	Le Roux	Saint-Gineys-en-Coiron
Beaumont	Lalevade-d'Ardèche	Sablières	Saint-Joseph-des-Bancs
Berzème	Lanarce	Sagnes-et-Goudoulet	Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle
Borée	Laveyrune	Saint-Andéol-de-Vals	Saint-Laurent-sous-Coiron
Borne	Lavillatte	Saint-André-Lachamp	Saint-Mélany
Burzet	Laviolle	Saint-Cirgues-de-Prades	Saint-Michel-de-Boulogne
Cellier-du-Luc	Lentillères	Saint-Cirgues-en-Montagne	Saint-Pierre-de-Colombier
Chazeaux	Lespéron	Mézilhac	Saint-Pierre-Saint-Jean
Chirols	Loubaresse	Mirabel	Saint-Pons
Coucouron	Malarce-sur-la-Thines	Montpezat-sous-Bauzon	Les Salelles
Cros-de-Géorand	Malbosc	Montselgues	Sanilhac
Darbres	Mayres	Péreyres	Sceautres
Dompnac	Mazan-l'Abbaye	Planzolles	Tauriers
Fabras	Meyras	Pont-de-Labeaume	Thueyts
Faugères	Mézilhac	Prades	Usclades-et-Rieutord
Gravières	Mirabel	Prunet	Valgorge
Issanlas	Montpezat-sous-Bauzon	Ribes	Vals-les-Bains
Issarlès	Montselgues	Le Roux	
Jaujac	Péreyres	Sablières	
Joannas	Planzolles	Sagnes-et-Goudoulet	
Juvinas	Pont-de-Labeaume	Saint-Andéol-de-Vals	
Labastide-sur-Bésorgues			

A l'échelle du SCOT, ces territoires présentent un certain nombre de traits communs résumés dans le schéma ci-après.

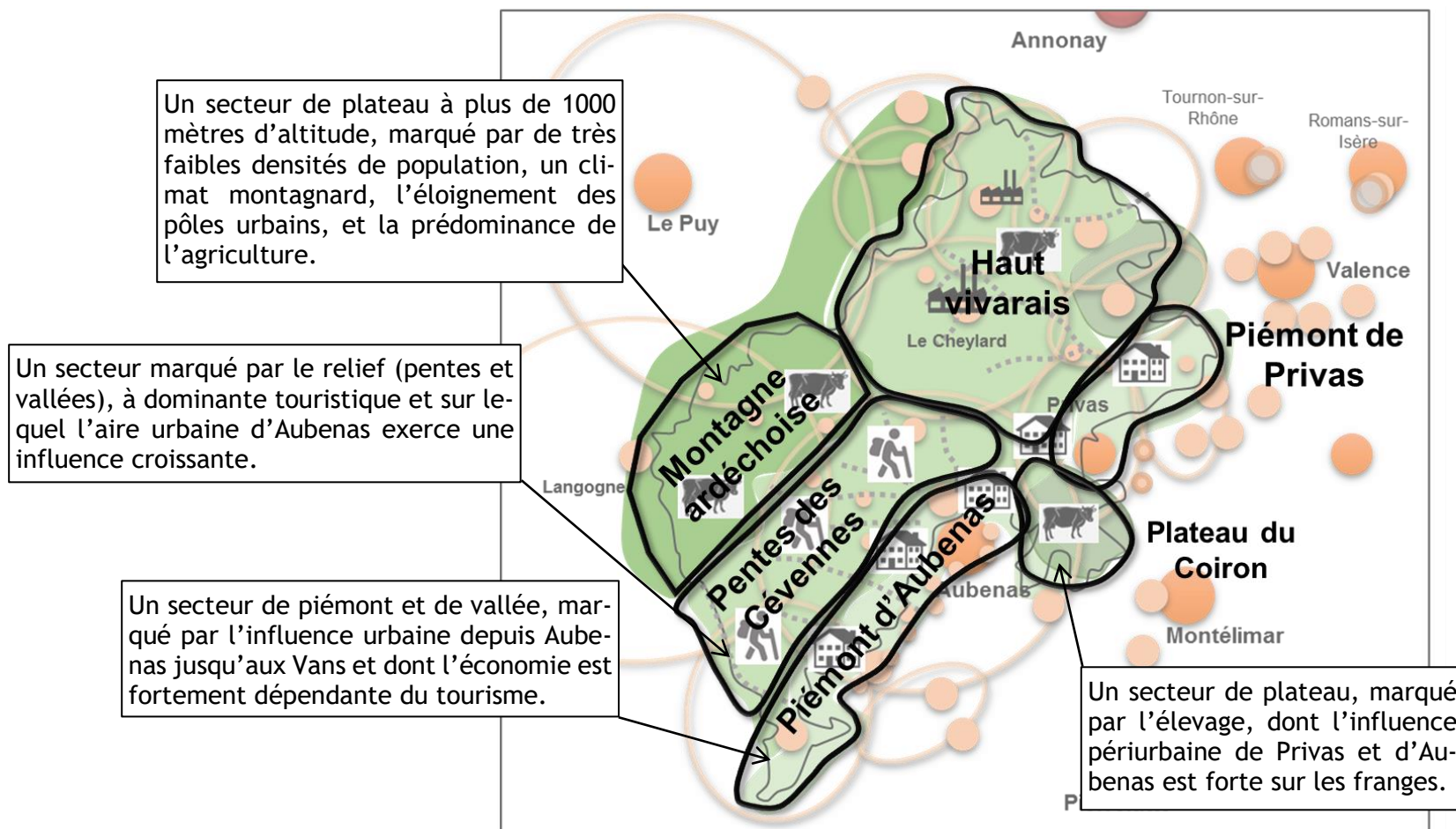
Un territoire « en marge »

Une situation d'interface entre de grands ensembles territoriaux



► Une faible densité à plusieurs visages

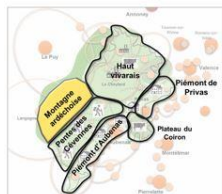
La géographie physique, la relation aux pôles urbains et la nature des « moteurs » économiques constituent les principaux éléments de différenciation entre territoires. A l'échelle du SCoT de l'Ardèche méridionale, 4 secteurs géographiques peuvent ainsi être distingués : la Montagne ardéchoise, les Pentec des Cévennes, le Piémont d'Aubenas et la Plateau du Coiron.



L'analyse des logiques de fonctionnement de chacun de ces 4 secteurs est synthétisée comme suit :

Montagne ardéchoise

Les principales caractéristiques



Démographie

La population de la montagne a nettement baissé depuis 1982 (-17%), malgré une relative stabilisation depuis 1999.

Marquée par de très faibles densités d'occupation de l'espace (< 10 habitants au km²), elle est également très âgée (38% de plus de 60 ans contre 16% de moins de 20 ans).

Ressources et moteurs économiques

Le tissu économique est fortement marqué par l'exploitation des ressources du territoire (élevage, productions AOC, sylviculture). Il a connu par ailleurs un net recul du volume d'emplois (-26% depuis 1982).

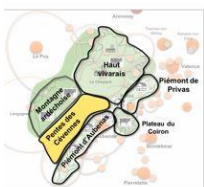
Rapport à l'urbain

Le territoire présente une relative autonomie de fonctionnement pour l'accès à l'emploi (8 emplois pour 10 actifs occupés résidents) et les services du quotidien.

La dépendance à l'urbain est nettement plus forte pour les services plus spécialisés (santé, équipements structurants, grandes et moyennes surfaces, enseignement secondaire et supérieur, ...)

Pentes des Cévennes

Les principales caractéristiques



Démographie

La population demeure structurellement âgée (36,7% de plus de 60 ans), malgré un rajeunissement dû à l'arrivée de jeunes ménages en provenance de la vallée.

La précarité sociale est forte sur ce secteur.

Ressources et moteurs économiques

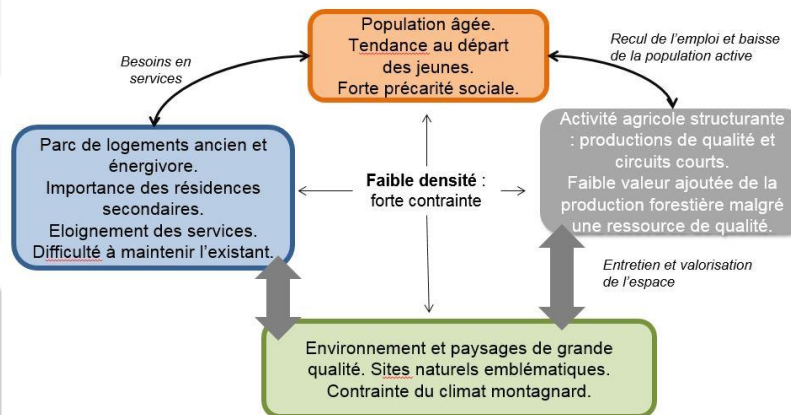
L'économie touristique est prédominante, d'autant plus que les moteurs économiques traditionnels du territoire (textile, agriculture et sylviculture) se sont largement affaiblis : -13% d'emplois entre 1982 et 2012.

Rapport à l'urbain

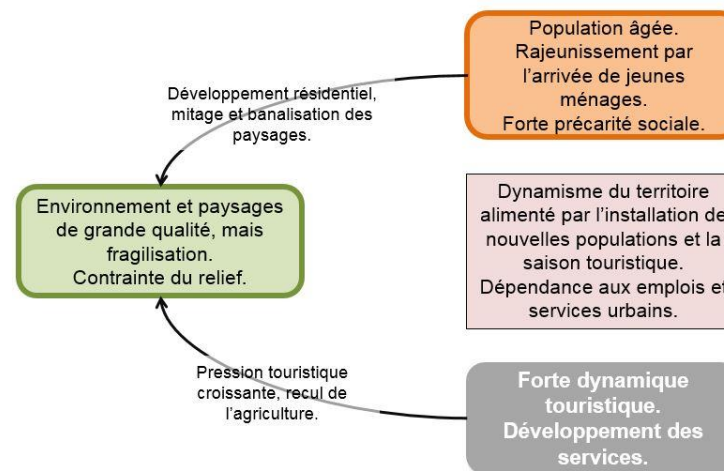
Ce secteur se caractérise par une dépendance de plus en plus forte aux services d'Aubenas et des pôles de la vallée (Les Vans, Joyeuse, Lablachère), mais aussi aux emplois d'Aubenas (7,7 emplois pour 10 actifs occupés contre 6,4 en 1990).

Malgré l'accessibilité difficile, de plus en plus d'urbains viennent s'installer dans les pentes.

Les interactions et dynamiques en cours



Les interactions et dynamiques en cours



► L'application de la loi Montagne

Comme cela a été précédemment évoqué, 90 communes dans le périmètre du SCOT sont assujetties à la « loi Montagne ».

La « loi Montagne » désigne la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985, réformée en 2016 pour mieux prendre en compte le contexte actuel, relative au développement et à la protection de la montagne a pour objectif d'encadrer l'équipement et l'urbanisation des zones de montagne, en définissant des principes spécifiques aux communes dites « de montagne ». Celles-ci sont désignées par arrêté interministériel.

L'acte II de la loi Montagne² réaffirme les grands principes suivants:

- **Préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales ou forestières;**
- **Préservation des paysages caractéristiques de montagne**
- **Urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitation existants.**
Des exceptions à ce dernier principe sont toutefois possibles à travers les études de discontinuité et les unités touristiques nouvelles (UTN). Celles-ci permettent, en effet, de déroger au principe de continuité de l'urbanisation et ont pour objet d'encadrer les opérations d'aménagement (hébergements et équipements) touristique d'une certaine ampleur réalisées en zone de montagne. Deux types d'UTN existent : les UTN dites locales qui doivent être intégrées aux plans locaux d'urbanisme (PLU) et les UTN dites structurantes qui doivent être prévues par le SCOT. **L'UTN est rendue nécessaire par la taille et la nature du projet.** Outre leur inscription dans le DOO, les projets concernés par une UTN devront être justifiés du point de vue de la stratégie de développement touristique définie par le SCOT et devront faire l'objet d'une analyse environnementale, notamment, afin d'en démontrer les impacts et de les limiter au maximum.

Néanmoins, l'UTN ne dispense pas le projet de respecter les différentes prescriptions du DOO définies par ailleurs.

L'ensemble des principes de la loi Montagne sont maintenus, les principaux sont les suivants :

- **Le principe de l'extension en continuité ;**
- **Les Unités Touristiques Nouvelles (UTN) ;**
- **La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;**
- **La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;**
- **Les routes nouvelles.**

² La réforme de 2016

○ **Le principe de l'extension en continuité :**

▪ **La notion de continuité**

Le code de l'urbanisme impose un principe d'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante, mais jusqu'à la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (loi montagne II) il ne précisait pas les critères nécessaires à la mise en œuvre de ce principe. Cette loi a inséré un nouvel article L. 122-5-1 dans le code de l'urbanisme pour préciser que le principe de continuité s'apprécie au regard des caractéristiques locales de l'habitat traditionnel, des constructions implantées et de l'existence de voies et réseaux.

Les critères dorénavant posés par l'article L. 122-5-1, correspondent à ceux qui avaient été précisés par la jurisprudence auxquels on pourra continuer de se référer pour estimer si un nouveau projet ou une nouvelle zone sont situés en continuité de l'urbanisation existante, à savoir :

- Les distances entre les bâtiments (une proximité de quelques mètres n'étant pas nécessaire) ;
- **La densité, la forme et la logique de l'urbanisation locale ;**
- **Les caractéristiques architecturales, paysagères et topographiques ;**
- **La présence ou non de voies et de réseaux :** leur seule existence n'est pas synonyme d'urbanisation. Par contre, lorsqu'ils s'accompagnent de constructions, ce sera un indice complémentaire à l'appui de la qualification d'urbanisation existante (CE, 5 janvier 1994, Cribier, n° 129646). De même, leur présence sur la zone ou la parcelle sera un indice permettant d'établir que cette dernière est bien en continuité d'une autre zone ou parcelle déjà construite (CAA de Lyon, Gallo, 8 avril 1997, n° 94LY00450).

▪ **L'urbanisation existante**

Le principe de continuité implique une urbanisation préalable constituée par des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants. Lorsqu'un document d'urbanisme se saisit de cette possibilité, les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions et voies et réseaux existants doivent être pris en compte (article L.122-5-1). Pour les communes qui ne sont dotées ni d'un PLU ni d'une carte communale, les notions de hameau et de groupes de constructions devront être interprétées en tenant compte des mêmes critères (caractéristiques traditionnelles de l'habitat, constructions et voies et réseaux existants : article L.122-6).

▪ **Les bourgs et villages :**

En zone de montagne, il est possible de construire en continuité des « bourgs et villages ». La notion de village est utilisée à la fois par la loi Littoral et la loi montagne. Le village s'organise autour d'un noyau traditionnel, assez important pour avoir une vie propre tout au long de l'année. Le village se distingue du hameau par une taille plus importante et par le fait qu'il accueille encore, ou a accueilli des éléments de vie collective, une place de village, une église,

quelques commerces de proximité (boulangerie, épicerie) ou service public par exemple, même si ces derniers n'existent plus compte tenu de l'évolution des modes de vie. Le bourg répond aux mêmes caractéristiques que le village, mais sa taille est plus importante.

- **Les hameaux :**

Selon la jurisprudence, le terme de hameau désigne un petit ensemble de bâtiments agglomérés à usage principal d'habitation, d'une taille inférieure aux bourgs et aux villages. Les critères cumulatifs suivants sont généralement utilisés :

- un nombre de constructions limité (une dizaine ou une quinzaine de constructions) destinées principalement à l'habitation ;
- regroupé et structuré ;
- isolé et distinct du bourg ou du village.

- **Groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants :**

Les termes de groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants sont issus de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat. Dorénavant les articles L. 122-5 et L. 122-6 prévoient que l'urbanisation existante peut également consister en des groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations. L'intention du législateur était d'autoriser l'urbanisation en continuité de formes urbaines ne répondant pas à la définition du hameau. Ces groupes de constructions sont définis par le juge administratif comme des groupes de plusieurs bâtiments qui, bien que ne constituant pas un hameau, se perçoivent compte tenu de leur implantation les uns par rapport aux autres, notamment de la distance qui les sépare, de leurs caractéristiques et de la configuration particulière des lieux, comme appartenant à un même ensemble (CAA Lyon, 22 juin 2006, n° 05LY01465, CAA Lyon 24 novembre 2009, n° 07LY02650), la notion d'ensemble « homogène » étant parfois utilisée (CAA Marseille, 1^{er} juin 2015, Casara, n° 13MA01 586).

Ainsi, un ensemble ne constituant pas un hameau, par exemple parce qu'il compte moins de dix constructions, pourra toutefois constituer un groupe de constructions pouvant servir d'accroche à une extension de l'urbanisation.

- **Les exceptions au principe d'extension de l'urbanisation en continuité**

- **L'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes et les annexes de taille limitée à ces constructions :**

- **Le changement de destination**

Le changement de destination, entre les différentes catégories prévues par le code de l'urbanisme, pourra être réglementé voire interdit par le PLU. Pour les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en application de l'article L. 151-11, les autorisations d'urbanisme autorisant le changement de destination seront soumises à l'avis de la CDPENAF ou de la CDNPS selon que le bâtiment est situé en zone A ou N et ne devront pas avoir pour effet de compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

- **L'extension limitée des constructions existantes**

L'extension consiste en un agrandissement de la construction existante présentant des dimensions inférieures à celle-ci. L'extension peut être horizontale ou verticale (par surélévation, excavation ou agrandissement), et doit présenter un lien physique et fonctionnel avec la construction existante.

L'extension limitée pourra être définie en pourcentage de la construction existante. Les documents d'urbanisme autorisent généralement une extension pouvant aller jusqu'à 30 % de la surface de plancher de la construction existante. En l'absence de PLU (communes couvertes par une carte communale ou soumises au règlement national d'urbanisme (RNU)), le caractère limité de l'extension devra être contrôlé lors de la délivrance de l'autorisation de construire, selon des critères équivalents à ceux utilisés dans le cadre d'un document d'urbanisme.

- **Les annexes de taille limitée**

La loi montagne II a modifié l'article L. 122-5 pour ajouter la possibilité de réaliser des annexes de taille limitée aux constructions existantes. En l'absence de disposition transitoire, cette nouvelle disposition relative aux annexes est applicable à compter du 30 décembre 2016 (soit le lendemain de la parution de la loi montagne II), y compris aux demandes d'autorisations déposées avant cette date. En l'absence de PLU (communes couvertes par une carte communale ou soumises au règlement national d'urbanisme (RNU)), le caractère limité de l'annexe devra être contrôlé lors de la délivrance de l'autorisation de construire, de la même manière que pour les extensions des constructions existantes, c'est-à-dire en recourant aux articles du RNU ou aux articles L.122-9 et L.122-10.

- **La réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées**

Cette exception permet l'implantation d'équipements publics, qui en raison des nuisances ou des risques qu'ils génèrent, doivent être éloignés des habitations (stations d'épuration, déchetteries, installations ICPE avec distance d'éloignement...).

- **Les unités touristiques nouvelles**

Les unités touristiques nouvelles ne sont pas soumises au principe d'urbanisation en continuité, en application de l'article L. 122-1 .

- **Les autres exceptions**

- **Les exceptions visées à l'article L. 122-3**

En application de l'article L. 122-3, les installations et ouvrages nécessaires aux établissements scientifiques, à la défense nationale, aux recherches et à l'exploitation de ressources minérales d'intérêt national, à la protection contre les risques naturels, à l'établissement de réseaux de communications électroniques ouverts au public et aux services publics autres que les remontées mécaniques sont exclus des dispositions d'urbanisme de la loi montagne et donc du principe d'urbanisation en continuité. Ils resteront alors soumis aux autres règles du document d'urbanisme applicable ou aux règles du RNU.

- **Les exceptions visées à l'article L. 122-11**

L'article L. 122-11 autorise certaines catégories de constructions de manière générale dans les terres agricoles pastorales et forestières. Contrairement à ce qui a pu être jugé par certaines juridictions (CAA NANCY, 4 juin 1998, n° 95NC01029), cet article ne peut autoriser que les constructions qui y sont listées.

- **Les constructions nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières**

On rappellera qu'une construction est nécessaire à l'activité agricole et par extension pastorale et forestière notamment lorsqu'elle « nécessite la présence rapprochée et permanente du chef d'exploitation » (CE, 14 mai 1986, Loberot, n° 56622).

- **Les équipements sportifs liés notamment à la pratique du ski et de la randonnée**

Il s'agit ici du ski sous ces différentes formes (ski nordique, ski de randonnée, ski de fond, « skating », biathlon, combiné nordique, saut à ski...)

- **La restauration ou la reconstruction des anciens chalets d'alpage ou bâtiments d'estive**

- **Les unités touristiques nouvelles (UTN)**

Les unités touristiques nouvelles (UTN) sont une des spécificités de l'urbanisme en zone de montagne. Il s'agit de projets de constructions, d'équipements ou d'aménagements touristiques dont la caractéristique principale est de pouvoir s'implanter sans être soumis au principe d'urbanisation en continuité, tout en respectant la qualité des sites et les grands équilibres naturels (L. 122-15). On distingue les UTN structurantes (UTNS) de taille ou de capacité d'accueil importante et les UTN locales (UTNL) : elles sont toutes soumises à un régime spécifique. Toutefois, les constructions, équipements et aménagements qui ressortent des catégories UTNL situées au sein des parties urbanisées ou dans un secteur constructible situé en continuité de l'urbanisation existante (art. R. 122-92) ne relèvent pas du régime des UTN.

Les UTN existaient avant la loi montagne de 1985 qui les a insérées dans le code de l'urbanisme. Leur régime a été modifié par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, par le décret n° 2006-1683 du 22 décembre 2006, par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dite loi montagne II), et enfin par le décret n° 2017-1039 du 10 mai 2017 relatif à la procédure de création ou d'extension des unités touristiques nouvelles.

- **La définition des unités touristiques nouvelles**

Les UTN sont définies par l'article L. 122-16 comme « toute opération de développement touristique effectuée en zone de montagne et contribuant aux performances socio-économiques de l'espace montagnard ». La liste des UTN figure aux articles R. 122-8 et R. 122-9 qui définissent respectivement les unités touristiques nouvelles structurantes (UTNS) et les unités touristiques nouvelles locales (UTNL). Cette liste peut être complétée par le SCOT pour les UTNS ou par le PLU pour les UTNL.

Cette nouvelle possibilité conférée aux collectivités locales par la loi Montagne II permet d'intégrer dans le régime UTN des projets de développement touristique ne ressortant pas des listes fixées par décret mais qui, du point de vue des collectivités concernées, seraient impactants pour les territoires.

Toutefois, en application de l'article R.122-7, cette possibilité ne permet :

- Ni de restreindre ou remettre en cause les listes fixées par décret en Conseil d'État, qu'il s'agisse d'une UTNS ajoutée par le SCoT ou d'une UTNL ajoutée par le PLU ;
- Ni de restreindre ou remettre en cause les catégories d'UTN fixées par le SCoT, lorsqu'il s'agit d'une UTNL ajoutée par le PLU.

Enfin, le SCoT peut abaisser les seuils fixés par décret, et ainsi faire remonter des UTNL dans le champ des UTNS, ces dernières s'avérant structurantes au regard du parti d'aménagement du SCoT.

▪ Les différentes catégories d'UTN

Il existe deux catégories d'UTN, classées selon des critères de taille ou de capacité :

- Les UTN structurantes (UTNS) : elles sont listées à l'article R. 122-8 et peuvent aussi être définies par le SCOT en application de l'article L. 122-17 ;
- Les UTN locales (UTNL): elle sont listées à l'article R. 122-9 et peuvent aussi être définies par le PLU en application de l'article L. 122-18.

• Les UTN structurantes

Elles regroupent, au-delà de certains seuils :

- Des remontées mécaniques. Il s'agit de remontées qui créent ou augmentent un domaine skiable alpin ;
- Des « ascenseurs valléens ». Ces derniers étaient auparavant des unités touristiques de niveau départemental et sont devenues unités touristiques structurantes depuis le décret du 10 mai 2017 ;
- Les liaisons entre domaines skiabls alpins : il s'agit d'UTNS, qu'elles se matérialisent par des remontées mécaniques et/ou par des pistes ;
- Des hébergements et équipements touristiques ;
- Des golfs ;
- Des campings ;
- Des terrains pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés ;
- Des pistes de ski alpin : il ne s'agit que des travaux de piste supérieurs à 4 hectares et situés en site vierge au sens du 43° du tableau de l'article R. 122-2 du code de l'environnement. La notion de site vierge a été modifiée par le décret du 10 mai 2017. Il s'agit d'un site « non accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques, ou du fait de la difficulté du relief, ou accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques mais ne revenant pas gravitairement sur une piste de ski ou un départ de remontée mécanique du même domaine skiable (...). » Les travaux en site vierge peuvent donc concerner une piste qui se termine hors du domaine skiable initial, y compris lorsqu'une desserte routière est prévue pour le retour des skieurs vers ce dernier.

- **Les UTN locales**

Si elles se recoupent parfois avec les UTNS, elles sont toutefois d'une capacité ou d'une surface inférieure. Elles regroupent :

- Des remontées mécaniques ;
- Des hébergements ou équipements touristiques situés en discontinuité de l'urbanisation ;
- Des golfs ;
- Des campings situés en discontinuité de l'urbanisation d'une superficie supérieure à 1 hectare.

Attention : les aires naturelles de camping, dont la surface réglementaire est fixée à 1 ha maximum, ne relèvent pas du régime UTN (cf. arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping). Aussi, si ces aménagements ne génèrent pas d'urbanisation, ils pourront être implantés en discontinuité. Dans le cas contraire, leur implantation sera conditionnée à la réalisation d'une étude de discontinuité ;

- Des refuges de montagne situés en discontinuité de l'urbanisation : ces refuges sont définis et réglementés par les article L.326-1 et D.326-1 et suivants du code du tourisme.

- **La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard**

L'article L. 122-9 du code de l'urbanisme dispose que les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

- **Champ d'application**

Les dispositions de l'article L. 122-9 sont applicables sur l'intégralité des zones de montagne. Elles s'appliquent à tous les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols, notamment :

- Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, POS et carte communale) ;
- Les prescriptions particulières de massif ;
- Les autorisations UTN (CE, 9 octobre 2015, n° 384804) ;
- Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable) ;
- Les déclarations d'utilité publique (CE, 10 juillet 2006, n° 288108 concernant un arrêté déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'une ligne électrique aérienne) et les déclarations de projet.

- **Identification des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard**

L'application de ce principe suppose au préalable d'identifier les sites naturels et les éléments du patrimoine culturel à préserver. Si le code de l'urbanisme ne précise pas quels sont les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, des protections existantes telles que le classement au titre des monuments historiques, les sites classés et inscrits, les parcs nationaux et réserves naturelles, les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue ou l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco justifient une préservation au titre de l'article L. 122-9. Il en est de même des éléments pouvant faire l'objet d'une identification par les prescriptions particulières de massif au titre de l'article L.122-6.2° : il s'agit notamment des gorges, grottes, glaciers, lacs, tourbières, marais, lieux de pratique de l'alpinisme, de l'escalade et du canoë-kayak ainsi que les cours d'eau de première catégorie, au sens du 10° de l'article L. 436-5 du code de l'environnement.

Mais il est aussi possible d'identifier des espaces à protéger qui ne bénéficient pas d'un statut juridique spécifique. En effet un espace caractéristique relève de l'appréciation souveraine des juges du fond qui peuvent lui reconnaître cette qualification, nonobstant la présence d'une telle protection (CE, 9 juin 2004, n° 254691 pour un espace ne faisant partie ni d'un parc national ni d'une réserve naturelle). Les différents inventaires comme les inventaires ZNIEFF ou les atlas des paysages sont également des outils d'aide à la délimitation de ces espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

- **La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières**

L'article L. 122- 10 du code de l'urbanisme dispose que les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, en particulier les terres qui se situent dans les fonds de vallée, sont préservées. Il précise également que la nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition.

- **Champ d'application**

Les dispositions de l'article L. 122-10 sont applicables sur l'intégralité des zones de montagne. Elles s'appliquent à tous les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols, notamment :

- Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, POS et carte communale) ;

Ainsi, si ces dispositions n'interdisent pas d'urbaniser une zone agricole, pastorale ou forestière, elles impliquent de n'admettre l'urbanisation de ces terres que pour satisfaire des besoins justifiés et dans une mesure compatible avec le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières. A titre d'illustration, ce ne sera pas le cas de l'ouverture à l'urbanisation de zones agricoles d'une superficie importante qui présentent un intérêt pour l'agriculture locale, en l'absence notamment de besoins spécifiques en matière d'habitat ou de développement des activités économiques (CE, 6 février 1998, commune de Faverges, n° 161812).

- Les prescriptions particulières de massif ;

- Les autorisations UTN ;
- Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable (CE, 9 juillet 1997, Morand, n° 123341) ;
- Les déclarations d'utilité publique (CE, 21 mars 2001, Euroraft, n° 209459) et les déclarations de projet.

- **Identification des terres concernées**

L'application de ce principe suppose au préalable d'identifier les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières. Si le code de l'urbanisme ne précise pas quelles sont les terres concernées, différents indicateurs pourront être utilisés, par exemple le statut de zone agricole protégée en application de l'article L. 112-2 du code rural et de la pêche maritime, ou la présence d'un « SIQO » sur la zone (signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine), de type label rouge, AOP/AOC, agriculture bio, etc..

L'existence ou non d'une pression foncière n'est pas un critère d'identification (CE, 7 février 2013, Ministère de l'écologie, n° 354681). Ces critères devront être combinés avec la pente, un terrain pentu étant plus difficilement mécanisable, et aussi avec les besoins de l'élevage et de la fauche. Les CDPENAF et les chambres d'agriculture, notamment, sont des interlocuteurs adéquats pour aider à l'identification des terres concernées.

Dans le cas des ScoT et des PLU, cette identification doit résulter d'un diagnostic établi pour l'élaboration du document d'urbanisme concerné (article L 14 1 -3 et L 151-4).

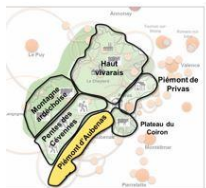
- **Les routes nouvelles**

En application de l'article L.122-4, la création de routes nouvelles de vision panoramique, de corniche ou de bouclage est interdite dans la partie des zones de montagne située au-dessus de la limite forestière, sauf exception justifiée par le désenclavement d'agglomérations existantes ou de massifs forestiers ou par des considérations de défense nationale ou de liaison internationale.

La notion de limite forestière est écologique et non juridique : il s'agit de l'altitude au-dessus de laquelle les forêts ne poussent plus. Cette limite peut donc varier selon l'exposition, le massif concerné, ou la topographie des lieux.

Piémont d'Aubenas

Les principales caractéristiques



Démographie

La population de ce secteur a légèrement augmenté depuis 1982 (+11%) mais a parallèlement enregistré un vieillissement sensible, les plus de 60 ans représentant aujourd'hui 36% de la population.

Ressources et moteurs économiques

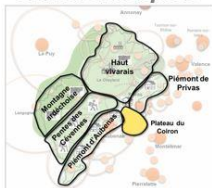
La base économique de ce secteur repose principalement sur les services à la population et aux touristes, le secteur productif s'étant nettement affaibli.

Rapport à l'urbain

La pression urbaine croissante entraîne la « principalisation » de nombreuses résidences secondaires, mais aussi la disparition de terres agricoles de qualité. Complémentairement à Aubenas, ce secteur est maillé de petits pôles urbains qui organisent la vie quotidienne.

Plateau du Coiron

Les principales caractéristiques



Démographie

La population de ce secteur apparaît nettement plus jeune que les autres territoires de faible densité. Les communes en bordure du plateau ont connu une forte progression depuis 1982 (+47%), sous l'effet du développement périurbain de Privas et d'Aubenas.

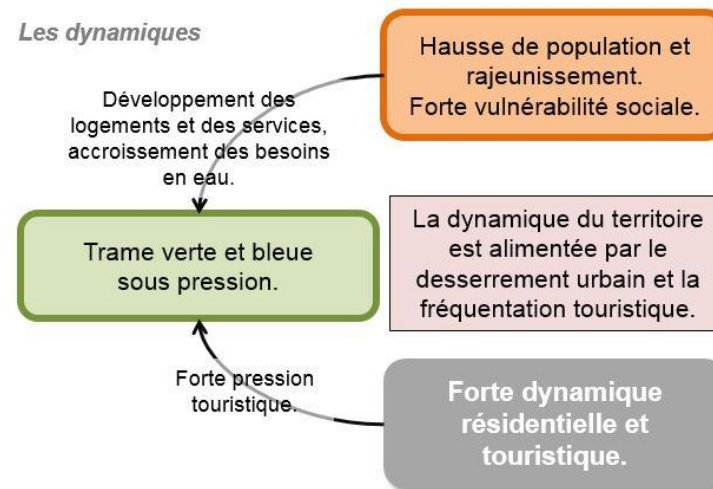
Ressources et moteurs économiques

L'activité économique du plateau est organisée autour de grandes exploitations agricoles (élevage).

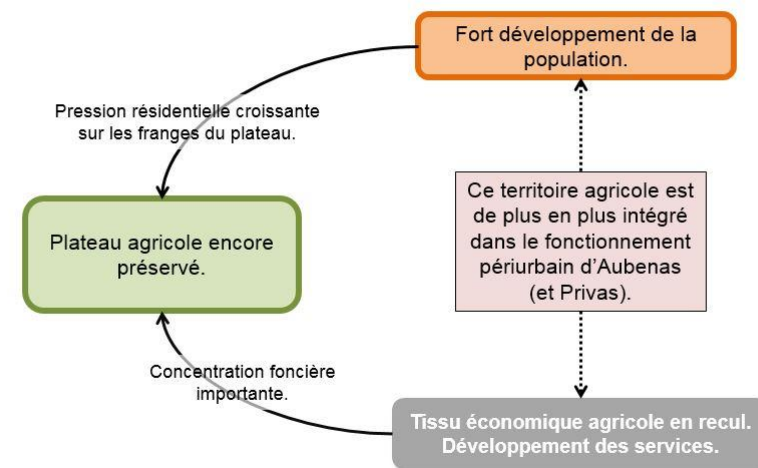
Rapport à l'urbain

Le rapport à l'urbain présente deux facettes : une logique croissante de périurbanisation des franges du plateau (intégration dans les bassins d'emploi de Privas et d'Aubenas) et des circuits de distribution des productions agricoles qui se déploient majoritairement sur la Vallée du Rhône.

Les dynamiques

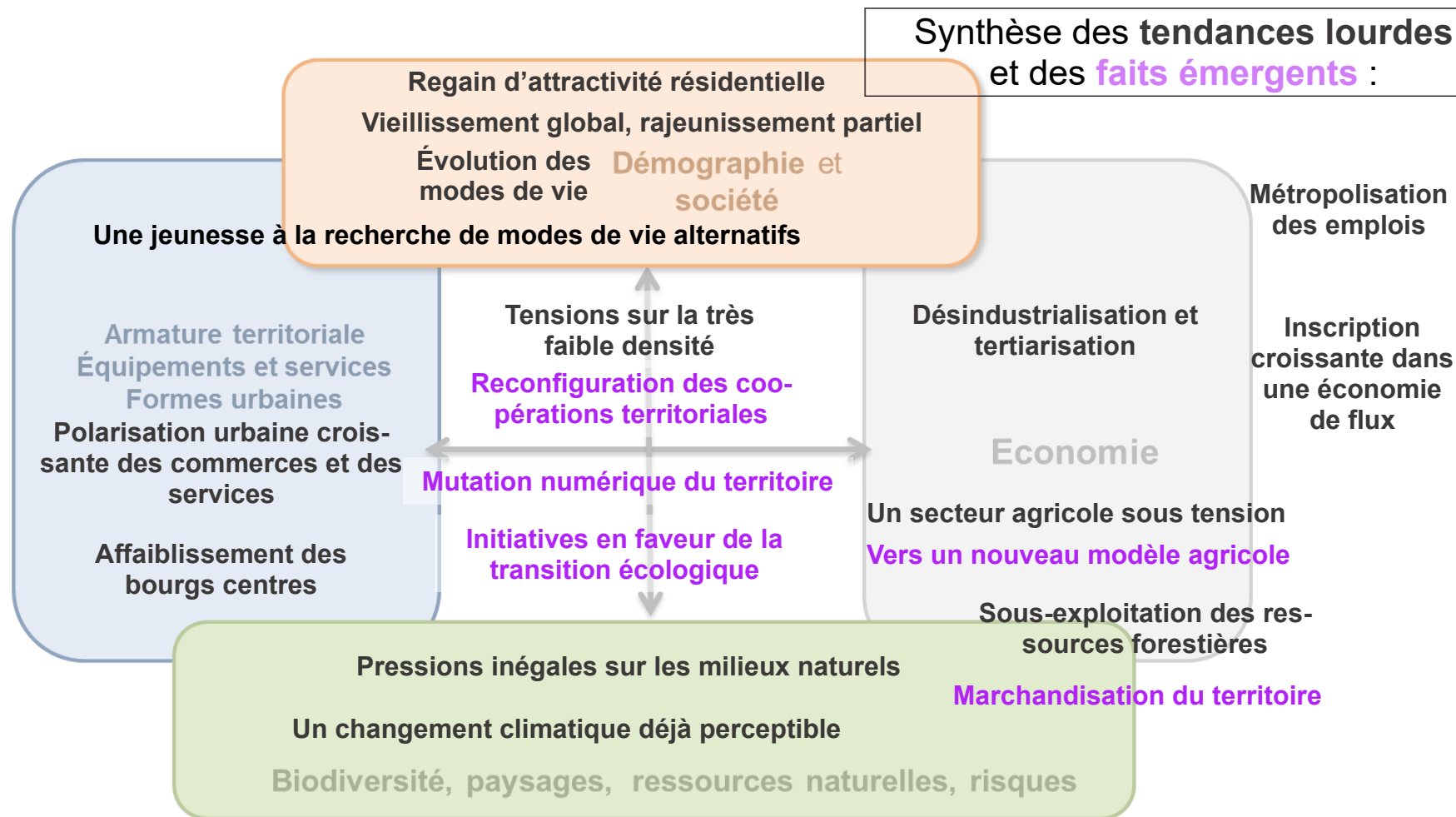


Les interactions et dynamiques en cours



► Des dynamiques de transformation à l'œuvre

Loin d'être statiques, les territoires de faible densité connaissent aujourd'hui des évolutions majeures qui doivent être appréhendées à partir de deux clés de lecture : les tendances lourdes, déjà à l'œuvre depuis plusieurs années, qui structurent les grandes logiques de transformation du territoire et les faits émergents (inflexion de tendance ou naissance d'une nouvelle). Les principales dynamiques de transformation sont synthétisées dans le schéma suivant :



III.3 Une accessibilité inégale aux pôles de services

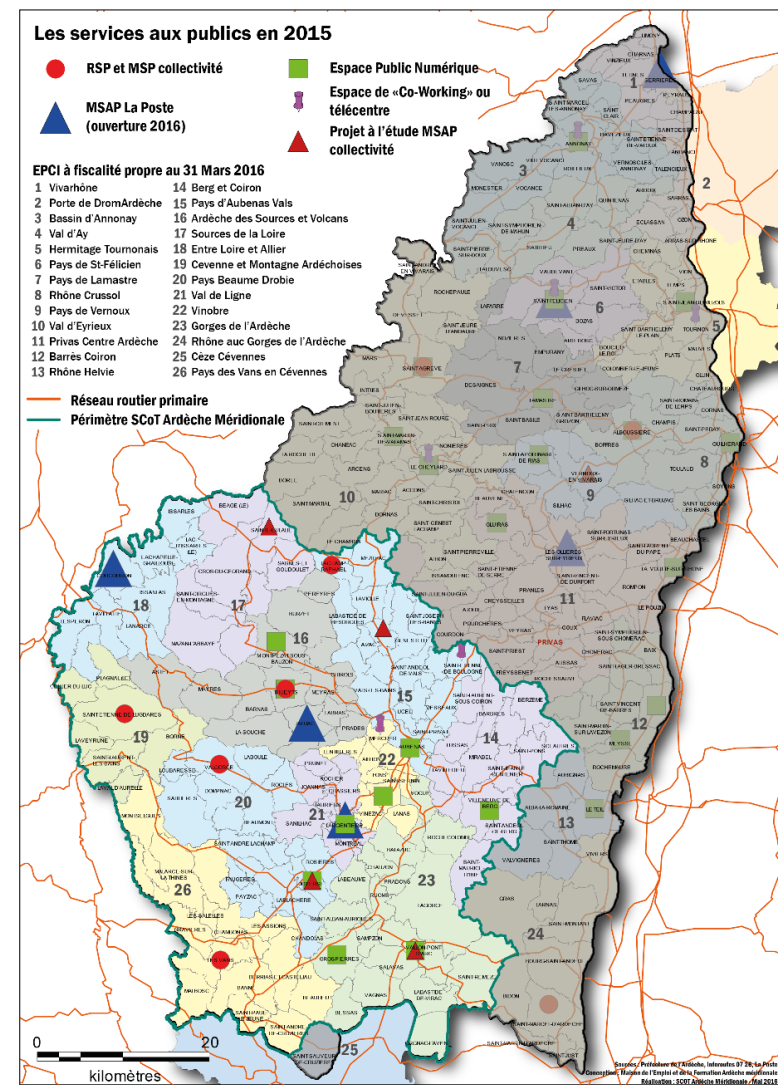
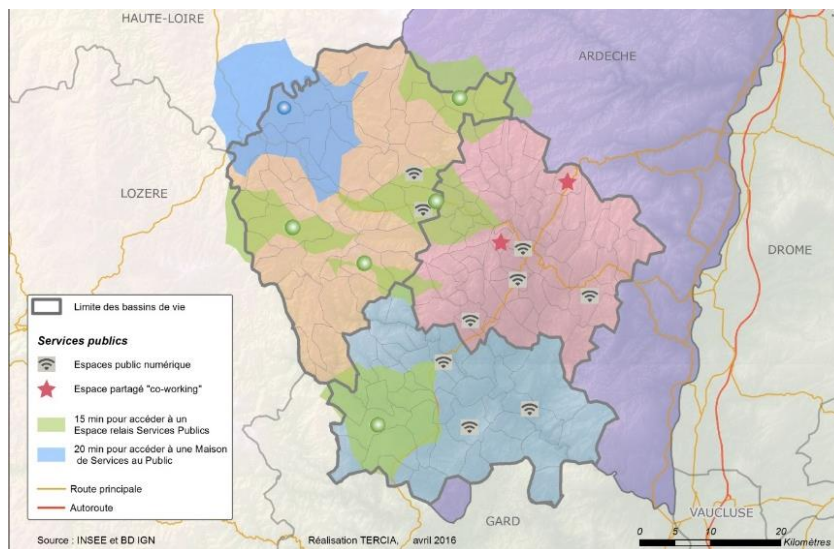
III.3.1 Un accès hétérogène aux services publics

La proximité des services publics constitue un facteur essentiel d'attractivité et de dynamisation des territoires ruraux notamment du fait du vieillissement de la population et de la fragilité économique et sociale de certaines catégories de la population. Aussi, pour faire face à une déprise inéluctable et dans un contexte de rationalisation budgétaire, un mouvement de regroupement en lieux-ressources s'est opéré depuis quelques années. En Ardèche Méridionale, on dénombre ainsi :

- 5 Relais de Services Publics (RSP) : Lachamp-Raphaël, Les Vans, St-Etienne-de-Lugdarès, Thueyts et Valgorge). Chacun de ces espaces établit des partenariats avec les organismes tels que Pôle Emploi, CAF, CPAM... Des rendez-vous en visioconférence peuvent être organisés avec les interlocuteurs de ces organismes.

- 1 Maison de Services au Public (MSP) à Coucouron (la première de Rhône-Alpes), zone rurale de montagne et éloignée d'Aubenas (1 heure de route). Les habitants de ce secteur ont ainsi accès à plusieurs services publics dans le même espace : Pôle Emploi, Allocations Familiales, Assurance Maladie et MSA, la sécu agricole. Le lieu dispose par ailleurs d'outils informatiques modernes permettant en parallèle de réduire la fracture numérique. Par ailleurs, 4 autres MSP sont en projet sur les communes de Antraigues-sur-Volane, Joyeuse, Le Béage et Vallon-Pont-d'Arc.

L'accessibilité aux services publics dans le territoire



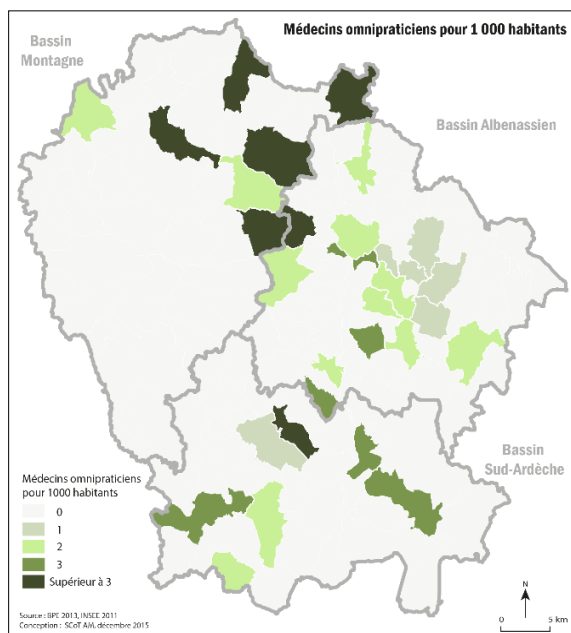
III.3.2 Une couverture médicale inégale et fragile

► Une offre de santé déséquilibrée

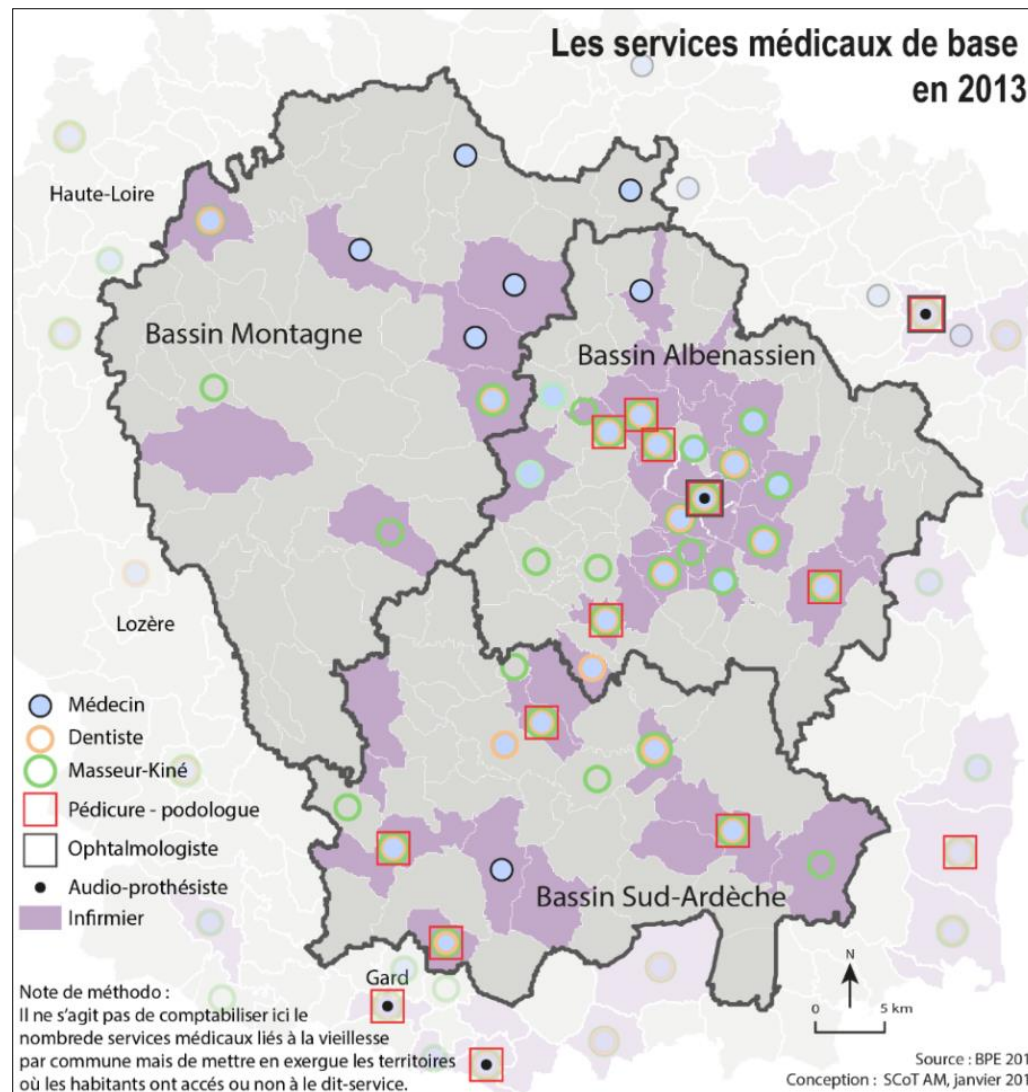
Bien que le nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants soit sensiblement le même qu'au niveau national et départemental, la couverture médicale du SCoT est très disparate.

En effet, les services médicaux sont concentrés sur les polarités de services, principalement autour d'Aubenas, Thueyts, Les Vans, Vallon-Pont-d'Arc, Joyeuse, Ruoms et Villeneuve-de-Berg. Le bassin Montagne, notamment la zone de relief au Sud-Ouest, est particulièrement touché par la désertification médicale. Le nombre de médecins généralistes y avoisine zéro pour 1 000 habitants et l'accès aux services tels que la pharmacie est contraint (temps d'accès supérieur à 30 minutes).

Concernant les médecins spécialistes, il faut noter que leur nombre est très faible, 33 sur tout le territoire soit un taux de 0,3 pour 1 000 habitants contre 0,7 à l'échelle nationale. En dehors des masseurs-kinésithérapeutes et des pédicures, mieux répartis, ces praticiens sont quasi-exclusivement concentrés sur Aubenas.

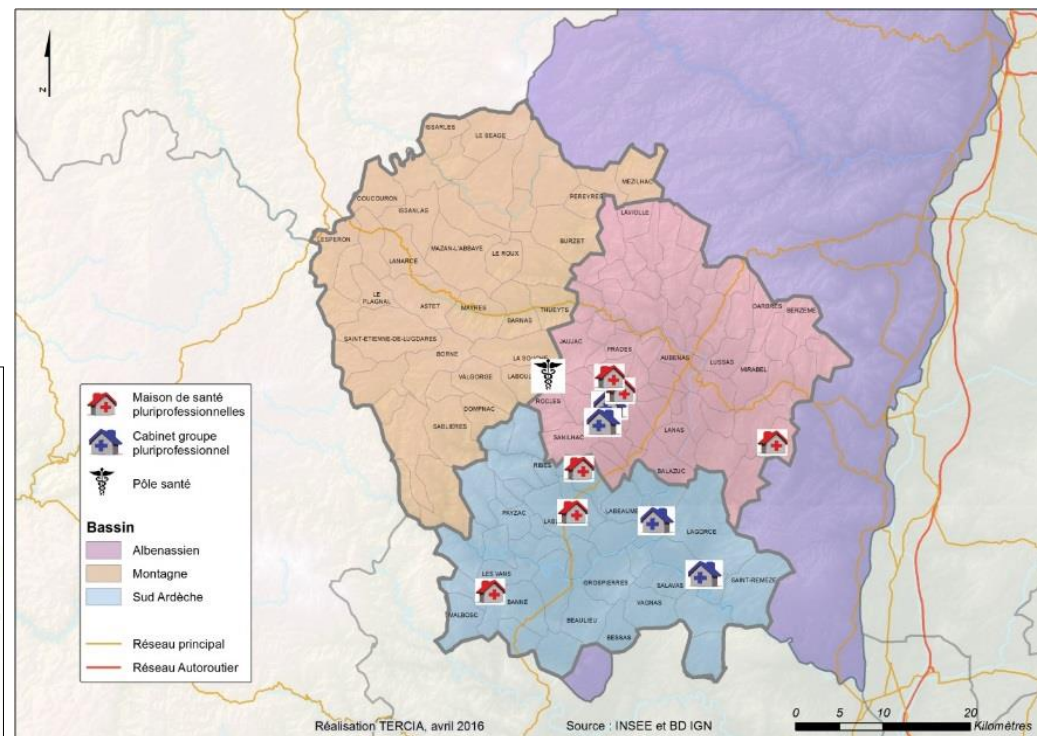
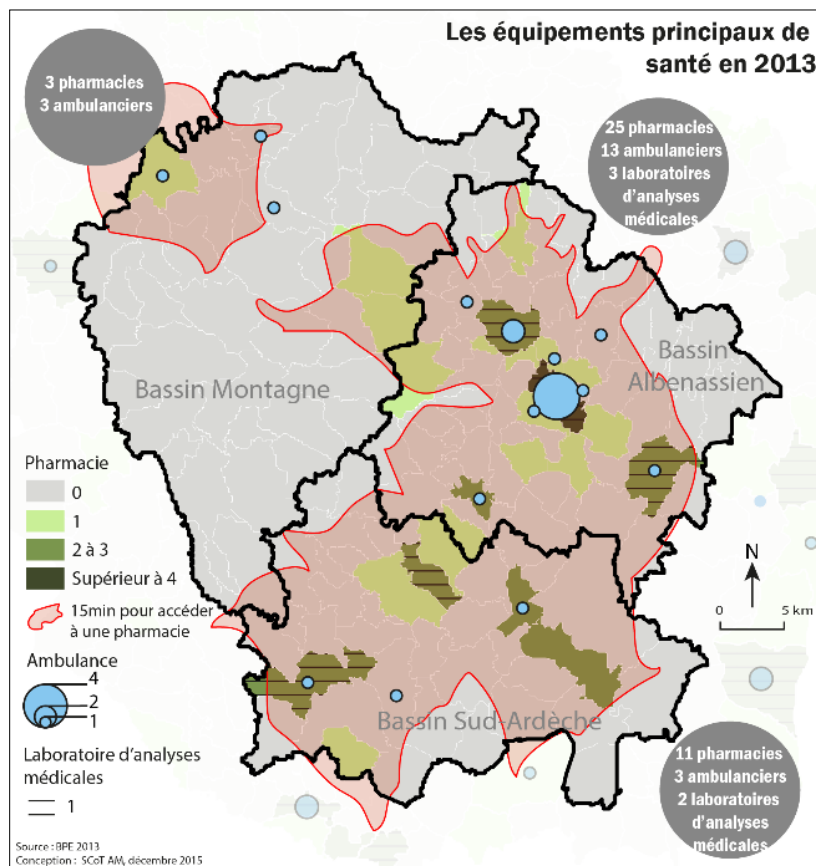


L'ARS classe les communes selon leur niveau d'accès aux services de santé et les tendances à venir.



Sur le territoire du SCoT, l'ARS répertorie 89 communes en zone fragile. La couverture médicale semble d'ailleurs s'y dégrader depuis quelques années du fait des départs à la retraite de médecins et de leur non remplacement. L'âge moyen des médecins dans le département de l'Ardèche est de 53 ans (Conseil national de l'ordre des médecins - 2011) et les installations n'y représentent que 2% de la part des nouveaux médecins inscrits de la Région Rhône-Alpes.

On note par ailleurs la présence de 3 centres thermaux (Vals-les-Bains, Neyrac-les-Bains et St-Laurent-les-Bains) qui accueillent annuellement 8 000 curistes. Ces trois équipements font l'objet de projets de confortation et d'extension.



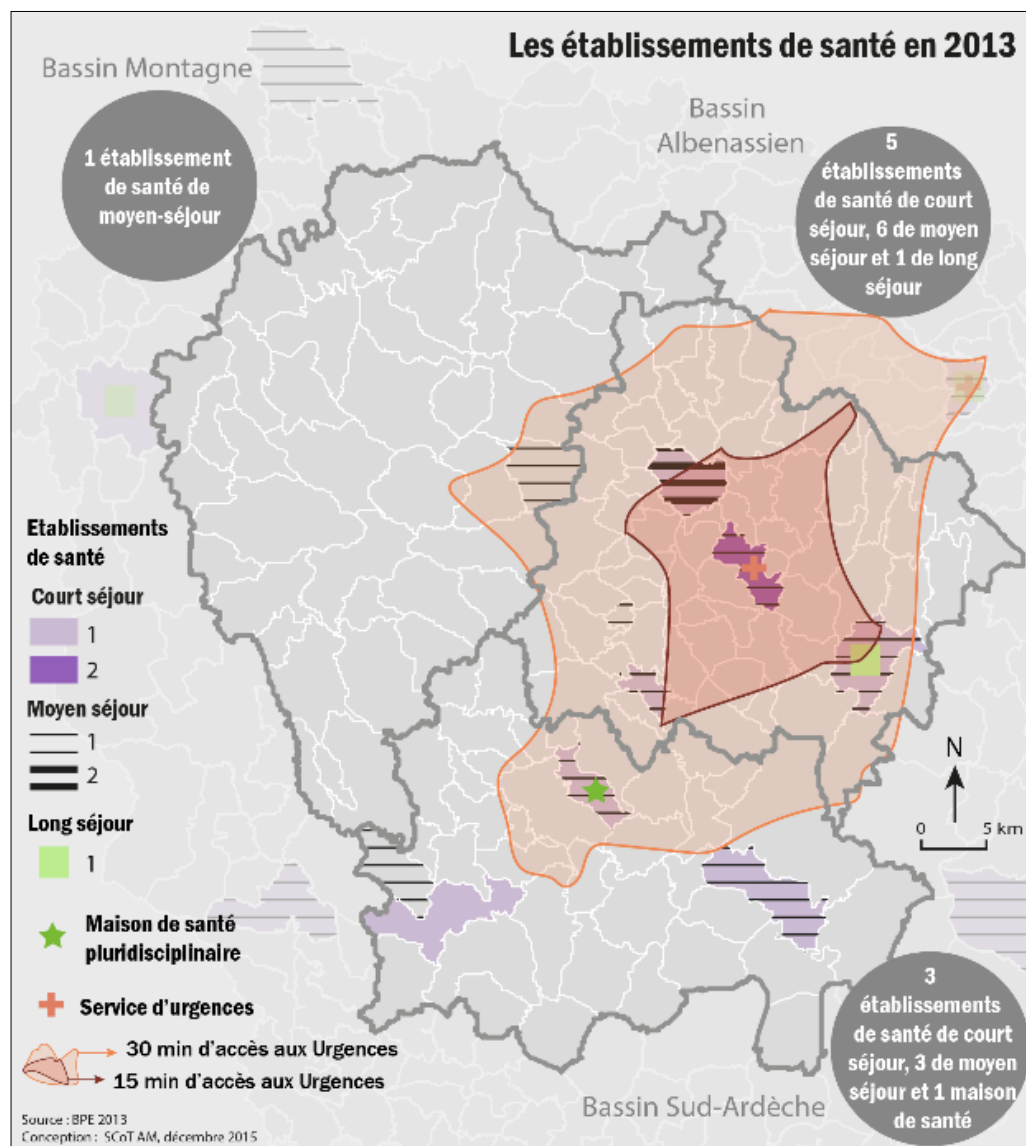
► Une dynamique de regroupement des professionnels de santé

La lutte contre la désertification médicale passe par l'amélioration des conditions de vie des médecins et l'incitation financière à leur installation. L'exercice groupé est une autre solution, tout particulièrement dans les zones rurales. Dans cette perspective, certaines communes se structurent pour améliorer l'attractivité de leur territoire vis-à-vis des professionnels de santé et maintenir une offre de santé de proximité sur leur territoire. Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ainsi que les Pôles de Santé et les cabinets pluri-professionnels se sont ainsi développés. Le territoire du SCoT concentre d'ailleurs une part importante des lieux recensés sur l'Ardèche (Cf. carte ci-dessus).

► **Un centre hospitalier sur Aubenas**

Seule la commune d'Aubenas possède un centre hospitalier sur le territoire du SCoT. Le Centre hospitalier d'Ardèche méridionale est doté d'une capacité d'hospitalisation de 202 lits pour la médecine, la chirurgie et l'obstétrique. Il possède également une maternité et un service d'urgence.

Globalement, seul le cœur du bassin Albenassien se situe à une distance de moins de 15 minutes de ce service d'urgence. La moitié des communes du SCoT, essentiellement sur les bassins Montagne et Sud Ardèche, se caractérise par un temps d'accès au Centre hospitalier d'Ardèche méridionale supérieur à la demi-heure. Néanmoins, les franges occidentale et méridionale du SCoT bénéficient de l'existence de centres plus proches que celui d'Aubenas : Langogne, Pierrelatte ou Alès.



III.3.3 Un besoin croissant en services aux personnes dépendantes

► Un besoin croissant d'hébergements en établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées

La part de la population âgée de 60 ans et plus est particulièrement élevée sur le territoire du SCoT (33% de + 60 ans et 13 % de + 75 ans). Ce sont les plus forts taux observés en Rhône-Alpes. Des analyses réalisées par l'ORS Rhône-Alpes (Observatoire Régional de la Santé) montre qu'entre 2000 et 2020 le nombre de personnes âgées dépendantes augmente de manière significative en Ardèche (+19% pour les plus de 65 ans et + 33% pour les plus de 85 ans).

Ce vieillissement de la population est un élément majeur à prendre en compte dans les politiques territoriales. Sur le plan social, l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie constitue un enjeu majeur. Le maintien, voire le développement, des services aux personnes âgées sur le territoire s'avère donc essentiel.

Le territoire du SCoT possède environ 2 900 places d'hébergement permanent pour personnes âgées réparties en 30 EHPAD (environ 2 700 lits) et 5 logements foyers. Le territoire comprend également une quarantaine de places dans des structures d'accueil de jour.

Sur le territoire du SCoT, le taux d'équipement en établissements médicalisés s'établit ainsi à 81 places pour 1 000 habitants de plus de 75 ans (Conseil départemental de l'Ardèche - 2010). Le parc dédié aux personnes âgées dépendantes (équipement en lits médicalisés) est relativement comparable à la moyenne nationale mais bien inférieur à celle du département. D'autre part, le parc intermédiaire à destination des personnes en perte d'autonomie mais n'ayant pas pour autant besoin d'un entourage médicalisé semble également insuffisant.

► Une offre de soins à domicile à consolider

L'aide à domicile s'adresse aux personnes âgées se trouvant dans l'incapacité d'accomplir certaines tâches de la vie quotidienne. Il peut s'agir de l'aide-ménagère (entretien, courses, préparation des repas...), de la garde à domicile, la livraison de repas à domicile, la téléassistance.

A l'échelle du SCoT, l'INSEE recense 4 structures de soins à domicile : 2 sur le bassin Albenassien et 2 sur le bassin Sud Ardèche. Ces structures telles que l'ADMR (aide à domicile en milieu rural) peuvent disposer de relais locaux. Ainsi, sur l'Ardèche, l'ADMR se compose de 38 associations d'aide à domicile permettant un déploiement sur l'ensemble du territoire. Le portage de repas à domicile semble relativement peu développé sur le territoire du SCoT.

Bassin	Population en 2012	Part des plus de 75 ans	Part des plus de 60 ans	Personnes âgées : hébergement	Personnes âgées : soins à domicile
Albenassien	59855	13%	31%	19	2
Montagne	9467	16%	38%	8	0
Sud Ardèche	28167	14%	36%	7	2
Total	97489	13,4%	33,1%	34	4

III.3.4 Des équipements scolaires et périscolaires inégalement répartis

► Une offre « petite enfance » dominée par le multi-accueil

Le réseau Enfance parent professionnel recense 18 établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire du SCoT. La plupart d'entre eux dispose d'au moins 20 places (excepté ceux d'Orgnac, Valgorge, St-Michel-de-Boulogne, Coucouron et St-Etienne-de-Lugdars) et la quasi-totalité exerce sous la forme « multi-accueil ». Ce maillage, fort d'environ 500 places, connaît logiquement une densité plus forte autour d'Aubenas.

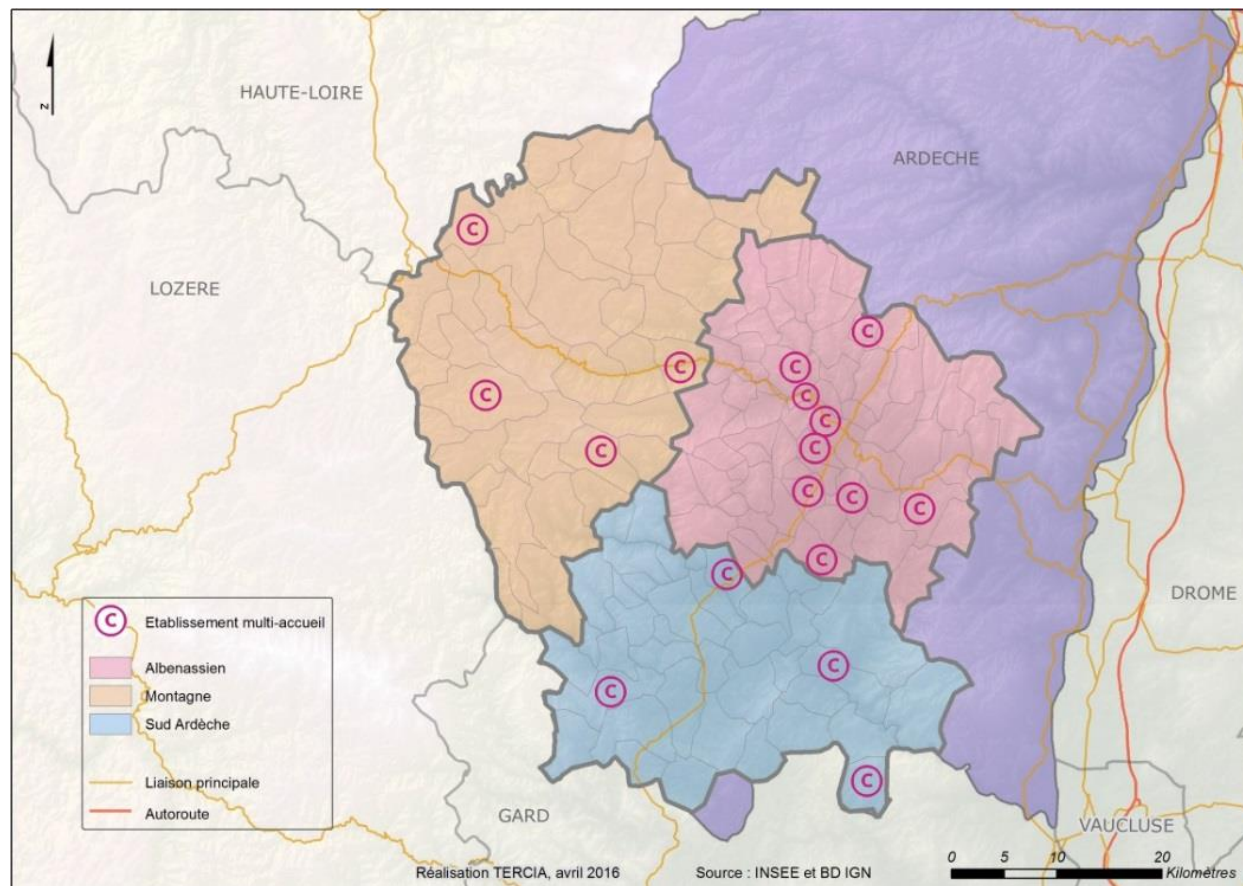
Parallèlement à ces structures multi-accueil, le nombre de places disponibles via le réseau d'assistantes maternelles (RAM) est d'environ 850.

En 2010, selon le schéma « enfance et jeunesse » élaboré par le Pays de l'Ardèche Méridionale, le nombre d'enfants de 0 à 5 ans présents sur le territoire du SCoT était d'environ 5 040. A cet égard, le taux d'équipement en multi accueil s'établissait à près de 16 places pour 100 enfants. Pour les RAM, il était de 17 places pour 100 enfants. Le taux d'équipement global atteignait ainsi près de 33%. Si l'on compare le niveau d'équipement en structures multi-accueil, le taux est plus élevé sur le territoire du SCoT qu'aux niveaux régional (12,6%) et départemental (9,7%).

Ce taux d'équipement global cache néanmoins d'importantes disparités. Certains secteurs du bassin Montagne affichent des taux d'équipement par enfant supérieurs à 65% (Saint-Etienne de Lugdars et Valgorge). La frange orientale du SCoT est également globalement mieux équipée que le reste du territoire. A l'opposé, les secteurs de Montpezat et d'Antraigues affichent un taux d'équipement particulièrement bas.

Sur le bassin d'Aubenas, le taux global est relativement faible, puisque ne dépassant pas 30% en 2010.

L'effort conséquent réalisé par les collectivités locales pour se doter de structures d'accueil de petite enfance a permis d'améliorer la qualité des services « petite enfance ». Néanmoins, le regain démographique en cours, notamment sur la partie orientale du territoire du fait de soldes migratoire et naturel positifs, interroge sur la capacité d'accueil future du territoire.



► **Des équipements scolaires relevant principalement du 1^{er} degré**

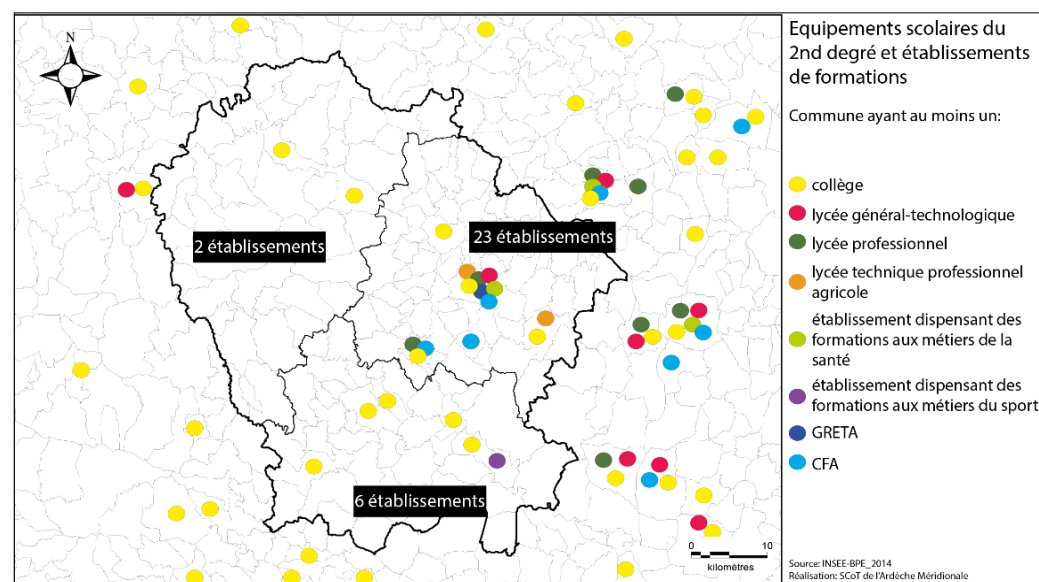
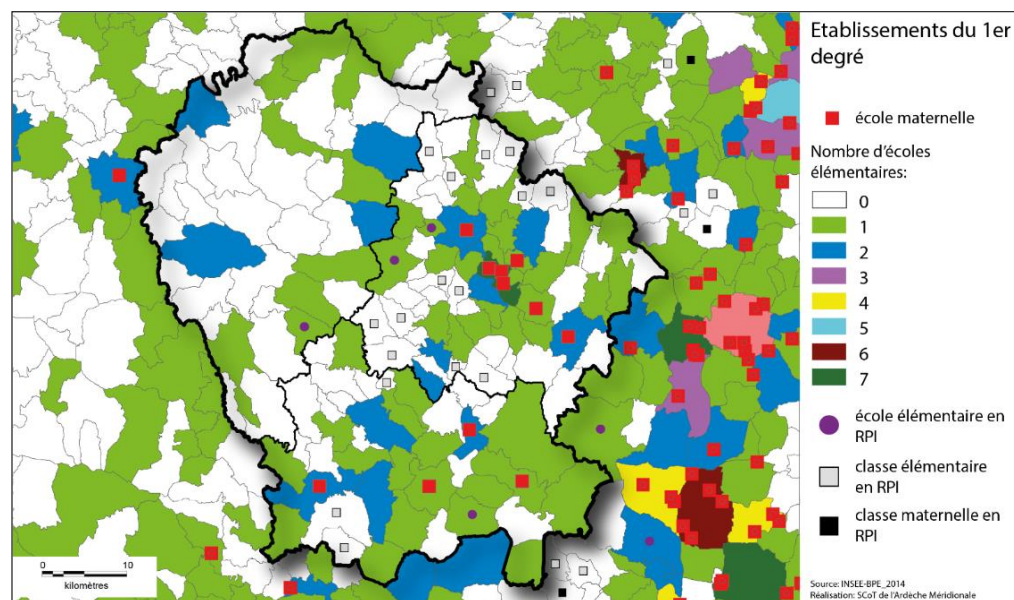
S'agissant du cycle maternel, le territoire totalise seulement 12 écoles pour 149 communes. Le bassin Montagne en est dépourvue et le bassin Sud Ardèche n'en compte que 4.

Toujours concernant le 1^{er} degré public, on dénombre à l'échelle du SCoT 95 écoles élémentaires dont 5 en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) concentré. En secteur rural, ces derniers ont constitué une réponse à l'insuffisance du nombre d'enfants nécessaire pour le maintien de classe. C'est notamment le cas des communes rurales des bassins Albenassien et Sud Ardèche. Les regroupements s'effectuent soit en concentrant l'ensemble des classes sur une même commune soit en répartissant les classes entre les communes. Selon INSEE, 16 classes élémentaires ainsi font l'objet d'un RPI dispersé. Si les communes du bassin Albenassien et Sud Ardèche sont relativement bien pourvues en écoles élémentaires, notamment grâce aux RPI, le bassin Montagne est relativement peu desservi (seules 13 communes sur 42 accueillent au moins une école élémentaire publique). Par ailleurs, 25 écoles élémentaires (dont 6 sur le Bassin Montagne) relèvent de l'enseignement privé

Les établissements du second degré sont davantage concentrés sur les polarités de services :

- 14 collèges dont 6 avec internat répartis sur les 3 bassins, même si la zone sud du bassin Montagne est dépourvue d'établissement.
- 7 Lycées, tous équipés d'un internat. Ils sont concentrés sur le bassin Albenassien, entre Aubenas (6) et Largentière (1). Néanmoins, en périphérie du SCoT, Langogne, Bourg Saint-Andéol et le Teil sont équipés de lycées. Situées aux marges du territoire, ces établissements complètent le maillage du second degré pour les communes les plus excentrées d'Aubenas.

Quant à l'enseignement supérieur, il se limite, en l'absence de centre universitaire, à deux antennes spécialisées de l'Université Grenoble-Alpes (l'Institut de la communication et des médias à Lussas et la plate-forme du développement territorial CERMOSEM à Mirabel). Plusieurs BTS sont également dispensés sur le territoire et un institut de formation en soins infirmiers est implanté à Aubenas.



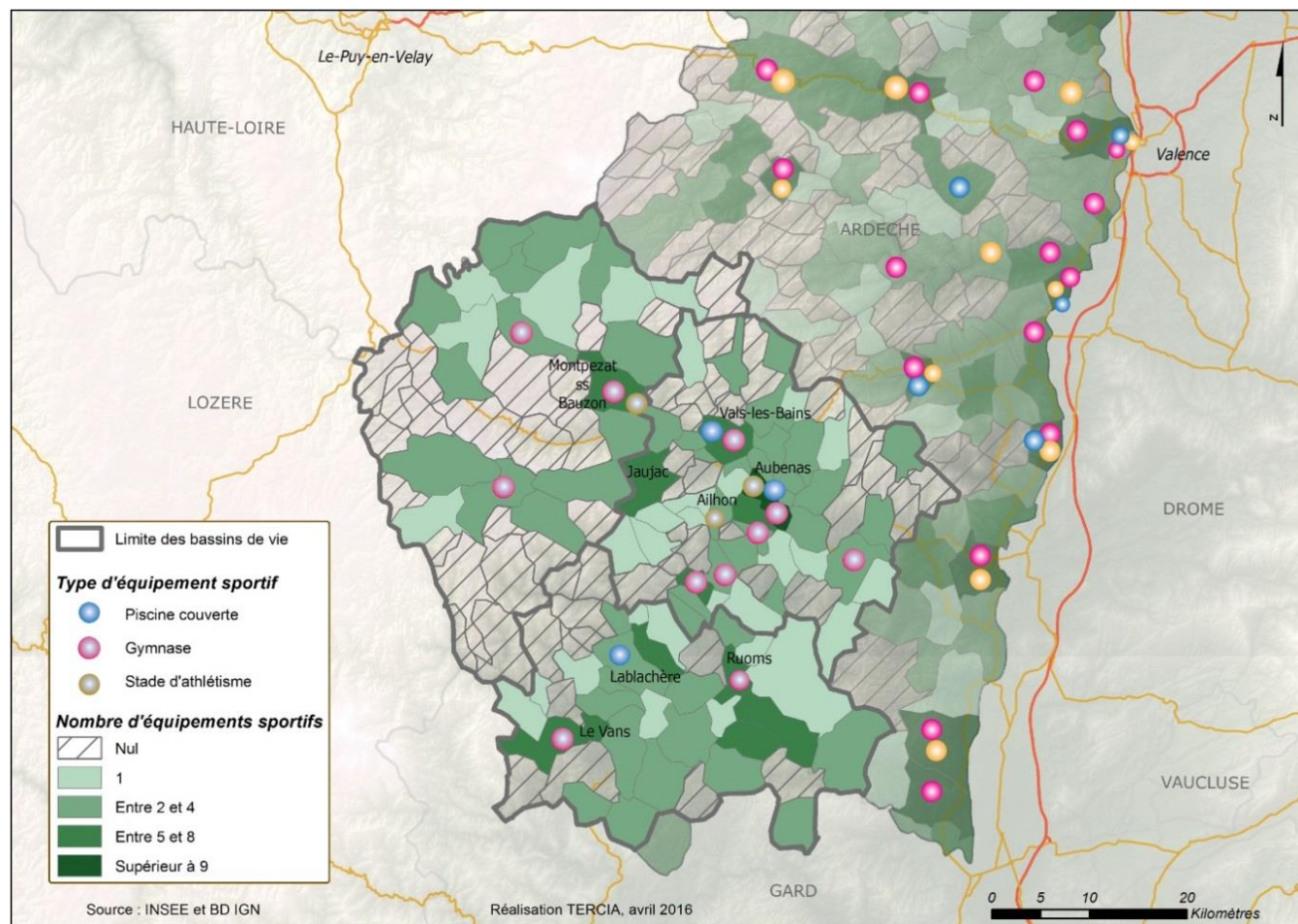
III.3.5 Un niveau d'équipements sportifs à renforcer

Si le Département de l'Ardèche est l'un des mieux dotés de la région en matière d'équipements sportifs et de taux de licenciés, la situation du SCOT est plus nuancée.

Ainsi, sur l'Ardèche Méridionale, les équipements sportifs sont peu nombreux et concentrés sur les grands axes de communication. Il s'agit de petits équipements peu structurants. Le déficit en matière de piscines couvertes (2) et de pistes d'athlétisme (3) est réel. Le nombre de gymnases reste lui aussi peu élevé, avec 14 salles pour 149 communes (9%) contre 55 salles pour 339 communes (16%) sur l'ensemble du département. Les équipements présents sur le territoire sont principalement liés aux sports de plein air et d'extérieur (tennis, boulodromes, plateaux et terrains de jeux, skatepark, ...).

En 2010, une enquête menée auprès des adolescents du Pays de l'Ardèche Méridionale montre qu'ils sont nombreux à pratiquer une activité sportive (75% des répondants en pratiquent au moins une). Par ailleurs, 48% des répondants estimaient que l'Ardèche Méridionale n'est pas suffisamment équipée en matière d'offres d'activités de loisirs pour les 12-15 ans. La problématique de l'accessibilité (notamment via les transports en commun) reste prégnante et doit être prise en compte dans le déploiement des équipements sportifs.

Par ailleurs, un pôle d'excellence des loisirs sportifs et culturels a été labellisé en 2010 sur la communauté de commune des Gorges de l'Ardèche. Il prévoit la modernisation et la création d'équipements collectifs structurants au niveau des loisirs sportifs (notamment la création d'une voie verte et d'un espace sportif couvert). Un Pôle de pleine nature est également en émergence sur la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals. Le CREPS Rhône-Alpes dispose par ailleurs, à Vallon-Pont-d'Arc, d'un site spécialisé dans les sports de nature (escalade, spéléologie, canoë-kayak, ...).



III.3.6 Une offre d'équipements culturels polarisée

De nombreuses communes de plus de 500 habitants possèdent une bibliothèque (on en dénombre plus de 90 répertoriées par le Conseil départemental de l'Ardèche dont 6 médiathèques). Le département a par ailleurs mis en place un service de lecture publique et accompagne le développement des 228 bibliothèques de l'Ardèche. Ce service permet de mettre en réseau les bibliothèques (informatisation, professionnalisation...) mais également de les accompagner dans leur construction, leur gestion ...

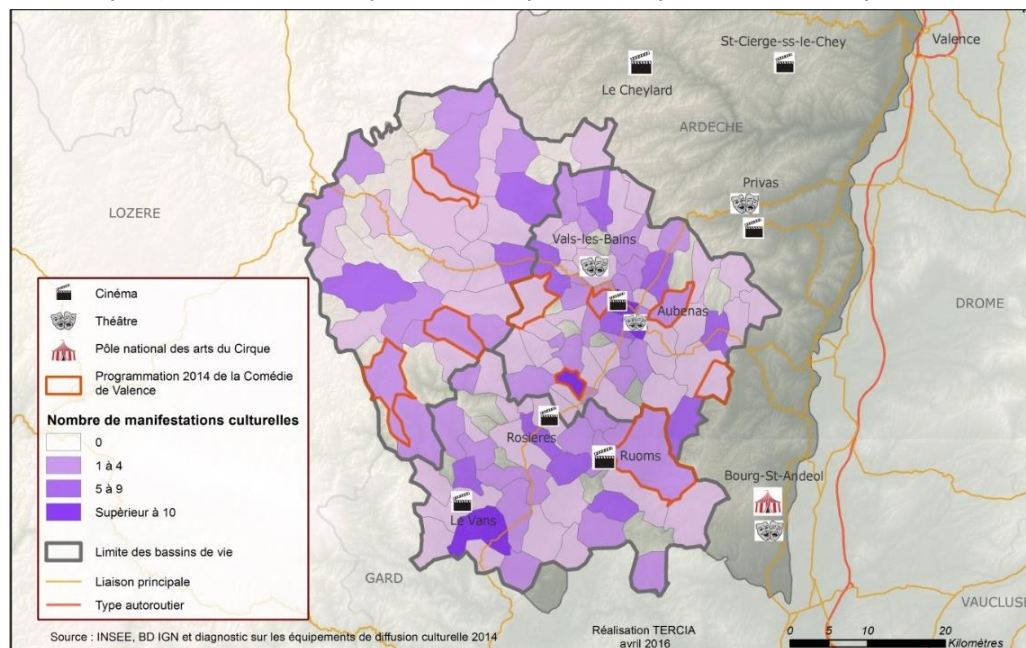
La médiathèque intercommunale d'Aubenas est un équipement culturel phare du territoire. Elle a été conçue à l'origine pour répondre aux besoins d'un bassin de vie plus large que le territoire intercommunal (le tiers des inscrits est extérieur à la communauté de communes). Lieu de diffusion culturelle, cet espace propose plus de 100 animations par an (expositions, conférences, lecture, projection...) et accueille de nombreuses manifestations (Festival intercommunal de contes, Carrefour du 9^{ème} art et de l'image, ...).

Partant du pôle d'Aubenas, la culture s'est notamment diffusée au travers d'événements itinérants. Le territoire du SCoT est composé de dynamiques culturelles très disparates :

- Les lieux de diffusion de la culture sont principalement polarisés autour du bassin de vie d'Aubenas et en particulier sur la commune-centre avec notamment un théâtre et une salle de spectacles. Vals-les-Bains héberge un théâtre à l'italienne d'une capacité d'accueil de 550 places.
- Le Bassin Montagne se caractérise quant à lui par l'absence de lieu structurant et un accès difficile aux équipements albenassiens (plus de 45 min).

En complément de ces salles dédiées à la culture, on dénombre de nombreux espaces « polyvalents » accueillant des manifestations temporaires. De nature très variée, ils permettent d'irriguer ponctuellement le territoire d'événements culturels. L'éventail va des salles polyvalentes aux foyers ruraux (plus ou moins adaptés à cet accueil - conditions d'acoustique limitées notamment), en passant par les Bistrots de Pays®, les lieux patrimoniaux (église, château, ...), les cinémas (7 sur le SCoT), ... Le diagnostic des équipements de diffusion culturelle réalisé en 2014 par le Pays de l'Ardèche méridionale répertorie ainsi plus de 250 lieux sur le territoire du SCoT, dont 170 salles polyvalentes. Ils sont toutefois souvent inadaptés aux spectacles vivants, notamment du point de vue acoustique. Géographiquement, ces espaces d'accueil culturel sont principalement concentrés sur les communes localisées à proximité de la RD 104.

Le territoire ne possède pas de grandes salles de spectacle couvertes, ni de centre de congrès. Seul l'espace plurifonctionnel « Lienart », à Aubenas, dispose aujourd'hui d'une capacité d'accueil de 1 000 personnes. D'autres équipements culturels situés en dehors du SCoT attirent également la population de l'Ardèche méridionale. Parmi les plus connus, figurent le Théâtre de Privas, le Palais des Congrès de Montélimar et le récent Pôle national des Arts du cirque à Bourg-Saint-Andéol.



III.3.7 Des infrastructures numériques contrastées

► Un réseau « haut et très haut débit » en cours de déploiement

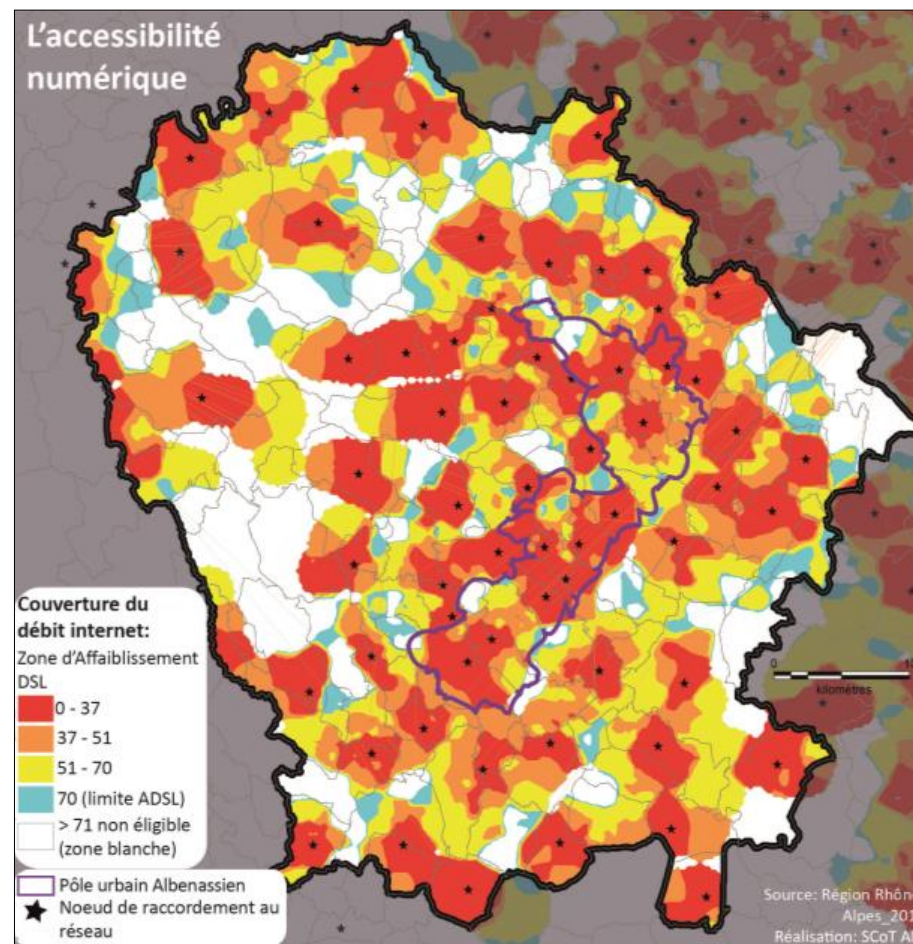
En 2012, 62 communes sur 149 du territoire disposent au moins d'un NRA (Nœud de Raccordement au Réseau France Télécom) permettant l'accès à l'internet « haut débit ». Il en résulte une couverture relativement moyenne sur le territoire. Des zones blanches sont encore présentes sur l'ensemble du territoire du SCoT, tout particulièrement en Montagne Ardéchoise mais aussi en zone urbaine où des disparités de débit disponible existent. Depuis 2005, l'opérateur Numéo implante dans ces zones des points hauts WIFI comme solution alternative d'accès au haut débit. Depuis 2013, l'opérateur Ozone propose de migrer ses accès vers une offre « WiFiMax Mimo », avec un service « tripleplay ». En complément de ces solutions, l'accès à des offres haut débit peut s'opérer par satellite pour les foyers les plus isolés.

Conscientes des enjeux de l'aménagement numérique du territoire et sans attendre les investissements privés, les Départements de la Drôme et de l'Ardèche ainsi que la Région Rhône-Alpes ont parallèlement porté le projet « Ardèche Drôme Numérique » (ADN). Par cette approche volontariste, il s'agissait à la fois d'optimiser le réseau existant en amenant des services « haut débit » en tout point du territoire et de bâtir un réseau structurant permettant de placer le territoire dans la compétition pour le Très Haut Débit.

Dès 2010, Le réseau de collecte déployé par ADN a permis d'apporter le meilleur du cuivre, aux entreprises comme aux particuliers et avec une forte dynamique concurrentielle (plus de 30 entreprises offreuses de service). En 2012, la modernisation de la sous-boucle d'Orange a ainsi amélioré la desserte « haut débit » sur 16 communes du SCoT.

Parallèlement, les principaux sites publics ainsi qu'une très grande majorité des zones d'activités économiques ont été raccordés à la fibre optique. Néanmoins, de nombreuses entreprises sont encore pénalisées par cette couverture numérique limitée. Le coût d'accès pour les TPE/PME-PMI situées en dehors des pôles urbains est souvent élevé (pas de dégroupage) au regard des revenus générés. Les opérateurs touristiques, particulièrement consommateurs de débit (notamment les hébergements touristiques éloignés des centres-bourgs), sont également pénalisés.

Partant de ce constat, le schéma directeur d'aménagement numérique de l'Ardèche et de la Drôme, adopté en 2013, vise à déployer la fibre à la maison pour tous (appelée communément FTTH : Fiber To The Home) sur l'ensemble des 2 départements à l'horizon 2023. S'inscrivant dans la programmation



L'affaiblissement, exprimé en décibels (dB), est une estimation des pertes sur la ligne téléphonique, en fonction de la qualité de celle-ci. Plus l'affaiblissement est faible, plus la bande passante est importante (débit internet élevé).

nationale (Plan France Très Haut Débit), cette ambition concerne prioritairement les principales poches de zones grises (débit < 2 Mb/s). Impulsé par le syndicat ADN, cette politique publique d'aménagement numérique est aujourd'hui relayée par une majorité de communautés de communes du SCOT.

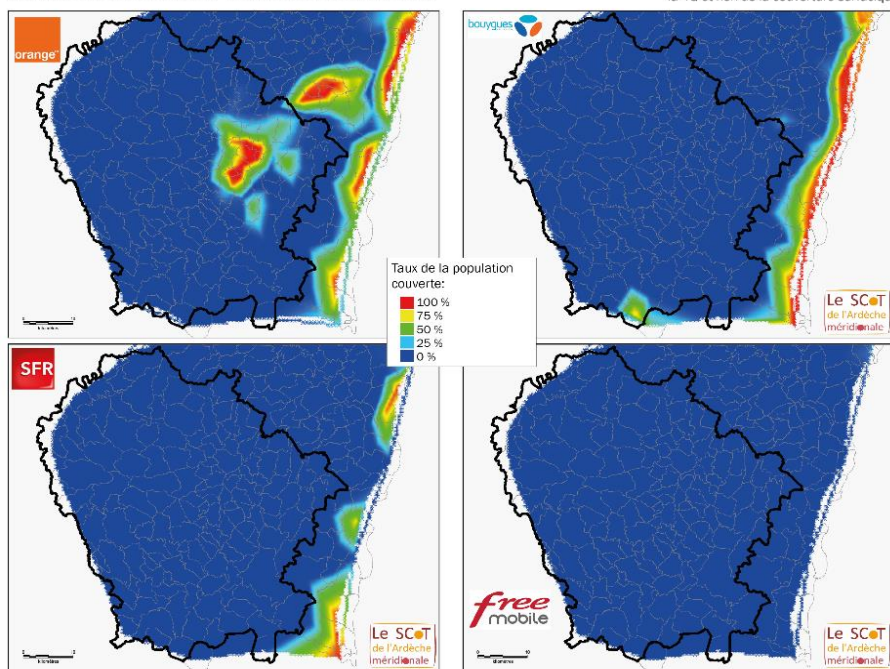
► **Un territoire globalement bien couvert par la téléphonie mobile**

Fin décembre 2015, 92% du territoire et de la population était couverte par le réseau mobile 3G, permettant au-delà de la téléphonie seule, un accès à internet. Dans ce cas, la téléphonie mobile peut être une solution alternative d'accès à internet dans les zones blanches. Seules 10 communes ont moins de la moitié de leur population ayant accès à ce type de réseau mobile (Laviolle, Péreyres, Saint-Cirgues-en-Montagne, ...). Parmi ces communes, certaines ont également des zones blanches en matière d'internet. Pour ces zones, une solution alternative d'accès reste donc à trouver. Au sein du pôle urbain, l'ensemble de la population est couvert par le réseau mobile 3G. Le déploiement du réseau mobile 4G dit « très haut mobile » a débuté en 2013 en France. Sur le SCOT, fin décembre 2015, seul 24% du territoire, représentant 25% de la population, est desservi. Dans le pôle urbain, plus de la moitié (56%) des habitants avait effectivement accès au réseau mobile 4G à cette date.

Concernant la couverture mobile, le territoire est donc globalement bien couvert. Même si ce constat peut varier en fonction de l'opérateur, un accès à la téléphonie mobile est possible sur l'ensemble du territoire. Les quelques communes ayant un faible accès au réseau mobile 3G ont tout de même accès au réseau mobile 2G, lequel ne permet toutefois pas un accès internet. Le programme RAN Sharing prévoit une couverture identique à la Drôme pour mi-2017 ainsi que l'accélération du déploiement de la 4G par les opérateurs.

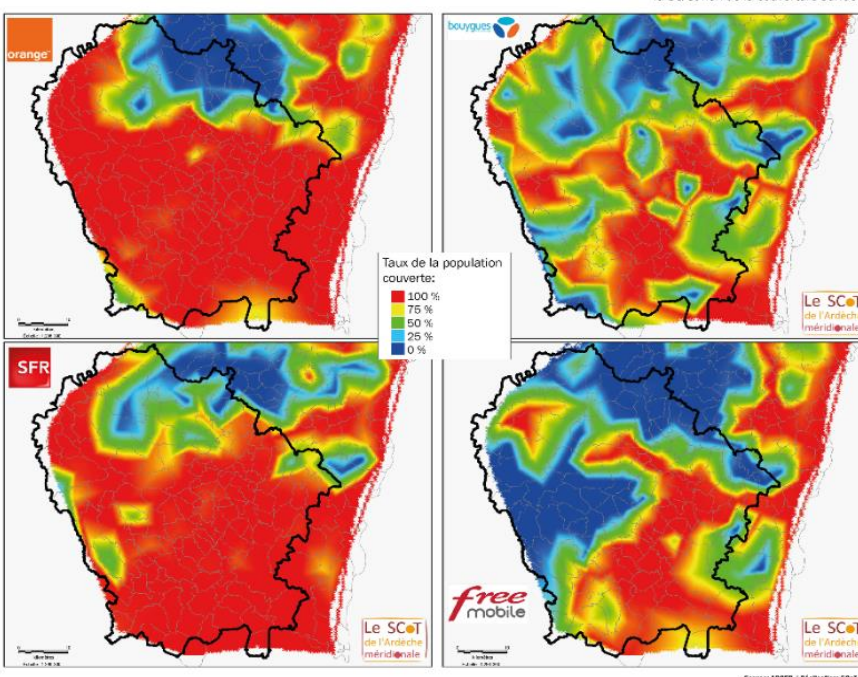
Taux de couverture de la 4G au 31 décembre 2014

Il s'agit ici du taux de population couverte par la 4G et non de la couverture surfacique



Taux de couverture de la 3G au 31 décembre 2014

Il s'agit ici du taux de population couverte par la 3G et non de la couverture surfacique



III.4 Un urbanisme à géométrie variable

	PLU		Carte Communale		RNU
	Approuvé	En cours*	Approuvé	En cours*	
Ardèche des Sources et Volcans	PLUi				
Bassin d'Aubenas	17	PLUi +2	3	0	6
Berg et Coiron	5	1	5	0	2
Beaume Drobie	PLUi				
Gorges de l'Ardèche	7	6	1	0	6
Montagne d'Ardèche	1	PLUi	6	2	9
Pays des Vans en Cévennes	6	0	3	0	6
Val de Ligne	4	1	3	0	3
SCOT	75 dont 35 en PLUi	66 dont 56 en PLUi	21	2 (Coucouron / Lachapelle Graillouse)	32

Sur les 150 communes qui composent le SCoT, les documents d'urbanisme locaux se répartissent comme suit :

Les procédures de PLUi prévalent sur les démarches locales de révision de PLU dans ce tableau.

Au 22 juillet 2002, le territoire du SCoT est couvert par 75 PLU-POS avec 24 procédures liées à des révisions ou des élaborations. Quatre EPCI ont prescrit l'élaboration de PLUi. Les cartes communales approuvées occupent 34 communes et deux communes sont en train d'en élaborer une.

III.5 Conclusions et enjeux sur l'armature territoriale

Les forces et faiblesses de l'armature territoriale

Marquée par une géographie particulièrement variée, l'Ardèche méridionale compose un territoire hétérogène structuré autour d'un pôle urbain de petite taille (Aubenas) qui cohabite avec des territoires très ruraux.

L'étude du maillage territorial montre que malgré la forte centralité d'Aubenas, **de nombreux pôles secondaires complètent l'organisation du territoire**, en particulier dans les bassins Albenassien et Sud Ardèche. Ils offrent des services de niveaux variés et des emplois à une population sensiblement plus importante que celle habitant la commune. Si le bassin Montagne ne peut s'appuyer que sur un seul pôle secondaire (Theuets), il rassemble toutefois plusieurs bourgs-relais (Coucouron, Saint-Etienne-de-Lugdardès, Valgorge, Saint-Cirgues-en-Montagne, Lac-d'Issarlès et Montpezat-sous-Bauzon) offrant des services de proximité aux populations alentours. Des polarités extérieures au SCoT (Langogne, Pierrelatte, Alès, ...) participent également au fonctionnement du territoire.

Au cours des vingt dernières années, l'influence de la ville d'Aubenas s'est très largement étendue avec 22 communes comprises dans son aire urbaine et 50 considérées comme péri-urbaines. Il conviendra d'accompagner cette mutation territoriale.

De type rural, **le territoire apparaît toutefois comme relativement peu peuplé et surtout peu dense**. Les zones de moins de 30 habitants au km² (contre 111 hab./km² en moyenne au niveau régional) représentent près de la moitié de sa superficie. Elles se concentrent essentiellement sur le bassin Montagne et les piémonts. Ces espaces de faible densité présentent un fonctionnement singulier et connaissent des mutations profondes qu'il conviendra d'anticiper.

Concernant les services publics généraux, des dynamiques de centralisation sont depuis quelques années à l'œuvre. Six espaces partenariaux du type RSP ou MSP ont ainsi vu le jour, dont 5 localisés dans le bassin Montagne. Cette proximité est un facteur essentiel d'attractivité et de dynamisation des territoires ruraux notamment du fait du vieillissement de la population et de la fragilité économique et sociale de certaines catégories de la population.

La situation au sein du SCoT est toutefois plus déséquilibrée pour l'offre de santé. En effet, seuls quelques médecins praticiens sont présents sur le bassin Montagne, quand la plupart des services médicaux se concentrent sur les polarités. Si plusieurs regroupements ont eu lieu sous forme de maisons de santé, tous se situent en effet dans les bassins Sud Ardèche et Albenassien ou en périphérie du bassin Montagne. Le seul hôpital du SCoT est implanté à Aubenas, soit à plus de 30 minutes de la majeure partie du territoire, dont la quasi-totalité de la montagne. Quoique d'autres centres hospitaliers existent dans des communes extérieures mais proches (Langogne, Pierrelatte ou Alès), son maintien est donc essentiel. En définitive, 89 communes sont classées en zones fragiles par l'ARS, avec une couverture médicale qui tend à se dégrader suite aux départs à la retraite de nombreux praticiens (moyenne d'âge de 53 ans à l'échelle du Département). Outre ses effets directs pour la population actuelle, ce déficit de services de santé est un frein à l'attractivité du territoire.

Plus spécifiquement, **les services en direction des personnes dépendantes méritent une attention particulière au regard de la part élevée de personnes âgées** (cf. partie I). Trente EHPAD (2 700 lits environ) et 5 logements foyers sont recensés sur le territoire. Avec un taux d'équipement globalement comparable à celui constaté en France, le niveau d'équipement est satisfaisant mais doit être relativisé. En effet, du fait d'une surreprésentation des classes d'âge supérieur et une tendance marquée à la hausse, les capacités d'hébergement et de prise en charge risquent d'être rapidement insuffisantes, d'autant que certains services comme le parc intermédiaire à destination des personnes en perte d'autonomie ne répondent d'ores et déjà pas complètement au besoin.

Le regain démographique constaté depuis 1990 (cf. partie I) et le rajeunissement des flux migratoires entrants interrogent quant à eux sur les services liés à l'enfance et à la jeunesse. Le diagnostic montre que grâce à ses 17 établissements multi-accueil, le territoire est relativement bien équipé en services « petite enfance », y compris dans le bassin Montagne. Quoiqu'actuellement satisfaisant, le taux d'équipement des bassins d'Aubenas et Sud-Ardèche paraît limité au regard de la croissance de la population des 0-6 ans.

L'attractivité du territoire vis-à-vis des familles et des jeunes dépend par ailleurs de la présence d'équipements sportifs. L'analyse montre que ceux-ci sont d'une part peu nombreux, mais également très concentrés sur les grands axes. Un déficit existe sur plusieurs types d'équipements : piscines couvertes, pistes d'athlétismes, salles de combat, ...

En matière éducative, un effort particulier doit porter sur le maintien des formations post bac / universitaires pour permettre à une partie des jeunes adultes de rester sur le territoire et éviter ainsi de creuser l'écart générationnel.

Autre infrastructure majeure, le numérique est aujourd'hui devenu indispensable dans le service aux populations mais également aux entreprises d'un territoire. La situation actuelle est à ce titre contrastée. La couverture du débit internet DSL reste très parcellaire, avec de nombreuses zones blanches dans le bassin Montagne notamment. Des initiatives privées et publics ont néanmoins vu le jour depuis quelques années. Il s'agit d'une part des solutions alternatives comme les points hauts WIFI, mais également du Schéma directeur d'aménagement numérique de l'Ardèche et de la Drôme, lequel prévoit le déploiement de la fibre optique à la maison à l'horizon 2023. Cet aménagement numérique constitue l'une des conditions indispensables au maintien et au développement d'une partie de l'activité économique mais aussi à l'émergence de nouvelles formes de travail collaboratif. La couverture en téléphonie mobile est quant à elle satisfaisante, avec 92% du territoire desservi par la 3G

La planification spatiale se développe progressivement, avec un taux de couverture par les documents d'urbanisme de 51% en 2019 et qui devrait atteindre 76% en 2022. En particulier, la prescription d'élaboration de PLUi (3 à ce jour) est une opportunité pour rationaliser les choix d'urbanisme et favoriser les complémentarités entre communes, notamment dans les secteurs de montagne.

Les enjeux du SCoT

- ✓ **La complémentarité des bassins de vie, en lien avec la centralité albenassienne**
- ✓ **La prise en compte des polarités hors SCoT**
- ✓ **Une accessibilité adaptée aux services et équipements en fonction de la gamme considérée**
- ✓ **La saisonnalité des usages et son impact sur le dimensionnement de certains équipements**
- ✓ **La place des espaces de faible densité, notamment montagnards, dans l'organisation territoriale de demain**
- ✓ **La facilité d'accès aux services et équipements publics, dans un objectif de réduction des temps de déplacement des habitants**
- ✓ **L'accessibilité à l'offre de santé sur l'ensemble du territoire**
- ✓ **La mise en adéquation de l'offre d'équipements avec la dynamique de vieillissement du territoire**
- ✓ **Une offre éducative en adéquation avec le marché local de l'emploi, notamment pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle**
- ✓ **Le désenclavement routier et numérique du territoire**
- ✓ **La complémentarité des mobilités numériques et physiques**

IV. Une économie en voie de tertiarisation

IV.1 Un modèle de développement hyper résidentiel

Ce 1^{er} chapitre sur l'analyse des moteurs de développement émane du bureau d'études OPC Consultant, intervenu en 2016. Le reste du diagnostic économique est une production de la CCI et la CMA dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SCoT. En fin de partie, une synthèse sur l'économie commerciale par AID est proposée.

IV.1.1 Une économie de proximité « dopée » par le tourisme

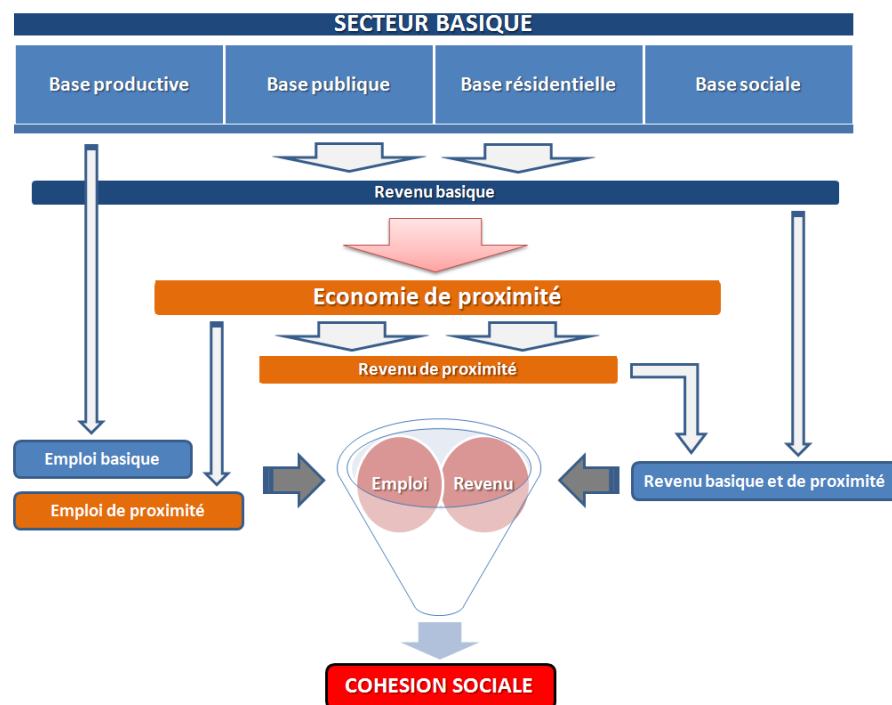
► Rappels conceptuels :

L'analyse des moteurs de développement part du principe que les mécanismes du développement territorial répondent à des logiques radicalement différentes de celles du développement macro-économique. Alors qu'à l'échelle des nations, la variable clef du développement demeure le PIB (création de richesses), au niveau local, c'est le revenu qui demeure la pierre angulaire. Le niveau de développement d'un territoire dépend ainsi bien plus de sa **capacité à capter de la richesse hors de ses frontières (revenus « importés ») qu'à seulement en produire (PIB)**. Or, les modalités de captation de revenu dépendent tout autant de puissants mécanismes redistributifs, tant publics que privés, que de l'exportation de biens et de services.

Partant de cette approche, un territoire se développe en deux temps : d'abord en fonction de sa capacité à capter des revenus à l'extérieur de ses "frontières" et ensuite par son aptitude à les redistribuer localement sous forme de dépenses de consommation courante, stimulant ainsi son **économie de proximité**.

Quatre grands types de revenus « importés », qualifié de revenus basiques, doivent être distingués :

- Les revenus productifs (ou **Base productive exportatrice**) proviennent des biens et services vendus à l'extérieur du territoire. La Base productive constitue la dimension compétitive des économies locales et demeure la composante la plus soumise aux aléas économiques conjoncturels et aux mouvements de restructuration ;
- Les revenus publics (ou **Base publique**) comprennent les salaires des actifs résidant sur le territoire et travaillant dans les fonctions publiques d'État, Territoriale et Hospitalière. Assez peu sensible aux aléas économiques, la Base publique constitue un amortisseur de choc en temps de crise ;
- Les revenus résidentiels (ou **Base résidentielle**) se composent des pensions de retraite, des dépenses touristiques marchandes et non marchandes (liées à la présence de résidents secondaires), des revenus des capitaux mobiliers et fonciers liés à la présence de leurs titulaires sur le territoire et des revenus dont bénéficient les actifs qui résident sur le territoire mais travaillent ailleurs (appelés revenus "dortoirs") ;
- Les revenus basiques sociaux (ou **Base sociale**) correspondent à l'ensemble des transferts sociaux dont bénéficient les habitants d'un territoire.



L'analyse des moteurs de développement du territoire du SCOT de l'Ardèche méridionale fait ressortir plusieurs caractéristiques :

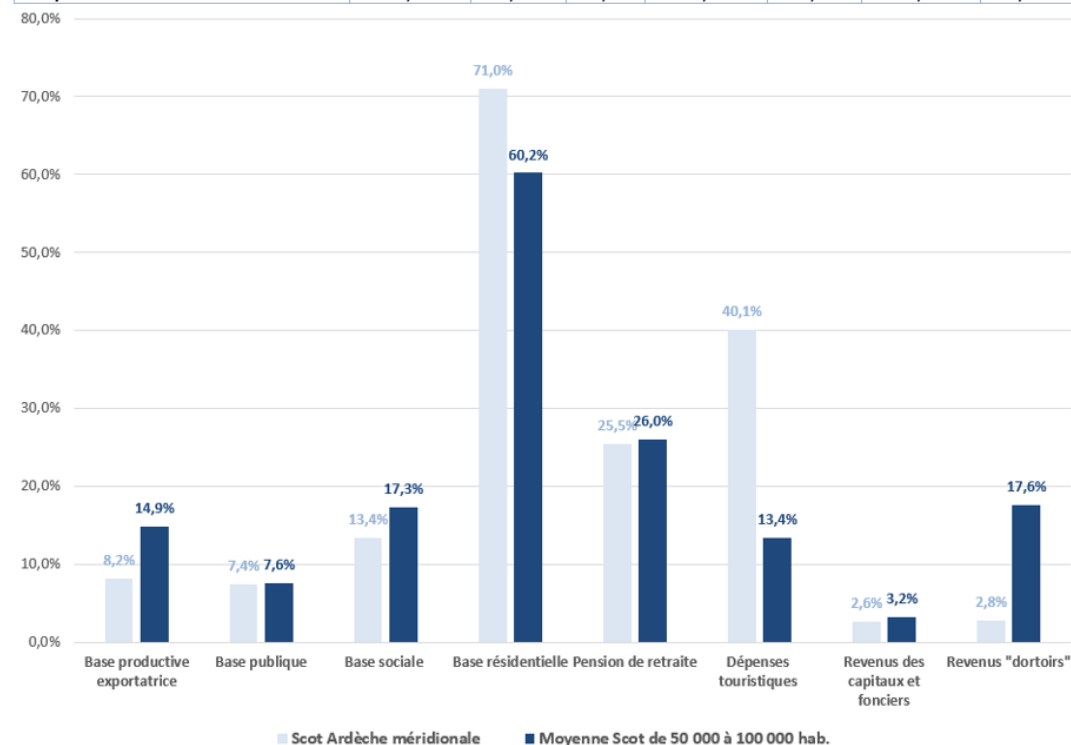
- Une base productive inférieure de 45% à celle des SCOT ruraux, traduisant la faiblesse relative du secteur compétitif ;
- Une base publique se situant dans la moyenne des SCOT ruraux ;
- Une base sociale légèrement inférieure à celle du territoire de référence ;
- Une nette surreprésentation de la base résidentielle, elle-même caractérisée par une hypertrophie des dépenses touristiques (3 fois la moyenne des SCOT ruraux) et un net déficit en revenus « dortoirs », la part des pensions de retraite ainsi que des revenus des capitaux se situant dans la moyenne.

Bien que marqué par un faible profil « dortoir », le territoire du SCOT profite néanmoins d'un solde de transferts de masse salariale positif en envoyant plus d'actifs travailler en dehors (mécanisme à l'origine de la captation) qu'il ne reçoit d'actifs en provenance de l'extérieur (mécanisme à l'origine de l'évasion de la richesse créée localement). L'essentiel de la masse salariale captée par le territoire du SCOT provient de la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche (24 193 000 € soit 49% du total) et, dans une moindre mesure, de la CA de Montélimar (7 984 000 € soit 16 %).

A contrario, l'évasion, nettement moins polarisée géographiquement, se dirige préférentiellement vers la CDC « Rhône Helvie » (2 521 000 € soit 24% du total), la CAPCA (1 726 000 € soit 16,5%), celle de Montélimar ainsi que la CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Structure des moteurs du développement du territoire en 2010 (en % des revenus captés)

	Base exportatrice	Base publique	Base sociale	Base résidentielle	Pensions de retraite	Dépenses touristiques	Revenus des capitaux et fonciers	Revenus dortoirs
Scot Ardèche méridionale	8,2%	7,4%	13,4%	71,0%	25,5%	40,1%	2,6%	2,8%
Moyenne Scot de 50 000 à 100 000 hab.	14,9%	7,6%	17,3%	60,2%	26,0%	13,4%	3,2%	17,6%



Source : Calculs OPC d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts

Solde des transferts de masse salariale liés aux pratiques pendulaires des actifs en emploi (2010)

	Captation de masse salariale	Evasion de masse salariale	Solde
Scot Ardèche méridionale	50 126 581	10 478 054	39 648 527

Source : Calculs OPC d'après Insee - DADS

IV.1.2 Une interdépendance économique forte entre bassins de vie

L'analyse des transferts de masse salariale entre les sous-ensembles territoriaux du SCOT montre que 34,9 millions d'euros de masse salariale circulent, via les migrations domicile-travail, entre les 3 sous-ensembles territoriaux du SCoT.

A cet égard, le Bassin d'Aubenas redistribue plus de masse salariale en direction de la Montagne et du Sud Ardèche qu'il n'en capte en provenance de ces deux territoires. Il fait ainsi figure de véritable pôle d'activité et, par extension, de redistribution à l'échelle du SCoT.

Le Sud Ardèche est quant à lui le sous-ensemble territorial qui profite le plus, avec un solde positif de 6,6 millions d'euros, des mécanismes de redistribution qui se déploient à l'échelle de l'Ardèche méridionale.

Les transferts de masse salariale (en millions d'euros) liés aux pratiques pendulaires des actifs en emploi entre les sous-ensembles territoriaux du Scot de l'Ardèche méridionale (2010)

	Bassin d'Aubenas	Montagne	Sud Ardèche	Total évasion
Bassin d'Aubenas	222,2	6,1	15,6	21,7
Montagne	1,9	10,3	1,2	3,0
Sud Ardèche	8,7	1,4	60,7	10,2
Total captation	10,6	7,5	16,8	34,9

Source : Estimations OPC d'après Insee – DADS

Note : le montant total de l'évasion et de la captation est calculé hors transferts internes aux sous-espaces du Scot

Synthèse des transferts de masse salariale internes au Scot (hors transferts internes aux sous-ensembles territoriaux du Scot)

	Captation	Evasion	Solde
Bassin d'Aubenas	10,6	21,7	-11,1
Montagne	7,5	3,0	4,4
Sud Ardèche	16,8	10,2	6,6
Total	34,9	34,9	0,0

Source : Estimations OPC d'après Insee – DADS

Lecture : le Bassin d'Aubenas capte 10,6 millions d'euros de masse salariale en provenance des deux autres sous-ensembles territoriaux du Scot et leur en redistribue 21,7 millions, soit un solde négatif de 11,1 millions

IV.1.3 Un système de consommation locale relativement performant

La problématique de la consommation sur un territoire (et ses effets sur l'emploi local) peut être analysée selon 3 indicateurs :

- Le **potentiel de captation** : cet indicateur permet d'appréhender le degré d'attractivité d'un territoire à travers sa capacité à capter de la richesse à l'extérieur de son périmètre. Il est calculé en rapportant le volume total de revenus captés (revenus basiques) à la population résidante. Plus l'indicateur est important, plus cela signifie que le potentiel de captation est élevé.
- L'**effet multiplicateur** permet de mesurer le degré de redistribution des revenus captés à l'extérieur d'un territoire dans son économie locale, autrement dit la **propension à consommer localement**. Il est calculé en rapportant le volume total de revenus captés à l'extérieur (revenus basiques) au nombre d'emplois de l'économie de proximité. Exprimé en euros, l'effet multiplicateur peut se lire comme le volume de revenus basiques nécessaire pour la création d'un emploi de proximité supplémentaire. Contrairement au potentiel de captation, plus le montant exprimé par l'effet multiplicateur est important, plus cela signifie qu'il est faible et inversement.

- Le **taux de couverture en emplois de proximité** permet de mesurer la densité en emplois de proximité sur un territoire donné. Il est calculé en rapportant le nombre d'emplois de proximité à la population résidente.

Au regard du tableau ci-dessous, le SCoT de l'Ardèche méridionale se caractérise par :

Une analyse du fonctionnement du système de consommation locale (2010)

	Potentiel de captation de richesses (en € par habitant)	Propension locale à consommer (en € par emploi présentiel)	Taux de couverture en emplois présentsiels (pour 100 habitants)
Scot Ardèche méridionale	18 990 €	147 429 €	12,9
Moyenne Scot de 50 000 à 100 000 hab.	16 171 €	154 813 €	10,4

Source : Calculs OPC d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts

- Un potentiel de captation de richesses sensiblement supérieur à la moyenne des SCoT de 50 000 à 100 000 habitants, signe d'une attractivité territoriale indéniable ;
- Une propension locale à consommer (cf. l'effet multiplicateur) elle aussi supérieure à la moyenne des SCoT de même taille mais sensiblement inférieure à ce que l'on peut observer dans les agglomérations ou certains bourgs ruraux ;
- Une densité en emplois de proximité supérieure à la moyenne (cf. le taux de couverture) mais qui se révèle fort éloignée de celles observées là encore dans les territoires plus urbains ou certains pôles de consommation.

Cette analyse démontre que l'économie de proximité constitue un gisement d'emplois majeur pour l'Ardèche méridionale. Qui plus est, l'économie de proximité se compose, par opposition à la Base productive exportatrice, de secteurs d'activité assez peu concurrentiels et peu exposés aux aléas conjoncturels.

Leur niveau de développement dépend préférentiellement de la propension à consommer localement des populations résidentes (actives et inactives) et des populations ponctuelles (touristes et résidents secondaires). Moins concentrée géographiquement que les secteurs d'activité exportateurs, l'économie de proximité se localise plutôt en fonction de la densité présenteielle (autour des pôles touristiques et urbains en Ardèche méridionale) et se répartit de manière plus homogène sur le territoire. Peu soumise aux risques de délocalisation, elle expose moins le territoire à des chocs brutaux de réduction d'emplois. De surcroît, les compétences requises par les secteurs de l'économie de proximité couvrent un très large spectre de qualifications (allant du boulanger au médecin en passant par le chauffeur de taxi, l'artisan couvreur ou le pâtissier...). Ils demeurent ainsi beaucoup plus ouverts aux populations peu et pas qualifiées que les secteurs d'activité de la Base productive exportatrice.

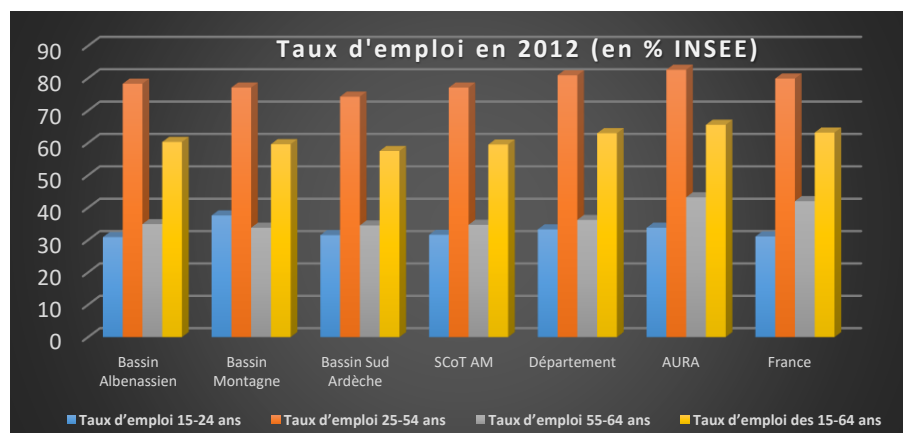
En l'absence de spécialisation industrielle et compte-tenu de la faiblesse du salariat, l'économie de proximité tire également la dynamique entrepreneuriale du territoire. Pour autant, l'économie de proximité ne présente pas que des vertus. D'abord, les secteurs d'activité qui la composent ont tendance à offrir des emplois à faibles niveaux de rémunération et/ou à statut précaire (temps partiel, CDD, emploi saisonnier). Si son dynamisme peut avoir une influence positive sur le niveau de chômage du territoire, il peut également avoir un effet assez néfaste sur celui de la qualité de l'emploi.

IV.1.4 Un marché de l'emploi dégradé

► Un taux d'emploi relativement faible

En moyenne « 2012 », 60 % des individus âgés entre 15 et 64 ans vivant sur le territoire du SCoT ont un emploi. C'est moins que le Département, la Région ou la France avec respectivement 63, 66 et 63%.

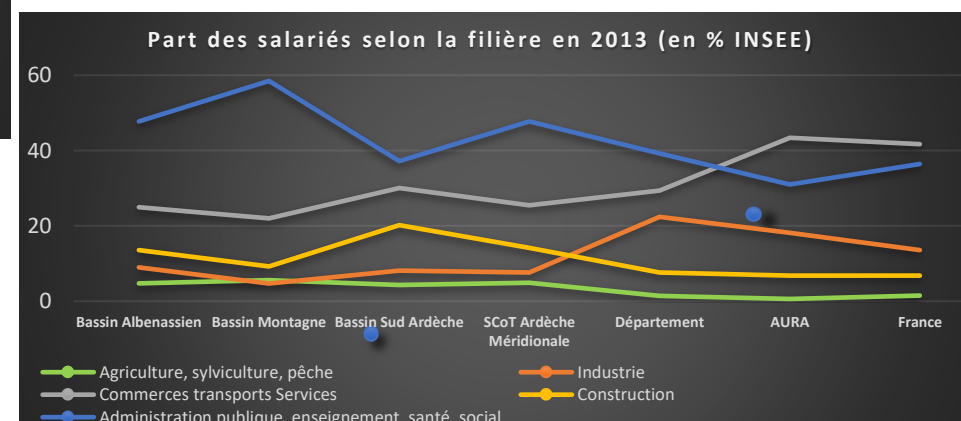
En dehors de la catégorie des 15-24 ans qui s'approche de la moyenne nationale, les taux d'emplois du SCoT sont inférieurs aux indicateurs départementaux, régionaux ou nationaux. Le Bassin « Montagne » affiche le plus fort taux d'emploi des 15-24 ans. En effet, près de 38 jeunes (âgés de 15 à 24 ans) / 100 occupent un emploi contre 31 pour les bassins Albenassien et Sud Ardèche, et 33 pour le Département ou la Région.



Chez les individus âgés de 25 à 54 ans, les taux d'emplois montrent également des disparités infra-SCoT. C'est le bassin Albenassien qui, avec 78 individus / 100 de 25 à 54 ans ayant un emploi, se rapproche le plus des moyennes nationale ou départementale. A l'inverse, le bassin Sud Ardèche affiche un taux bien inférieur avec 74 individus/100 de 25 à 54 ans. Les écarts entre le SCoT et les indicateurs supra sont plus importants pour les taux d'emplois des 55-64 ans. En France, 42% des individus de 55 à 64 ans ont un emploi alors que pour le SCoT ce chiffre avoisine 34%. Ce constat confirme la fragilisation du marché de l'emploi qui touche toutes les tranches d'âge.

► Une part importante du secteur public dans l'emploi salarié

S'agissant des types d'activités, la filière « administration publique - enseignement - santé - social » est le principal secteur employeur du SCoT avec près d'un salarié sur deux, contre un sur trois à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le bassin Montagne, 59% des salariés relèvent de cette catégorie. Autre pilier de l'économie locale, le secteur « services, transports et commerces » génère le quart des emplois salariés du SCoT (avec un pic à 30% sur le bassin Sud Ardèche), dans une proportion toutefois inférieure à celle observée aux échelles départementale, régionale et nationale. L'agriculture est quant à elle 2 fois plus représenté en part « salariés » sur le territoire du SCoT qu'au niveau départemental et jusqu'à 8 fois plus qu'à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes.



L'Ardèche Méridionale est, par contre, un territoire peu industrialisé. En effet, seulement 7,6% des effectifs salariés du SCoT sont rattachés à cette filière, contre près de 22% pour le Département et 18% pour la nouvelle Région. La part des salariés dans la construction est deux fois plus importante en Ardèche méridionale qu'aux échelles supra, avec un pic à 20 % pour le bassin Sud Ardèche.

► Une mutation structurelle en cours

En Ardèche méridionale, la part des emplois relevant de l'économie de proximité (ou sphère présentielle) a bondi de 48,5% en 1975 (contre 51,3% en Rhône-Alpes) à 75,8% en 2011 (contre 63,2% en Rhône-Alpes). Le nombre d'emplois présentiels, dynamisé par la consommation locale, a ainsi progressé de 85,3 % entre 1975 et 2011. A l'inverse, les emplois relevant des secteurs productifs concurrentiels ont enregistré dans le même temps une baisse de - 37,1 %. C'est donc à une véritable mutation structurelle de long terme que le tissu économique local est confronté.

► Des indicateurs toujours au rouge

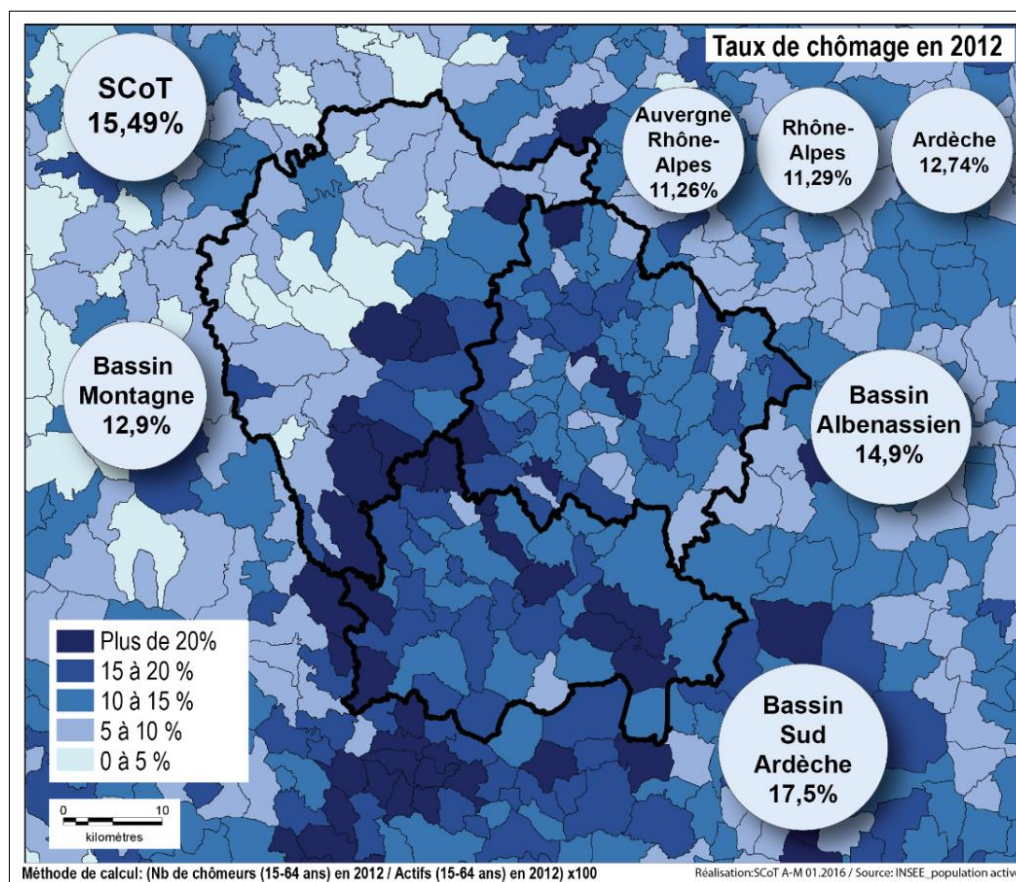
Parallèlement à cette évolution structurelle, le marché du travail de l'Ardèche méridionale s'est dégradé de manière continue depuis quinze ans, malgré une embellie passagère entre 2006 et 2008. Durant la grande récession de 2008 - 2013, l'emploi salarié privé de l'Ardèche méridionale s'est même contracté de 0,7 % contre une progression de 0,2 % en moyenne régionale. Logiquement, les principaux indicateurs statistiques traduisent cette forte précarité de l'emploi :

- Entre 2006 et 2011, le nombre des actifs de 15 à 65 ans s'est accru de 6,9 % (+ 2 595) alors que le nombre de demandeurs d'emploi a bondi dans le même temps de 14,8 % (+ 776) ;
- A l'échelle du SCoT, le taux de chômage s'est ainsi envolé de 10,4 % fin 2003 à 13,9 % au dernier trimestre 2015 (contre 11,9 % en Rhône-Alpes) ;
- En 2011, le taux de demandeurs d'emploi de longue durée s'établit à 37,6 % contre 34,6 % en Rhône-Alpes ;
- Toujours en 2011, la part des actifs occupés à temps partiel s'établit à 23,2 % pour l'Ardèche méridionale contre 19 % à l'échelle rhônalpine ;
- 18,3 % des emplois du SCoT relèvent d'un statut précaire (CDD, Intérim, Emploi aidé, apprentissage) contre 15,4 % en Rhône-Alpes.

Mise en perspective de la dynamique des emplois présentiels et non présentiels entre 1975 et 2011

	Evo. Sphère présentielle		Evo. Sphère non présentielle	
SCOT Ardèche méridionale	11 194	85,3%	-4 589	-37,1%
Rhône-Alpes	705 317	74,4%	-33 309	-3,3%
Province	5 102 595	62,6%	-1 178 369	-14,6%

Source : Insee – Recensement de la population



Le SCoT de l'Ardèche méridionale, lequel correspond à la zone d'emploi d'Aubenas, est par ailleurs classé par l'INSEE comme le 4^{ème} bassin rhônalpin le plus saisonnier. Le gisement d'emplois saisonniers (6 283 en 2013) est particulièrement important dans le secteur de l'hôtellerie (y compris de plein air) / restauration. Sur les 4 500 salariés saisonniers recensés en 2013, 9 sur 10 exercent leur activité dans le tourisme. Plus de la moitié d'entre eux (55%) sont des femmes et 61% ont moins de 25 ans (contre 52% à l'échelle régionale). Les saisonniers du SCoT sont plus nombreux à être domiciliés dans la zone d'emploi (70%) qu'à l'échelle rhônalpine (63%). Logiquement, la contribution de l'économie touristique saisonnière à la dynamique de l'emploi local est très forte. Sur les 3 999 projets de recrutement recensés par Pôle Emploi en 2014, les trois quarts étaient saisonniers.

En conclusion, le modèle de développement du SCoT de l'Ardèche méridionale affiche un profil « hyper-touristique ». Cette très forte spécialisation fonctionnelle est évidemment génératrice de déséquilibre. Ce modèle traduit notamment, en creux, la faible dimension productive concurrentielle du territoire. Il met également en relief sa relative autonomie fonctionnelle compte tenu de la nette sous-représentation de ses revenus « dortoirs ». Ces modalités de fonctionnement macro-économiques affichent aujourd'hui leurs limites et montrent que le modèle de développement du territoire est extrêmement fragile. Non seulement le niveau de précarité de la population active en emploi apparaît très élevé, mais le fonctionnement du marché du travail local semble aussi très fortement dérégulé. Le niveau de pauvreté qui affecte la population demeure également particulièrement élevé (avec un taux de pauvreté et une intensité de la pauvreté, c'est à dire le niveau de pauvreté des plus « pauvres », nettement supérieurs aux moyennes). En d'autres termes, le modèle de développement du territoire génère aujourd'hui un faible niveau de cohésion sociale.

A la lecture de ces éléments, il apparaît aujourd'hui indispensable de rééquilibrer le modèle de développement du territoire en diversifiant sa base économique :

- Par le (re)développement de sa sphère productive concurrentielle ;
- Par une mobilité géographique accrue des actifs locaux, à même de stimuler le levier « dortoir ».

Cette nécessaire diversification doit néanmoins aller de pair avec le maintien, voire le renforcement, du dynamisme de la consommation locale, aujourd'hui principal moteur de développement, et la limitation des effets indésirables de l'hyper-développement du tourisme, notamment en termes de précarité.

IV.2 Un tissu économique en voie de fragmentation

IV.2.1 *Des établissements en augmentation mais des effectifs salariés en baisse*

Entre 2008 et 2014 et à l'échelle du SCoT, le nombre d'établissements relevant du champ marchand non agricole s'est accru de 23,7 % (identique à la moyenne ardéchoise et légèrement inférieur à la moyenne rhônalpine), passant de 6 460 à 7 992. S'agissant des établissements employeurs et sur la même période, la hausse se limite à 2,8 % (contre 1,6 % en Ardèche et 2,5 % en Rhône-Alpes). Quant aux effectifs salariés, ils ont rétrogradé de 1,3 % (contre 3,5 % en Ardèche alors qu'en Rhône-Alpes l'augmentation était de 0,3 %), passant de 16 768 à 16 548. Illustration de cette tendance inversée, la part des salariés dans le nombre total d'emplois représentait, en 2012, 52,8 % en Ardèche méridionale contre 58,3 % à l'échelle départementale et 71,1 % en Rhône-Alpes. Fait notable, le salariat est donc, en Ardèche méridionale, à peine majoritaire. Cette situation résulte à la fois d'une grande propension locale à créer son propre emploi et du nombre réduit de PME ou grandes entreprises. Logiquement, la part « Ardèche méridionale » (28 %) du chiffre d'affaires départemental généré par les établissements marchands non agricoles (14 milliard d'euros) est proportionnellement très inférieure à celle de son poids en nombre d'établissements (38% de 20 780).

IV.2.2 Des évolutions contrastées selon les bassins d'emplois

A l'échelle du SCoT, l'analyse par bassin fait apparaître de fortes disparités :

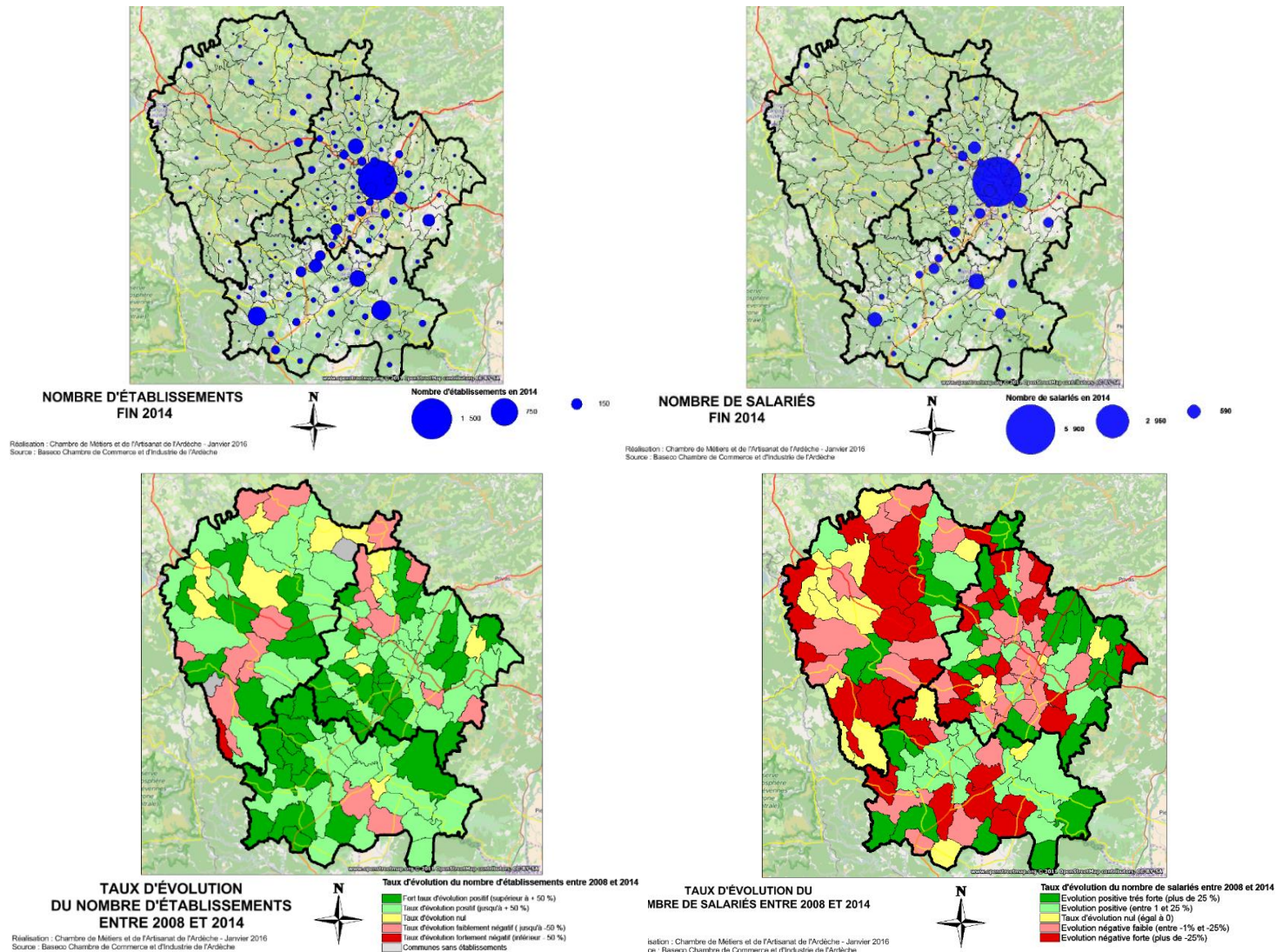
- Le bassin d'Aubenas concentre 57 % des établissements, 62 % des établissements employeurs et 71 % des effectifs salariés du SCoT ;
- L'augmentation du nombre d'établissements et d'établissements employeurs est plus prononcée sur le Sud Ardèche ;
- Le Bassin « Montagne » est le seul à avoir enregistré, entre 2008 et 2014, une baisse du nombre d'établissements employeurs ;
- L'érosion des effectifs salariés, communes aux 3 bassins, est particulièrement forte sur celui de la Montagne ;
- L'effet « dopant » de la saison touristique estivale sur le nombre d'établissements est logiquement plus marqué pour les entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Services et sur le bassin « Sud Ardèche ».

Indicateurs	Bassin d'Aubenas	Bassin Montagne	Bassin Sud Ardèche	SCoT Ardèche Méridionale
Nombre d'établissements en 2008 (champ marchand non agricole)	3 740	573	2 147	6 460
Nombre d'établissements en 2014 (champ marchand non agricole)	4 530	682	2 780	7 992
Évolution 2008-2014	+ 21,1 %	+ 19 %	+ 29,5 %	+ 23,7 %
Nombre d'établissements employeurs en 2008	1 815	219	875	2 909
Nombre d'établissements employeurs en 2014	1 854	209	927	2 990
Évolution 2008-2014	+2,1 %	- 4,6 %	+ 5,9 %	+2,8 %
Indicateurs	Bassin d'Aubenas	Bassin Montagne	Bassin Sud Ardèche	SCoT Ardèche Méridionale
Effectifs salariés en 2008	11 846	858	4 064	16 768
Effectifs salariés en 2014	11 728	823	3 997	16 548
Évolution 2008-2014	- 1 %	- 4,1 %	- 1,6 %	- 1,3 %
Nombre d'établissements au RCS à fin 2014	2 782	405	1 718	4 905
Nombre d'établissements au RCS à l'été 2015	2 872	425	1 822	5 119
Évolution RCS hiver/été	+ 3,2 %	+ 4,9 %	+ 6,1 %	+ 4,4 %
Nombre d'établissements au RM à fin 2014	1 617	274	963	2 854
Nombre d'établissements au RM à l'été 2015	1 627	262	972	2 861
Évolution RM hiver/été	+ 0,6 %	- 4,4 %	+ 0,9 %	+ 0,2 %
dont nombre d'établissements double-immatriculés RM-RCS à l'été 2015	860	126	468	1 454

(Sources : Baseco CCI Ardèche, INSEE,

La répartition spatiale des établissements et des emplois salariés en 2014 ainsi que de leurs évolutions respectives sur la période « 2008 - 2014 » permet de mieux appréhender les disparités territoriales : effet de polarité d'Aubenas (notamment en termes d'emplois), structuration secondaire autour des axes routiers majeurs et des bourgs-centres, zone d'ombre sur le bassin « Montagne ».

Concernant l'évolution du tissu économique, l'enjeu principal consiste donc à rechercher un meilleur équilibre spatial de l'activité, notamment en promouvant l'accueil et le développement des établissements employeurs sur l'ensemble du territoire.



IV.2.3 Une dynamique entrepreneuriale tirée par la micro-entreprise

Entre 2008 et 2014, le rapport « créations / radiations » s'est soldé par un gain de 1 532 entreprises à l'échelle du SCoT. Le bassin d'Aubenas a enregistré la meilleure performance avec + 790 unités, suivi de près par le bassin « Sud Ardèche » (+ 633). La création nette d'entreprises s'est limitée à + 109 sur le bassin « Montagne ». Trois pôles économiques contribuent plus particulièrement à cette dynamique entrepreneuriale : Aubenas, Vallon-Pont-d'Arc et les Vans. A l'inverse, 19 % des communes du Bassin « Montagne » ont enregistré, toujours sur la période « 2008 - 2014 », un solde négatif contre seulement 10 % dans le bassin « Sud Ardèche » et 9 % dans le bassin d'Aubenas.

Le taux de création d'établissements (nombre de créations / nombre total d'établissements) s'est envolé de 10,3 % en 2008 à 15,8 % en 2010, essentiellement du fait de l'apparition du statut d'auto-entrepreneur. La tendance s'est ensuite inversée, le taux de création retombant en 2014 à 11,5 % (contre 12,3 % en Ardèche et 12,6 % en Rhône-Alpes). Les secteurs les plus dynamiques, en termes de création, sont le BTP (14,9 %) et l'Industrie (12,1 %). Le Commerce et les Services sont dans la moyenne alors que les Transports (7,8 %) et l'Industrie Agro-alimentaire (9,3 %) se situent au-dessous. Le taux de pérennité à 5 ans des nouvelles entreprises s'établit aux alentours de 50 %, certains secteurs d'activités (services à la personne, restauration, coiffure, esthétique, ...) pourtant très prisés se caractérisant par une viabilité économique incertaine. S'agissant des reprises, 70 % des entreprises sont encore en activité au bout de 5 ans. Cette réalité, combinée à la pyramide des âges des chefs d'entreprises du SCoT (32,6 % d'entre eux ont plus de 55 ans), milite pour une meilleure anticipation des transmissions. Cette problématique est particulièrement cruciale dans l'industrie et le secteur des transports.

En 2014, plus de 95 % des créations d'entreprises enregistrées sur le territoire du SCoT se sont opérées sans salarié. Cette tendance actuelle à créer « sa » petite entreprise pour créer son emploi est particulièrement prononcée sur le territoire du SCoT. La création du statut de micro-entrepreneur (ex auto-entrepreneur) a eu, de ce point de vue, un effet accélérateur. Depuis la mise en place du régime en 2009, la part des micro-entrepreneurs s'est ainsi développée jusqu'à représenter, début 2016, 11,5 % des établissements inscrits au Registre du Commerce et des Services et 32,5 % des établissements relevant du Registre des métiers. Fin 2015, 1 264 micro-entrepreneurs (hors professions libérales ou agents commerciaux) étaient recensés à l'échelle du SCoT, représentant 45 % du total ardéchois.

Le régime de la micro-entreprise a transformé en profondeur la structure de l'entrepreneuriat local, expliquant pour partie la diminution globale des effectifs salariés. Il a d'abord modifié le profil des créateurs, 40 % des micro-entrepreneurs étant aujourd'hui bénéficiaires de minimas sociaux. L'existence de ce régime fiscal simplifié a également stimulé la création d'entreprises à titre complémentaire (en sus du revenu principal). La micro-entreprise s'est par ailleurs nourrie de la révolution numérique, en facilitant la captation de marchés distants et l'exercice professionnel à domicile.

Or, même si ce régime perd progressivement de son attrait fiscal, un nouveau type d'acteur économique est né, plus indépendant mais aussi plus ouvert aux pratiques collaboratives (coworking, FabLab, financement participatif, ...), plus souple mais aussi plus précaire.

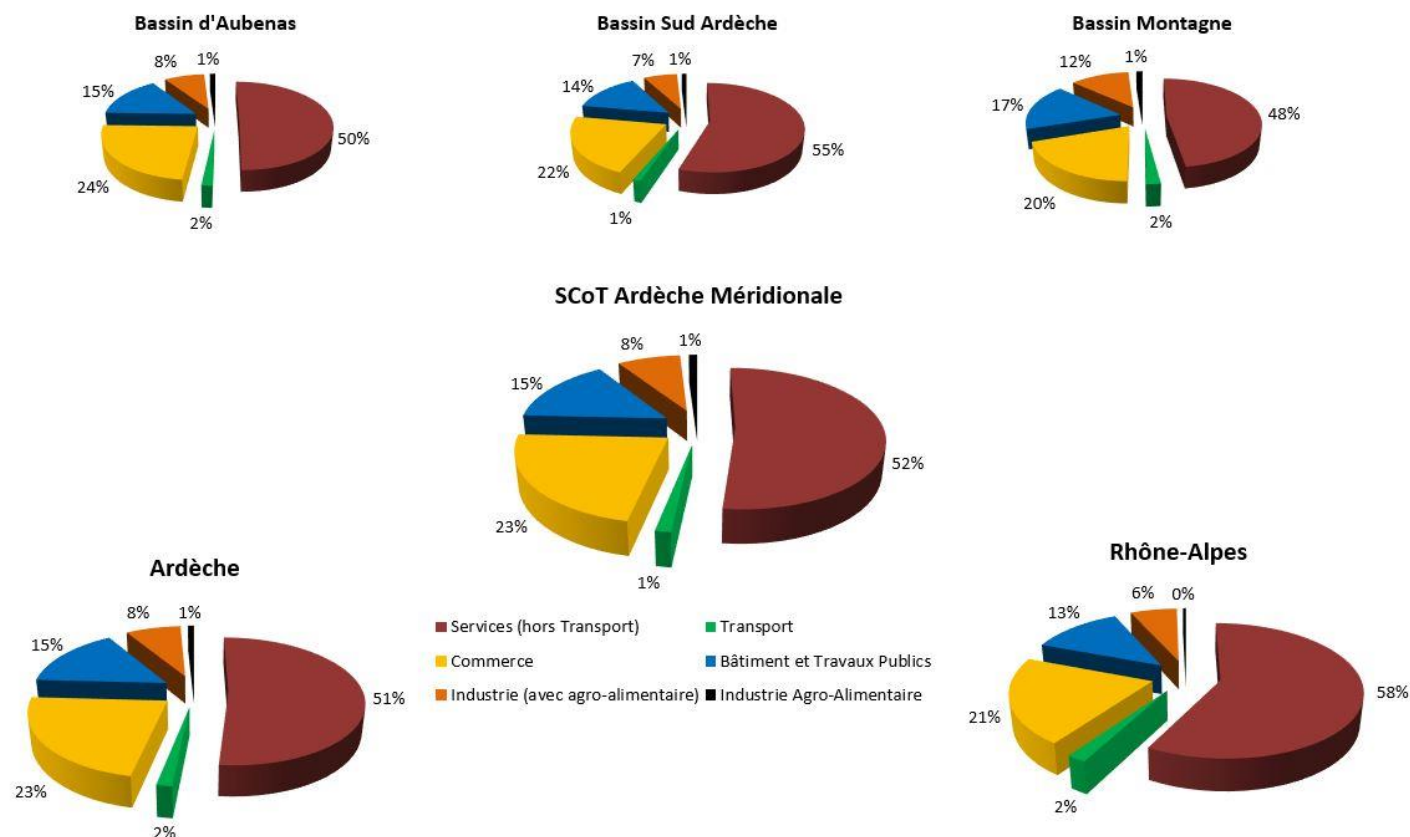
Face à cette nouvelle donne entrepreneuriale, l'action économique territoriale s'est aussi transformée, privilégiant la création d'une offre d'accompagnement à la carte ainsi que l'émergence d'espaces collaboratifs. L'existence, sur le territoire du SCoT, d'une offre structurée d'appui au démarrage (pépinières d'entreprises, dispositifs « prêt d'honneur », club « créateurs », ...) permet déjà aux créateurs / repreneurs accompagnés de maximiser leurs chances de survie.

IV.3 Une répartition géographique et des évolutions sectorielles contrastées

A l'échelle du SCOT, l'industrie, le BTP et le commerce comptent proportionnellement plus d'établissements qu'en moyenne régionale. Ce rapport s'inverse pour les services et les transports.

L'analyse de la répartition sectorielle des établissements par bassin fait quant à elle apparaître 3 spécificités :

- Le bassin « Sud Ardèche » possède une part d'établissements de services plus importante que les autres bassins (55% contre 50% dans le bassin d'Aubenas et 48% dans le bassin « Montagne »), l'influence du tourisme expliquant cette différence.
- Le bassin « Montagne » se distingue par un taux d'établissements dans le BTP et l'Industrie plus importants que dans les autres bassins.
- Le bassin d'Aubenas dispose d'une spécificité commerciale plus affirmée.



Le tableau ci-dessous détaille l'évolution, par bassin infra SCoT et par secteur d'activités, des établissements du SCoT entre 2008 et 2014.

Evolution 2008 - 2014 du nombre d'établissements (%)	Bassin d'Aubenas	Bassin Montagne	Bassin Sud Ardèche	SCoT Ardèche Méridionale	Ardèche	Rhône Alpes
Industrie (avec IAA)	+ 33 %	+ 26 %	+ 58 %	+ 38 %	+ 29 %	+ 10 %
<i>dont Industrie Agro-alimentaire</i>	+ 14 %	+ 80 %	+ 12 %	+ 18 %	+ 22 %	+ 10 %
Bâtiment-Construction	+ 14 %	+ 6 %	+ 16 %	+ 14 %	+ 17 %	+ 24 %
Commerce	+ 7 %	+ 18 %	+ 17 %	+ 11 %	+ 11 %	+ 15 %
Services hors Transports	+ 31 %	+ 22 %	+ 38 %	+ 33 %	+ 33 %	+ 36 %
Transports	- 8 %	+ 50 %	- 18 %	- 7 %	+ 3 %	+ 5 %
TOTAL	+ 21 %	+ 20 %	+ 29 %	+ 24 %	+ 24 %	+ 27 %

De cette analyse tendancielle, il ressort que :

- Sur le SCoT, l'évolution du nombre d'établissements entre 2008 et 2014 est positive pour tous les secteurs d'activités (essentiellement grâce aux micro-entreprises), à l'exception notable de celui des Transports & Logistique.
- Le secteur de l'Industrie est celui qui a connu la plus forte croissance du nombre d'établissements sur le SCoT de 2008 à 2014 (+ 38 %). Cette progression est d'ailleurs supérieure à celle constatée en Ardèche (+ 29 %) et en Rhône-Alpes (+ 10 %), avec une tendance encore plus affirmée sur le bassin « Sud Ardèche » (+ 58 %).
- Les Services constituent le second secteur porteur, avec une hausse (+ 33 %) similaire à la moyenne départementale et une dynamique plus marquée sur le bassin Sud Ardèche (+ 38 %)
- L'Industrie Agro-alimentaire a connu un développement positif sur l'ensemble du SCoT (+ 18 %), avec un pic d'augmentation de 80% sur le bassin « Montagne » (pour 4 établissements supplémentaires de 2008 à 2014).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution, par bassin infra SCoT et par secteur d'activités, des effectifs salariés sur la période « 2008 - 2014 ».

Evolution 2008 - 2014 du nombre de salariés (en %)	Bassin d'Aubenas	Bassin Montagne	Bassin Sud Ardèche	SCoT Ardèche Méridionale	Ardèche	Rhône Alpes
Industrie (avec IAA)	- 12 %	- 2 %	- 2 %	- 10 %	- 14 %	- 11 %
<i>dont Industrie Agro-alimentaire</i>	+ 10 %	+ 20 %	+ 38 %	+ 12 %	+ 1 %	- 4 %
Bâtiment-Construction	- 15 %	- 16 %	+ 0 %	- 11 %	- 9 %	- 7 %
Commerce	+ 1 %	- 12 %	- 6 %	- 1 %	- 2 %	+ 0 %
Services hors Transports	+ 5 %	- 0 %	+ 2 %	+ 4 %	+ 5 %	+ 7 %
Transports	+ 10 %	+ 9 %	- 26 %	- 0 %	- 7 %	- 1 %
TOTAL	- 1 %	- 4 %	- 2 %	- 1 %	- 4 %	+ 0 %

Cette analyse montre que :

- Le nombre de salariés des établissements marchands du SCoT a décliné de - 1 % entre 2008 et 2014, à un niveau intermédiaire entre l'Ardèche (- 4 %) et Rhône-Alpes (+ 0 %).
- Les bassins « Montagne » et « Sud Ardèche » ont perdu le plus de salariés, avec respectivement - 4 % et - 2%.
- Cette régression est particulièrement marquée dans l'industrie (+ 38 % d'établissements mais - 10 % de salariés) et le BTP (+ 14 % comparé à - 11 %), signe du développement des micro-entreprises artisanales de production et du bâtiment.
- L'érosion des salariés du commerce s'établit quant à elle, à l'échelle du SCoT, à - 1 % sur la période « 2008 - 2014 », avec une baisse significative sur les bassins « Montagne » (- 12 %) et « Sud Ardèche » (- 6 %).
- L'industrie agro-alimentaire enregistre la meilleure croissance en nombre de salariés (+ 12 %), alors que l'Ardèche (+ 1 %) et surtout Rhône-Alpes (- 4%) sont moins dynamiques pour embaucher dans ce secteur.

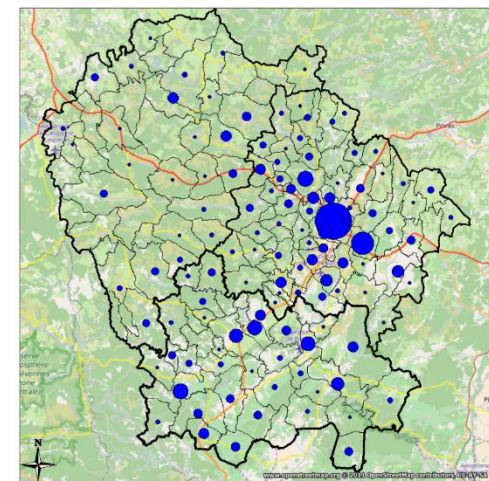
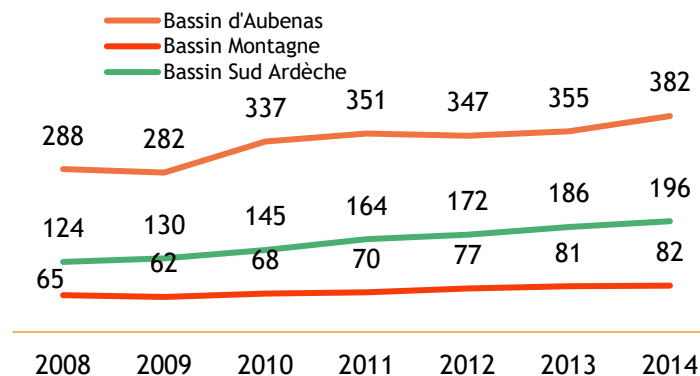
IV.3.1 Des spécialisations industrielles fondées sur les ressources locales

Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, l'économie de l'Ardèche méridionale était majoritairement productive, principalement du fait de ses activités textile et minière. Malgré la désindustrialisation, ce secteur totalise aujourd'hui 660 établissements et 2 184 salariés, majoritairement concentrés sur l'aire urbaine d'Aubenas et le long des principaux axes routiers. Pour autant, de nombreux ateliers ou usines à la campagne maillent le territoire du SCOT. Cette diffusion territoriale s'est encore accentuée avec la multiplication des micro-entreprises artisanales de production. Le capital de plusieurs entreprises de renom s'est parallèlement mondialisé, permettant des investissements importants (Owens-Illinois à Labégude, Omega Pharma à Largentière, Valeant à Aubenas et L'Occitane à Lagorce) mais favorisant aussi la volatilité financière et géographique des décisions. Or, la situation macro-économique actuelle (baisse combinée de l'euro, des cours des matières premières et des taux d'intérêt) est aujourd'hui propice à une reprise de l'investissement industriel. Cette conjoncture favorable est néanmoins contrariée par trois enclavements : le premier routier (temps de raccordement à l'autoroute A7 et aux gares TGV de Valence et Avignon allant de 1 à 2 heures), le second numérique (couvertures « haut-débit » et « téléphonie mobile » encore partielles) et le troisième intellectuel (faiblesse locale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, éloignement des centres de R&D, « fuite des cerveaux »). Ce triple handicap doit logiquement être compensé par une compétitivité accrue. Mais, dans ce contexte à la fois mondialisé (en termes de coût) et localisé (en termes de valeur), l'Ardèche méridionale dispose d'avantages concurrentiels indéniables : un cadre de vie enviée, la qualité et la fidélité de sa main d'œuvre, un potentiel important de ressources locales (biomasse, eau, vent, soleil, ...), des dynamiques fédératives à l'échelle des filières locales, une visibilité internationale, un écosystème d'innovation en émergence. Autant d'atouts qui peuvent être mis au service de l'industrie de demain, à condition de réussir la transition numérique vers l'usine du futur.

Les chiffres-clés du SCOT (2014) :

- 660 établissements totalisant 2 184 salariés
- Aucune unité industrielle de plus de 300 salariés
- Seulement 5 usines (dont une en saison) emploient plus de 100 salariés
- 183 établissements supplémentaires entre 2008 et 2014 (dont 94 sur le bassin d'Aubenas, 72 sur le Sud Ardèche et 17 sur le bassin « Montagne »)
- Baisse de 10 % des effectifs salariés entre 2008 et 2014

Évolution du nombre d'établissements de l'Industrie entre 2008 et 2014

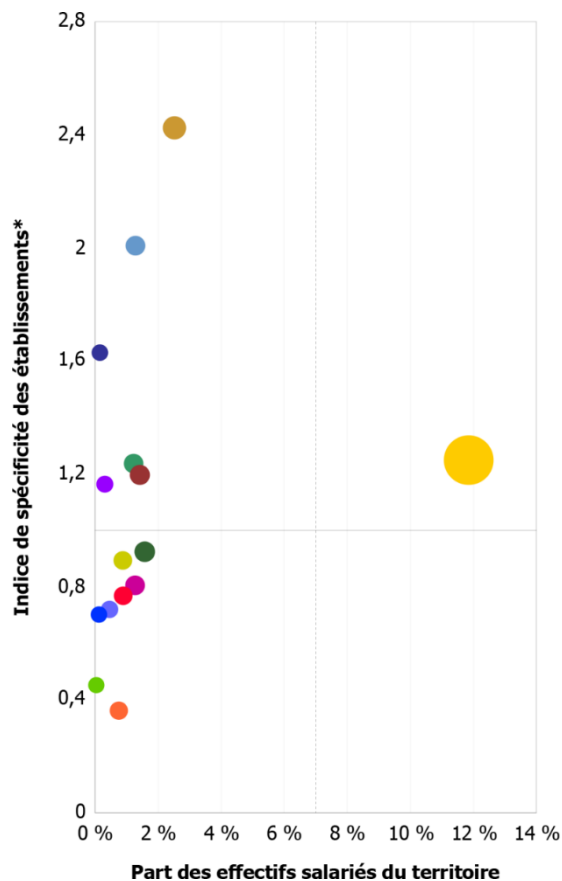


NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE L'INDUSTRIE EN 2014

Nombre d'établissements de l'industrie en 2014
86 43 9

Réalisation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Janvier 2016
Source : Baseco Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche

L'analyse des indices de spécificité permet de préciser la personnalité économique d'un territoire, en indiquant le poids relatif en salariés de chaque secteur d'activités (% en abscisse) mais surtout en le rapportant à la moyenne nationale (1 en ordonnée).



Appliquée au tissu industriel de l'Ardèche méridionale, cette analyse montre que :

- Plusieurs activités industrielles sont plus fortement représentées à l'échelle du SCoT qu'en moyenne nationale.
- L'industrie agro-alimentaire est, avec un indice de 2,5, la principale spécificité industrielle du SCoT (2,5 fois plus de salariés que la moyenne française).
- L'industrie pharmaceutique (indice de 2) et les industries extractives (indice de 1,6) tiennent également le haut du pavé.
- Le quatuor « Production et distribution d'eau / fabrication de textiles / production et distribution d'électricité / BTP » présente également, avec un indice de 1,2, une légère surreprésentation locale.
- Le BTP totalise plus de salariés que chacune des autres spécialités industrielles.
- Les autres activités industrielles, particulièrement la métallurgie et la fabrication de machines, se situent en dessous de la moyenne nationale.

Secteur** d'activité, Taille du cercle en fonction de l'effectif salarié.

- BZ / Industries extractives
- CA / Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
- CB / Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure
- CC / Travail du bois, industries du papier et imprimerie
- CE / Industrie chimique
- CF / Industrie pharmaceutique
- CG / Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques
- CH / Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements
- CJ / Fabrication d'équipements électriques
- CK / Fabrication de machines et équipements n.c.a.
- CL / Fabrication de matériels de transport
- CM / Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements
- DZ / Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- EZ / Production et distribution d'eau : assainissement, gestion des déchets et dépollution

Source : URSSAF.

Industrie hors charcuterie, boulangerie et pâtisserie.

* : L'indice de spécificité est calculé de la manière suivante: (Nb d'établissements par activité du territoire étudié / Nb total d'établissements du territoire étudié) / (Nb d'établissements par activité en France / Nb d'établissements en France).

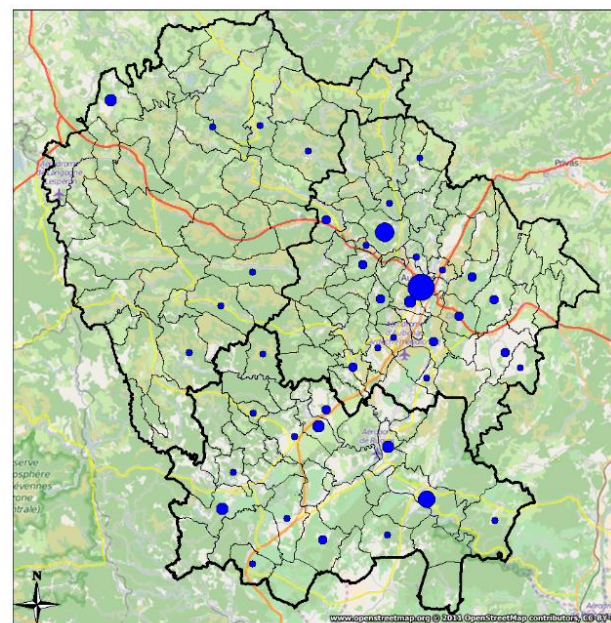
Plus une activité figure dans la partie haute du graphique, plus elle est fortement représentée dans le territoire étudié (en fonction du nombre d'établissements, par rapport au territoire national).

** : Secteurs d'activités INSEE en nomenclature agrégée - NA 2008 : A38.

Remontant au moyen-âge, l'industrie agro-alimentaire de l'Ardèche méridionale totalise 86 établissements et 434 salariés, répartis sur l'ensemble du territoire du SCoT, y compris sur le bassin « Montagne ». Elle est essentiellement composée de PMI familiales à fort ancrage local et globalement en croissance. Leur positionnement, plutôt haut de gamme et différencié en prix, leur permet de continuer à se développer dans un contexte très concurrentiel et, même, de réaliser de belles performances à l'exportation. Valorisant les produits du terroir (châtaigne, lait, vin, petits fruits, ...), les appellations d'origine, le bio, les labels, les marques collectives et la nutrition santé / plaisir, ces dernières ont su jouer simultanément la carte de la qualité et de l'authenticité. Ces entreprises privilégient par ailleurs la distribution sélective. Leur implantation, initialement urbaine, s'est progressivement déplacée, au gré des développements et notamment pour une meilleure desserte, vers les zones industrielles péri-urbaines.

Fleuron de l'économie sud ardéchoise et constitutive de son image « nature », l'industrie agro-alimentaire est composée de 4 filières d'excellence :

- La transformation de fruits : Sabaton, confiseur depuis 1907 (exporte en 2015 dans 35 pays) et Imbert, créé en 1920, sont connus internationalement pour leurs marrons glacés, confitures, ...
- Les viandes et salaisons : Les établissements Debroas, avec 40 salariés à Joyeuse et 15 à Largentière, ainsi que les Salaisons de Jastres, Puzzi et Coudène figurent parmi les principaux opérateurs de cette filière.
- Les produits laitiers : Créée en 1966, la Laiterie Carrier, valorise au travers de sa marque « Areilladou » plus de 6 millions de litres de lait de vache et de chèvre. La Fromagerie Gerentes à Coucouron, et les Glaces de l'Ardèche sont d'autres acteurs majeurs de ce secteur.
- Les boissons : Plusieurs eaux minérales (Vals, Vernet, Aizac, Chantemerle, Ventadour, Reine des Balsates) sont extraites et exploitées sur le territoire. La Brasserie Bourganel s'est distinguée en aromatisant certaines de ses bières avec des produits du terroir (myrtilles, marrons de l'Ardèche, miel de châtaignier, ...).
- La filière viti-vinicole est également très présente avec plusieurs AOP et IGP. Fondée en 1967, l'UVICA (Union des Vignerons des Coteaux de l'Ardèche) regroupe 1 500 vignerons et produit 12 millions de bouteilles. Ses exportations en croissance la classe parmi les 4 principaux producteurs français de vins de cépages.



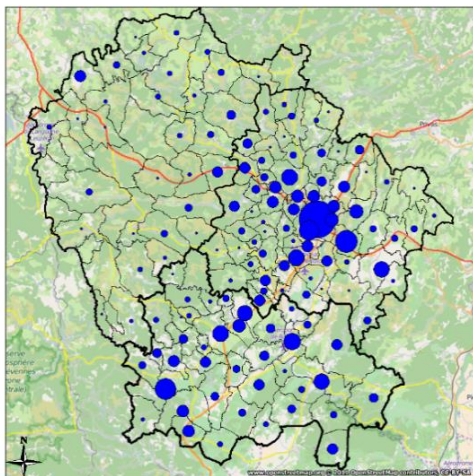
**NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
EN 2014**

Nombre d'établissement de l'industrie agro-alimentaire en 2014
● 13 ● 7 ● 1

Réalisation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Janvier 2016
Source : Baséco Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche

La sécurisation de leurs approvisionnements, en qualité et en quantité, constitue la préoccupation commune de ces filières. Or, le déclin de la production agricole ardéchoise les oblige parfois à faire appel à de la matière première extérieure. La reconquête des ressources locales constitue donc, pour elles, un enjeu crucial.

IV.3.2 Un secteur BTP qui s'essoufle



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
DU BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS EN 2014

Nombre d'établissements du BTP en 2014

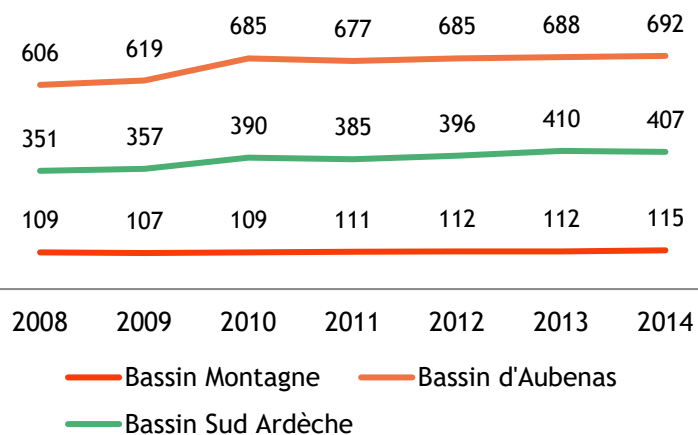
120 60 12

Réalisation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Janvier 2016
Source : Baseco Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche

Les chiffres clés du SCoT (2014) :

- 1 214 établissements
- 413 établissements employeurs
- 1 952 salariés
- 14% d'établissements en plus (148) entre 2008 et 2014 (contre +17% en Ardèche et 24% en Rhône-Alpes)
- 11% de salariés en moins entre 2008 et 2014.

Évolution du nombre d'établissements du BTP entre 2008 et 2014



Les grandes tendances :

- L'accès aux ressources et matériaux de construction (matériaux issues de l'extraction, bois, fourniture et équipements divers) constitue un enjeu d'avenir
- Les principaux axes routiers et « pôles économiques » ont une influence croissante en termes d'implantation
- La vacance élevée du logement, combinée à l'ancienneté du parc, génère un potentiel important en rénovation de l'habitat, notamment énergétique

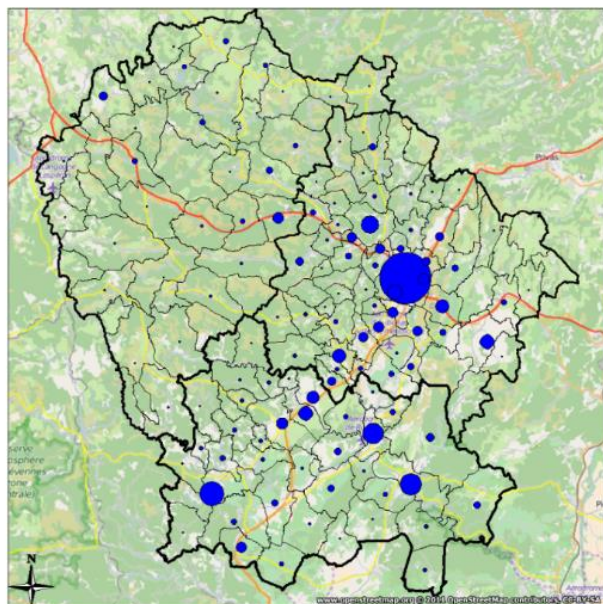
Les principaux éléments d'analyse :

- Les communes ayant le plus d'établissements du BTP sont Aubenas, Lavedieu, Les Vans et St Etienne de Fontbellon
- Le BTP connaît une évolution négative marquée sur les communes de St-Germain et Largentière
- A contrario, les communes des Vans, d'Aubenas, de Rosières, d'Orgnac et de Lagorce enregistrent une tendance positive soutenue
- Les communes n'ayant aucun établissement du BTP se trouvent très majoritairement dans le bassin Montagne
- Le BTP constitue pourtant, sur ce bassin, une part plus importante du tissu d'entreprises que sur les deux autres
- L'absence de CFA dans le BTP en Ardèche méridionale est un facteur limitant pour les jeunes comme pour les entreprises

IV.3.3 Un appareil commercial fortement dimensionné

Ce paragraphe réalisé par le CCI est à mettre en relation avec le diagnostic commercial réalisé par AID en fin de partie à partie de la page 85

Avec près de 100 000 habitants permanents et 1,5 millions de touristes / an, le commerce tient une place importante sur le SCoT de l'Ardèche méridionale. Le nombre d'emplois qui en dépend est d'ailleurs supérieur à celui des autres secteurs d'activités.



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
DU COMMERCE EN 2014

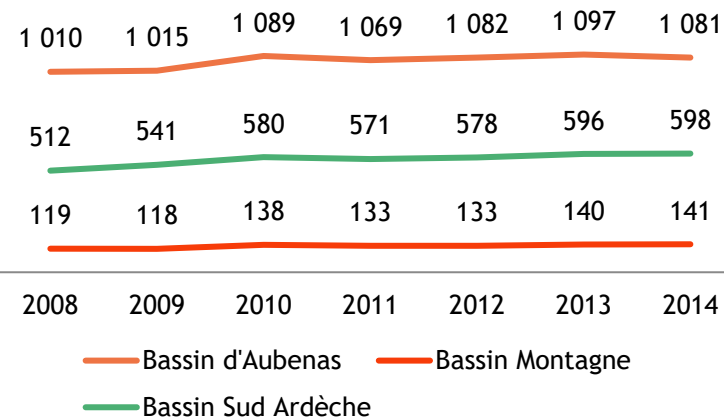


Réalisation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Janvier 2016
Source : Baséco Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ardèche

Les 3 bassins infra-SCoT sont commercialement très différenciés :

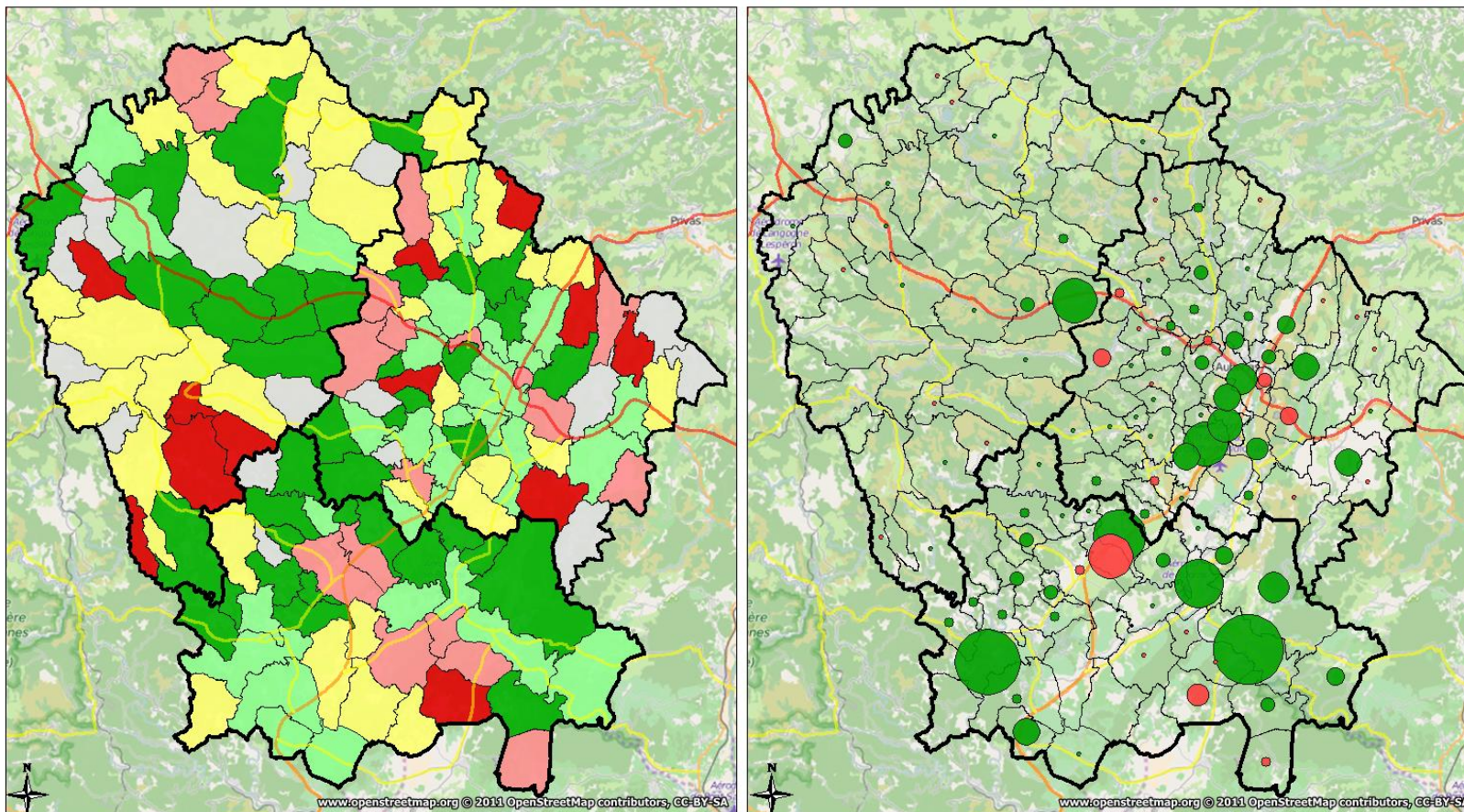
- Existence d'un pôle commercial majeur attractif à Aubenas et sa grande périphérie (St-Didier-sous-Aubenas, Vals-les-Bains, Lalevade, St-Etienne-de-Fontbellon), dont la zone de chalandise s'étend largement sur les deux autres bassins, avec un pôle secondaire à Villeneuve-de-Berg
- Présence de plusieurs pôles commerciaux secondaires dans le bassin « Sud Ardèche » (Les Vans, Rosières / Joyeuse, Ruoms, Vallon Pont d'Arc), en partie liés à une demande touristique saisonnière importante
- Absence de pôle commercial majeur ou secondaire sur le bassin « Montagne », desservi essentiellement par deux pôles de proximité (Theuets et Coucouron) et en disposant d'aucune grande et moyenne surface

Évolution du nombre d'établissements du Commerce entre 2008 et 2014



Les chiffres-clés du SCoT (2014) :

- 1 820 établissements dont 272 commerces de gros et 1 548 commerces de détail
- 1 429 commerces de proximité (14 pour 1 000 habitants contre 7 en France)
- 119 grandes et moyennes surfaces de 300m² et plus, représentant une densité de 1 380 m² de surfaces vente « GMS » pour 1 000 habitants (1 703 sur le bassin d'Aubenas) contre 965 m² au niveau national
- 741 établissements employeurs
- 3 610 salariés (dont 12 % dans 3 enseignes de la grande distribution)
- Décrue de 1 % des effectifs salariés entre 2008 et 2014
- 200 locaux commerciaux vacants (dont 70 sur Aubenas et 35 à Largentière)



**LE COMMERCE :
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ENTRE 2008 ET 2014**

Taux d'évolution 2008-2014

- Fort taux d'évolution positif (supérieur à + 50%)
- Taux d'évolution positif (jusqu'à + 50 %)
- Taux d'évolution nul
- Taux d'évolution négatif (jusqu'à - 50 %)
- Fort taux d'évolution négatif (inférieur à - 50 %)
- Communes sans établissement du secteur du commerce (entre 2008 et 2014)

Solde 2008-2014



Réalisation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Janvier 2016
Source : Baseco Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche

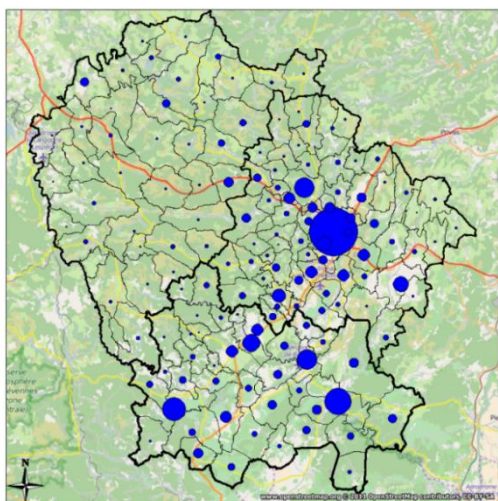
Les principaux éléments d'analyse :

- Malgré la croissance démographique, la part relative du nombre d'établissements commerciaux dans l'ensemble des bassins infra est en déclin de 2008 à 2014 du fait d'une concentration toujours plus grande des achats dans les grandes surfaces commerciales, du développement du commerce électronique et d'une croissance plus rapide du nombre d'établissements dans l'industrie et les services
- Malgré un dynamisme démographique moindre, le bassin « Montagne » enregistre, en proportion, la plus forte croissance d'établissements commerciaux (+ 18 %)
- Plus de la moitié des communes du SCoT ne disposent pas de commerce alimentaire
- La croissance de la grande distribution sur le SCoT (2 % / an) s'opère à un rythme deux fois plus rapide que celle de la population (0,8 % / an)
- Les 119 grandes surfaces commerciales (138 000 m²) sont fortement polarisées, puisque la seule commune d'Aubenas en accueille 52 (55 000 m²), alors que le bassin « Montagne » n'en compte aucune
- Le développement des grandes surfaces commerciales périphériques a freiné la progression des commerces de proximité dans les centralités (ville d'Aubenas, bourgs-centres)
- Le taux de friche commerciale, estimé par la CCI Ardèche à 12 % sur le SCoT (contre 8,5 % au niveau national), concerne aussi les grandes surfaces
- L'évasion commerciale actuelle (moins de 15 %), limitée par l'éloignement géographique des grands pôles commerciaux extra SCoT (Montélimar, Valence, Avignon, Alès, Le Puy) est relativement faible et se situe à un seuil peu compressible
- L'apport touristique estival est estimé à plus du quart du chiffre d'affaires total des commerces (la moitié sur le bassin « Sud Ardèche »), viabilisant ainsi de nombreuses activités à l'année mais entraînant aussi le recours aux saisonniers et la fermeture de nombreux commerces hors saison
- Plusieurs marchés attractifs, répartis sur l'ensemble du SCoT, jouent à la fois un rôle d'animation des centralités, de dynamisation des commerces sédentaires et d'écoulement des productions fermières. Malgré le coup de fouet estival, leur part de marché a décliné ces dernières années

Les grandes tendances :

- La géographie commerciale suit l'étalement urbain, en particulier le long des axes routiers (RN 102, RD 104) empruntés par les trajets « domicile - travail » et les flux touristiques, générant une consommation foncière croissante
- La quasi-totalité des achats en zone commerciale périphérique s'effectue via la voiture individuelle, faute d'accessibilité multimodale
- Le commerce itinérant est vital dans certains secteurs dépourvus de commerces sédentaires
- La consommation dans les commerces est de plus en plus préemptée par des dépenses contraintes (prélèvements obligatoires, logement, santé, éducation, ...)
- La déprise commerciale des centres-bourgs affaiblit leur vitalité socio-économique
- La désertification commerciale des secteurs les plus ruraux contrarie le maintien des populations résidentes constitue un frein à l'accueil de nouvelles populations
- Le développement du commerce électronique (progression dix fois plus rapide que le traditionnel), réinterroge la stratégie de commercialisation ainsi que la logistique de livraison (7 drives alimentaires sur le SCoT), d'autant plus avec l'arrivée de la fibre au commerce
- Le vieillissement de la population appelle des modes de distribution plus « personnalisés »

IV.3.4 Des entreprises de services majoritairement orientées « ménage »



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
DANS LES SERVICES EN 2014

Nombre d'établissements dans les services en 2014



Réalisation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Janvier 2016
Source : Baséco Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche

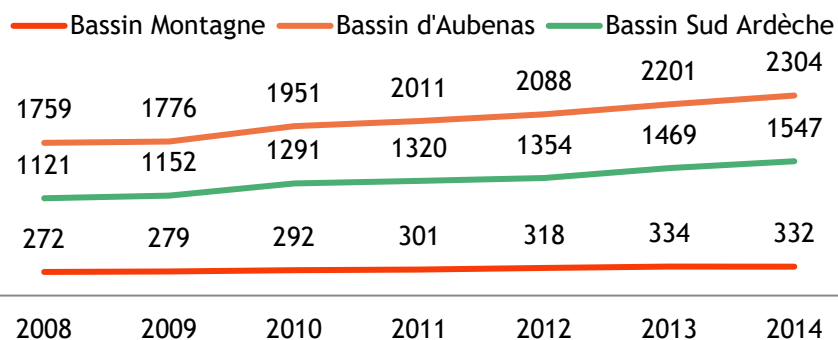
Les chiffres-clés du SCoT (2014) :

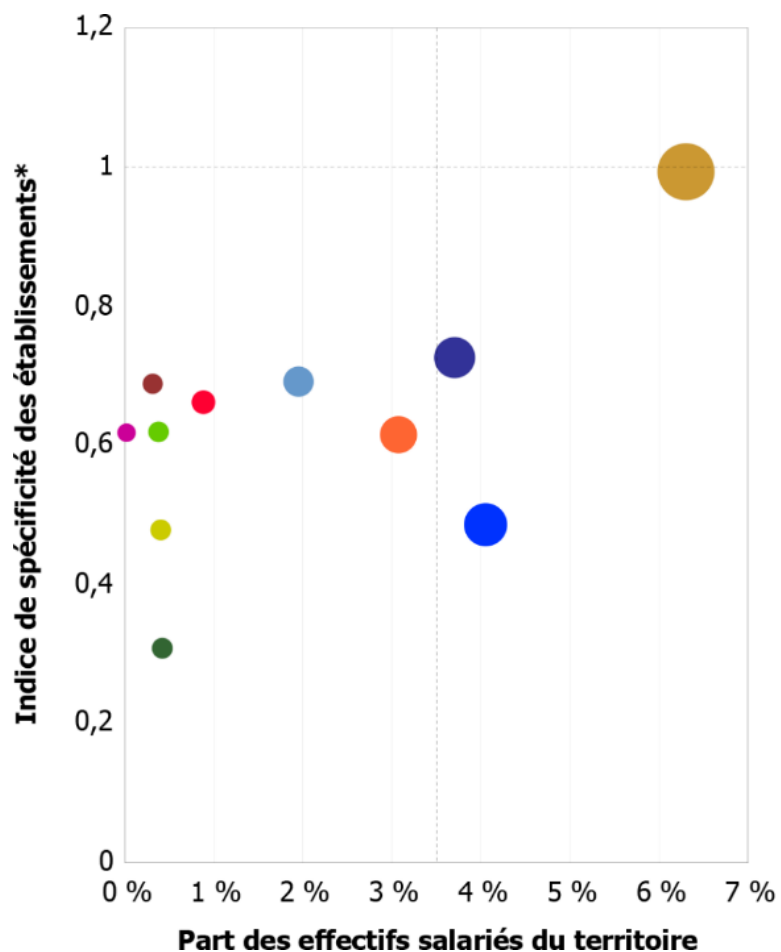
- 4 183 établissements
- 8 192 salariés
- 3 communes, toutes situées sur le bassin « Montagne » ne possèdent aucune entreprise de services
- 33 % de taux d'évolution du nombre d'établissements entre 2008 et 2014, dans la moyenne départementale mais en dessous de la moyenne régionale (+ 36 %)
- 12 communes (7 sur le bassin d'Aubenas et 5 sur la Montagne) ont connu une évolution négative du nombre d'établissements de services entre 2008 et 2014

Les principaux éléments d'analyse :

- Les services représentent 52 % du total des établissements du SCoT
- Les effectifs salariés se sont stabilisés, avec une croissance timide pour les services aux particuliers et une légère décreue pour les services aux entreprises
- Le bassin « Sud Ardèche », dopé par le tourisme, connaît une évolution supérieure à la moyenne du SCoT
- Les principaux établissements de services relèvent de la santé (Clinique du Vivarais, Thermes de Vals) ou des loisirs (Société d'exploitation de la Caverne du Pont d'Arc, Casino de Vals-les-Bains)
- Compte-tenu de l'absence de grandes industries, tous les services aux entreprises sont bien moins représentés sur le SCoT qu'au niveau national (indice de spécificité inférieur à 1)
- Seul le secteur « transports et entreposage » se rapproche, avec un indice de 0,9, de la moyenne

Évolution du nombre d'établissements dans les Services entre 2008 et 2014





Les grandes tendances :

- Les axes routiers (RD 104) ainsi que la présence de pôles économiques et touristiques exercent une influence croissante en termes d'implantation
- L'attractivité de l'Ardèche méridionale (qualité de vie, climat, notoriété touristique, dynamique « Caverne - UNESCO », ...) joue déjà un rôle d'aimant auprès de certains professionnels du tertiaire supérieur
- L'amélioration de la couverture numérique THD en fibre optique ainsi que la disponibilité de lieux d'accueil immobiliers adaptés (espaces de co-working, centre d'affaires, ...) peuvent avoir un effet levier sur le développement du tertiaire supérieur
- Le vieillissement de la population et l'installation de retraités à fort pouvoir d'achat (résidences secondaires, secondes ou principales) sont propices au développement de la « silver économie »

Secteur** d'activité, Taille du cercle en fonction de l'effectif salarié.

- GZ2 / Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
- HZ / Transports et entreposage
- JA / Edition, audiovisuel et diffusion
- JB / Télécommunications
- JC / Activités informatiques et services d'information
- KZ / Activités financières et d'assurance
- LZ / Activités immobilières
- MA / Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques
- MB / Recherche-développement scientifique
- MC / Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- NZ / Activités de services administratifs et de soutien

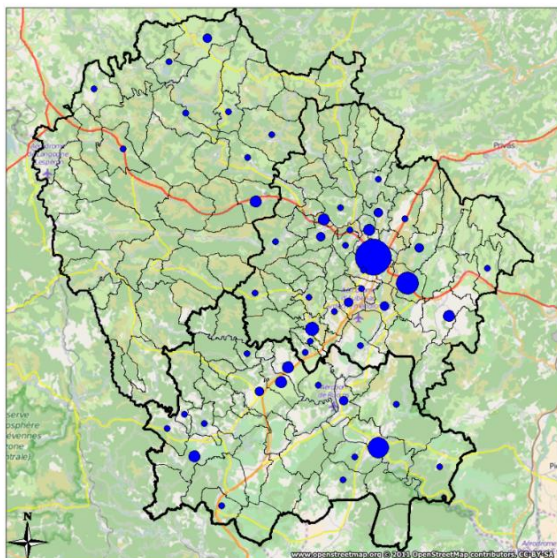
Source : URSSAF.

* : L'indice de spécificité est calculé de la manière suivante: (Nb d'établissements par activité du territoire étudié / Nb total d'établissements du territoire étudié) / (Nb d'établissements par activité en France / Nb d'établissements en France).

Plus une activité figure dans la partie haute du graphique, plus elle est fortement représentée dans le territoire étudié (en fonction du nombre d'établissements, par rapport au territoire national).

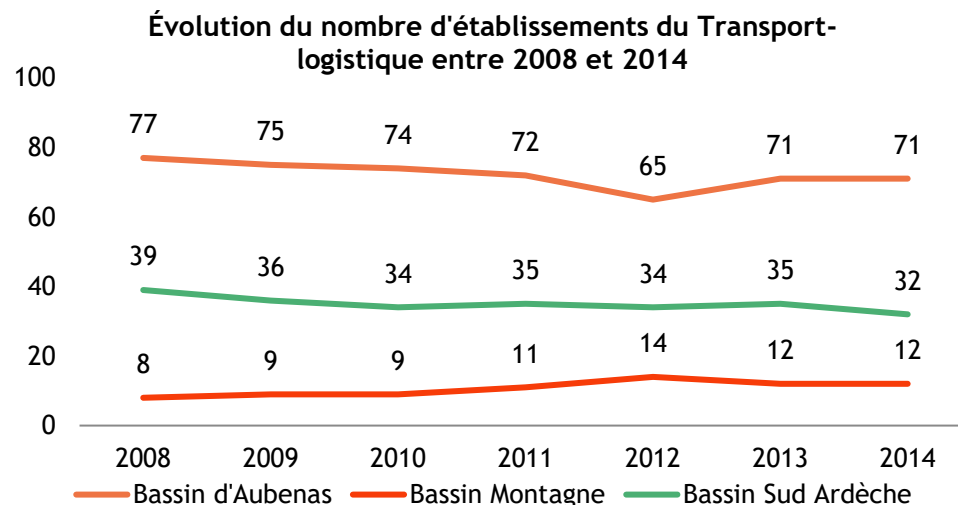
** : Secteurs d'activités INSEE en nomenclature agrégée - NA 2008 : A38.

IV.3.5 Une filière « transports et logistique » pénalisée par l'enclavement du territoire



**NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
EN TRANSPORTS ET LOGISTIQUE EN 2014**

Nombre d'établissements en transports et logistique en 2014
● 23 ● 11 ● 2



Réalisation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Janvier 2016
Source : Baseco Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche

Les grandes tendances :

- Les entreprises de transport et de logistique tendent à se concentrer dans des hubs proches des flux multimodaux (Vallée du Rhône), qui captent l'essentiel des activités du secteur au détriment des territoires mal desservis
- La libéralisation du transport par autocar pour les trajets supérieurs à 100 km est à même de déclencher de grandes lignes régulières desservant ou traversant le SCoT
- La fréquentation ajoutée (en partie avec l'arrivée de nouvelles clientèles internationales) liée à l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc peut stimuler ce secteur, notamment pour le transport aérien et par autocar

Les chiffres-clés du SCoT (2014) :

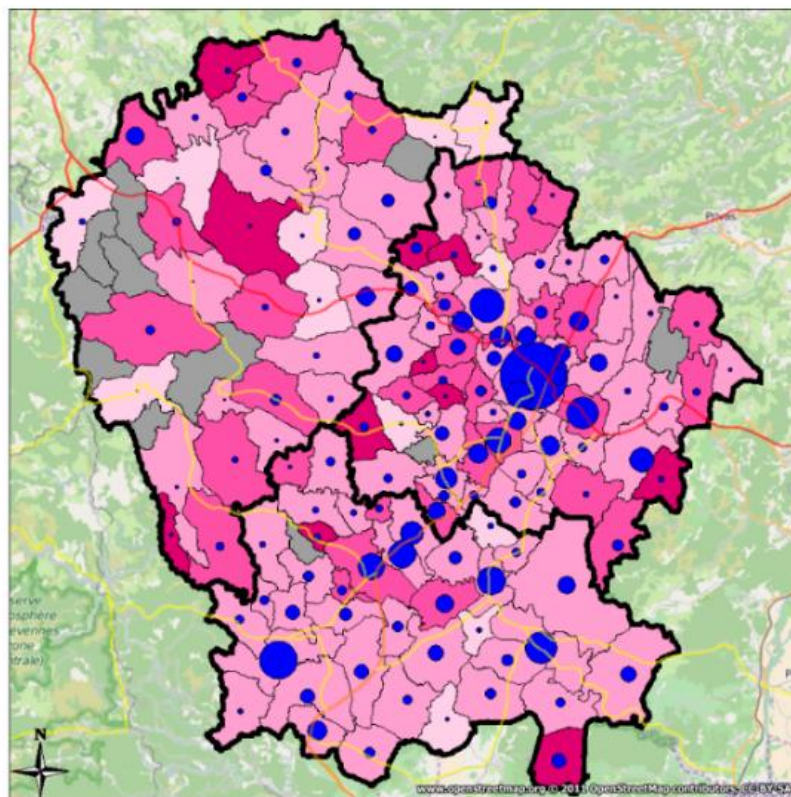
- 115 établissements
- 609 salariés
- 7 % de baisse du nombre d'établissements à l'échelle du SCoT entre 2008 et 2014 (contre une progression de 3 % en Ardèche et de 5 % en Rhône-Alpes)
- 0 km d'autoroute
- 0 gare ferroviaire
- 0 port fluvial
- 3 aérodromes
- 1 200 poids lourds / jour sur la RN 102 à Lavedieu

Les principaux éléments d'analyse :

- L'enclavement routier, les temps de parcours élevés, la saturation du réseau routier en période estivale ainsi que le manque de foncier adapté le long des axes routiers (à l'exception notable de la zone de Lavedieu) explique l'érosion de ce secteur
- Le bassin « Montagne » se distingue avec une progression de 50 %, toutefois concentrée sur le secteur de Thueyts

IV.3.6 Un tissu artisanal tiré par l'attractivité territoriale

Offrant une très grande diversité d'activités, des plus traditionnelles (maçonnerie, boucherie, ...) aux plus modernes (génie climatique, son et image) en passant par la création artistique (céramique, bijouterie, arts graphiques, ...), l'artisanat constitue un pilier de l'économie de proximité du SCoT. La densité artisanale de l'Ardèche méridionale est même supérieure aux moyennes départementales et régionales.



Les chiffres-clés du SCoT (2014) :

- 2 854 entreprises
- 36 % des entreprises du SCoT
- 38 % des entreprises artisanales ardéchoises
- 2,92 entreprises artisanales pour 100 habitants (contre 2,43 en Ardèche et 1,95 % en Rhône-Alpes)
- 1,46 entreprises artisanales au km² (0,38 sur le bassin « Montagne »), au-dessus de la moyenne départementale (1,36) mais en dessous de la moyenne régionale (2,88)
- 57 % des artisans du SCoT sont localisés sur le bassin d'Aubenas
- 11 communes du SCoT (dont 8 sur le bassin « Montagne ») ne possède aucune entreprise artisanale
- 70 % des entreprises artisanales du SCoT ont moins de 10 ans (contre 64 % sur l'ensemble du Département)
- 43 % des dirigeants d'entreprises artisanales du SCoT ont plus de 50 ans (contre 36 % en Ardèche)
- 25 % des communes du SCoT (38 sur 149, dont 14 sur le bassin « Montagne ») connaissent un solde « créations / radiations » négatif

**NOMBRE ET PART D'ENTREPRISES ARTISANALES
DANS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES
EN 2014**

Réalisation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Janvier 2016
Source : Répertoire des Métiers et INSEE

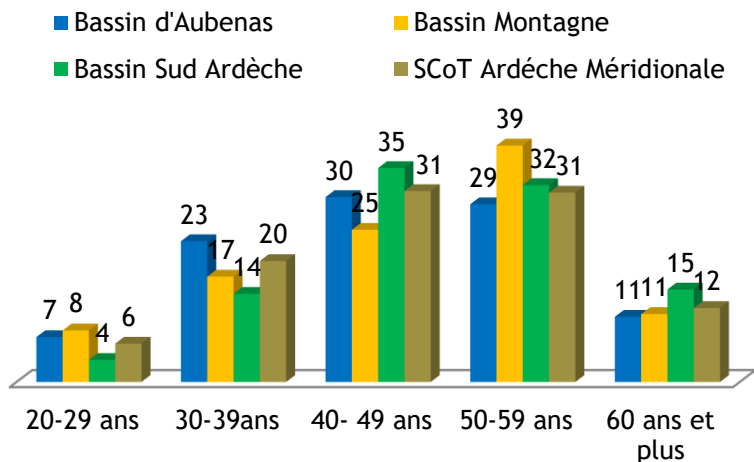
**Part des entreprises artisanales
dans l'ensemble des entreprises**

- Très fort taux d'entreprises artisanales (entre 75% et 100%)
- Fort taux d'entreprises artisanales (entre 50 et 75%)
- Faible taux d'entreprises artisanales (entre 25% et 50%)
- Très faible taux d'entreprises artisanales (entre 0% et 25%)
- Aucunes entreprises artisanales

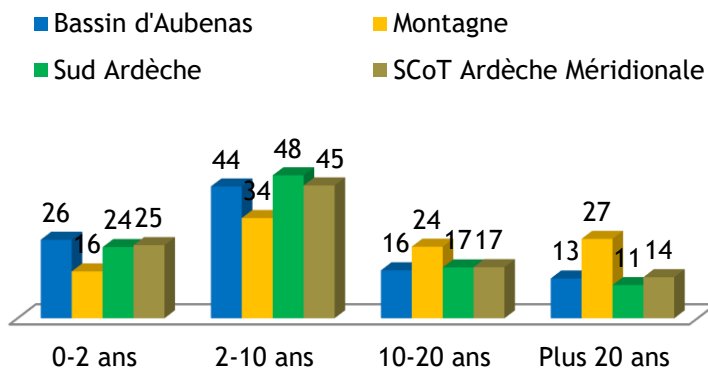
**Nombre d'entreprises
artisanales**

360 160 36

Age des dirigeants d'entreprises artisanales par Bassin infra et sur le SCoT (en %)



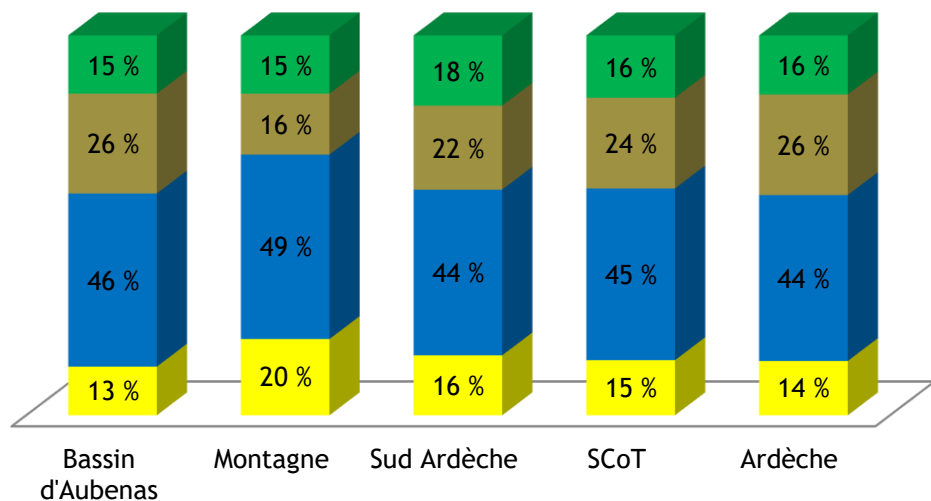
Age des entreprises par bassin infra et sur le SCoT (en %)



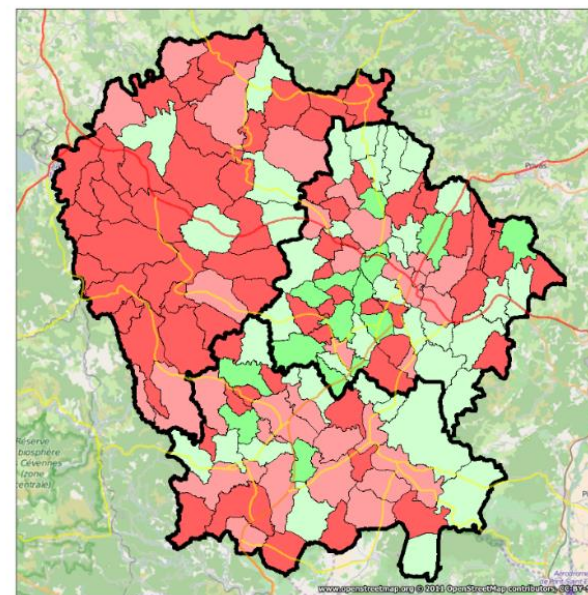
Les principaux éléments d'analyse :

- Les entreprises artisanales sont particulièrement jeunes sur le bassin d'Aubenas et le Sud Ardèche
- Sur le bassin « Montagne », 51 % des entreprises artisanales ont plus de 10 ans, contre 31 % à l'échelle du SCoT
- Toujours sur le bassin « Montagne », 1 dirigeant d'entreprise artisanale sur 2 a plus de 50 ans
- L'aire urbaine d'Aubenas constitue le pôle artisanal du SCoT
- La RD 104 a également une influence structurante sur le dynamisme artisanal de l'Ardèche méridionale
- Le taux de renouvellement (taux de création par rapport au taux d'entreprises ayant un dirigeant de plus de 55 ans) est faible à l'échelle du SCoT et très faible sur le bassin « Montagne »
- Il existe un problème de transmission et de pérennisation de l'activité artisanale dans 95 communes du SCoT, soit 64 % des communes
- Le bassin d'Aubenas concentre davantage d'entreprises de services (ambulances, coiffure, taxi, ...)
- Le bassin « Montagne » se distingue par une sur représentation des entreprises alimentaire (boucheries-charcuteries notamment) et du bâtiment
- L'importance des activités de fabrication (travail du cuir, du verre, articles textiles, ...) caractérise le bassin « Sud Ardèche »

Répartition des entreprises artisanales par Bassin et par catégorie



■ Fabrication ■ Transport, Reparation, Autres Services ■ Batiment ■ Alimentation



Taux de renouvellement des entreprises artisanales en 2014

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Janvier 2016
 Répertoire des Métiers - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche



Taux de renouvellement des établissements artisanaux en 2014

- Très fort taux de renouvellement (plus de 2)
- Taux de renouvellement positif (1 à 2)
- Faibles taux de renouvellement (de 0.5 à 1)
- Très faibles taux de renouvellement (de 0 à 0.5)

Les grandes tendances :

- Le phénomène de désertification artisanale est amené à s'accroître sur les territoires les plus enclavés du SCoT si la population et l'activité économique ne se stabilise pas
- Les jeunes entreprises artisanales, plus précaires et davantage collaboratives, ont des attentes différentes en termes de foncier et d'immobilier
- La problématique de la reprise des entreprises artisanales à transmettre dans les 10 prochaines années (principalement sur le bassin « Montagne ») doit être anticipée, notamment en dissociant le bien professionnel du patrimoine personnel
- Les nouvelles pratiques de consommation locale sont favorables à l'artisanat
- Les nouveaux usages numériques (3D, objets connectés, ...) peuvent être sources de valeur ajoutée pour l'artisanat de production
- L'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc et l'inscription « UNESCO » peuvent être sources de déséquilibres en siphonnant l'activité artisanale

Une enquête réalisée par la CCI auprès des entreprises du SCoT a permis de caractériser plus précisément leurs besoins en foncier et immobilier. Des 175 réponses obtenues (66 communes concernées), il en ressort les principaux enseignements suivants :

Concernant leur implantation actuelle :

- 85 % des répondants en sont satisfaits
- Pour les autres, la mauvaise accessibilité du site est la principale source de mécontentement
- 30 % des répondants ont une surface de local inférieure à 50 m², contre 9 % seulement pour des locaux de plus de 1 000 m²
- 13 % des répondants déclarent avoir acquis du terrain entre 2013 et 2015, même si 79 % d'entre eux ne disposent pas de réserve foncière
- La location est le mode d'occupation des locaux dans la moitié des cas, contre 42% pour la propriété (80 % sur le bassin « Montagne »)

Concernant leurs projets fonciers :

- 34 répondants (soit le cinquième du total) en ont un, couplé pour 30 d'entre eux à un projet immobilier
- Les deux tiers (22) des projets envisagés se situent sur le bassin d'Aubenas, dont 9 sur la commune d'Aubenas
- 19 d'entre eux se projettent dans une Zone d'Activités Economique
- Dans 48 % des cas, le projet foncier est lié à un besoin de développement, contre 30 % pour améliorer leur accessibilité et leur visibilité
- 75 % des répondants souhaitent, dans ce cadre, accéder à la propriété
- 18 projets (dont 12 sur le bassin d'Aubenas) ont une échéance inférieure à 2 ans, contre 12 entre 2 et 5 ans
- Les besoins fonciers cumulés des répondants s'élèvent à 16,13 hectares (dont 9,74 sur le bassin d'Aubenas)
- 4 projets correspondent à une délocalisation en dehors du SCoT

Concernant leurs projets immobiliers :

- 44 répondants (soit le quart du total) en ont un
- 25 envisagent une construction et 19 un achat ou une location
- 59 % (26) des projets envisagés se situent sur le bassin d'Aubenas
- 31 répondants souhaitent, dans ce cadre, accéder à la propriété, alors que 7 privilégient la location avec option d'achat, 6 envisagent la location simple et 1 recherche un local partagé
- 23 projets ont une échéance inférieure à 2 ans, contre 17 entre 2 et 5 ans et 4 au-delà
- Les besoins cumulés en surface bâtie des répondants s'élèvent à 13 223 m² (dont 8 923 m² sur le bassin d'Aubenas)

Concernant les services complémentaires souhaités :

- 21 répondants souhaitent un accès à la fibre très haut débit, 12 une restauration à proximité, 7 une offre de transport en commun, 6 une agence postale à proximité et 6 autres une déchetterie (autres réponses non significatives)

IV.4 Le complément du diagnostic commercial du SCoT de l'Ardèche méridionale

Ce diagnostic a été réalisé en octobre 2017 par AID Observatoire et permet d'approfondir les dynamiques commerciales du SCoT analysées dans la partie III.3.3.

IV.4.1 Une analyse de l'offre commerciale du SCoT de l'Ardèche Méridionale

► L'offre de grandes et moyennes surfaces (GMS) du SCoT

L'offre de grandes et moyennes surfaces de + de 300m² sur le territoire du SCoT*

Bassins	Alimentaire	Non Alimentaire	Total
Bassin d'Aubenas	19 778	64 070	83 848
Bassin Montagne	300		300
Bassin Sud Ardèche	15 768	13 658	29 426
SCoT	35 846	77 728	113 574

Sources : données CCI 2017

*Données ne prenant pas en compte les magasins de bricolage principalement à destination des professionnels (ex : SAMSE)

L'offre en grandes et moyennes surfaces (GMS) de l'Ardèche Méridionale (+300m²) représente plus de 113 574m² de surfaces de ventes, dont près d'un tiers (32%) de surfaces alimentaires. Le bassin d'Aubenas regroupe près de 75% des GMS du territoire et le bassin Sud Ardèche le reste des surfaces. En proportion, le bassin d'Aubenas regroupe davantage de GMS non alimentaires (76%) que le bassin Sud Ardèche (46%). Cette répartition en non alimentaire plus forte sur le bassin d'Aubenas n'est pas atypique, puisque l'offre en GMS non alimentaire se localise généralement, principalement autour des agglomérations et se structure de manière plus limitée autour des petites villes.

Le bassin Montagne est quant à lui dépourvu en la matière, puisqu'il ne possède qu'une surface de 300m² localisée à la limite entre le bassin Montagne/Aubenas à Thueyts, faisant office principalement de commerce de proximité au vu de sa taille et de sa localisation en milieu urbain.

La densité commerciale des + de 300m² pour 1 000 habitants sur le territoire du SCoT

Bassins	Alimentaire	Non Alimentaire	Total
Bassin d'Aubenas	328	1 062	1 389
Bassin Montagne	31	0	31
Bassin Sud Ardèche	532	461	994
SCoT	359	779	1 138

Sources : d'après fichier d'offre des + de 300m² de la CCI 2017 et données de population INSEE 2014

La densité commerciale des surfaces de + de 300m² pour 1000 habitants sur des territoires de taille comparable

	Alimentaire	Non Alimentaire	Total

Rhône Alpes	321	522	843
Ardèche	364	491	855
Savoie	430	665	1 095
Moyenne France	388	606	994

Sources : données AID d'après fichier IFLS 2015 et INSEE population 2014

Les tableaux de densité pour 1 000 habitants ci-dessus, permettent de remettre en perspective le nombre de m² commerciaux du territoire au regard de la population.

Les chiffres de densité de comparaison au niveau national, de la région et du département permettent de mettre en avant une surdensité commerciale en

GMS sur le territoire. Toutefois, afin de se rapprocher au plus près d'un territoire aux caractéristiques touristiques, il est intéressant de regarder les densités commerciales du département de la Savoie.

Au regard de la Savoie, le territoire reste en légère surdensité commerciale et ce notamment en matière de commerce non alimentaire. En observant de manière plus fine par bassin, il ressort que la majeure partie de l'offre non alimentaire est regroupée sur le bassin d'Aubenas qui regroupe l'essentiel de l'offre. De manière générale, les densités en non alimentaire sont plus élevées autour des polarités urbaines principales connaissant une zone de chalandise relativement étendue. Cette densité en non alimentaire pour être la plus juste possible au regard des données de comparaison est donc à observer plutôt d'un point de vue SCOT (aire d'attractivité) qu'à l'échelle du seul bassin d'Aubenas.

Au niveau de la densité en alimentaire, le territoire reste dans des densités de comparaison, bien que le bassin Sud Ardèche apparaisse en surdensité et ce même au regard des données de la Savoie. Cette surdensité en alimentaire sur le Sud Ardèche au regard des densités nationales, s'explique en partie par les caractéristiques touristiques du territoire. Toutefois cette densité reste dans la moyenne haute de ce qui est observé sur des territoires touristiques.

Les principaux pôles commerciaux regroupant une diversité commerciale importante sont :

- Aubenas/Saint-Didier-sous-Aubenas (Intermarché, Casino et offre non alimentaire diversifiée)
- Saint-Etienne-de-Fontbellon (Leclerc et sa galerie marchande)
- Ruoms (Super U, Gamm vert, Go Sport, Gifi, Briconautes, etc.)
- Rosières/Joyeuse (Intermarché, Lidl, Centrakor, Weldom, etc.)
- Les Vans/Chambonas (Carrefour Market, Briconautes, Expert, Super U, etc.)

► **Offre de moins de 300 m² du SCoT**

L'offre sédentaire

Répartition de l'offre commerciale de moins de 300m² sur le SCoT

Bassins	Alimentaire	Non alimentaire	Services	Café, hôtel, restaurant	Automobile	Total en nb
Bassin d'Aubenas	11%	18%	36%	27%	8%	1 951
Bassin Montagne	18%	5%	21%	49%	6%	312
Bassin Sud Ardèche	9%	14%	32%	41%	4%	1 506
SCoT	11%	16%	33%	34%	6%	3 769

Sources : données fichier SIRENE de l'INSEE 2016

Il existe 3 769 établissements commerciaux et de services de moins de 300m² à l'échelle du territoire. La répartition par bassin est la suivante :

- Bassin d'Aubenas 52% de l'offre totale
- Bassin montagne 8% de l'offre totale
- Bassin Sud Ardèche 40% de l'offre totale

La répartition de l'offre est ici plus équilibrée entre le bassin d'Aubenas et Sud Ardèche, que pour l'offre en GMS. Le bassin Montagne possède quant à lui une offre plus limitée, de l'ordre de 8%, mais qui reste liée à la faible densité de population du bassin.

Des spécificités sont à noter sur ces trois bassins :

- Le bassin d'Aubenas possède une offre relativement bien répartie entre les différentes typologies d'activités, avec légèrement plus de services et d'activités non alimentaires que sur l'ensemble du SCoT et relativement moins d'offre en cafés, hôtels, restaurants. Ces caractéristiques permettent de répondre de manière assez forte aux besoins des habitants du bassin de vie.
- Le bassin Montagne possède une répartition très spécifique, à la fois liée aux besoins de proximité ainsi qu'à l'activité de production/transformation alimentaire (ex : la salaison) et aussi à l'activité touristique, avec une offre relativement forte par rapport au SCoT. Il est à noter une forte proportion d'hébergements touristiques au sein de la catégorie café, hôtel, restaurant (1/3 contre 1/5^{ème} sur Aubenas) et notamment en matière de petits hébergements. Les besoins non alimentaires et les services, sont quant à eux sous représentés et les habitants du bassin dépendent de manière relativement forte des bassins de vies voisins (dans et à l'extérieur du périmètre du SCoT).
- Le bassin Sud Ardèche, possède tout comme le bassin d'Aubenas une offre relativement bien répartie entre les différentes typologies d'activités, avec une spécificité forte liée au tourisme qui ressort dans les chiffres de la catégorie café, hôtel, restaurant. Toutefois, les données ne permettent pas de faire ressortir le caractère saisonnier de certaines typologies d'activités qui sont structurées de manière forte sur certaines communes (Ruoms, Vallon pont d'Arc et Joyeuse notamment). Il reste d'ailleurs, à noter la forte représentativité d'hébergements de plein air sur le secteur, par rapport à d'autres territoires.

La densité de l'offre commerciale et de service de - de 300m² pour 1000 habitants sur le territoire du SCoT

Bassins	Alimentaire	Non alimentaire	Services	Café, hôtel, restaurant	Automobile	Total
Bassin d'Aubenas	3,6	5,9	11,5	8,7	2,6	32,3
Bassin Montagne	5,8	1,6	6,7	15,6	2,0	31,7
Bassin Sud Ardèche	4,5	7,2	16,5	20,8	1,9	50,9
SCoT	4,1	5,9	12,5	13,0	2,3	37,8

Sources : d'après fichier SIRENE de l'INSEE 2016 et données de population INSEE 2014

La densité commerciale et de service des - de 300m² pour 1000 habitants sur des territoires de taille comparable

Bassins	Alimentaire	Non alimentaire	Services	Café, hôtel, restaurant	Automobile	Total
Rhône Alpes	2,4	4,6	14,7	6,1	2,2	30,1
Ardèche	3,1	4,3	10,7	7,7	2,1	28,0
Savoie	3,1	7,0	29,6	13,8	2,3	55,9
Moyenne France	2	3	9	4	2	20

Sources : données AID d'après fichier SIRENE 2016 et INSEE population 2014

Les chiffres sur la densité commerciale et de service de moins de 300m² viennent appuyer les commentaires émis précédemment sur les spécificités par bassin. Les données de comparaison permettent quant à elles d'évaluer le niveau de densité de l'offre sur le territoire par rapport à la moyenne nationale, départementale et régionale ainsi que par rapport à des territoires aux spécificités touristiques fortes (Savoie).

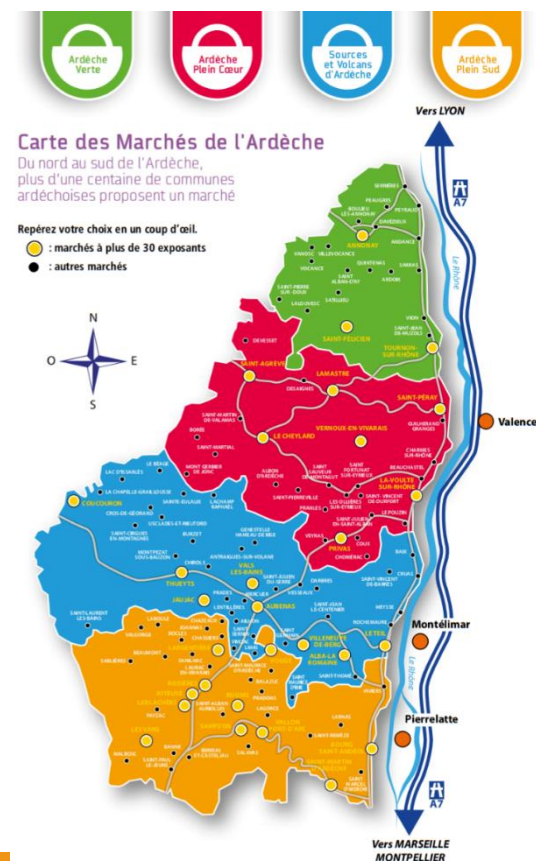
Les densités de l'offre de moins de 300m² restent bien supérieures à la moyenne nationale et départementale, mais restent relativement dans la moyenne régionale pour les bassins d'Aubenas et Montagne, avec des spécificités qui ressortent sur l'offre alimentaire et en cafés, hôtels, restaurants. En ce qui concerne le Bassin Sud Ardèche, la spécificité touristique forte et notamment la saisonnalité de certaines activités rendent difficiles les comparaisons au niveau régional et national, toutefois au regard d'un département tel que la Savoie qui est aussi très lié à l'activité touristique, il ressort que la densité de ce bassin reste relativement cohérente au regard de son attractivité touristique. Les densités en alimentaire et en café, hôtel, restaurant du bassin Sud Ardèche restent toutefois relativement au-dessus des densités de la Savoie.

L'offre non sédentaire

Carte de l'offre non sédentaire de l'Ardèche - 2016

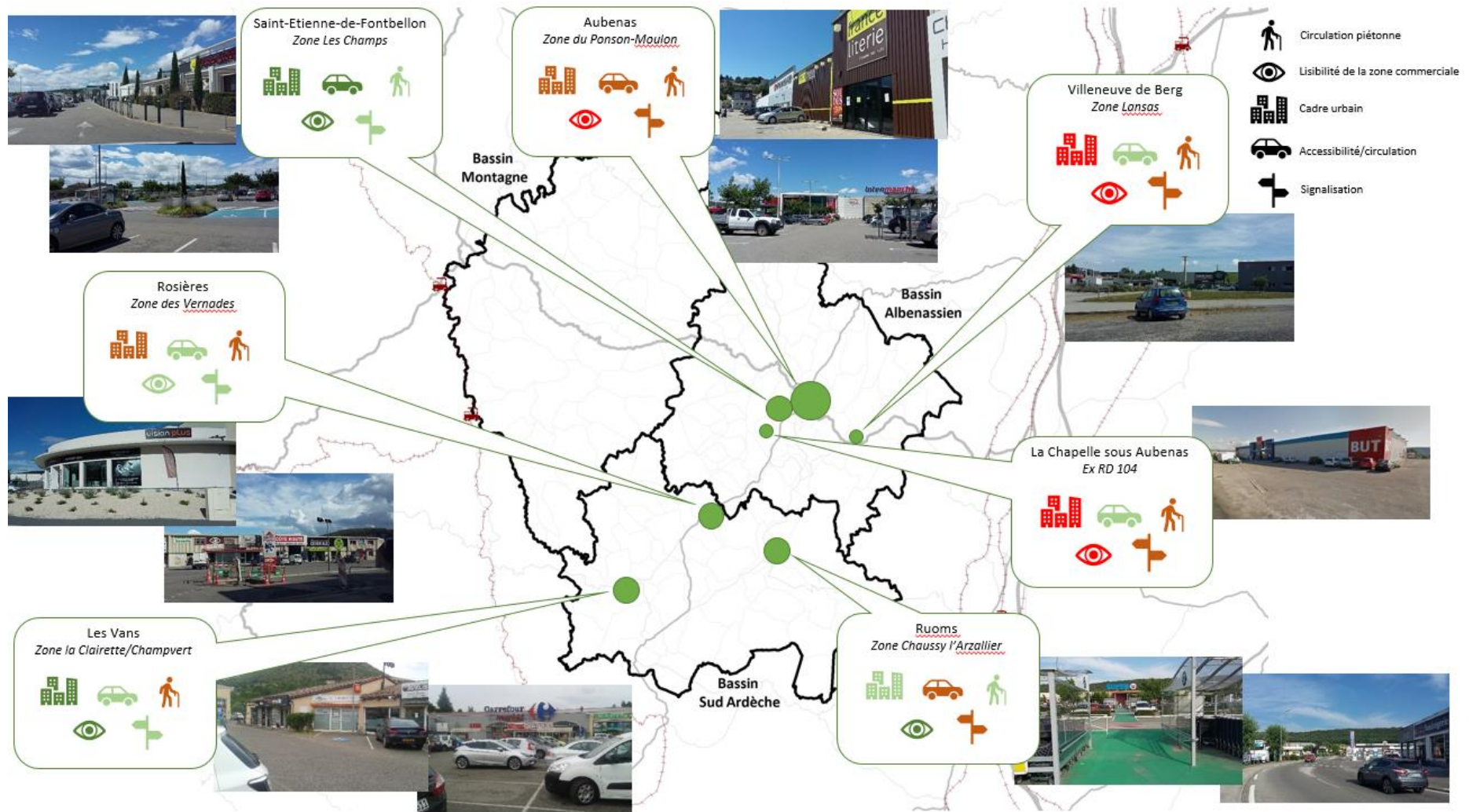
Sources : carte extraite du guide des marchés de l'Ardèche de la CCI 2016

Les marchés sur le SCOT de l'Ardèche Méridionale sont relativement bien représentés sur l'ensemble du territoire. L'offre en matière de marché d'ampleur est principalement localisée autour d'Aubenas et des communes touristiques du Sud de l'Ardèche. Le bassin Montagne, bien qu'accueillant moins de marchés d'ampleur, conserve un maillage sur des marchés de petite taille, permettant de compléter le maillage en matière de desserte alimentaire de proximité pour les habitants. Selon l'étude effectuée par la CCI en 2015 (diagnostic du SCOT), l'emplacement en centralité des marchés permet d'animer les communes, et apporte de la fréquentation aux commerces de proximité. C'est souvent le jour du marché hebdomadaire que les commerces sédentaires réalisent leur meilleur chiffre d'affaires de la semaine. La taille des marchés de plein air varie selon les saisons, le nombre d'étals peut quintupler entre l'hiver et l'été notamment sur les plus grands marchés du Sud Ardèche (jusqu'à 400 étals l'été aux Vans). Il arrive d'ailleurs à certaines périodes que l'urbanisme des communes ne soit pas toujours adapté à la bonne performance des marchés (stationnement automobile, accessibilité, eau/électricité, ...).

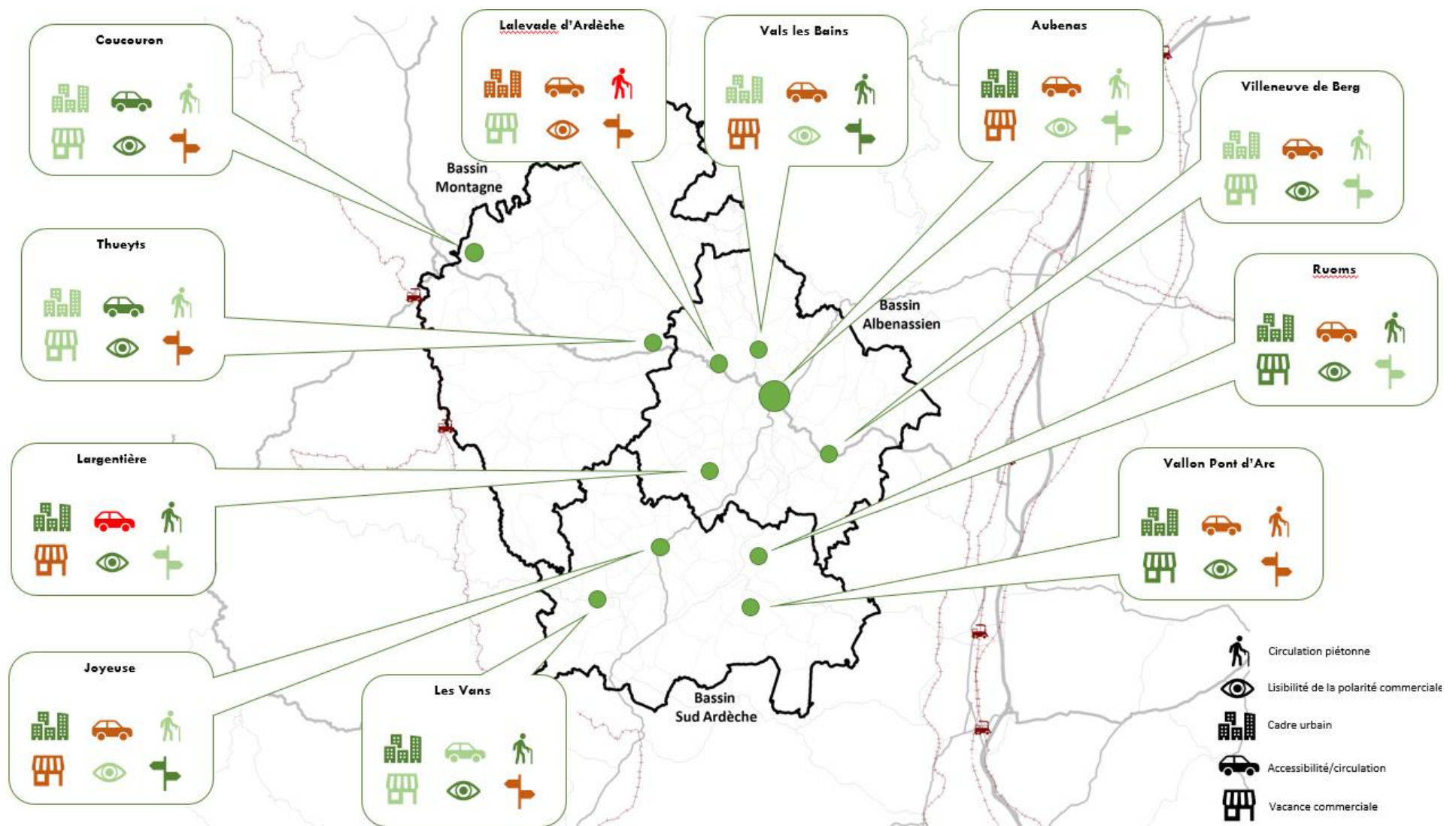


► Une analyse qualitative des pôles commerciaux de périphérie et des centralités urbaines et villageoises

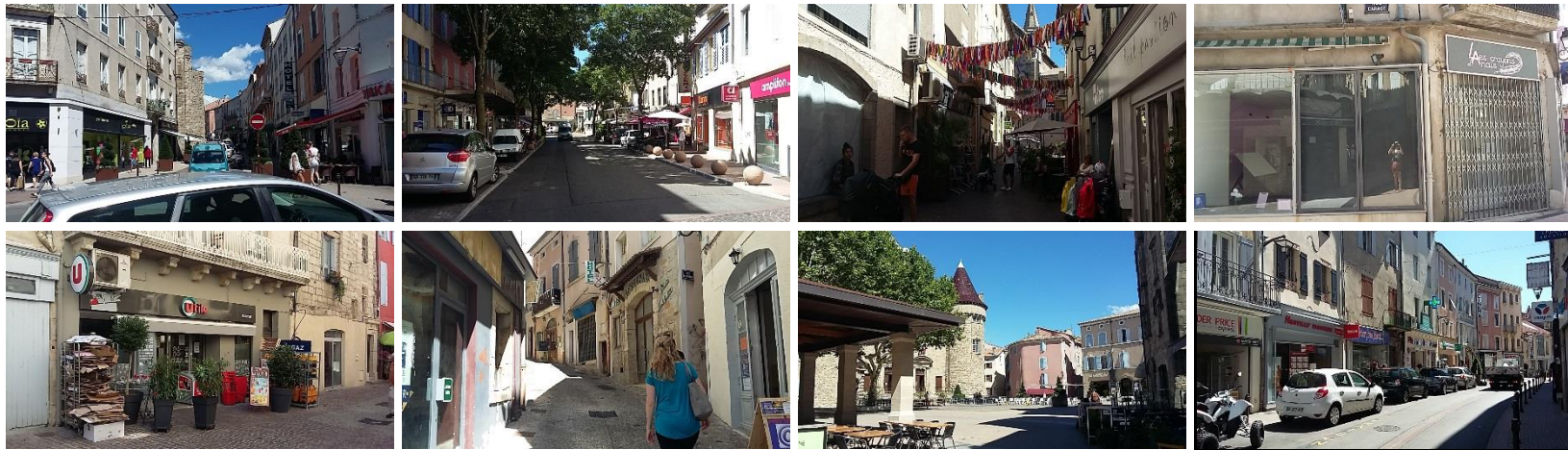
Les principaux pôles commerciaux de périphérie



Les centralités urbaines et villageoises



Aubenas



Vals-les-Bains



Villeneuve-de-Berg



Largentière



Thueyts



Lalevade d'Ardèche



Coucouron



Joyeuse



Ruoms

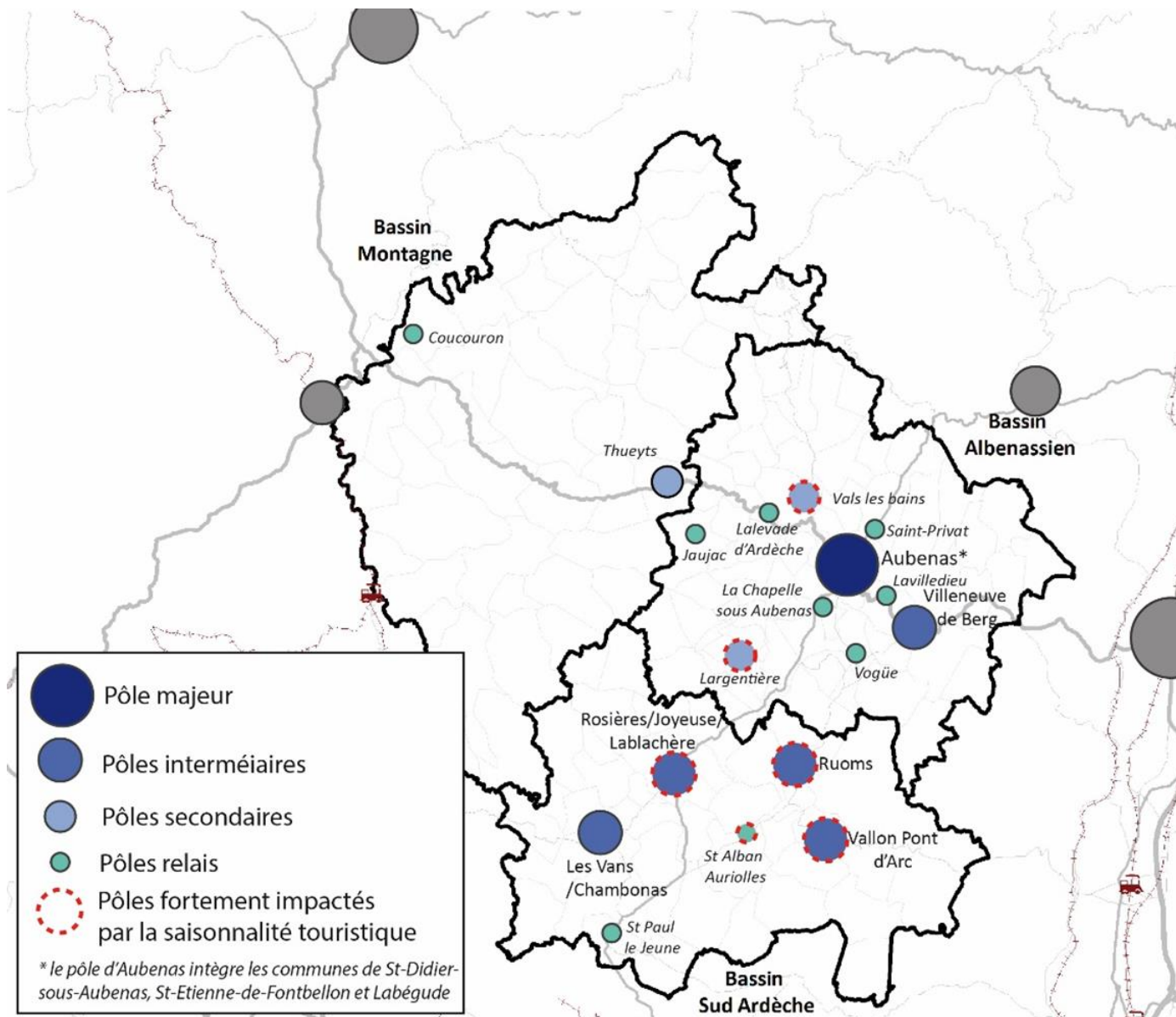


Vallon-Pont-d'Arc



Les Vans





IV.4.2 L'armature commerciale du SCoT de l'Ardèche Méridionale

	Aire d'influence	Fréquence d'achats	Description
Pôle majeur	SCoT	Offre développée et diversifiée sur des achats quotidiens à exceptionnels	Offre de proximité structurée autour d'un centre-ville et de polarités de quartiers, accompagnée d'une offre commerciale de fort rayonnement (hypermarché et concentration de grandes et moyennes surfaces spécialisées)
Pôle intermédiaire	Bassin de vie à SCoT	Offre diversifiée sur des achats quotidiens, hebdomadaire et occasionnels, offre plus partielle sur des achats exceptionnels	Concentration d'une offre de proximité développée (> à 70 activités sur la commune) ; présence d'un supermarché (d'environ 1000 m ²) et d'au moins une grande et moyenne surface non alimentaire, généralement situées en périphérie.
Pôle secondaire	Bassin de vie	Offre diversifiée sur des achats quotidiens, hebdomadaires, offre plus partielle sur des achats occasionnels	Présence d'une offre de proximité plus ou moins développée (> à 30 activités), présence d'un supermarché (> à 300 m ²)
Pôle relais	Plusieurs communes	Offre plus ou moins complète sur les achats quotidiens	Offre commerciale de proximité répondant à des besoins hebdomadaires (au moins 5 commerces différents) et présence éventuelle d'une supérette de proximité
Pôles fortement impactés par la saisonnalité touristique	Extra-territoriale	Offre répondants à des besoins quotidiens associé à une offre touristique	Communes proposant en plus d'une offre répondant aux besoins des habitants, une offre commerciale et de service diversifiée à destination de la clientèle touristique (ouverte de manière saisonnière) et regroupant une dizaine de cafés, hôtels, restaurants

La hiérarchie des fonctions commerciales synthétise les constats réalisés jusqu'à présent sur le fonctionnement commercial du territoire, en ce sens qu'elle détermine le rôle commercial de chaque polarité du SCoT au regard :

- De la composition de l'offre commerciale : il s'agit de mettre en évidence les besoins auxquels répond l'offre commerciale de chaque polarité (besoins courants, occasionnels, exceptionnels),
- Du niveau d'activité des polarités, témoignant de la quantité d'offre présente sur chaque polarité,
- De l'aire d'influence moyenne des polarités du SCoT.

IV.4.3 Les conclusions et enjeux du territoire

► Principales conclusions

Le maillage commercial du territoire reste au regard des différents éléments observés relativement bon, notamment en matière de commerce de proximité et d'offre non sédentaire. En ce qui concerne le commerce d'ampleur (+ de 300m²) le maillage reste plus partiel et relativement concentré autour de cinq grands pôles principaux (Aubenas/Saint-Didier-sous-Aubenas, Saint-Etienne-de-Fontbellon, Ruoms, Rosières/Joyeuse et les Vans/Chambonas) et une offre plus partielle sur le reste du territoire (présence de supermarchés/supérettes sur certaines communes : Villeneuve de Berg, Thueyts, Largentière, etc.). L'offre des principaux pôles de périphérie est relativement regroupée et plutôt lisible, hormis sur la polarité principale du Moulon à Aubenas où l'offre reste beaucoup plus éclatée. En parallèle, certains sites subissent des difficultés d'accessibilité routière en période estivale à ne pas négliger (notamment Ruoms et Aubenas). Au niveau du commerce de proximité, bien que les chiffres de densité commerciale soient relativement élevés sur le territoire, il ressort malgré tout que la vacance commerciale s'est accrue sur le centre-ville d'Aubenas et sur de nombreux centres-bourgs du périmètre du SCoT. Les communes touristiques pour certaines subissent une vacance commerciale plus importante sur leur tissu ancien et/ou voient des commerces se fermer hors période estivale. Certains élus font aussi part d'inquiétudes quant à la délocalisation de certaines activités de proximité vers la périphérie (Joyeuse vers Rosière, Aubenas CV vers périphérie).

Enfin il ressort une certaine hétérogénéité au niveau de l'accessibilité à l'offre commerciale sur le territoire, avec un bassin montagne qui reste beaucoup moins équipé que le reste du territoire et qui est relativement éloigné des pôles commerciaux majeurs. Les élus font d'ailleurs part d'une évasion commerciale des ménages du bassin Montagne vers des villes telles que le Puy en Velay et Langogne qui restent géographiquement plus proches de certains ménages que la ville d'Aubenas.

► Enjeux commerciaux du SCoT

Conforter l'offre commerciale de l'ensemble des centralités urbaines et villageoises

- Définir les centralités urbaines et villageoises
- Encourager les documents d'urbanismes locaux à mettre en place des linéaires marchands sur les centralités principales à privilégier et inscrire des périmètres de sauvegarde du commerce

Permettre un développement périphérique encadré tenant compte des équilibres centralité-périphérie (complémentarité)

- Privilégier l'offre de proximité au sein des centralités urbaines : limiter développement sur les axes de flux et en périphérie ?
- Privilégier les espaces de périphérie pour l'accueil du commerce de + de 300m² ?
- Travailler sur les fréquences d'achats pour l'accueil du commerce de + de 300m² ?

Mailler l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire au plus près des populations

- Promouvoir un développement des achats courants en lien avec l'accueil de nouvelles populations sur le territoire et en lien avec les projets de développement touristique
- Aide au maintien du dernier commerce
- Développer une offre « à l'échelle des polarités », en cohérence avec l'armature urbaine future ?

Adapter l'accessibilité des pôles commerciaux de périphérie impactés par la saisonnalité touristique

- Proposer des orientations en matière d'accessibilité pour les polarités de périphérie une approche plus précise possible dans le DAAC) ?

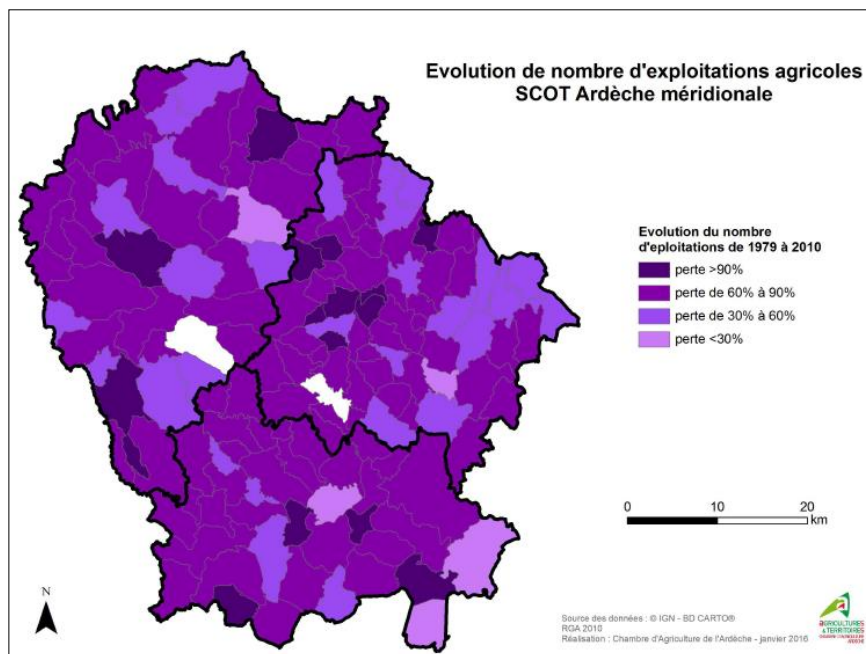
IV.5 Une activité agricole identitaire mais en déclin (sauf mention contraire toutes les données proviennent de la Chambre d'Agriculture)

En Ardèche méridionale, l'agriculture est une activité économique de premier plan. Elle occupe 20% de l'espace et emploie plus de 2 000 personnes. En 2010, le tiers des exploitations agricoles ardéchoises est située sur le territoire du SCOT. Sur la montagne Ardéchoise, les exploitations agricoles assurent environ 30% des emplois (Selon l'INSEE, la moyenne française est de 3,4%), faisant ainsi de l'agriculture l'une des principales activités économiques de ce secteur. Par ailleurs, l'activité pastorale, encore très présente, permet d'entretenir les sites naturels et les paysages remarquables, véritables produits d'appel touristiques du territoire.

IV.5.1 Une perte continue d'exploitations et de surfaces

► Des exploitations en baisse et des actifs vieillissants mais des nouvelles installations encourageantes

En 2010, 1 784 exploitations agricoles ont été recensées sur le territoire du SCOT. Elles sont réparties de manière très inégale sur le territoire (de 0 à 55 exploitations agricoles par commune).



En 30 ans, ce sont 72% des exploitations agricoles et 83% des emplois qui ont disparu sur le territoire du SCOT :

- diminution plus forte sur ce territoire qu'en Ardèche (-69%) ou qu'en Région Rhône-Alpes (-65%)
- régression plus marquée sur le Bassin albenassien (-74%), excepté sur le secteur du Coiron
- évolution positive ou des diminutions moindres sur quelques communes

Entre 2000 et 2010, la diminution des exploitations agricoles s'est accentuée sur les bassins Sud-Ardèche et Albenassien (-42%), contrairement à la partie Montagne (-23%).

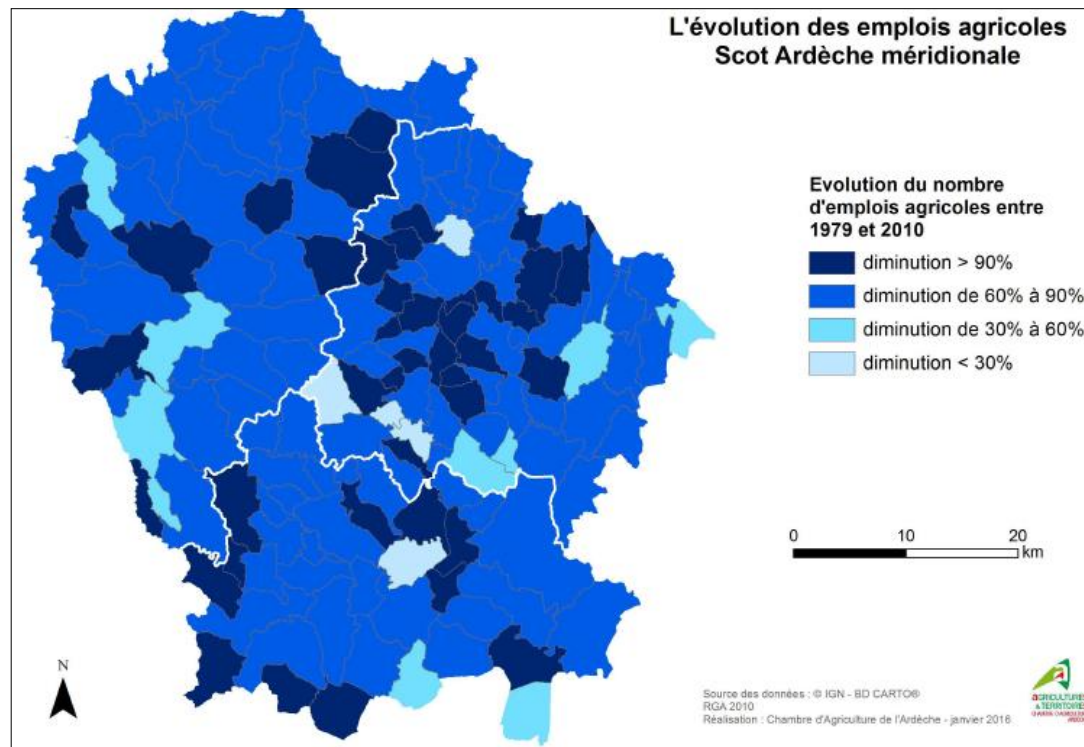
Si l'on considère la courbe de diminution des dernières années, on arriverait, en 2020, à 1 102 exploitations (395 sur le bassin Albenassien, 395 sur le bassin Sud Ardèche et 356 sur le bassin Montagne).

	Evolution du nombre d'exploitations agricoles				Evolution en 30 ans
	1980	1988	2000	2010	
Bassin Albenassien	2 594	1 644	1 194	687	-74%
Bassin Sud Ardèche	2 256	1 553	1 090	633	-72%
Bassin Montagne	1 538	966	605	464	-70%
Ensemble du territoire SCOT	6388	4163	2889	1784	-72%
Ardèche	14 976	10 677	7 084	4 713	-69%
Rhône-Alpes	110 947	86 201	56 962	39 020	-65%
France	1 263 000	1 016 755	663 807	451 606	-64%

source: RGA 2010

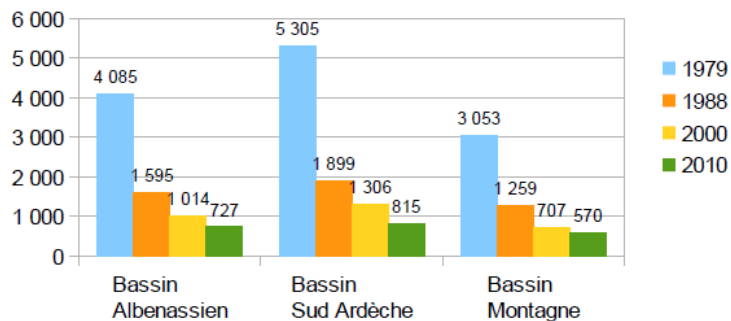
En parallèle, les emplois générés par l'activité agricole (exploitants, aides familiaux et conjoints collaborateurs, salariés permanents et saisonniers) sont passés de 12 443 à 2 112 équivalents temps plein :

- en 30 ans, le territoire a perdu 10 331 emplois liés à l'agriculture (dont -1 000 depuis l'an 2000)
- cette réduction est plus forte sur le bassin Albenassien (en proportion)
- le nombre d'emplois générés par exploitation a chuté globalement de 2 à 1,18 ce qui s'observe sur le terrain par la quasi-disparition de la participation des conjoints, aides familiaux et des emplois de salariés permanents. Le taux d'actifs par exploitation reste supérieur sur le bassin Sud-Ardèche, du fait des emplois saisonniers liés à la viticulture.



Evolution du nombre d'actifs agricoles

source RGA 2010



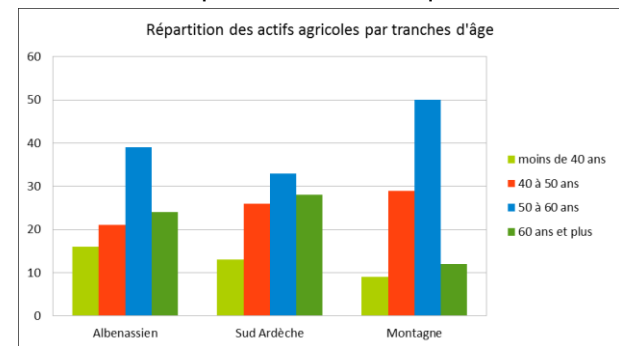
vement» plus importante (16%) et en augmentation depuis 10 ans. C'est ce bassin qui accueille la plus grande part des nouvelles installations.

Sur la montagne ardéchoise, la pyramide des âges est très déséquilibrée, avec une part très élevée des 50-60 ans en 2010 (50%) et une proportion très faible des moins de 40 ans (9%), tendance qui s'est aggravée depuis 2000.

Sur le bassin Sud Ardèche, la part des plus de 60 ans est plus forte que sur les autres bassins (28%).

► Vieillesse des actifs agricoles

La part des moins de 40 ans (14%) est restée stable depuis dix ans alors que sur la même période, elle est passée de 20% à 14,5% à l'échelle départementale. Toutefois, sur le bassin Albenassien, la part des moins de 40 ans est « relative»



Conséquence de cette pyramide des âges, **les plus de 50 ans détiennent 35% des surfaces agricoles**. Près de 2 000 ha (4%) sont même utilisés par des agriculteurs de plus de 60 ans, tendance plus accentuée sur le bassin Sud Ardèche (8% en 2010)

► Une dynamique d'installation à soutenir

Sur la période « 2000-2010 », environ 350 installations ont été enregistrées sur le SCOT, soit **1 installation pour 2,5 départs**. Cet indicateur est plus favorable qu'à l'échelle départementale (1 pour 3) mais ne permet pas pour autant le renouvellement des actifs.

Ces nouvelles installations se caractérisent par :

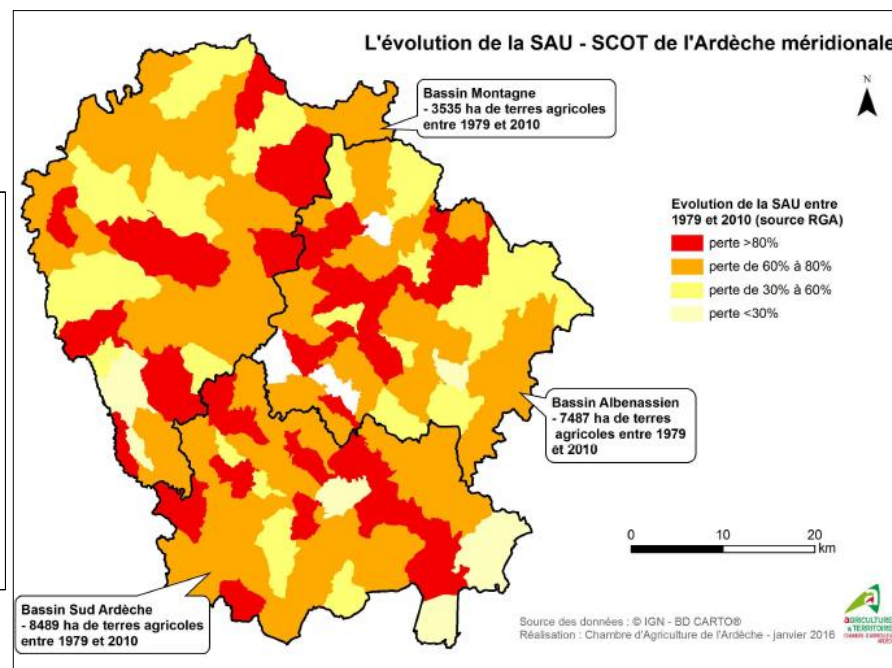
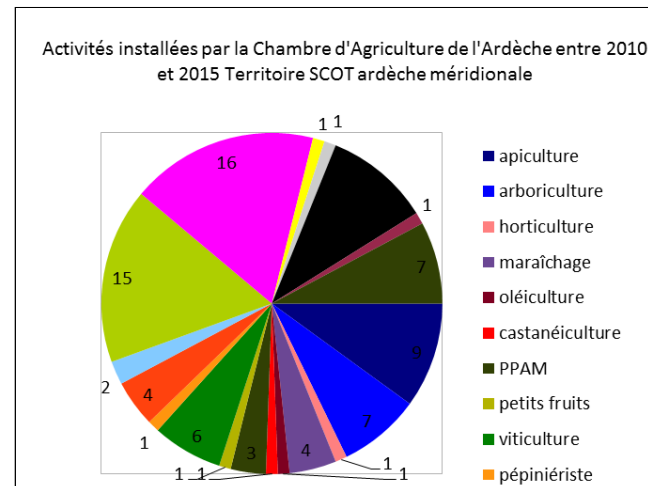
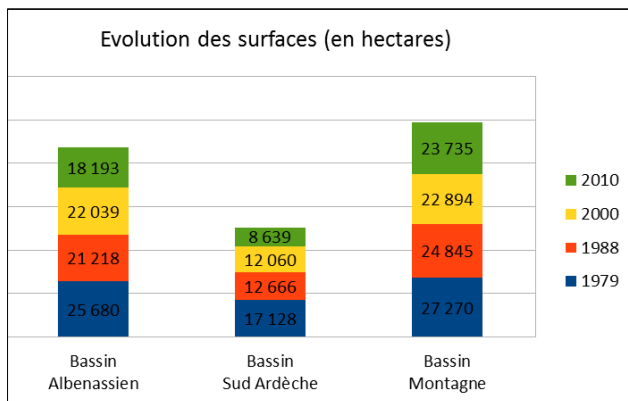
- des exploitations de plus en plus diversifiées (de 1 à plus de 3 activités)
- un développement de la production en agriculture Biologique (37 exploitations, soit 41% des installations sur ce territoire contre 25% au niveau départemental)
- un développement de la transformation fermière (59 exploitations)
- un développement de la vente directe (63 exploitations)
- un complément d'activité via l'accueil à la ferme
- une part croissante des installations féminines (24% entre 2010 et 2015 contre 13% entre 2000 et 2010)

► Une surface agricole utilisée (SAU) en baisse constante

Sur le territoire du SCOT, l'agriculture perd en moyenne chaque année 628 ha soit presque le double de la moyenne ardéchoise (-350 ha/an - source DDT) :

- la diminution est très marquée (-50%) sur le bassin Sud Ardèche et autour d'Aubenas où le quart de la surface agricole a disparu entre 1999 et 2013.

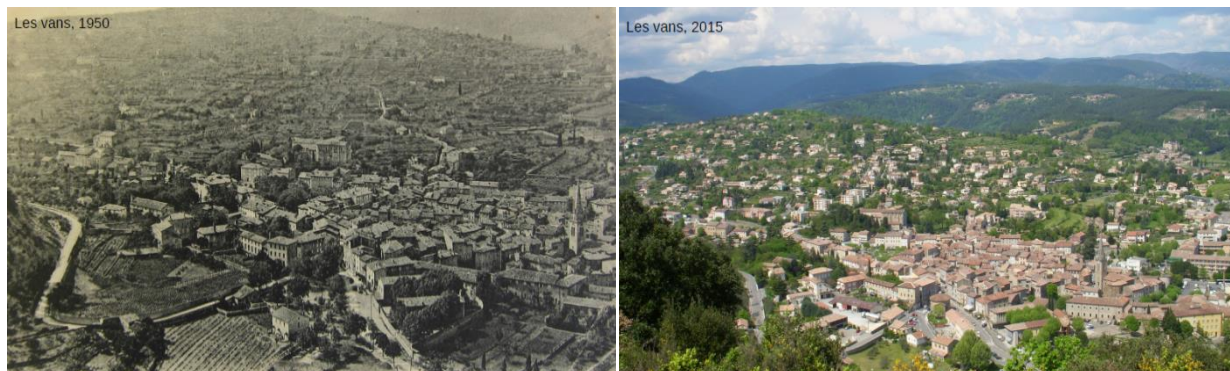
- sur le bassin Montagne, une augmentation globale des surfaces est observée. Elle s'explique, d'une part, sur le plateau, par l'agrandissement d'exploitations situées sur les départements voisins et, d'autre part, sur les pentes, par la reconquête de surfaces en friche et de châtaigneraies.



► **Les concurrences foncières**

Plusieurs phénomènes expliquent la réduction progressive des terres agricoles :

- l'artificialisation par l'urbanisation qui engendre une consommation directe et irrémédiable des espaces agricoles
- le mitage qui ne consomme pas directement des terres mais déstabilise l'activité agricole
- les phénomènes de spéculation et de rétention foncière (comportements des propriétaires) qui bloquent l'accès pour une utilisation agricole.



Quand l'urbanisation condamne des terres agricoles :

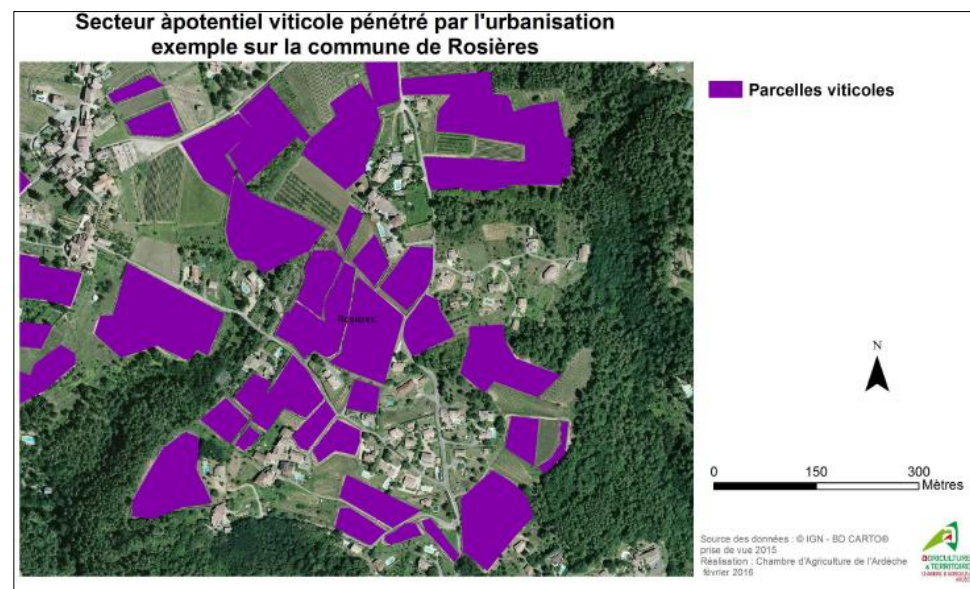
D'après l'analyse de la base de données Occupation des Sols de l'Ardèche (DDT07), entre 2002 et 2011, le milieu agricole affiche une perte brute de 151 ha. Cependant, les mutations spatiales sont plus importantes : 603 ha. d'espaces agricoles ont été urbanisés mais 452 ha. d'espaces naturels (végétation basse essentiellement) sont retournés dans le milieu agricole entre 2002 et 2011. Sur les photos ci-dessus (Les Vans) on constate ainsi la progression de l'urbanisation au détriment des espaces agricoles.

Une déstructuration du foncier agricole par le mitage :

Le mitage entraîne de fortes difficultés à exploiter les parcelles à proximité des zones d'habitats (réactions à propos des traitements phytosanitaires, horaires de travail, bruits, distances des bâtiments et serres, étroitesse des chemins rendant difficile l'accès aux parcelles par des engins agricoles), entraînant leur délaissement progressif. Ce phénomène est particulièrement fort en zone fruitière et viticole, sur le Bassin albanaisien.

Un foncier agricole bloqué :

La déprise agricole qui résulte des phénomènes de rétention foncière est particulièrement visible dans les paysages du SCOT. Marqués par la raréfaction des parcelles entretenues par l'agriculture, ils tendent vers la monotonie, jusqu'à leur fermeture progressive. La déprise agricole s'accompagne aussi de la disparition des éléments patrimoniaux (murets de terrasses, sentiers et calades, haies, et autres aménités paysagères) peu à peu enfouies par manque d'entretien. Ce dégradation accentue la banalisation des paysages, nuisant ainsi fortement à l'attractivité touristique. Enfin, la déprise agricole contribue à l'insécurité des territoires vis-à-vis des risques d'incendies et à la progression de la faune sauvage nuisible.



IV.5.2 Des terroirs diversifiés et majoritairement labellisés

► L'agriculture biologique

Des forces :

- 40% des agriculteurs bio du département sont localisés sur le SCoT, avec un accroissement régulier de +8% par an (dans la moyenne départementale).
- Nette orientation vers les circuits courts stimulés par une demande locale forte : présence de 5 magasins spécialisés, dont un jouant aussi le rôle d'expéditeur en fruits, ventes par paniers-AMAP, ...

... mais des faiblesses :

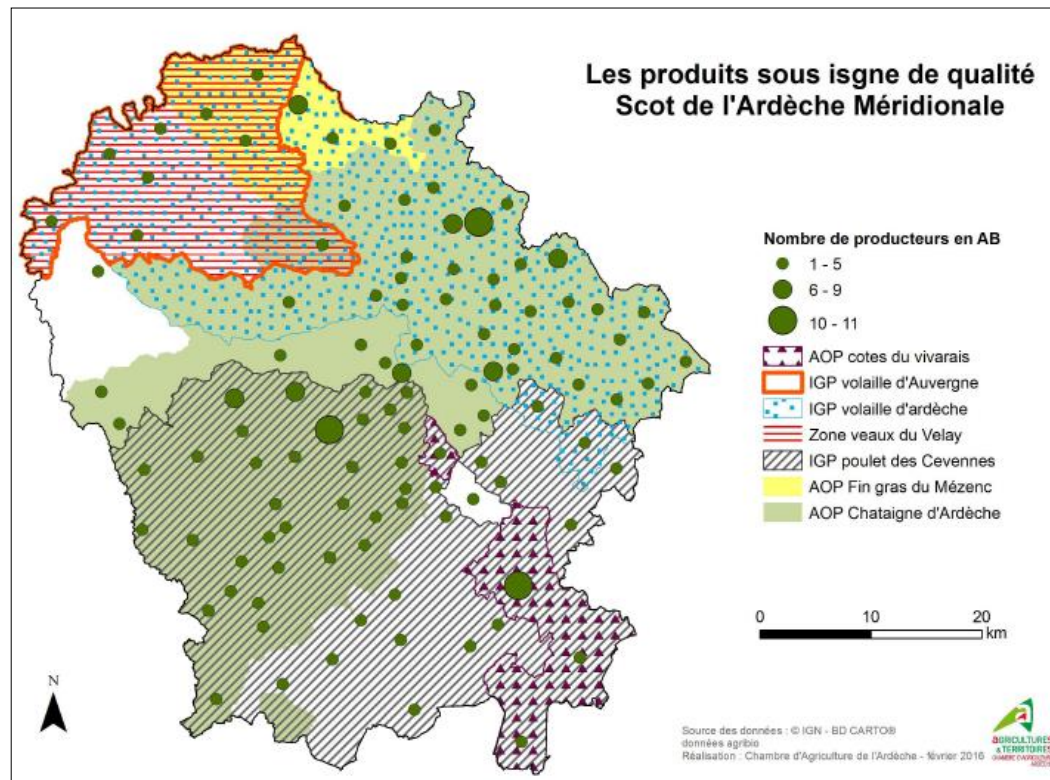
- Approvisionnement encore faible des cantines scolaires et autres points de restauration hors domicile en produits AB malgré l'incitation réglementaire (20% de produits en AB ou locaux).
- Difficultés techniques à résoudre, à la fois en viticulture du fait du dérèglement climatique (maladie Blackrot) et dans l'arboriculture (abricots, pêches).
- Frein à l'installation représenté par la rareté du foncier.

► Des terroirs labellisés

AOP Côtes du Vivarais et IGP Vin d'Ardèche

5 communes du SCoT sont concernées par les classements « AOP Côtes du Vivarais » (label échelle européenne) et « AOC Côtes du Vivarais Rouge » (label échelle française).

« Au début du XXe siècle les viticulteurs se sont regroupés en fondant des caves coopératives qui vinifient aujourd'hui encore la majorité de la récolte. A la fin des années 1950, une poignée de vigneron lance le pari de la qualité. Les vignes sont replantées de cépages nobles, en recherchant l'adéquation aux sols : en rouge le grenache noir et la syrah, et en blanc, le grenache blanc et la marsanne. Ce travail de rénovation du vignoble a permis aux vignerons ardéchois d'obtenir dès 1962 l'appellation de Vin Délémité de Qualité Supérieure (VDQS). Leur talent et leurs efforts de longue haleine ont été récompensés en 1999 par le classement des vins des Côtes du Vivarais en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC). » www.vins-rhone.com



www.uvica.fr



Le label IGP Vin d'Ardèche correspond aux coteaux de l'Ardèche, soit 150 communes (échelle départementale) répartis sur les cantons d'Antraigues, Aubenas, Bourg-Saint-Andéol, Chomérac, Joyeuse, Largentière, Rochemaure, Thueyts, Valgorge, Vallon Pont d'Arc, Vals-les-Bains, Les Vans, Villeneuve-de-Berg, Viviers. « L'ARDECHE PIONNIERE POUR LES VINS DE PAYS C'est là qu'ont été produits, voilà plus de 20 ans, les premiers Vins de Pays, et, même si elle n'est plus seule sur ce marché, l'Ardèche remporte de nombreux prix au Concours National des Vins de Pays Primeurs. UN CÉPAGE ORIGINAL ET ENCORE CONFIDENTIEL : LE CHATUS Grâce à la ténacité des vigneron, un cépage local oublié a ressurgi en Ardèche : il s'agit du Chatus, "vitis vinifera". On ne trouve le Chatus que dans les Cévennes Ardéchoises et en Italie, dans le Piémont, sous le nom de Negro. » Dossier de presse Les Vins d'Ardèche Association 2000 Vins d'Ardèche.



www.cavelace-

IGP Volaille d'Auvergne

« Elevage en plein air (parcours herbeux et ombragé). Les densités en bâtiments et sur parcours sont imposées pour chaque type de volailles. 100% végétale, minérale et vitaminique. Une part de céréales et sous-produits céréaliers est imposée pour chaque type de volailles : 70% pour les pintades, 75% pour les autres. L'âge d'abattage varie en fonction du type d'animal : 81 jours minimum pour le poulet, 94 jours pour la pintade, 120 jours pour la poularde, 150 jours pour le chapon et 140 jours pour la dinde. Un maximum de 100 km en distance ou de 3h en durée est respecté entre l'exploitation et l'abattoir ». Chambre Agriculture de l'Auvergne.



www.lavaux.fr

IGP Volaille d'Ardèche

8 éleveurs dans la région de Villeneuve de Berg adhérant au Groupement « Les Fermiers de l'Ardèche » basé à Félines (220 éleveurs en Ardèche), détenteur du «label rouge IGP Volailles fermières de l'Ardèche» (poulets de chair nourris 100% produits végétaux 80% céréales en bâtiments de 400m2 minimum (4 400 poulets) avec parcours plein air arborés mini 8 800 m2 par lots)



www.volaillesdar-

Zone veaux du Velay en Label Rouge

Concernant quelques éleveurs du bassin Montagne, le label rouge « veaux des Monts du Velay-Forez » a été mis en place par une Coopérative basée au Puy au Velay. Elle recherche encore de nouveaux adhérents à proximité de sa zone de collecte (demandes fortes en veaux gras non satisfaites).



veauxdesmontsduve-

IGP Poulet des Cévennes

4 éleveurs adhérent au Groupement de producteurs cévenols, basé à Allègre dans le Gard (21 producteurs sur Gard et Ardèche), en Label rouge IGP Poulets des Cévennes (poulets de chair produits en bâtiments de 400 m2 mini avec parcours plein air 8 800m2 par lots), lié à une entreprise d'abattage commercialisation à Grane(26).



www.alternatives-économiques.fr

AOP Fin Gras du Mézenc

9 communes du territoire SCOT concernées. 760 animaux fin gras en 2015 et une prévision de 840 en 2016 (l'objectif étant d'arriver à 1000). Entre 2007 et 2015 le nombre moyen de bêtes par exploitation a doublé en passant de 5 à 10. Ventes récentes sur le territoire SCOT : 113 animaux abattus à Aubenas en 2014 (11 en 2009). Mais dynamique qui a contribué à renforcer les liens entre éleveurs et bouchers locaux qui ont découvert un nombre croissant d'éleveurs améliorant leurs compétences dans la finition des animaux.

AOP Châtaigne d'Ardèche

Reconnaissance en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) depuis 2006 grâce aux variétés traditionnelles et en AOP (reconnaissance européenne) depuis 2014. Ce signe de qualité a fortement contribué à dynamiser la filière, surtout pour les transformateurs. Fort développement de production en AB (60% environ).



AOP Picodon

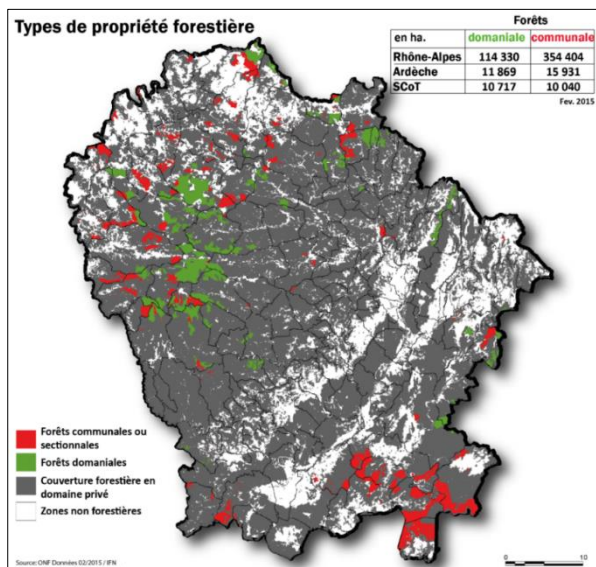
20 producteurs (fermiers) fromagers qui sont en AOP Picodon dans le périmètre du SCoT Méridional. « L'aire géographique de l'Appellation d'Origine « Picodon » réunit les départements de l'Ardèche et de la Drôme, ainsi que le canton de Barjac pour le Gard et l'enclave de Valréas pour le Vaucluse. Car le "Picaoudou", comme on dit en langue d'oc, sait offrir un cœur tendre, un goût à la fois franc et subtil qui cache une note de noisette. Sous la forme d'un joli palet de 5 à 7 cm de diamètre et de 1,8 à 2,5 de haut, le Picodon dévoilent une pâte blanche ou jaune. Au cours de la période d'affinage, il se couvre d'une croûte fleurie à la couleur bleue et blanche. Sa texture fine, régulière et souple, peut apparaître agréablement cassante après un affinage prolongé. Avec ses 45 % de matière grasse minimum, le Picodon révèle toute la générosité de sa terre natale. » www.picodon-aop.fr



www.picodon-

Ces différents signes de qualité concourent à la patrimonialisation de la diversité culinaire ardéchoise.

IV.6 Une économie forestière générant peu de valeur ajoutée



IV.6.1 Une forêt diversifiée, majoritairement privée et morcelée

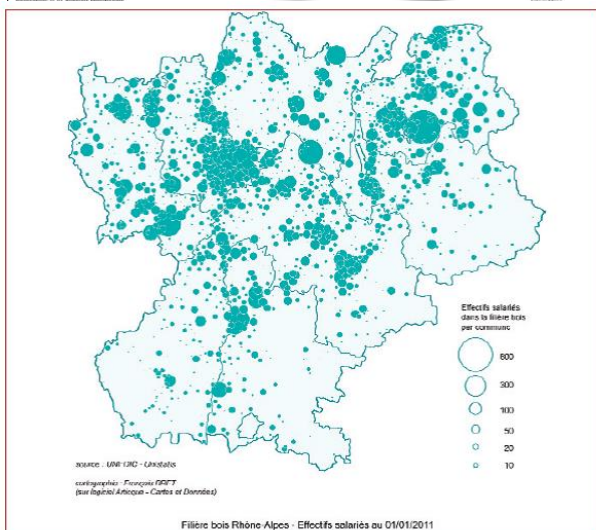
La propriété forestière reste très largement privée (84.5%) avec un morcellement important. La part de forêt publique se répartie également entre la forêt domaniale de 10 717 ha et communale de 10 040 h (respectivement 12 000 et 16 000 ha. au total en Ardèche).

La forêt privée est fortement morcelée. On recense en Ardèche près de 50 000 propriétaires forestiers privés (source : Plan départemental forêt Bois 2013) dont plus de 80% possède moins de 4ha. Cette dispersion des propriétaires est une difficulté pour mobiliser la ressource disponible et promouvoir une bonne gestion sylvicole, car une majorité d'entre eux se sent peu concerné par la question forestière.

IV.6.2 Une filière ancrée localement mais peu structurée

La filière bois comprends trois grands secteurs : l'amont (exploitation forestière et sylviculture), la première transformation des bois (imprégnation, sciage, rabotage, broyage ...) et la seconde transformation des bois (charpente, ameublement, emballage, construction bois, menuiserie, ...).

La filière forêt bois ardéchoise, avec 613 entreprises représentent **1 635 emplois**³, dont plus de la moitié dans le secteur bois construction. Avec 212 entreprises sur le territoire d'étude, son poids économique reste relativement modeste mais ces activités, liées au territoire, sont le plus souvent **non délocalisables** et font appel autant à des savoir-faire traditionnels qu'à des procédés modernes et innovants. Les industries du bois ont, à ce titre, été classées parmi les 34 filières industrielles d'avenir par le Gouvernement en septembre 2013. S'agissant du modèle économique actuel, **le territoire du SCoT est exportateur de bois ronds (tous usages confondus) et importateur de produits transformés.**

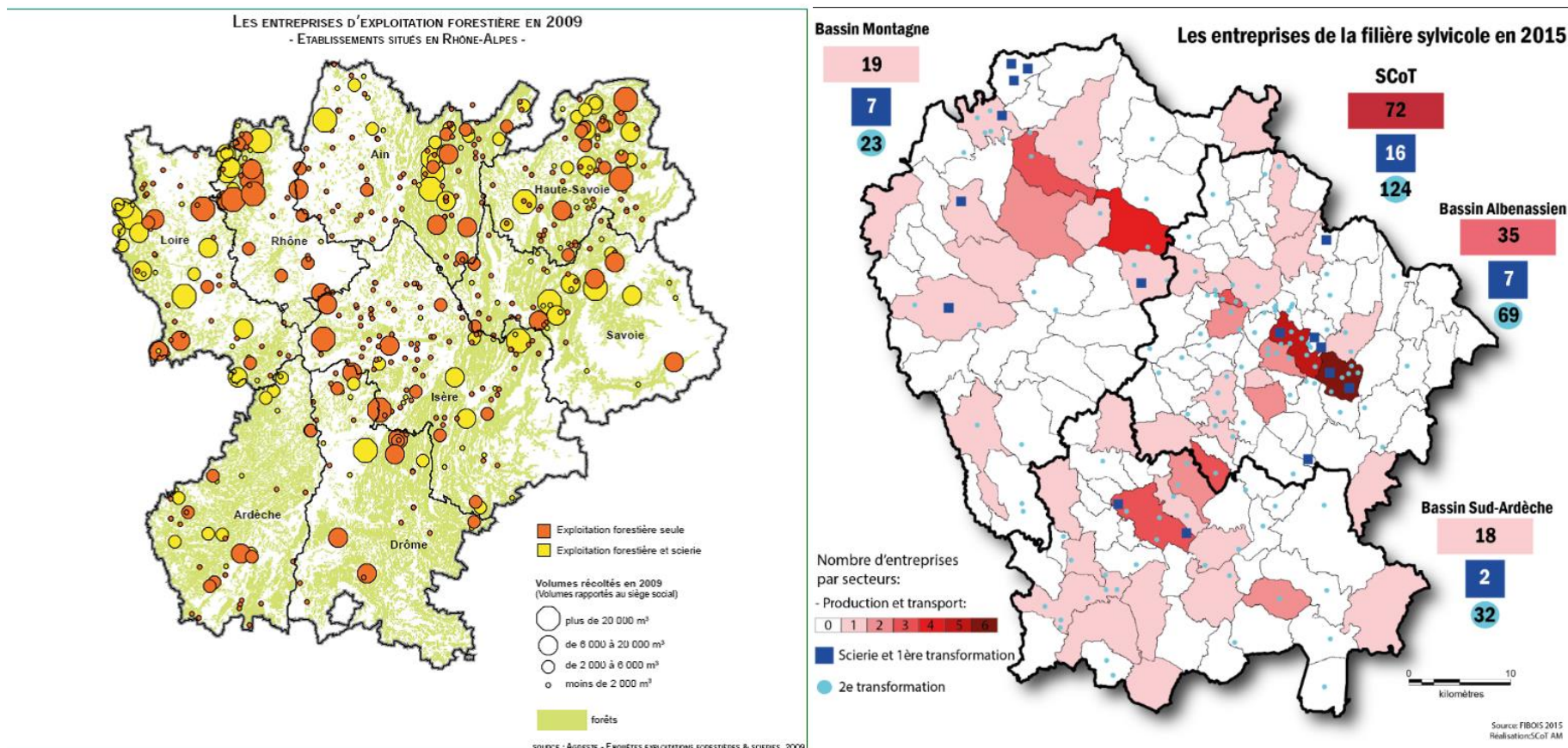


³ Source : UNEDIC, Unistatis 2010, publication de FIBRA 2012

► **L'amont : le maillon faible**

Les acteurs économiques de l'amont, représentés par 72 entreprises d'exploitations forestières et entrepreneurs de travaux forestiers, sont en grande difficulté (précarité humaine et financière) et trop peu nombreux. Ce maillon, essentiel pour la récolte des bois, souffre d'isolement, de la pénibilité du travail mais aussi de sa faible capacité d'investissement.

► **Une 1^{ère} transformation modeste**



Sur le territoire d'étude, on compte 16 scieries, soit un peu moins de la moitié des scieries de l'Ardèche (34 unités de sciage). Seulement 3 d'entre elles emploient plus de 5 salariés et produisent plus de 4 000 m³. Elles représentent une production totale estimée entre 15 000 et 20 000 m³ de sciage.

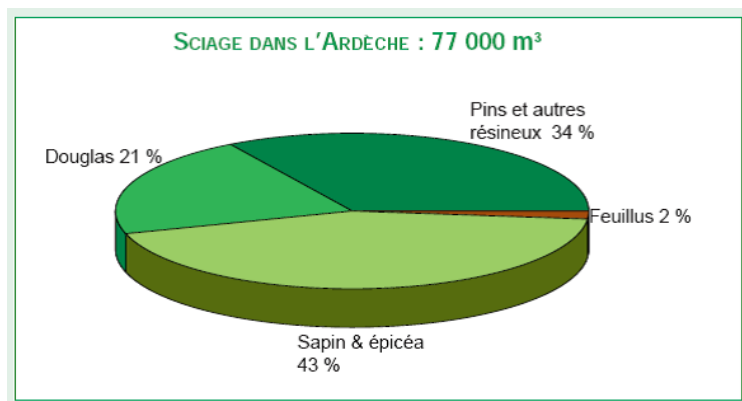
En Ardèche, environ 80 000m³ sont sciés chaque année, pour un volume stable depuis plusieurs années malgré l'arrêt de nombreuses unités (- 25 % en 20 ans). Les trois-quarts des approvisionnements sont réalisés au niveau du département. Les scieries sont essentiellement équipées pour les résineux, principalement le sapin, le pin sylvestre et le douglas.

De taille modeste, les 15 scieries du territoire sont bien ancrées dans le tissu économique local mais restent néanmoins très fragiles. Positionnée sur des marchés à faible valeur ajoutée, la majorité d'entre elles peine à se moderniser et souffre d'un déficit de compétitivité lié à leur faible capacité d'investissement et d'innovation. Certaines scieries ne fournissent même pas des produits conformes aux normes en vigueur (marquage CE). Les contraintes foncières liées à leur implantation initiale peuvent également constituer un facteur limitant à leur développement.

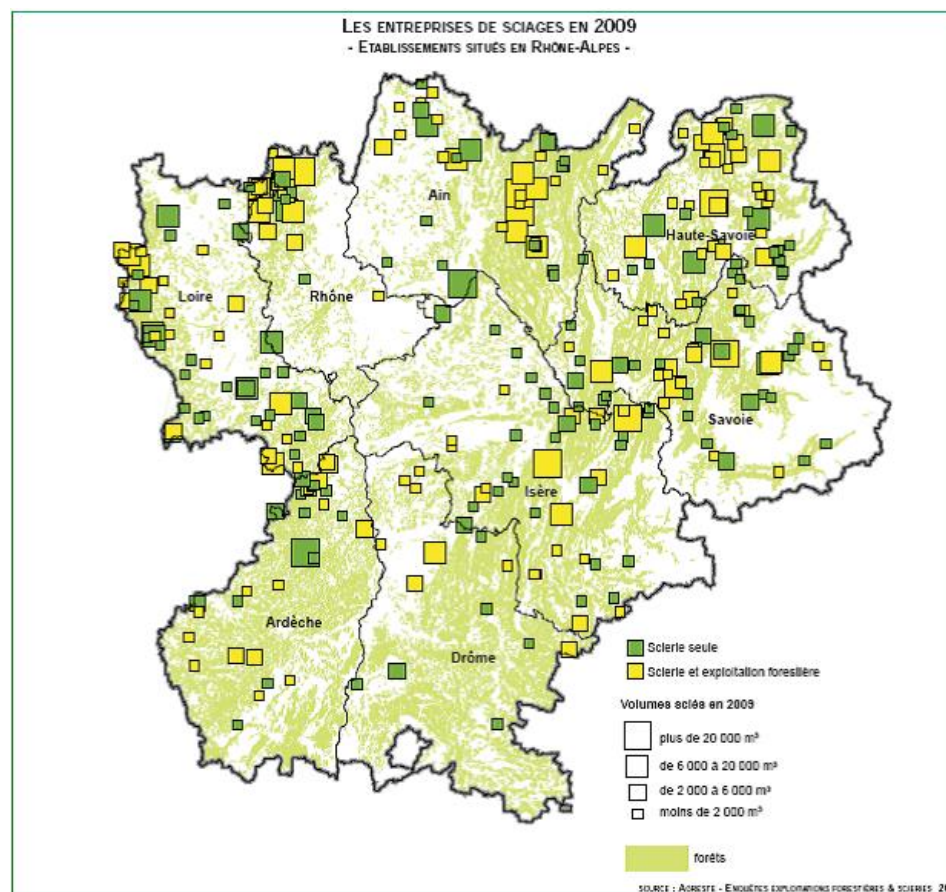
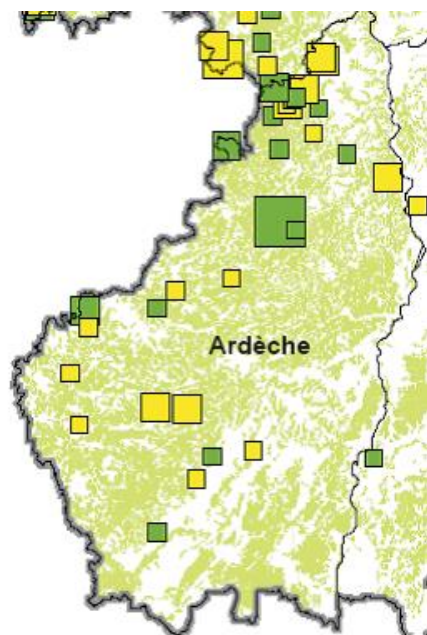
En raison d'un outil industriel peu compétitif, la transmission de ces entreprises s'avère, sauf héritage, souvent impossible.

Coté « demande », les plateformes de distribution régionales mises en place par les négoce de matériaux bois d'œuvre favorisent les « grosses scieries », grignotant les parts de marché des petites unités.

S'agissant d'un marché mondialisé, les fluctuations de l'économie pèsent quant à elles fortement sur les sciages d'emballage. La crise du marché de la construction ajoute encore au marasme local de ce secteur, même si 3 scieries de l'Ardèche méridionale se sont récemment engagées dans un programme de modernisation de leur outil de production et de développement de nouveaux produits.



Données AGRESTE 2011



► Une seconde transformation dynamique

La seconde transformation regroupe les menuisiers, les charpentiers, l'ameublement, l'emballage, la distribution... A l'échelle départementale, elle représente 491 entreprises, qui totalisent 1 125 emplois et réalisent 100 millions d'€ de chiffre d'affaires (données Fibois-Fibra 2009). Sur le territoire du SCOT, 124 entreprises exercent leur activité, plutôt localisées le long de l'axe Aubenas Alès.

La seconde transformation a plutôt bien réussi à s'adapter à l'évolution du marché, porté par la construction « bois ». D'autre part, ce secteur d'activité développe localement des produits de qualité, ce qui permet de maintenir un tissu de compétences sur le territoire.

IV.6.3 Une récolte faible

► Une ressource peu exploitée

Alors que la commercialisation des bois ronds en Ardèche est de 225 000 m³/an (moyenne des années 2005 à 2013), seul 20 à 25 % de l'accroissement biologique annuel est prélevé selon les années.

Sur le territoire, 134 000 ha de forêt (base IFN) représentent un volume de bois sur pied de 15 à 18 millions de m³ et génèrent annuellement 600 000 m³ d'accroissement naturel. Bien qu'il soit difficile d'établir avec précision le volume de commercialisation des bois sur ce secteur, le taux de prélèvement doit être identique à celui de l'Ardèche. Inférieur à celui de Rhône-Alpes, il traduit une sous-exploitation de la forêt.

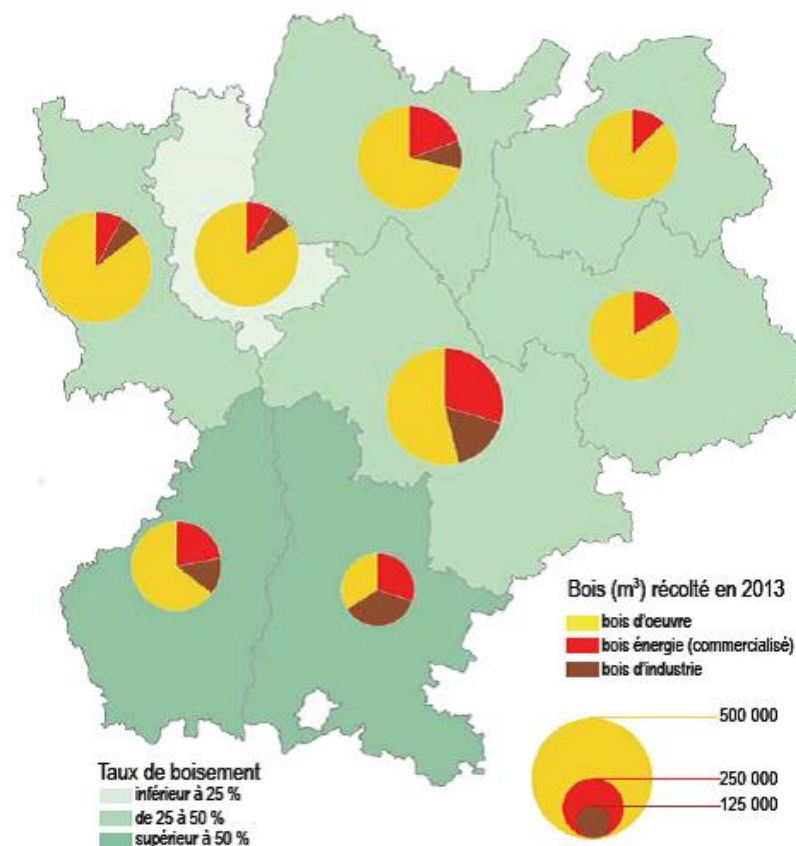
Si les surfaces forestières sont conséquentes, les forêts de l'Ardèche, comme celles de la Drôme, sont moins productives en qualité et en quantité.

Les volumes de bois à l'hectare sont donc plus faibles que dans les autres départements de Rhône-Alpes

Tab. 7 : Volume à l'hectare de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété	
Territoire	Toutes catégories de propriété m ³ /ha
Ain	194 ± 20
Ardèche	139 ± 16
Drôme	97 ± 10
Haute-Savoie	296 ± 39
Isère	209 ± 21
Loire	217 ± 28
Rhône	212 ± 38
Savoie	234 ± 31
Rhône-Alpes	186 ± 9

Tableau source : IFN

Des forêts plus productives au nord



Sources : Agreste - Enquête exploitation forestière 2013 - IGN campagnes d'inventaire 2008 à 2012 - ©IGN- BDCarto® 2014

► Des produits et des qualités variés

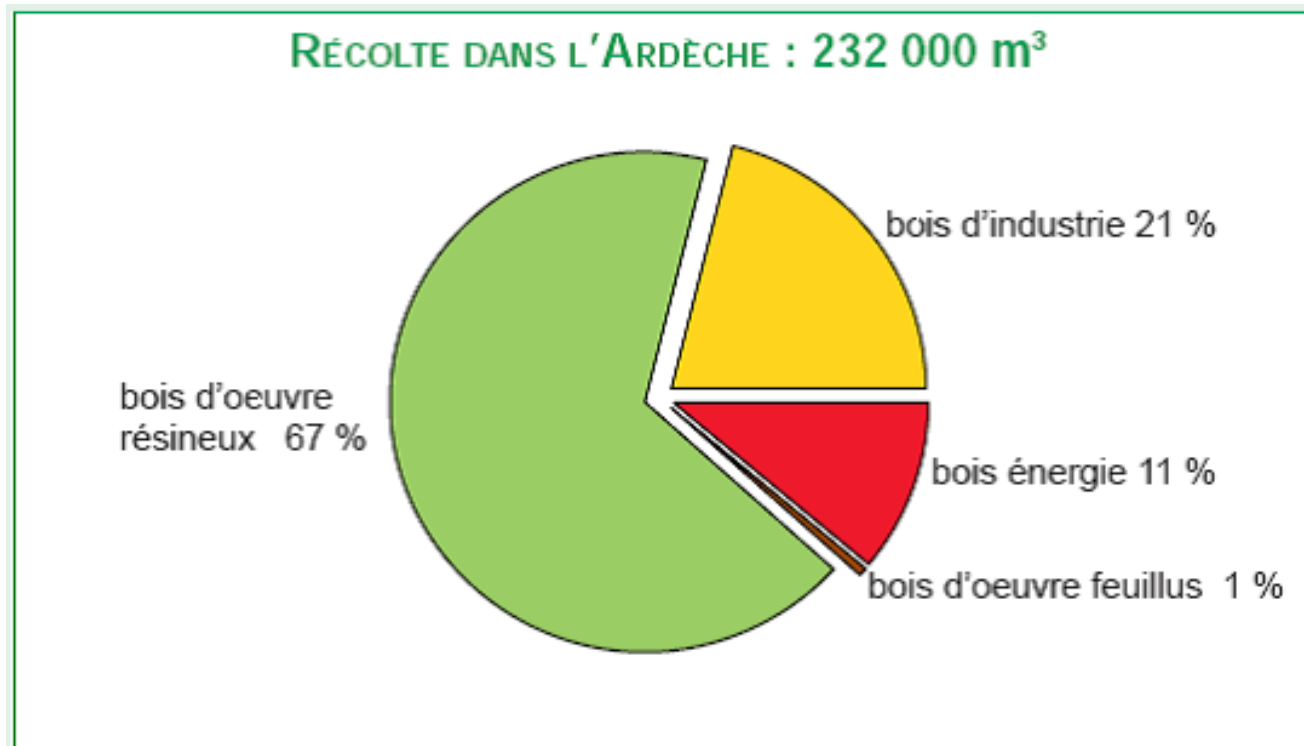
En 2013, le **bois d'œuvre** représente 170 000 m³ soit 65% de la production de l'exploitation forestière ardéchoise. Cette catégorie regroupe tous les bois destinés à être sciés, déroulés ou tranchés, pour être utilisés en charpente, menuiserie ou emballage. Le bois d'œuvre récolté en Ardèche et, particulièrement sur le territoire d'étude, est composé presque à 100% de conifères (sapin/épicéa, pin sylvestre et pin maritime en Ardèche Méridionale). Bien que les feuillus représentent les 2/3 des forêts du territoire, ils ne possèdent pas toujours les qualités requises pour être utilisés en bois d'œuvre. De plus, l'outil industriel local, historiquement tourné vers le sciage de résineux, procure peu de débouchés aux feuillus.

Le **bois d'industrie** (35 000 m³ soit 13% de la production de l'exploitation forestière ardéchoise en 2013) regroupe tous les bois non sciés en raison de leur trop faible diamètre. Ils donneront des étais, poteaux ou piquets ainsi que des rondins destinés aux usines pour la pâte à papier ou les panneaux de particules. Principalement alimentées par le bois des coupes d'éclaircies, ces utilisations contribuent de façon déterminante au bon développement des forêts.

En Ardèche méridionale, le bois d'industrie est essentiellement du bois de trituration amené à la papeterie de Tarascon.

Le **bois énergie** (58 000 m³ soit 21% de la production de l'exploitation forestière ardéchoise) est utilisé en tant que combustible pour le chauffage ou la production d'électricité. Il est conditionné sous forme de bûches, de plaquettes ou de granulés. Il connaît un fort développement et peut être en concurrence avec les bois d'industrie.

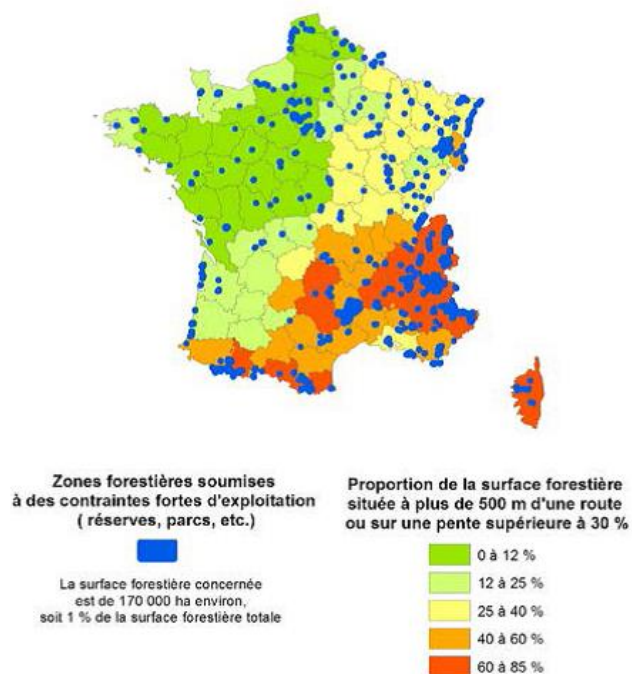
Le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie se doivent d'être complémentaires en permettant la valorisation de toutes les catégories de bois.



► L'accès à la ressource : le point noir

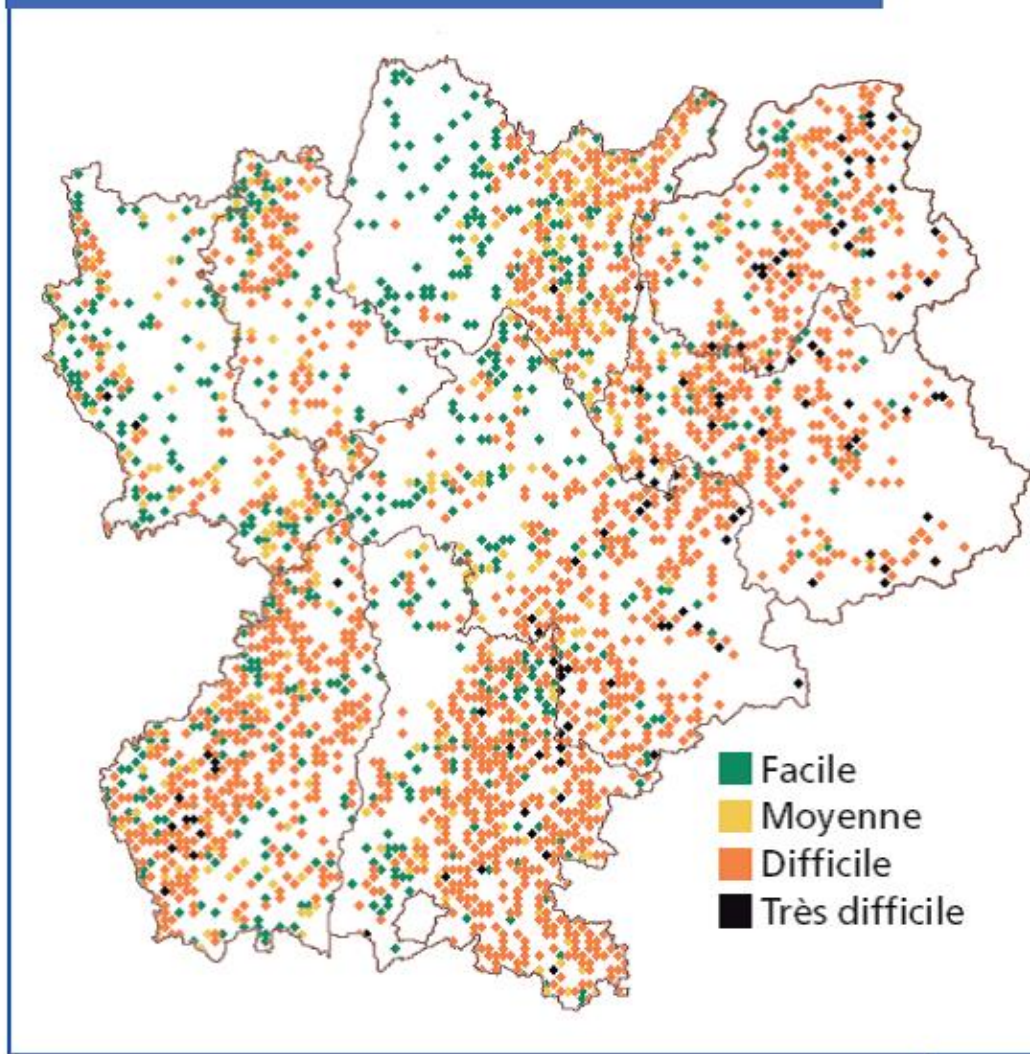
Avec le morcellement foncier et le manque de culture forestière des propriétaires, l'accès à la ressource et ses conditions d'exploitation (pentes, réseau routier, dessertes des massifs, distance de débardage ...) constituent un autre facteur limitant pour l'économie de la filière bois.

D'après l'IFN, en Ardèche, le tiers de la forêt seulement est « plutôt facile » à exploiter (contre 59% au niveau national); $\frac{2}{3}$ de la forêt « plutôt difficile » à exploiter (critères : conditions d'accès, sols, pentes, ...).



Source image « exploitabilité d'un point d'inventaire » : La forêt française, Les résultats pour la région Rhône-Alpes issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009, IFN 2010

Fig. 15 : Exploitabilité d'un point d'inventaire

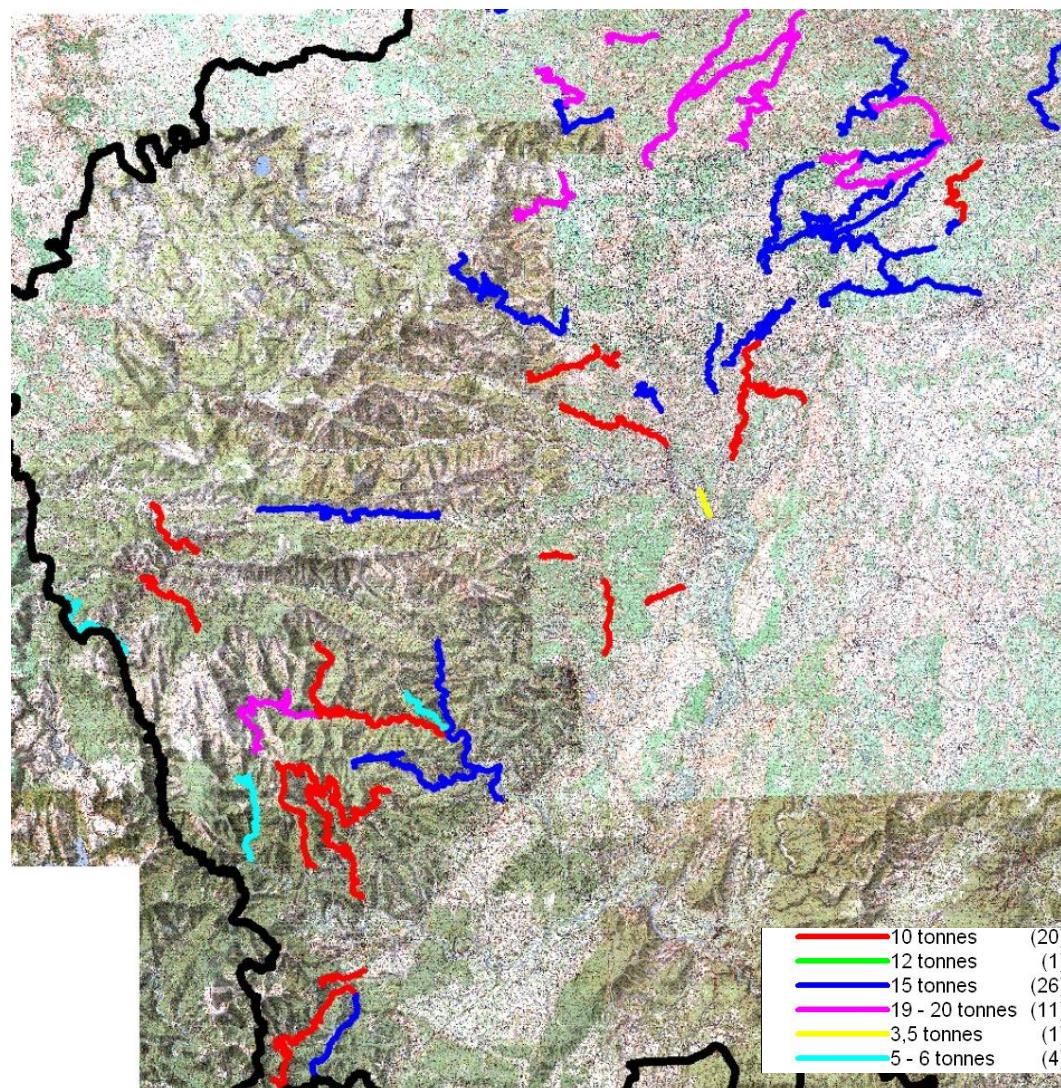


Les entreprises de transport des bois utilisent généralement des grumiers de 48 à 57 tonnes. Sur l'ensemble du réseau routier, le poids total roulant autorisé (PTRA) est limité à 44 tonnes, hors limitation locale. La longueur maximale autorisée est de 16,5 m pour les véhicules articulés. Un arrêté préfectoral permet, par dérogation, d'augmenter le PTRA jusqu'à 48 ou 57 tonnes sous certaines conditions d'équipements (nombre d'essieux), sur certaines routes.

Les limitations de tonnage représentent donc un aspect très contraignant pour l'accès aux parcelles et le transport des bois. Si ces limitations sont courantes sur le réseau départemental (voir carte ci-contre), les routes communales, notamment en Cévennes, ne sont pas adaptées au transport de poids lourds. Nombre d'entre elles sont limitées, sans qu'il n'existe de carte ou de données précises en la matière. La recherche d'information et l'accès s'effectuent donc au cas par cas, générant un temps de travail supplémentaire pour les entreprises d'exploitation et de transport des bois.

Par ailleurs, si l'accès aux massifs forestiers reste compliqué, la desserte intra massif demeure également aléatoire. Le morcellement foncier et le coût important de réalisation de pistes forestières en zone accidentée « brident » l'amélioration du réseau.

Plusieurs massifs matures ne peuvent pas être exploités faute d'accès et/ou de dessertes forestières suffisantes. La préfecture a réglementé, par arrêté, le transport des bois ronds. De son côté, le Département a mis en place, en lien avec les professionnels de la filière bois, un plan de transport « bois rond » sur sa voirie. Des points noirs ont été signalés et le coût des travaux pour les lever a été estimé par ses services. Voirie prioritaire pour la filière, la RD 253 à Vals les Bains fait actuellement l'objet de travaux. Ils visent à désenclaver le massif forestier de Ste-Marguerite sur 336 ha, autorisant ainsi la sortie de bois de 1ère éclaircie pour un potentiel global de prélèvement de 120 000 m³ sur 40 ans.



Carte : CRPF 2009, limitation de tonnage des voiries départementales

IV.6.4 Un potentiel de valorisation important

Le diagnostic d'approvisionnement Territorial (PAT), conduit par le PNR des Monts d'Ardèche en 2015, permet de préciser le potentiel de valorisation de la ressource. D'après cette étude, on prélèverait déjà une bonne partie de la production annuelle facilement accessible.

En Ardèche, si 265 000 m³ de bois ont été commercialisés en 2013, une autre partie de la ressource est prélevée pour le bois de chauffage autoconsommé. D'après une étude réalisée en 2014 par Polénergie, le volume correspondant est estimé à 100 000 m³ à l'échelle départementale. En ajoutant ces deux utilisations, la récolte s'établit à 365 000 m³, soit l'équivalent de 25% de la production biologique totale en Ardèche et 60% de la production biologique « plutôt facile » d'exploitation (voir graphique).

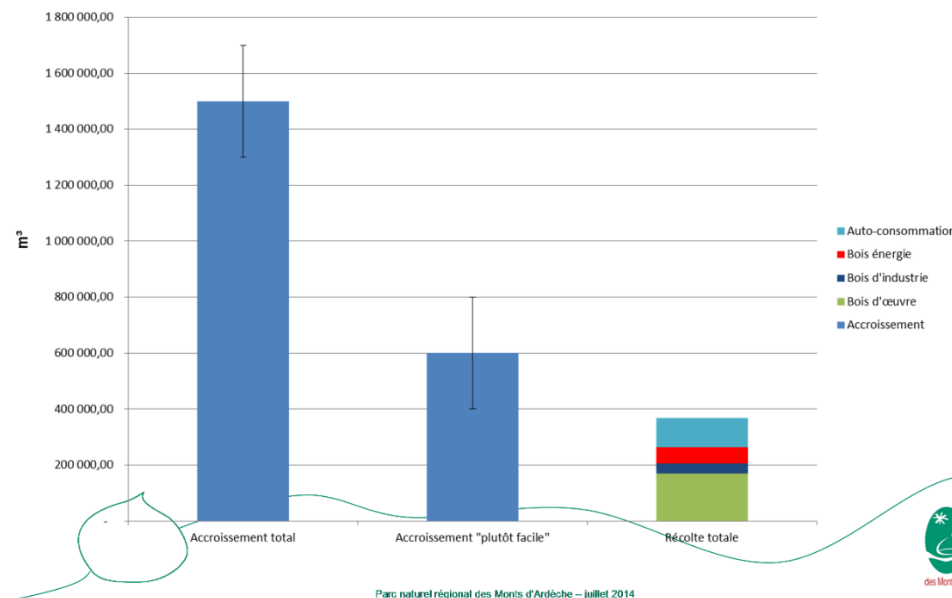
Sur le terrain, le potentiel de valorisation doit donc être nuancé au cas par cas, en fonction des massifs, des essences et des types de propriétés. Pour le SCoT, il en ressort les principaux constats suivants :

- Un taux important de récolte en forêt domaniale (principalement sur le bassin Sud Ardèche)
- Une hétérogénéité d'exploitation en forêts privées, avec des secteurs gérés de manière intensive et d'autres complètement délaissés
- La diversité de la ressource se heurte à une offre insuffisamment structurée de l'aval de la filière. De ce fait, certaines essences restent en dehors des circuits de commercialisation et de valorisation, notamment en bois d'œuvre (pin maritime, chêne, châtaignier)
- La commercialisation limitée de bois d'œuvre feuillus est également liée à la faible qualité de cette catégorie de bois en Ardèche (forêt méditerranéenne/ancien vergers agricoles), en plus du manque de circuits de valorisation spécifiques aux feuillus
- Des motifs de sous-exploitation qui se combinent entre eux : sociales, culturelles (affectif et patrimonial), environnementales, techniques, administratives et juridiques, économiques et industrielles ...

En proratisant à l'échelle du SCoT les données départementales, la ressource forestière de l'Ardèche méridionale se caractérise comme suit :

- 134 000 ha de forêt dont le tiers, soit 45 000 ha, seraient « plutôt facile » d'exploitation
- 600 000 m³/an d'accroissement naturel dont 200 000 « plutôt faciles » à exploiter
- Des bois de qualités et de dimensions moyennes
- Deux fois plus de feuillus, soit 40 000 ha de résineux

*Monts d'Ardèche
La récolte totale en Ardèche et la production biologique selon l'exploitabilité



► Les principaux massifs de production

Le territoire du SCOT accueille deux massifs à vocation de production : le massif de la montagne Ardéchoise et le massif des Cévennes (situé sur les pentes et en piémont).

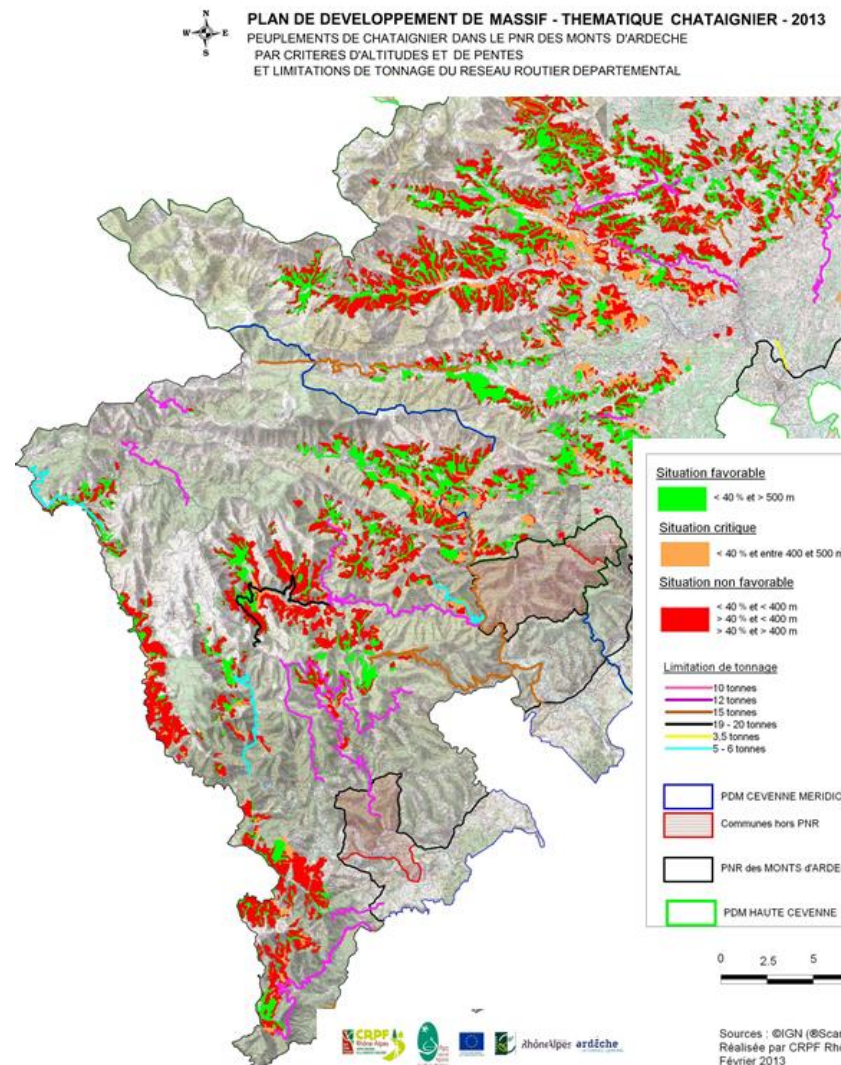
- Le massif de la montagne est constitué de hêtraies sapinières et de pins sylvestres. Il comporte une partie de forêts domaniales dont la desserte et l'exploitation sont plutôt opérationnelles. A la fois tournée vers le bois bûche avec le hêtre et vers le bois d'œuvre avec les résineux, la productivité (lié à la gestion) et les conditions d'exploitabilités pourraient encore être améliorées.

- Le massif des Cévennes, constitués de pins maritimes et de châtaigniers appartenant essentiellement à des propriétaires privés, est plus problématique en termes de production, de débouchés, de valeur ajoutée et de conditions d'exploitabilité. En effet, ces deux essences, pourtant bien valorisées à l'échelle nationale, ne bénéficient pas de conditions idéales en Ardèche :

Le massif de châtaigniers des Cévennes produit très peu de bois d'œuvre. La sylviculture associée est encore jeune malgré des utilisations traditionnelles (charpente, meuble, piquets, vannerie). L'exploitation contrainte et le manque de sylviculture ne favorisent pas la production de bois de qualité, malgré un réel potentiel économique. Selon le CRPF⁴, sur les 15 000 ha de châtaigniers qui peuvent produire du bois d'œuvre, 3 300 ha sont en situation d'exploitation mécanisable. Le morcellement de la propriété privée et à la difficulté d'accès aux parcelles « brident » néanmoins son utilisation optimale. Il existe par ailleurs quelques micros entreprises spécialisées sur le châtaignier en Ardèche (scierie, menuiserie, Groupement Forestier, expert...). Cette ressource reste donc potentiellement prometteuse.

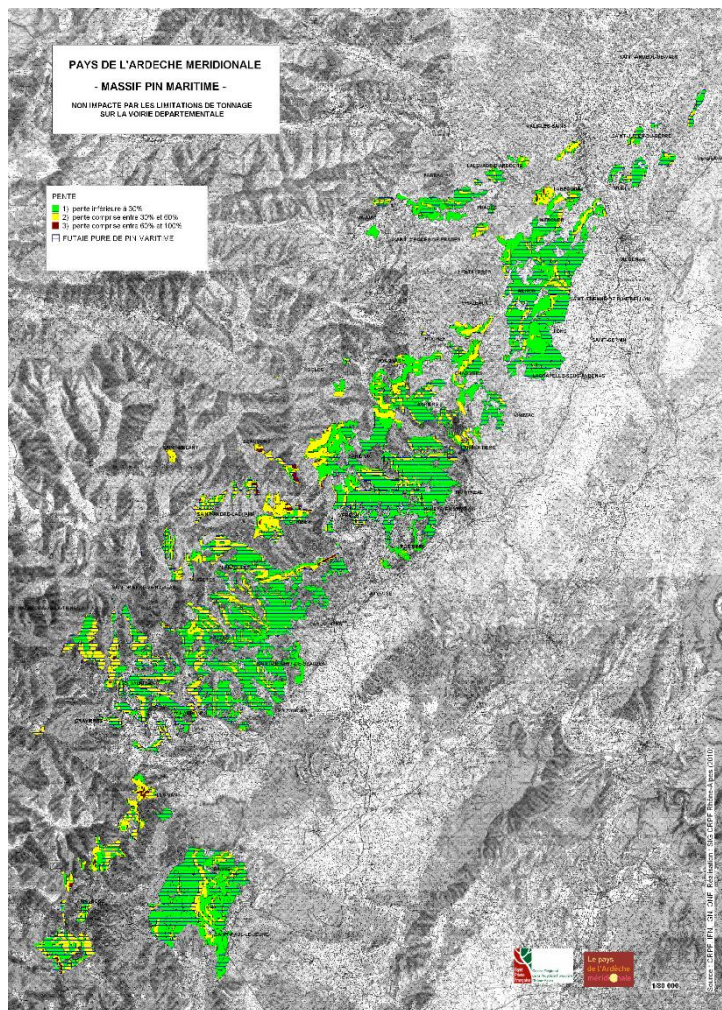
Le pin maritime occupe une surface d'environ 15 000 ha. Une étude réalisée par le CRPF en 2007 indique un volume sur pied de 1 811 000 m³ et un accroissement annuel de 91 000 m³. Facilement exploitable et mécanisable (70% du peuplement), ce massif délaissé pendant les années 2000 redevient attractif, notamment depuis l'augmentation de la demande en bois énergie. Les utilisations du pin maritime sont amenées à se développer, au-delà de la palette, du papier ou du bois énergie. Mais aujourd'hui, le manque d'intérêt pour cette essence favorise les coupes à blanc, autorisées en dessous de 1 ha. Le morcellement de la propriété aidant, des versants entiers peuvent ainsi se retrouver à nu.

Or, l'ensemble du massif de pin maritime joue un rôle de protection des sols et limite les quantités d'eau relâchées dans les ruisseaux et rivières.



⁴ "Bois de châtaignier, approche de la localisation de la ressource" (PNR-CRPF RA 2008),

Aujourd'hui arrivés à maturité, le massif de Pin maritime fait désormais l'objet d'une exploitation plus soutenue, notamment en direction du bois énergie. En 2014, près de 50 000 m³ ont ainsi été prélevés sur une surface totale de 413 ha, dont 125 ha de coupes rases et 288 ha d'éclaircies.



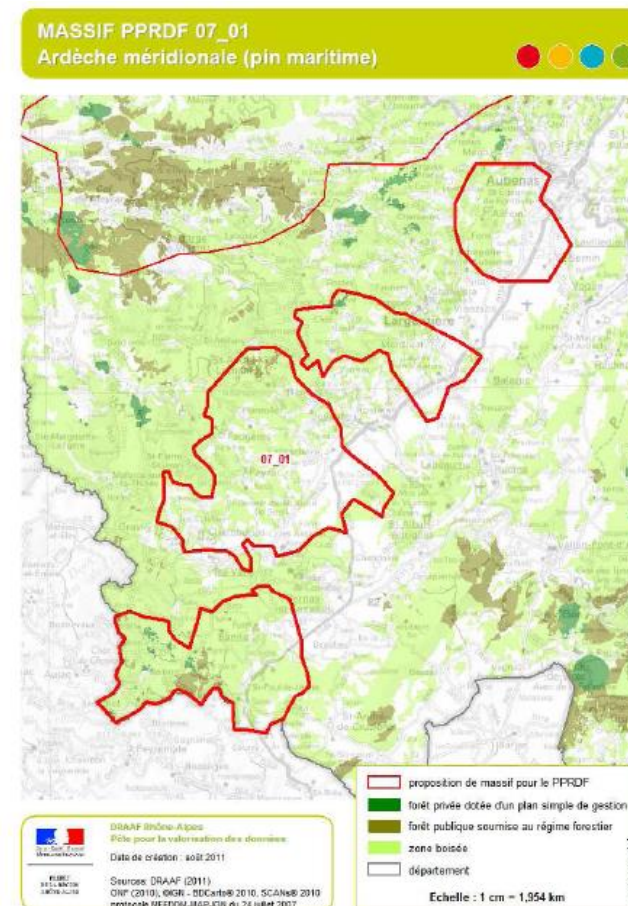
La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a instauré dans chaque région un plan pluriannuel de développement forestier (PPRDF). Ce plan a identifié les massifs forestiers qui justifient, en raison de leur insuffisance d'exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois. En Ardèche méridionale, les objectifs sur les 3 massifs concernés sont le regroupement des chantiers et la formation des propriétaires forestiers (notamment les agriculteurs pour les châtaigniers).

► Une faible valorisation locale des bois

Une grande partie de la ressource est récoltée par des exploitants ayant leur siège social hors SCoT, tandis que les exploitants locaux récoltent peu à l'extérieur.

L'Ardèche Méridionale fait ainsi figure de territoire sous-développé, auquel on prélève des ressources qui sont peu valorisées localement. C'est notamment le cas pour la totalité du bois d'industrie et de trituration, mais aussi en partie pour le bois d'œuvre, les unités de sciages locales restant relativement modestes en volume scié. Par ailleurs, aucune scierie de bois d'emballage n'existe sur le territoire. Si la plaquette forestière est transformée localement et commercialisée dans un rayon relativement

restreint (50 à 100 km), cette tendance pourrait évoluer avec les projets industriels en cours. De même, si une partie du bois bûche commercialisé provient d'Ardèche, les négociants et commerçants importent massivement des grumes provenant du Jura ou de Bourgogne. Les centrales industrielles à biomasse hors SCoT peuvent également, par leurs prélèvements croissants et à faible valeur ajoutée, contribuer à l'appauvrissement de la filière locale.



IV.7 Une destination touristique portée par les activités de nature

IV.7.1 Un territoire bénéficiant d'une forte attractivité touristique

► Un territoire qui valorise ses atouts naturels et patrimoniaux



Source : lacavernedupontdarc.org



Le territoire du SCOT Ardèche méridionale attire depuis longtemps les visiteurs. Cet attrait est né avec le développement du thermalisme à la fin du 19^{ème} siècle et l'ouverture d'établissements à Neyrac-les-Bains et Vals-les-Bains, suivie par Saint-Laurent-les-Bains. La massification touristique s'est amplifiée après-guerre avec les évolutions sociétales (congrès payés, automobile, etc.). Les conditions climatiques favorables du territoire et sa localisation à environ 2 h 30 de route des métropoles (Lyon, Saint-Etienne, Marseille, Grenoble) ont accentué le phénomène.

Au-delà du thermalisme, de nombreux sites naturels attirent chaque année les touristes. Le plus connu reste le site classé des abords du Pont d'Arc avec la Grotte ornée du Pont d'Arc dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, inscrite en 2014 sur la Liste du patrimoine mondial. La réplique permettant au public de découvrir les œuvres présentes dans la grotte est ouverte depuis avril 2015. Les nombreuses gorges et rivières constituent des atouts forts du territoire et contribuent à son image de destination « nature ».

Le territoire compte 12 villages labellisés « Villages et Cités de caractère » délivré par le Comité départemental du tourisme de l'Ardèche : Ailhon, Antraigues-sur-Volane, Balazuc, Banne, Chassiers, Jaujac, Labeaume, Meyras, Thueyts, Vinezac, Vogüé, Naves (ancienne commune aujourd'hui intégré aux Vans). Deux villages disposent également du label « Plus beaux villages de France », à savoir Balazuc et Vogüé.

De nombreux visiteurs sont attirés par l'offre importante d'activités de pleine nature proposé sur le territoire, avec en tête de liste le canoë-kayak, la baignade en rivière et le canyoning.

Deux types de tourisme **coexistent** sur le territoire :

- un tourisme de masse, le plus important, concentré autour des Gorges de l'Ardèche et associé tout à la fois à la pratique des sports nautiques (canoë-kayak, baignade) et à un hébergement majoritairement en hôtellerie de plein air (camping)
- un tourisme plus diffus sur l'ensemble du territoire, mais principalement sur la montagne et ses pentes, de type « durable » qui répond à des attentes de découverte des espaces naturels à travers des modes doux (randonnée pédestre, cyclotourisme, etc.), de rencontre avec les habitants et les produits du terroir (chambres et d'hôtes, gîtes, marchés de producteurs, etc.).

► Une clientèle touristique majoritairement française et familiale

Le territoire attire 1,5 millions de touristes par an (source CCI), notamment dans les sites à très forte notoriété (voir ci-après). La fréquentation évolue toutefois à la baisse depuis quelques années. Sur le département, le nombre de nuitées est passé de 16,3 millions en 2011 à 15,2 millions en 2014.

La clientèle française est majoritaire. Elle représentait 60% de la fréquentation en 2006 sur le bassin versant de l'Ardèche et 86% des enquêtés de l'étude de fréquentation des sites naturels du territoire menée en 2015. Il s'agit principalement d'une clientèle de proximité (Ardèche, régions voisines) mais



également francilienne. Le territoire s’ouvre toutefois de plus en plus vers l’international, avec plus de 50 nationalités recensées parmi les visiteurs de la Caverne du Pont d’Arc. Cette ouverture traduit les évolutions des flux touristiques mondiaux et nécessite une réflexion pour s’y adapter.

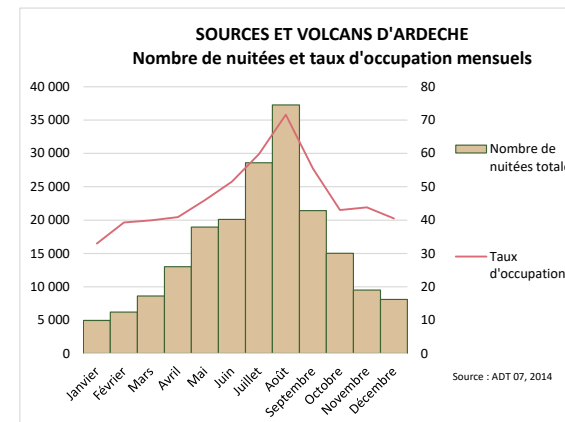
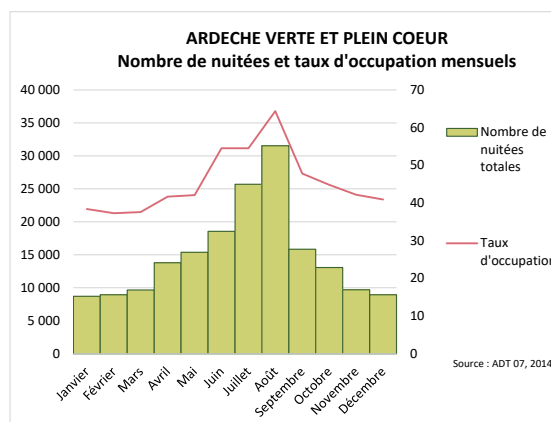
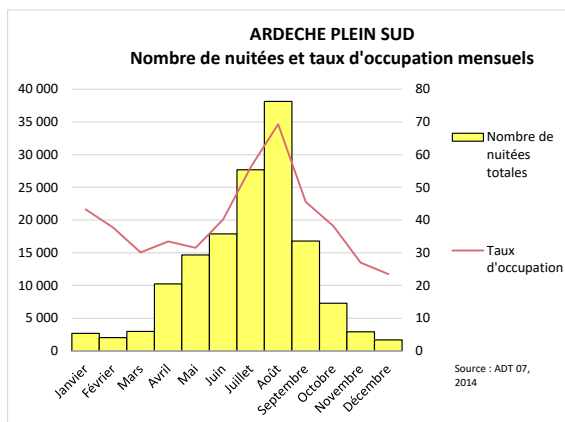
La clientèle est majoritairement familiale, en lien avec les activités (activités de pleine nature, sites naturels, etc.) et les équipements (hôtellerie de plein air, résidences secondaires, etc.) présents sur le territoire. Sur le site de la Caverne du Pont d’Arc, les groupes liés à des voyages organisés circulant par autocar sont toutefois importants.

► Une forte saisonnalité estivale

La fréquentation touristique se concentre sur les mois de juillet-août qui représentent près de la moitié des nuitées touristiques du SCOT. Cette saisonnalité estivale est plutôt singulière à l’échelle de Rhône-Alpes. Du fait de la prédominance du tourisme blanc, les mois de juillet-août y représentent en effet moins du tiers de l’activité touristique annuelle.

Cette saisonnalité affecte également le marché de l’emploi. Ainsi, le nombre de saisonniers est multiplié par quatre entre l’hiver et l’été sur l’Ardèche méridionale (notamment dans les hébergements touristiques hors hôtellerie qui emploient 50% des saisonniers). La concentration estivale est également marquée en termes de flux routiers : la fréquentation journalière moyenne double entre la basse-saison et la haute-saison (source : étude fréquentation 2015).

L’un des enjeux pour le développement du territoire est d’étendre la période touristique. L’ouverture toute l’année de la Caverne du Pont d’Arc constitue un premier pas vers cet objectif. En effet, l’Agence de développement touristique estime qu’entre mai et novembre 2015, près de 200 000 visiteurs ne seraient pas venus en Ardèche sans l’existence de la Caverne du Pont d’Arc. Leur venue a ainsi engendré 720 000 nuitées supplémentaires.



IV.7.2 Un ressort essentiel de la dynamique économique locale

► Un poids économique fondamental

Le tourisme est l'un des secteurs économiques majeurs du département de l'Ardèche. La majorité de ces recettes proviennent d'ailleurs du territoire du SCOT de l'Ardèche méridionale. Le territoire concentre en effet 70% des hébergements marchands du département.

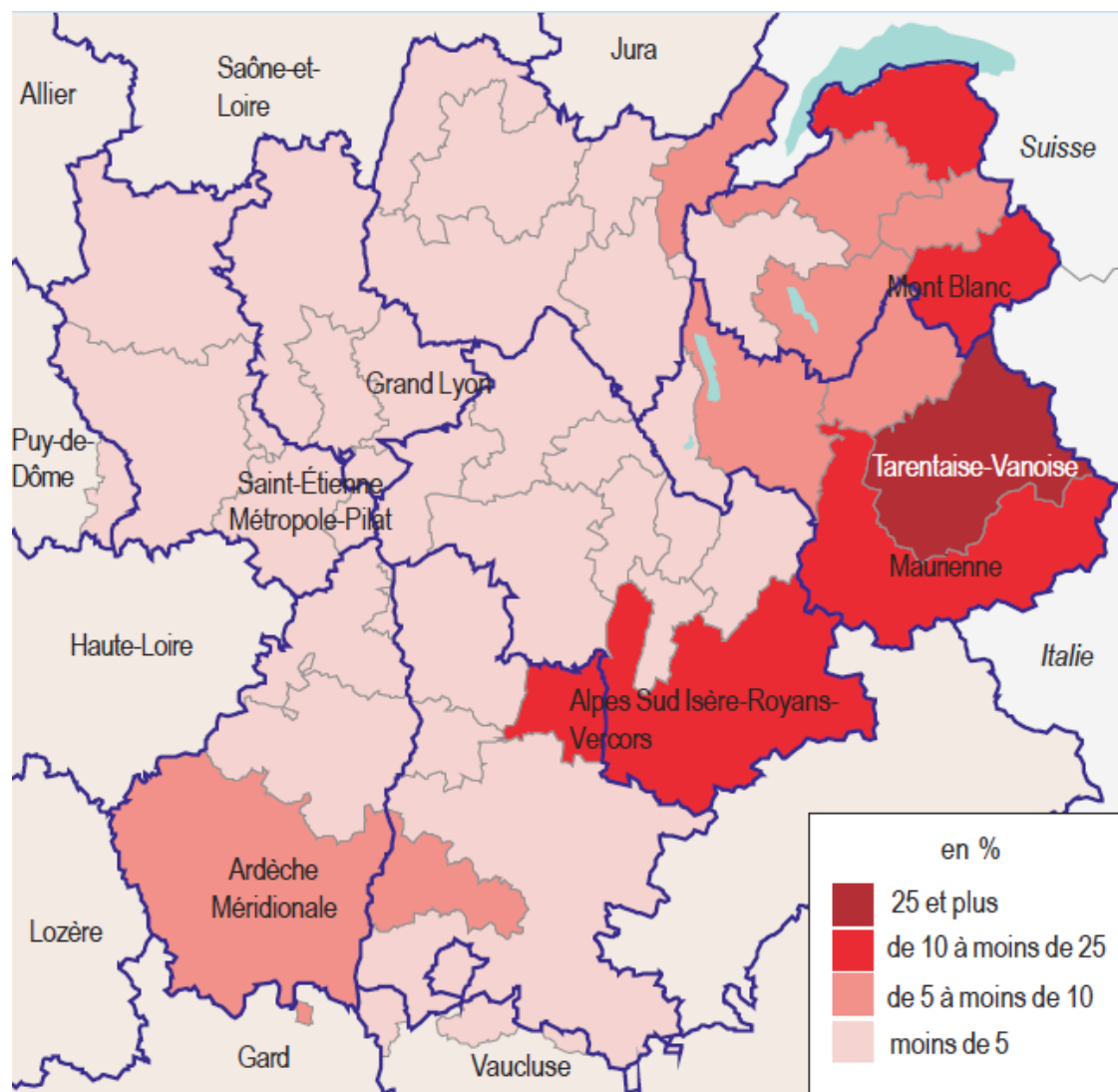
En termes de retombées économiques sur le territoire, celles liées à la Caverne du Pont d'Arc sont estimées à 25 millions d'euros par an (source : ADT). A titre de comparaison, pour l'ensemble du département, les consommations touristiques en 2010 s'établissaient à 442 millions d'euros. Dans le département, la moitié de la richesse touristique dégagée provient du secteur de l'hébergement (source : INSEE 2014).

Le secteur touristique (hébergement et restauration) représente en moyenne 14% des établissements du territoire, contre 10% pour le département (source : Insee, 2014). Ce taux est particulièrement élevé pour les bassins Montagne (21%) et Sud Ardèche (19%).

Assez naturellement, le tourisme d'affaires est peu présent. En effet, en dehors de quelques villages vacances, il n'existe pas d'établissements hôteliers à la fois de grande capacité et dotés des équipements requis.

En 2009, l'activité touristique représente 9% de l'emploi salarié pour le Pays de l'Ardèche Méridionale contre 5 % pour la Région Rhône-Alpes (source : Insee).

Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié en Rhône Alpes en 2009 (source : Insee)



► Une offre d'hébergement marchand concentrée à l'entrée des gorges de l'Ardèche

Contrairement aux autres secteurs économiques, les hébergements touristiques marchands sur le territoire du SCoT ne sont pas concentrés sur l'aire urbaine albenassienne et le long des principaux axes routiers. Ils sont **majoritairement situés le long des rivières et à proximité des principaux sites touristiques** (Vallon Pont d'Arc et les gorges de l'Ardèche, stations thermales, villages de caractères, etc.). C'est le bassin Sud Ardèche qui cumule donc la capacité d'accueil touristique la plus importante, loin devant le bassin Albenassien. Le bassin Montagne offre une répartition spatiale plus équilibrée.

La capacité d'accueil en hébergement touristique marchand a décliné ces dernières années sur le territoire du SCoT (-8 % en 3 ans).

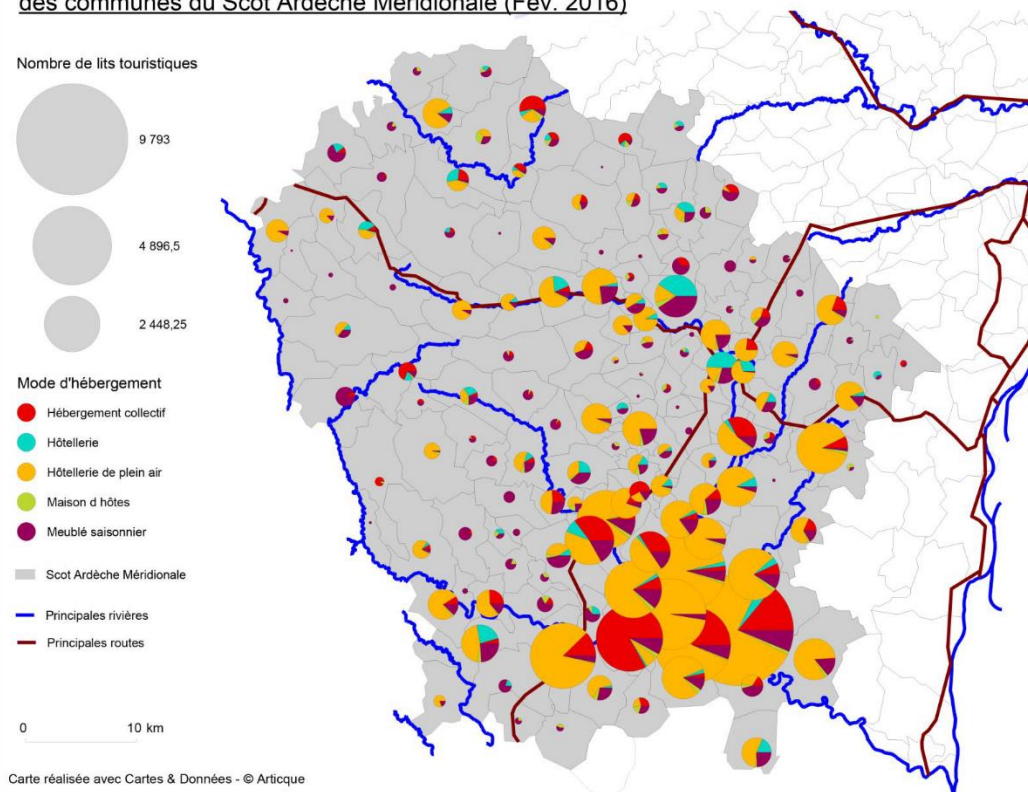
Années	2014	2015	2016
Capacité d'accueil (lits touristiques)	89 663	88 204	82 157

Evolution de la capacité d'accueil entre 2014 et 2016 (source : ADT 2016).

Cette évolution, en lien avec la baisse de fréquentation, se vérifie dans tous les modes d'hébergements sauf l'hôtellerie et les maisons d'hôtes. Ces deux dernières catégories répondent mieux au besoin de confort de cibles de clientèle qui sont plutôt en croissance, comme la clientèle internationale, les seniors et les touristes de catégorie socio-professionnelle supérieure.

L'hôtellerie de plein air domine largement parmi les modes d'hébergements avec 63 % des lits touristiques du SCoT.

Capacité d'accueil en hébergements marchands des communes du Scot Ardèche Méridionale (Fév. 2016)



Type d'hébergement	Camping/ caravanning	Meublé et gîte	Résidence de tourisme/Village de vacances	Hôtels de tourisme	Maisons d'hôtes
Proportion	63%	15%	14%	5%	3%

Le territoire du Pays de l'Ardèche méridionale représente plus du quart de la capacité d'hébergements en camping de la Région Rhône-Alpes en 2011 (source : Insee). L'offre d'hébergement touristique marchand est donc essentiellement tournée vers des locations de séjours à la semaine en saison estivale. Sur le territoire du SCoT, les hôtels et les maisons d'hôtes, destinés plutôt à des locations à la nuit et à une fréquentation toute l'année, sont minoritaires.

En termes de confort, les campings ont fortement investi ces dernières années. Ils bénéficient ainsi d'un positionnement plutôt haut de gamme (77 % des lits classés entre 3 et 5 étoiles). Les hébergements collectifs sont aussi majoritairement de confort élevé (plus de 54 % ont 3 étoiles et plus), contrairement aux lits d'établissements hôteliers.

Lits touristiques en % (Source : ADT Ardèche, 2016)	Non classé	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles ou plus
Camping/ caravanning	3,81%	1,0%	15,1%	36,2%	20,2%	19,3%
Meublé et gîte	27,1%	0,6%	9,5%	10,7%	1,6%	0,1%
Résidence de tourisme/Village de vacances	0%	0%	3,7%	73%	6,7%	5,3%
Hôtels de tourisme	28,1%	0%	33,8%	35,3%	2,7%	0%

L'offre d'hébergements de plein air est très importante sur le territoire, elle se concentre essentiellement sur les secteurs de Vallon-Pont-d'Arc, Berrias-et-Casteljau, Rosières, Ruoms, Sampzon, Salavas, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Alban-Auriolles et Lagorce. Il s'agit de la principale ressource touristique de l'Ardèche Méridionale. Ces campings se concentrent principalement autour de Vallon-Pont-d'Arc.

Sur les 291⁵ campings recensés dans le département de l'Ardèche, on en dénombre près des deux tiers dans le périmètre du SCOT.

Une activité de baignade indissociable de l'offre d'hôtellerie de plein air :

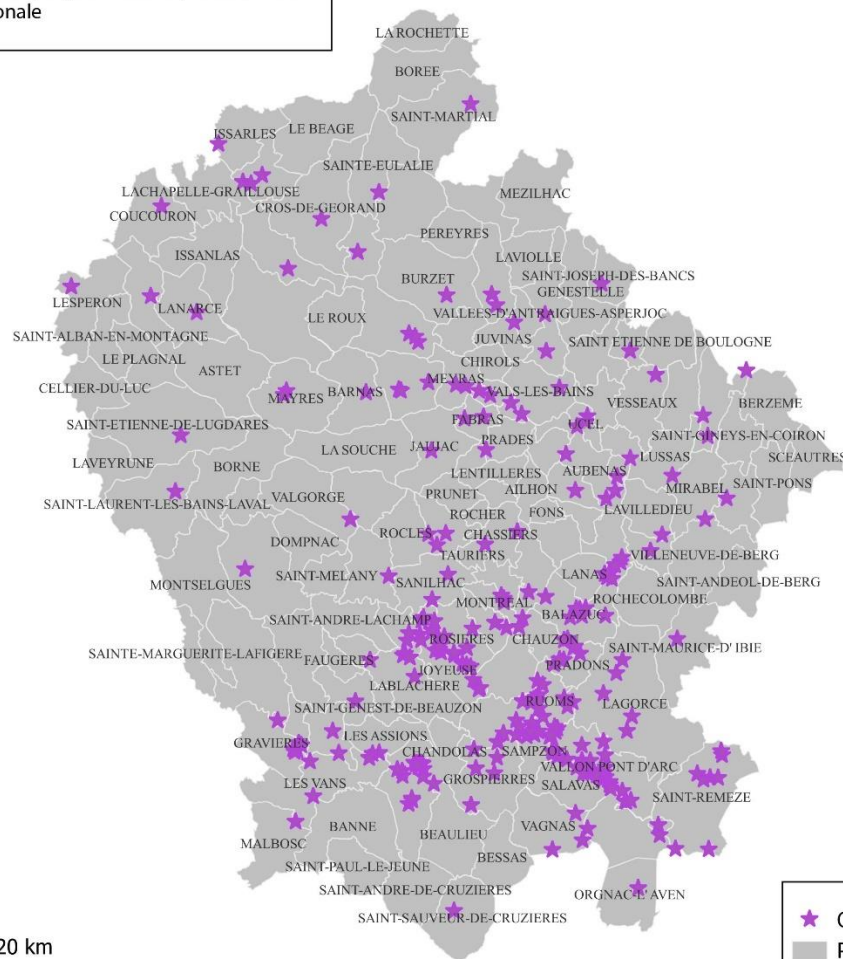


Baignade sur la Baume et à Vallon-Pont-d'Arc

⁵ Source : www.campingfrance.com 2022

L'hôtellerie de plein air constitue une ressource économique capitale pour le territoire du SCOT, elle participe pleinement à l'attractivité de l'Ardèche méridionale.

Répartition des principaux campings au sein du périmètre du SCOT de l'Ardèche Méridionale



0 10 20 km

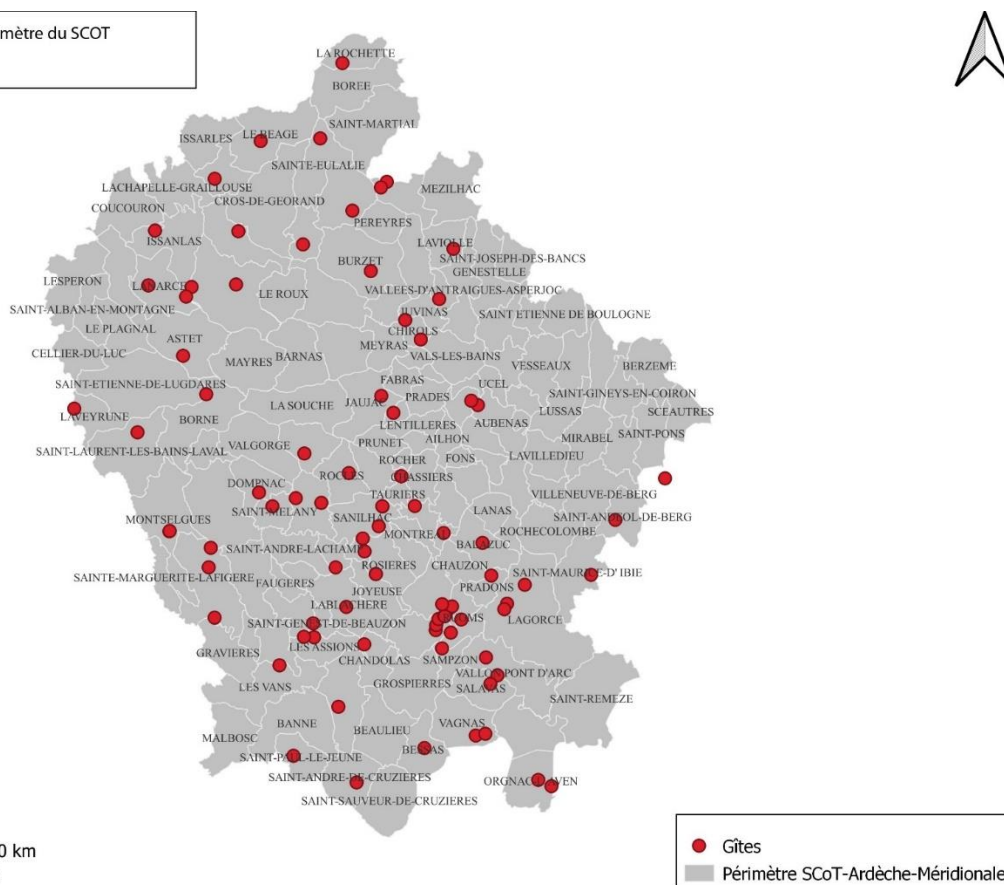
Source : Geodatamine

Il s'agit d'un tourisme de masse, populaire depuis plusieurs décennies. Ce type de tourisme nécessite cependant d'évoluer en anticipant les besoins de la clientèle au sein d'une démarche qualitative offrant les infrastructures nécessaires.

► Une offre de gîtes à développer

Outre le nécessaire développement et maintien du tourisme de plein air, il importe de diversifier l'offre. Dans ce cadre, il s'avère judicieux de diversifier l'offre d'hébergement en augmentant l'offre de gîtes sur le territoire. Cette dernière est en effet relativement peu présente sur le territoire et son accroissement pourrait être profitable aux communes du nord et de l'est SCOT. Enfin, cette offre se doit d'être qualitative avec une nécessaire montée en gamme en lien avec le « tourisme 4 saisons ».

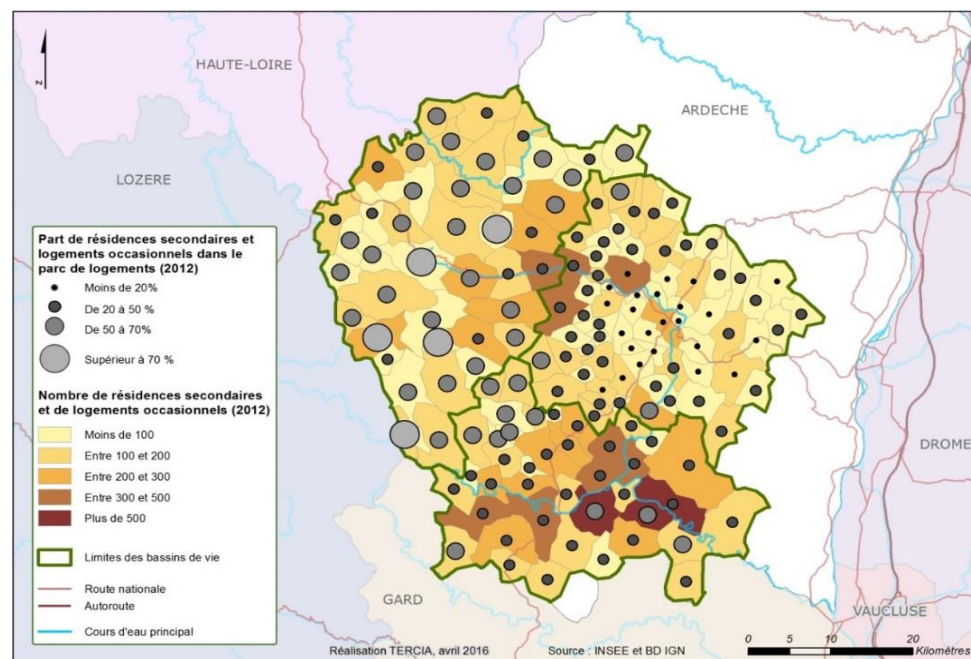
L'offre de gîtes au sein du périmètre du SCOT de l'Ardèche Méridionale



Source : Geodatamine

Il existe toutefois une inadéquation entre l'offre actuelle de petite capacité et la demande croissante pour une hôtellerie moderne de grande capacité et de confort élevé. Les groupes visitant les sites à forte fréquentation comme la Caverne du Pont d'Arc séjournent principalement dans des hôtels de grande capacité à l'extérieur du territoire (Montélimar, Pierrelatte, etc.). Sur le territoire, seuls deux hôtels de chaîne existent et sont situés dans les zones commerciales d'Aubenas et Saint-Didier-sous-Aubenas.

Les résidences secondaires sont nombreuses sur le territoire (voir volet habitat). Elles ont un poids important dans le parc total de logements, tout particulièrement sur la Montagne Ardéchoise où il peut atteindre plus de 70% dans certaines communes (Saint-Laurent-les-Bains, Le Roux, Sainte-Marguerite-Lafigère, ...). Le nombre de résidences secondaires s'est également fortement développé sur le territoire du SCOT entre 1990 et 2012 (+20% soit 5 900 résidences secondaires supplémentaires).



Résidences secondaires et logements occasionnels en 2012
(source : Insee)

► **Une offre d'activités touristiques variées et en développement**

Les **activités de pleine nature** sont assez caractéristiques de l'offre existante sur le territoire. Parmi elles, le **canoë-kayak** est une activité majeure, notamment dans les gorges de l'Ardèche, avec une réputation internationale. Dès les années 1950, les gorges de l'Ardèche deviennent une destination touristique privilégiée d'un public sportif averti amoureux de la nature (français ou étrangers, allemands notamment). Le secteur allant de Vallon Pont d'Arc à Saint Martin d'Ardèche est de très loin le plus fréquenté par les pratiquants en raison d'une navigation plutôt facile, de la notoriété du paysage et de la concentration des prestataires commerciaux à l'entrée des gorges proposant location et sorties accompagnées. A la fin des années 2000, on dénombrait plus de 90 000 personnes pratiquant le canoë dans les gorges de l'Ardèche (source : schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs du bassin versant de l'Ardèche). Les gorges de l'Ardèche sont fréquentées toute l'année par tout type de public avec une concentration très forte en été. C'est une filière très structurée avec un comité départemental et un plan départemental de développement.

La **baignade en rivière** est également une activité très prisée. C'est une activité diffuse car les baigneurs recherchent un cadre naturel sauvage et tranquille. Toutefois, les secteurs les plus touristiques et les plus accessibles sont aussi les plus fréquentés (« presque île » de Casteljau, le Pont d'Arc, etc.), en raison principalement de la facilité de stationnement à proximité. 19 sites de baignade aménagés ont été recensés sur le territoire (source : Insee 2013). Le schéma d'aménagement des activités sportives et de loisirs liées à la rivière Ardèche et le schéma de baignade du bassin versant des vallées de la Beaume et de la Drobie identifient une vingtaine d'autres sites de baignade selon leur accessibilité et leur risque sanitaire.

D'autres activités de pleine nature sont proposées sur le territoire : le canyoning et la randonnée aquatique, la **randonnée pédestre** (192 boucles recensées en 2013 totalisant plus de 7 000 kms de parcours et 3 GR sur plus de 700 kms), la spéléologie, l'escalade, la randonnée équestre, et aussi le VTT avec la grande traversée de l'Ardèche qui parcourt du nord-ouest au sud-est tout le territoire du SCoT. Trois domaines skiables sont présents sur le territoire : le domaine nordique de la Chavade Bel-air à Astat, le site nordique du Montivernoux à Lachamp-Raphaël et la station de ski alpin de la Croix de Bauzon à Borne.

Le cyclotourisme se développe également, notamment à travers le projet d'itinérance à vélo « Sur les routes de l'ardéchoise » lancé en 2014 et le développement des voies douces d'Ardèche notamment sur le sud Ardèche.

Les sites à visiter et notamment les sites naturels sont également nombreux sur le territoire avec des lieux emblématiques. Parmi eux, la réplique de la grotte Chauvet (ou « Caverne du Pont d'Arc ») a attiré 600 000 visiteurs pour sa première année d'ouverture (2015) ou le Grand Site de l'Aven d'Orgnac (plus de 150 000 visiteurs en 2013, source : ADT07). Les grottes sont également des lieux fréquemment visités : grotte des tunnels à Vallon-Pont d'Arc, grotte de la Madeleine à Saint-Remèze. Certains sites naturels attirent de nombreux visiteurs comme le bois de Païolive (2ème site naturel d'Ardèche en terme de fréquentation), la cascade du Ray Pic (150 000 visiteurs) et à l'extrémité nord-ouest du territoire, le site du Mont Gerbier de Jonc attire chaque année plus de 500 000 visiteurs. Pour accueillir ce flux touristique important et protéger en même temps la biodiversité du lieu, le site fait l'objet d'un programme de mise en valeur et de préservation de l'entité paysagère (aménagement de l'accès au site, espace information, sentiers thématiques, etc.).

Plusieurs musées, mettant en scène les ressources locales, attirent un nombre significatif de visiteurs : le musée de la lavande à Saint-Remèze (plus de 30 000 visiteurs en 2013), Néovinum à Ruoms, le musée de la châtaigneraie à Joyeuse, le musée Alphonse Daudet à Saint-Alban-Auriolles. Plusieurs monuments sont également visités : le château de Vogüe (plus de 60 000 visiteurs en 2013), le château des Roure à Labastide-de-Virac (plus de 20 000 visiteurs en 2013). Deux petits parcs animaliers (Saint-Remèze et Lussas) attirent plus de 10 000 visiteurs, en lien avec la clientèle familiale présente sur le territoire. Partant du linéaire ferroviaire de l'ancien train touristique de l'Ardèche méridionale, une activité de vélo-rail est accessible entre Saint-Jean-le-Centenier et Saint-Pons depuis l'été 2016.

Le produit thermal est également bien représenté en Ardèche méridionale. **Les 3 stations thermales** (Vals-les-Bains, Neyrac-les-Bains et St-Laurent-les-Bains) accueillent ainsi annuellement plus de 8 000 curistes médicalisés, auxquels s'ajoutent 50 000 séjours « bien-être ». Un repositionnement stratégique, couplé à des travaux de confortation des établissements, est d'ailleurs en cours pour développer l'offre « remise en forme / beauté ».

L'agritourisme, notamment au travers des Bistrots de Pays ® et des Etapes savoureuses, est aussi bien représenté sur le territoire du SCoT.

De nombreux **événements** sont organisés sur le territoire, majoritairement autour du sport dont certains ont une renommée internationale : Marathon des gorges de l'Ardèche, Raid Nature du Pont d'Arc, Trail de la Chaussée des géants, ... Des événements autour de la musique (ex : Ardèche Aluna Festival à Ruoms, festival Labeaume en Musique), de la gastronomie (ex : les Castagnades des Monts d'Ardèche), des spectacles vivants et du cinéma font également vivre le territoire hors saison.

IV.7.3 Un nouvel élan donné à la filière touristique

► Des politiques publiques à coordonner

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, modifie l'organisation de la compétence tourisme. Même si la compétence reste partagée entre la Région, le Département, les intercommunalités et les communes, chaque intercommunalité peut décider de la création d'un office de tourisme intercommunal tout choisissant de garder éventuellement des bureaux d'information touristique ou de conserver plusieurs offices de tourisme (s'il existe des stations classées de tourisme ou des sites de « marques territoriales protégées »).

En 2016, on dénombre 9 offices de tourisme intercommunaux sur le territoire : OTI Pays d'Aubenas-Vals-Antraïgues, OTI Berg et Coiron, OTI du Pays Beaume Drobie-Joyeuse, OTI Ardèche des Sources et Volcans, OTI « Entre Loire et Allier », OTI de Vallon-Pont-d'Arc et des Gorges de l'Ardèche, OTI en Val de Ligne, OTI du Pays des Vans en Cévennes, OTI Cévennes et Montagne Ardéchoises.

Chaque acteur a défini sa stratégie touristique en fonction de ses compétences. Ces politiques publiques devront être coordonnées et trouver une déclinaison pertinente dans le SCoT.

Le Département de l'Ardèche a défini une stratégie de développement touristique « Ardèche Tourisme Horizon 2020 » pour la période 2015-2020 avec des objectifs ambitieux : diversifier le tourisme avec une dimension patrimoniale forte à la fois sur l'environnement, notamment avec le réseau

des Espaces Naturels Sensibles, et sur la culture par l'intermédiaire de grands sites culturels et réseau de villages de caractère ; et placer l'Ardèche dans le top 3 des destinations de l'écotourisme, devenir la première destination vélo avec plus de 100 000 nuitées générées/an, réaliser plus de 50 % des nuitées hors haute-saison estivale en accentuant les efforts sur l'hébergement dit « en dur » (hôtellerie, accueil de groupes, éco-hébergements), augmenter le panier touristique moyen et créer 500 emplois supplémentaires.

Les grands axes de la nouvelle politique régionale Auvergne-Rhône-Alpes en matière de tourisme porteront sur le thermalisme et pleine santé, les stations de montagne, la pleine nature, le tourisme itinérant et les randonnées, l'oenotourisme et la gastronomie.

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est également un acteur majeur du tourisme sur le territoire. Il s'est engagé dans une démarche d'écotourisme et développe, au travers du label « Géopark » le tourisme scientifique. Il porte également le projet de parcours artistique, la "Ligne de Partage des eaux", ligne invisible qui sépare le bassin méditerranéen du bassin atlantique. Sur ce parcours, cinq sites géologiques et patrimoniaux remarquables (la Chartreuse de Bonnefoy, le Mont Gerbier de Jonc, l'Abbaye de Mazan, la Tour de Borne et Notre-Dame des Neiges) accueilleront des œuvres d'art contemporain créées par des artistes de renommée internationale.

► Des projets d'aménagement, de préservation et de valorisation des sites naturels

- L'Opération Grand Site (OGS) des Gorges de l'Ardèche - requalification des abords du Pont d'Arc, dont le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) a la charge a été validée début 2015 par le ministère en charge de l'écologie. Elle vise à maîtriser la fréquentation, protéger les richesses naturelles, paysagères et archéologiques, et valoriser ce patrimoine.
- Les gorges du Chassezac font l'objet d'une démarche de gestion globale des activités de pleine nature, sous l'appellation « Unité Touristique de Pleine Nature » (UTPN), afin de limiter l'impact sur l'environnement

sensible et prévenir les accidents. Elle se traduit par des aménagements ciblés, un dispositif d'information du public et la mise en place de conventions avec les propriétaires fonciers.

- Projet d'Opération Grand Site pour les massifs du Mont Gerbier de Jonc et du Mont Mézenc

Dans les zones de montagne, aucune Unité Touristique Nouvelle (UTN) n'existe actuellement. La mise en place d'UTN pourrait permettre de développer les hébergements touristiques dans ces zones, sous conditions liées au paysage et à la protection de l'environnement.

► Le nécessaire développement d'un « tourisme 4 saisons »

Il s'agit d'élargir les saisons touristiques actuelles en se diversifiant, mais aussi en proposant des aménagements "autonomes", pour attirer les visiteurs de passage sur le territoire. Cela suppose une participation des acteurs associatifs et institutionnels et des partenariats avec les territoires voisins (exemple interconnexion de la voie verte de Saint-Paul-le-Jeune au département du Gard). Par ailleurs, il convient de noter que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche initie depuis 2021 le développement d'une offre touristique 4 saisons sur son territoire. Cette dernière vise à couvrir des périodes touristiques plus larges et à proposer une expérience touristique multiple. Le SCOT s'articulera avec cette démarche.

► La nécessaire prise en compte du changement climatique

Dans le cadre de la prospective réalisée par le CEREMA en 2019, les évolutions prévisibles sur le climat sont les suivantes :

- **Entre +1 et +2 °C** pour les températures moyennes annuelles à horizon 2050 ;
- **Entre +2 °C et jusqu'à + 3 °C** pour les températures moyennes annuelles à horizon 2080 ;
- **Augmentation du nombre de journées estivales : +10 à +15 jours** partout sur le département ;

- **Nombre de jours de gel** : diminution de 20 à 25 jours en montagne (25%environ) et de 10 à 15 jours en plaine (50% environ)

L'enjeu pour le secteur touristique est à la fois d'anticiper le changement climatique en limitant l'exposition des activités aux aléas naturels induits ainsi que de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement permettant à terme de ne pas aggraver ce changement climatique.

Les forces et faiblesses de l'économie territoriale

Le SCoT de l'Ardèche Méridionale bénéficie d'une économie dynamique, marquée sur la période 1999-2012 par une croissance de 20% des emplois. La population active ayant également augmenté, celle-ci n'a toutefois pas empêché le nombre de demandeurs d'emploi de croître de +14,8% entre 2006 et 2011. En 2015, le taux de chômage est de 13,9%, contre 11,9% en Rhône-Alpes. **Ainsi, de manière générale, le marché du travail s'est dégradé au cours des dernières années**, avec un important taux de demandeurs d'emploi de longue durée et une part des actifs occupés à temps partiel ou relevant d'un statut précaire sensiblement supérieur à celle de la Région ...

Cette fragilisation est liée à l'évolution structurelle de l'économie du territoire. De 1975 à 2011, **l'économie présentielle (dépendante de la consommation locale) a en effet bondi de 49% à 76% (contre 63% dans la Région), quand les secteurs productifs concurrentiels ont enregistré une baisse de -37%**. La spécialisation résidentielle du modèle de développement de l'Ardèche méridionale, largement « dopée » par l'activité touristique saisonnière des Gorges de l'Ardèche, est ainsi source de déséquilibres spatiaux, économiques et sociaux.

A l'instar des autres activités économiques, **les emplois se polarisent en grande partie autour d'Aubenas, mais essaient également sur quelques pôles secondaires ou bourgs relais** (cf. partie II) ainsi que le long des axes structurants. On constate une certaine complémentarité des pôles d'emplois au sein du SCoT, avec 34,9 millions de transfert de masse salariale en 2010 entre les trois bassins. La concentration de l'activité autour d'Aubenas et des principaux axes de circulation n'en entraîne pas moins un affaiblissement de la structure économique sur les autres parties du territoire, avec l'émergence simultanée de zones d'emploi et de zones d'ortoir, induisant une augmentation des flux pendulaires.

Reflets de la spécialisation résidentielle, 8 000 établissements marchands sont aujourd'hui recensés en Ardèche Méridionale et profitent d'une croissance rapide. Cette dynamique positive ne doit toutefois pas cacher les **difficultés rencontrées par le commerce de proximité**, notamment dans les centres-bourgs, concurrencé par la grande distribution qui continue de se développer. Les commerces situés dans les zones rurales et très rurales peinent également à maintenir une viabilité économique, bien qu'essentiels à la vie locale.

Inversement, **l'industrie agro-alimentaire, bien que faiblement représentée en part d'établissements, a connu une très forte progression du nombre d'emplois salariés** au cours des 6 dernières années (+12% dans le SCoT et +38% dans le bassin Sud Ardèche) alors que les dynamiques de ce secteur sont, en comparaison, relativement faibles en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les micro-entreprises sont particulièrement foisonnantes au sein du SCoT, avec l'implantation de 1500 structures entre 2008 et 2014. Elles tendent toutefois à se concentrer sur les bassins Albenassiens et Sud-Ardèche, délaissant ainsi le bassin Montagne.

Cependant, le vieillissement des chefs d'entreprise et les risques de non-transmission des structures existantes sont susceptibles de ralentir la progression actuellement constatée.

Le développement, par l'implantation d'entreprises, de l'économie tertiaire ou industrielle repose sur plusieurs conditions que le territoire ne remplit pas entièrement, notamment en matière d'offre foncière dédiée. Le diagnostic montre en effet que les zones d'activité sont actuellement de petite taille, souvent émiettées le long des axes, dotées d'aménagements peu qualitatifs, saturées dans certains cas et de plus en plus occupées par le commerce ... De manière générale et du fait d'une faible maîtrise foncière des collectivités sur les ZAE, **peu de foncier attractif est actuellement disponible pour les entreprises**.

Considérant **l'importance des friches**, de véritables opportunités sont cependant présentes en Ardèche Méridionale pour des projets de réhabilitation à même de promouvoir une mixité fonctionnelle pour l'heure plutôt absente.

L'attractivité territoriale est par ailleurs handicapée par le manque de services aux entreprises, lesquels sont eux-mêmes pourvoyeurs d'emplois.

D'autres **opportunités et perspectives favorables**, en lien avec les évolutions de l'économie globale et des habitudes de travail, méritent d'être mentionnées. L'essor des lieux de travail partagé combiné à la volonté d'aménagement numérique sont susceptibles de favoriser le **télétravail et les nouvelles formes de l'économie collaborative**, compatibles avec les contraintes inhérentes à un territoire peu peuplé. D'autre part, les secteurs d'ores et déjà présents ainsi que l'image « nature préservée » du territoire peuvent être la base d'un nouveau positionnement plus qualitatif et ciblé, tourné vers des filières d'avenir comme **l'industrie agro-alimentaire, le bio, la chimie verte, la cosmétique, la santé-pharmacie, les énergies renouvelables, la silver économie, ...**

Dans cette perspective, le développement économique ne doit pas hypothéquer la « qualité territoriale » de l'Ardèche méridionale. La limitation de la consommation foncière ou l'intégration architecturale et paysagère sont entre autres des enjeux forts.

En complément de ces analyses d'ordre général, trois secteurs méritent une attention particulière.

L'économie agricole exerce à la fois une fonction productive importante et un rôle identitaire majeur (culture, paysages, ...). Elle peut compter sur des productions variées bénéficiant de plusieurs signes de qualité (viande, fromage, vin, châtaigne), ainsi que d'une bonne structuration des filières longues comme courtes, que vient compléter la présence d'industries agro-alimentaires à forte notoriété comme Sabaton ou Carrier. Malgré une demande soutenue sur les productions présentes, le nombre d'actifs agricoles ainsi que la SAU diminuent néanmoins. Outre les tendances sociétales générales, la pression urbaine sur certaines zones agricoles, la rétention foncière, les difficultés d'exploitation des secteurs de montagne, la connexion quasi-systématique de l'habitat avec l'unité de production expliquent cette évolution. Les changements climatiques et la limitation de la ressource en eau constituent d'autres menaces. Couplés aux atouts cités plus haut, la bonne image du territoire et de ses produits, les projets « filières », les évolutions de la réglementation (ALUR / SRU pour la reconnaissance et la protection des espaces agricoles) et les leviers de remobilisation du foncier pourraient permettre d'inverser la dynamique actuelle.

Secteur pour le moment peu développé, l'économie forestière du SCoT peut pourtant s'appuyer sur une ressource particulièrement abondante et diversifiée dans ses essences. Elle participe à de nombreux usages sur le territoire (production, loisirs, paysages,...) et peut alimenter d'autres filières locales de transformation ou de bois énergie. Une structuration de la filière est pour ce faire indispensable, tout comme sa prise en compte dans les politiques urbanistiques et foncières. **Le doublement de la récolte actuellement commercialisée peut alors devenir un objectif réaliste.** Pour ce faire, il s'agit de rendre accessible et de massifier l'offre des massifs pas ou peu exploités, tout en renforçant et diversifiant les circuits de valorisation locale des bois.

Le tourisme est devenu au cours des dernières décennies le principal pilier de l'économie locale. L'attractivité du territoire, qui concentre 70% des hébergements marchands du département, est indéniable pour les activités de nature et de découverte culturelle : notoriété des Gorges de l'Ardèche et du Mont Gerbier de Jonc, présence de deux classements UNESCO (Grotte ornée du Pont d'Arc et Géopark des Monts d'Ardèche), ... L'activité est toutefois marquée par un faible niveau qualitatif des services de restauration et hébergement, par ailleurs soumis au risque d'inondation pour l'hôtellerie de plein air, ainsi que par un fort déséquilibre territorial et une saisonnalité encore forte qui induit à la fois une précarité de l'emploi et le surdimensionnement de certains équipements collectifs (AEP, assainissement, traitement des déchets, voirie et espaces de stationnement, ...). Compte-tenu des opportunités offertes par l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc, l'inscription de la Grotte sur la liste du patrimoine mondial et l'opération « Grand Site » de la Combe d'Arc, une stratégie touristique d'ensemble pourrait être impulsée pour palier à ces difficultés, en plus de s'attacher à préserver les paysages et les ressources naturelles du territoire.

Les enjeux économiques à l'échelle du SCoT

- ✓ Le rééquilibrage des moteurs de développement économique de l'Ardèche méridionale
 - ✓ La qualité des ressources humaines
 - ✓ L'attractivité du territoire pour des implantations exogènes
 - ✓ La cohérence de l'armature commerciale, entre grande distribution et offre de proximité
 - ✓ Le devenir des friches industrielles et commerciales
 - ✓ L'offre commerciale dans les centres-bourgs
 - ✓ La répartition spatiale du foncier d'activités économiques et son adaptation aux besoins du territoire
 - ✓ L'intégration architecturale et paysagère des ZAE
 - ✓ La multifonctionnalité des espaces, en lien avec les différents types d'organisation territoriale (urbain, péri-urbain, rural)
-
- ✓ La cohabitation « agriculture -bâti existant»
 - ✓ La localisation des outils collectifs de transformation
 - ✓ La maîtrise des terres agricoles à potentiel soumises à la pression urbaine et à la rétention foncière
 - ✓ Le logement de fonction à proximité du lieu de travail
 - ✓ L'installation de nouveaux agriculteurs

- ✓ Le morcellement du foncier sylvicole
 - ✓ La valorisation locale de la ressource forestière
 - ✓ La mise en gestion durable de la forêt privée
 - ✓ L'amélioration par la sylviculture de la qualité des peuplements
 - ✓ La mise en place d'une veille sur l'état sanitaire pour garantir le renouvellement des peuplements avec un point de vigilance sur le choix d'essences plus résilientes au changement climatique
 - ✓ La mobilisation de la ressource en créant et améliorant les infrastructures internes aux massifs mais aussi les voiries publiques. Un point de vigilance est à noter sur la préservation du patrimoine routier départemental
 - ✓ La valorisation de la ressource avec un point de vigilance sur la hiérarchie des usages et la nécessité de diversifier les débouchés.
-
- ✓ Le devenir du modèle touristique du Sud Ardèche
 - ✓ Le positionnement touristique des autres secteurs (pentes, montagne, Aubenas, ...)
 - ✓ La concurrence foncière / immobilière entre habitat permanent et logements touristiques

V. Une mobilité contrainte, caractérisée par le « tout voiture »

V.1 Une desserte essentiellement routière

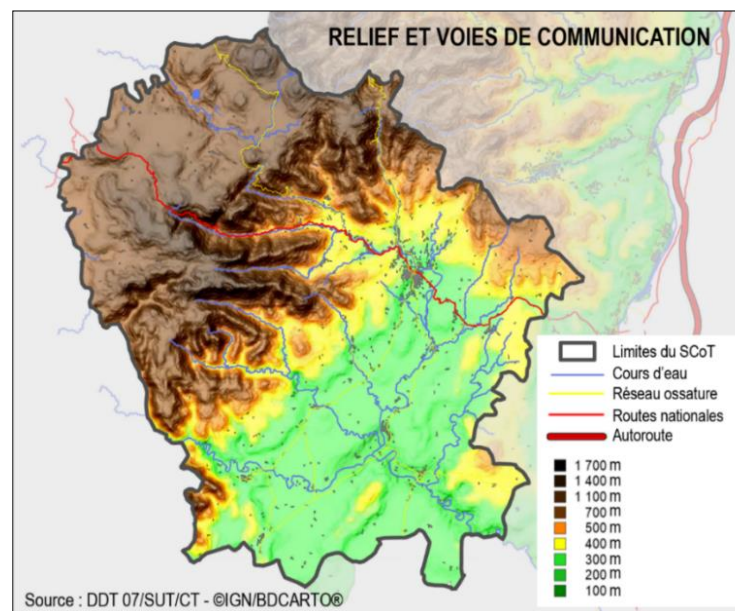
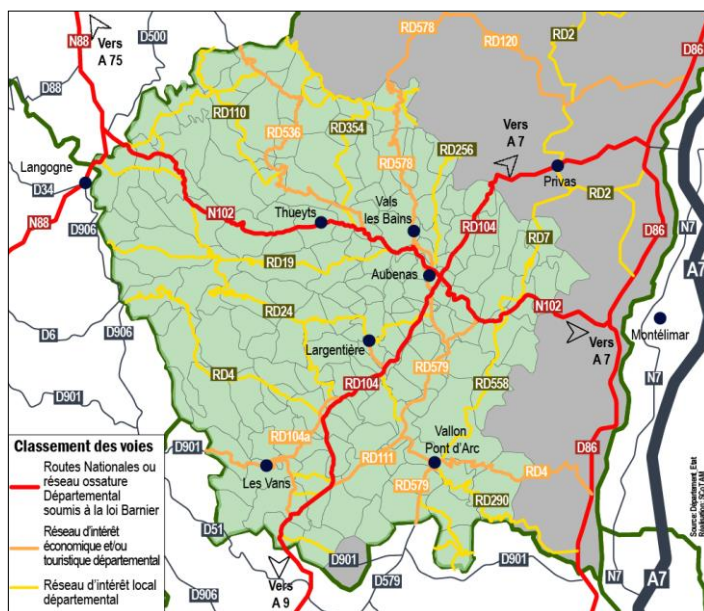
L'Ardèche méridionale ne compte sur son territoire ni ligne SNCF voyageurs, ni aéroport, ni autoroute. Le réseau routier est donc indispensable pour la mobilité des habitants et des touristes. Son développement est toutefois contraint par le relief. A cet égard, le Plan départemental de désenclavement routier « 2008-2016 » décrit « *Un milieu physique qui rend les déplacements difficiles et où les principales voies de communication routières se structurent en peigne, dans des vallées entaillant le relief* ».

L'Ardèche Méridionale conserve tout de même l'emprise publique du réseau ferré sur certaines portions de l'ancienne ligne « Alès - Aubenas - Le Teil ».

V.1.1 *Un maillage routier organisé autour de deux axes majeurs : la RN102 et la RD104*

En réponse aux besoins des utilisateurs, 3 types de réseaux doivent être distingués :

- le **réseau ossature** qui assure, d'une part, l'ensemble des liaisons du département de l'Ardèche avec l'extérieur, et d'autre part, les relations de desserte entre les grands pôles économiques du département ;
- le **réseau d'intérêt économique et/ou touristique**, complémentaire du réseau ossature, qui permet d'atteindre et de desservir ces pôles ;
- le **réseau d'intérêt local** qui assure la desserte fine de tout le territoire.



S'agissant des 2 axes de communication structurants, la RN102 et la RD104, qui composent le réseau ossature du SCoT un principe d'inconstructibilité s'applique en dehors des espaces urbanisés et de part et d'autre de l'axe de la voie, dans une bande de 75m.

V.1.2 Un trafic influencé par l'activité touristique

En l'absence de desserte ferroviaire, la voiture est le moyen de transport dominant (87%) utilisé par les touristes pour venir en Ardèche.

En dépit des efforts visant à allonger la saison touristique, l'activité reste encore très concentrée sur la période estivale (la pleine saison portant sur juillet et août). Près de 90 % du trafic routier annuel se condense ainsi sur 7 mois avec plus de la moitié de la fréquentation en juillet et août.

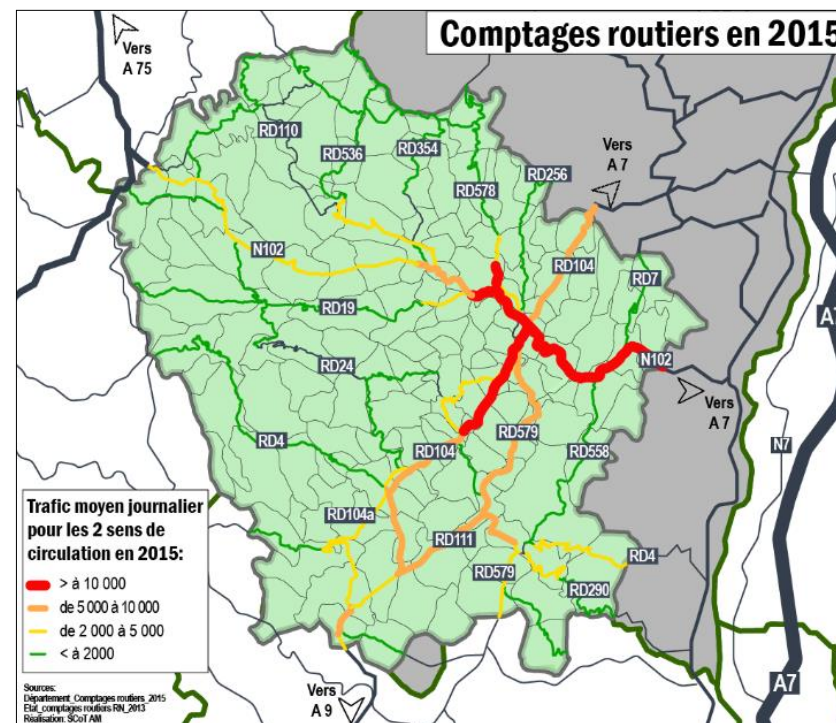
Les modes de transport utilisés pour venir en Ardèche

■ Quel(s) moyen(s) de transport avez-vous utilisé pour venir en Ardèche?
(Plusieurs réponses possibles)

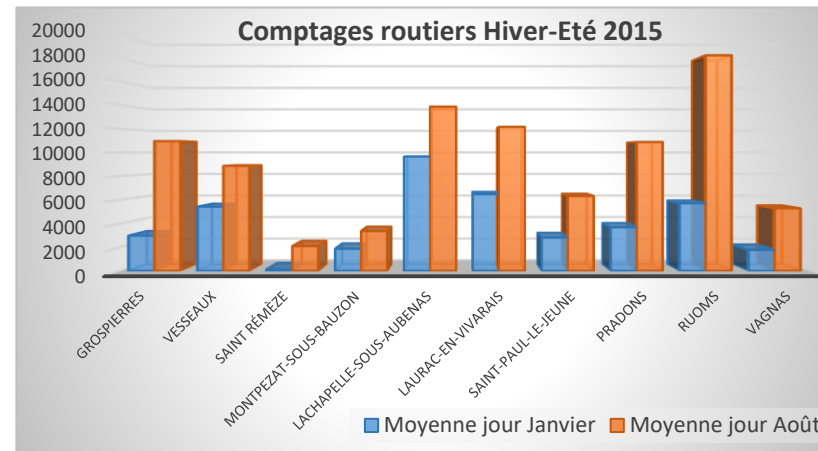
	Arrivées(%)	07
voiture	87,7	87,7
train	3,9	3,9
camping-car	3,4	3,4
autocar	1,8	1,8
avion	1,0	1,0
moto	0,7	0,7
bateau	0,3	0,3
auto-stop	0,3	0,3
taxi	<0,1	<0,1
vélo	<0,1	<0,1
nonreponses	3,6	3,6

Source : La Fréquentation et les clientèles touristiques de l'Ardèche 2010-2011 / ADT 07

Base de calcul: 1 851 975 arrivées.
Le total peut être supérieur à 100%
du fait des réponses multiples.



Tronçons routiers	Communes	Moy. Jour annuelle	Moy. Jour Janvier 2015	Moy. Jour Aout 2015	Evolution saisonnière (en %)
RD536	Montpezat/ B.	2 444	1 876	3 372	80
RD111	Grospièrres	5 369	2 985	10 958	267
RD290	Saint Rémèze	796	129	2 102	1 529
RD104	Vesseaux	7 047	5 424	8 870	64
RD104	Lachapelle-s/A	11 436	9 653	13 865	44
RD104	Laurac en V.	9 180	6 483	12 165	88
RD104	Saint-Paul-le J.	3 978	2 820	6 324	124
RD579	Pradons	5 961	3 696	10 883	194
RD579	Ruoms	9 612	5 709	18 192	219
RD579	Vagnas	2 980	1 775	5 279	197



(source : plan départemental de désenclavement routier 2008)

Le secteur des Gorges de l'Ardèche est particulièrement affecté par ce trafic saisonnier. A Grospièrres ou à Ruoms, le rapport est de 1 à 3 entre janvier et août. Le trafic peut même être multiplié par 16 sur la route touristique des Gorges ou sur la RD290 à Saint-Remèze (129 voitures comptabilisées en janvier 2015 contre 2 102 en août 2015). Pour ces utilisateurs occasionnels des routes départementales et selon les résultats de l'enquête de clientèle réalisée par le Comité Départemental de Tourisme de l'Ardèche en 2005 dans le Sud Ardèche, la qualité du réseau ne semble néanmoins pas leur poser problème.

Ces flux touristiques estivaux créent ou renforcent le phénomène de congestion routière sur certains secteurs. A l'échelle du SCOT, les embouteillages sont peu représentés et ultra-localisés. Seuls 3 secteurs s'avèrent sensibles :

- à l'entrée des Gorges de l'Ardèche à partir de la traversée de Ruoms jusqu'à Vallon-Pont-d'Arc et sur le tronçon « Rosières / Joyeuse ». Ces 2 points de ralentissement sont très majoritairement causés par les migrations touristiques.
- autour de l'agglomération albenassienne (du carrefour giratoire de Saint-Etienne-de-Fontbellon, Aubenas et Saint-Sernin jusqu'au carrefour giratoire de Ponson-Moulon à Aubenas en passant par celui des Terres de Millet). Cette congestion routière est davantage influencée par les entrées-sorties « travail et école ».

► Le transport routier de marchandises

L'Ardèche étant située en marge des principaux axes de transports (autoroutes, TGV, aéroports), les établissements de transport de marchandises, de messagerie, de déménagement ou de location de véhicules avec chauffeurs, de même que les locaux de stockages, sont peu représentés sur le secteur. Cependant, la RN102 constitue un axe de transit majeur entre le Massif Central et la Vallée du Rhône. Couplée à l'A75, elle s'avère une alternative économique prisée à l'A7 payante. Le trafic de poids lourds y représente ainsi près de 10% de la circulation totale. Pour autant, aucune aire de repos publique dédiée aux camions n'existe le long de la RN102.

TRANSPORT EXCEPTIONNEL 72 TONNES AUTORISÉ

RD 104 : Aubenas - Les Vans / Les Vans - St Paul le jeune
 RD 103 : Lavilledieu - Vogüe
 RD 579 : Vogüe - Vallon Pont D'arc
 RD 111 puis RD 901 : Ruoms - Berrias et Casteljou
 RD 4 : Vallon Pont D'arc - Bourg St Andeol

TRANSPORT EXCEPTIONNEL 94 TONNES AUTORISÉ

RD 103 : Lavilledieu - Vogüe
 RD 579 : Vogüe - Vallon Pont D'arc
 RD 111 puis RD 901 : Ruoms - Berrias et Casteljou

Les routes répertoriées comme Itinéraires de transports exceptionnels sont les RN102, RD104, RD579, RD578, RD103, RD4, RD201, RD901 et RD111. Leur classement nécessite de conserver certaines caractéristiques de gabarit pour permettre le passage des

Les routes autorisant le transport de marchandises ou de matières dangereuses sont les RN102, RD104, RD104A, RD579, RD578, RD103, RD4, RD201, RD901 et RD111. Elles sont notamment utilisées pour le transport des bouteilles de gaz à destination des campings bien implantés en Ardèche Méridionale. L'arrêté du Conseil départemental « DRD-S-10-0160-78P du 10 janvier 2011 », fixe quant à lui une interdiction générale de transit pour les transports de matière dangereuse sur la

Problématique de transit poids lourds sur la RD104 entre Aubenas-Privas-Le Pouzin puisque le col de l'Escrinet est interdit aux poids lourds de plus de 26 tonnes.

De nuit, il est ainsi fréquent de croiser plusieurs camions garés sur le bas côté à l'entrée du carrefour giratoire de Ponson Moulon.

► Le transport fluvial : Un convoi fluvial qui transporte 5 000 tonnes de marchandises équivaut à 200 camions.

Le fleuve rhodanien est un axe de transport à ne pas négliger, même si la zone fluviale se situe en dehors du SCOT. Le 1^{er} port à proximité est celui de Viviers. En plus de favoriser la pratique d'activités nautiques, il possède un quai fluvial autorisant l'amarrage de bateaux de commerce et de navires de croisière. Plusieurs compagnies de tourisme fluvial profitent de cette étape chaque semaine, entre avril et novembre. Depuis une décennie, le transport fluvial de marchandises y stagne au profit de la navigation de croisière et de loisirs, laquelle ne cesse de se développer sur le Rhône.

Le transport fluvial n'absorbe aujourd'hui que 2% de la totalité des marchandises transportées dans la Vallée du Rhône, un volume qui pourrait facilement être multiplié par 5. Le fleuve peut en effet accueillir des bateaux de grand gabarit (de 1 000 à 3 000 tonnes) ainsi que des convois allant de 1 250 à 18 000 tonnes (source : Région Rhône-Alpes et Voies Navigables de France).

V.2 Le travail et l'école : des déplacements inévitables

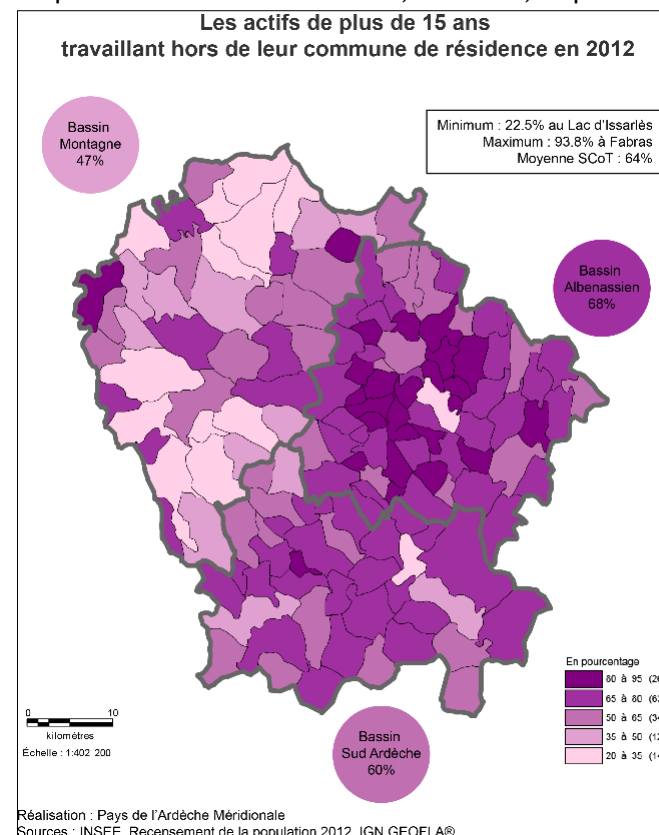
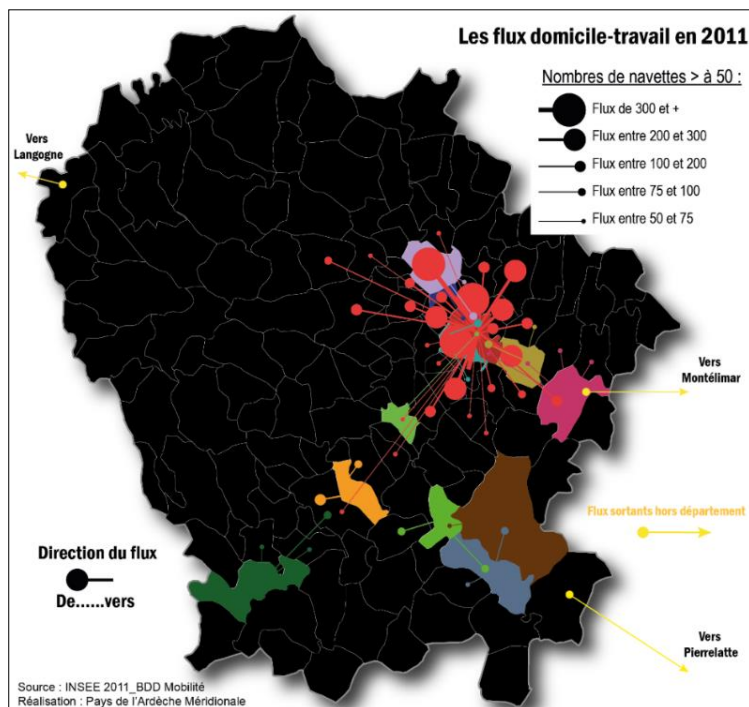
V.2.1 Les mobilités pendulaires : une déconnexion entre lieux de résidence et de travail

Selon l'INSEE, en 2011, 82% des actifs ardéchois de plus de 15 ans utilisent quotidiennement leur voiture pour se rendre à leur travail, contre 1,8% pour les transports en commun.

Plus le taux d'actifs travaillant hors de sa commune de résidence est faible, plus la commune capte des populations extérieures par l'emploi. C'est principalement le cas du pôle d'emplois d'Aubenas où la majorité des actifs des communes alentours vient travailler. A l'inverse, les communes sous influence péri-urbaine de l'aire albenassienne affichent les taux les plus forts avec 65% de leurs actifs au minimum qui travaillent hors de leur commune de résidence.

L'analyse des flux domicile-travail pour l'année 2011 montrent que l'essentiel des navetteurs (> à 50 flux) reste dans le périmètre du SCOT. Seuls quelques flux sortent du territoire vers Pierrelatte et Montélimar notamment. Dans la majorité des communes du bassin montagne, les actifs travaillent sur leur commune de résidence, c'est pourquoi les taux sont faibles. Hormis Langogne où 73 Lespéronais-es s'y rendent quotidiennement pour leur travail, les flux (entrants ou sortants) supérieurs à 50 sont inexistant dans ce bassin. Dans le bassin Sud Ardèche, Les Vans, Vallon Pont d'Arc et Ruoms, sont les plus gros générateurs d'emplois. Ils ne sont respectivement que 39.9%, 37% et 34.8% d'actifs qui vont travailler dans une autre commune.

Au total à l'échelle du SCOT, 57 communes sur les 149 sont concernées par au moins 50 actifs résidents qui partent travailler sur une autre commune en 2011.



Au total, en 2011, ce sont 6 587 déplacements pendulaires qui ont été enregistrés et 80% de ces flux se concentrent dans le pôle d'emplois Albenassien.

Les autres bassins d'emplois secondaires se partagent les 1 346 flux restants comme suit :

- les plus gros flux entrants sont : Joyeuse accueille 215 actifs extérieurs à la commune, 196 actifs extérieurs pour Les Vans, 187 pour Villeneuve de Berg, 159 pour Ruoms, 139 Vallon-Pont-d'Arc ...

- les plus gros flux sortants sont : 199 actifs quittent Lablachère tous les jours pour travailler à l'extérieur, 92 actifs quittent Rosières pour travailler à Joyeuse, 86 actifs habitants Lagorce vont travailler sur Vallon-Pont-d'Arc, 81 actifs habitants Vallon-Pont-d'Arc vont sur Ruoms...

Les distances s'allongent dès qu'il s'agit du pôle d'emplois d'Aubenas et se raccourcissent lorsqu'ils ont lieu sur les pôles d'emplois secondaires.

V.2.2 Des mobilités pendulaires quotidiennes concentrées autour d'Aubenas

Sur les 6 587 navetteurs enregistrés en 2011 (sur une base de flux supérieurs à 50), 80% sont concentrés sur l'agglomération albenassienne, soit 5 241 flux.

Ce recensement mesure un nombre de « migrants alternants » ou « navettes » et non un nombre de déplacements. La fréquence (quotidienne, hebdomadaire...) des déplacements n'est pas observée.

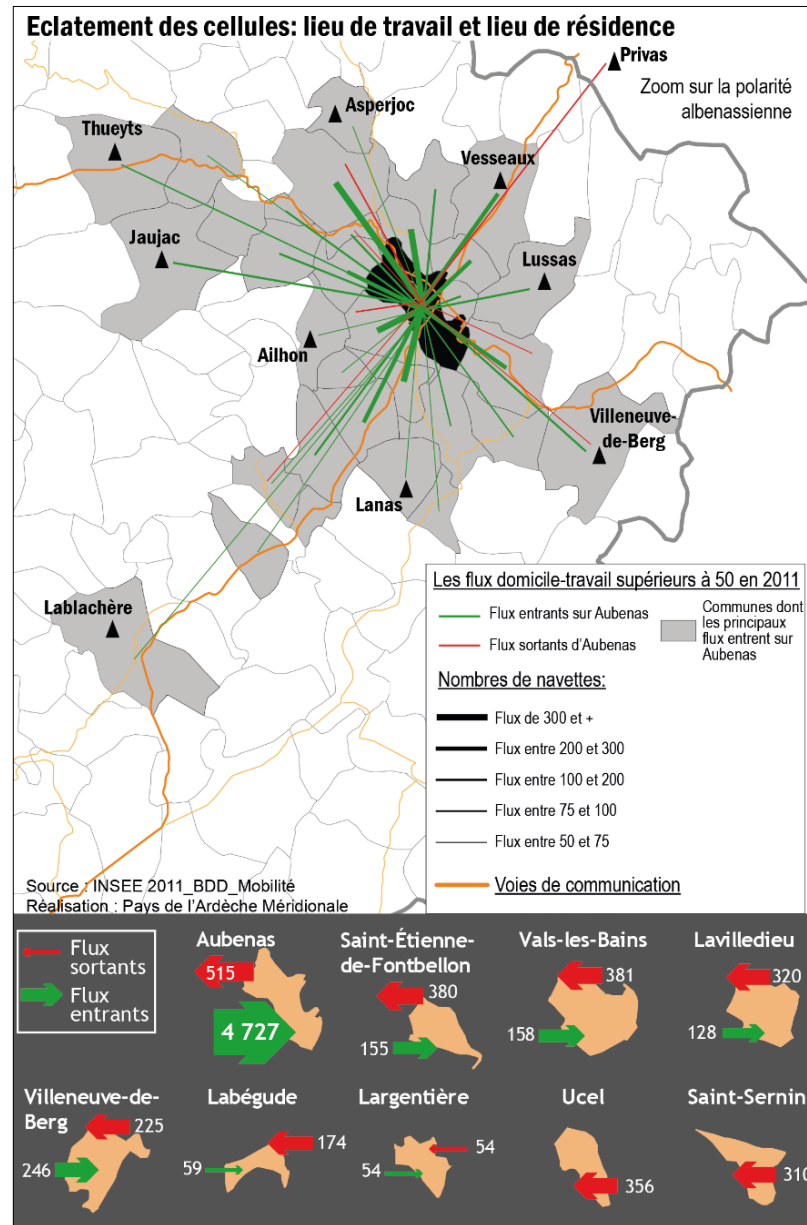
Les flux qui sortent d'Aubenas

Sur ces 5 241 navetteurs, moins de 10% (515 déplacements) sont des actifs qui vivent à Aubenas et qui n'y travaillent pas.

Les destinations de ces flux sortants par ordre d'importance sont : 92 albenassiens travaillent à Saint-Etienne-de-Fontbellon, 91 à Privas, 87 à Vals-Les-Bains, 72 à Lavedieu, 59 respectivement à Labégude et Villeneuve-de-Berg et 54 à Largentière.

Les flux entrants sur Aubenas

72% des mobilités pendulaires du SCoT sont des actifs n'habitant pas Aubenas mais qui s'y rendent quotidiennement pour leur travail. Aubenas est le pôle d'emploi principal du Sud du Département. En 2012, la commune offrait 9 447 emplois pour 3 805 actifs résidents, soit un indicateur de concentration d'emploi de 248. Aubenas offre plus d'emplois qu'elle n'a d'habitants en âge de travailler. Son attractivité rayonne sur les pentes cévenoles, sur le plateau du Coiron et jusque dans le Sud Ardèche.



Plus les actifs sont proches d'Aubenas, plus ils sont nombreux à y travailler. En effet, sur les 4 727 flux entrants quotidiens sur Aubenas :

- 2 613 navettes sont réalisées par les actifs de 9 communes limitrophes à Aubenas. Chacune a plus de 200 actifs au minimum qui travaillent sur Aubenas.

(Vals-les-Bains → Aubenas : 381 / Saint-Etienne-de Fontbellon : 380 / Ucel : 356 / Saint-Sernin : 310... Vesseyeux → Aubenas : 212)

- 1 212 navettes sont réalisées par les actifs de 8 communes situées en 2^e couronne du pôle albenassien

(Vinezac → Aubenas : 177 / Labégude : 174 / Villeneuve-de-Berg : 173 / Saint-Julien-du-Serre : 163... Lussas → Aubenas : 104)

- 902 navettes sont réalisées par les actifs de 13 communes, les plus éloignées d'Aubenas.

(Lalevade-d'Ardèche → Aubenas : 99 / Vogüé : 92 / Saint-Germain : 86 / Thueyts : 76... Laurac en Vivarais ou Largentièrre → Aubenas : 54)

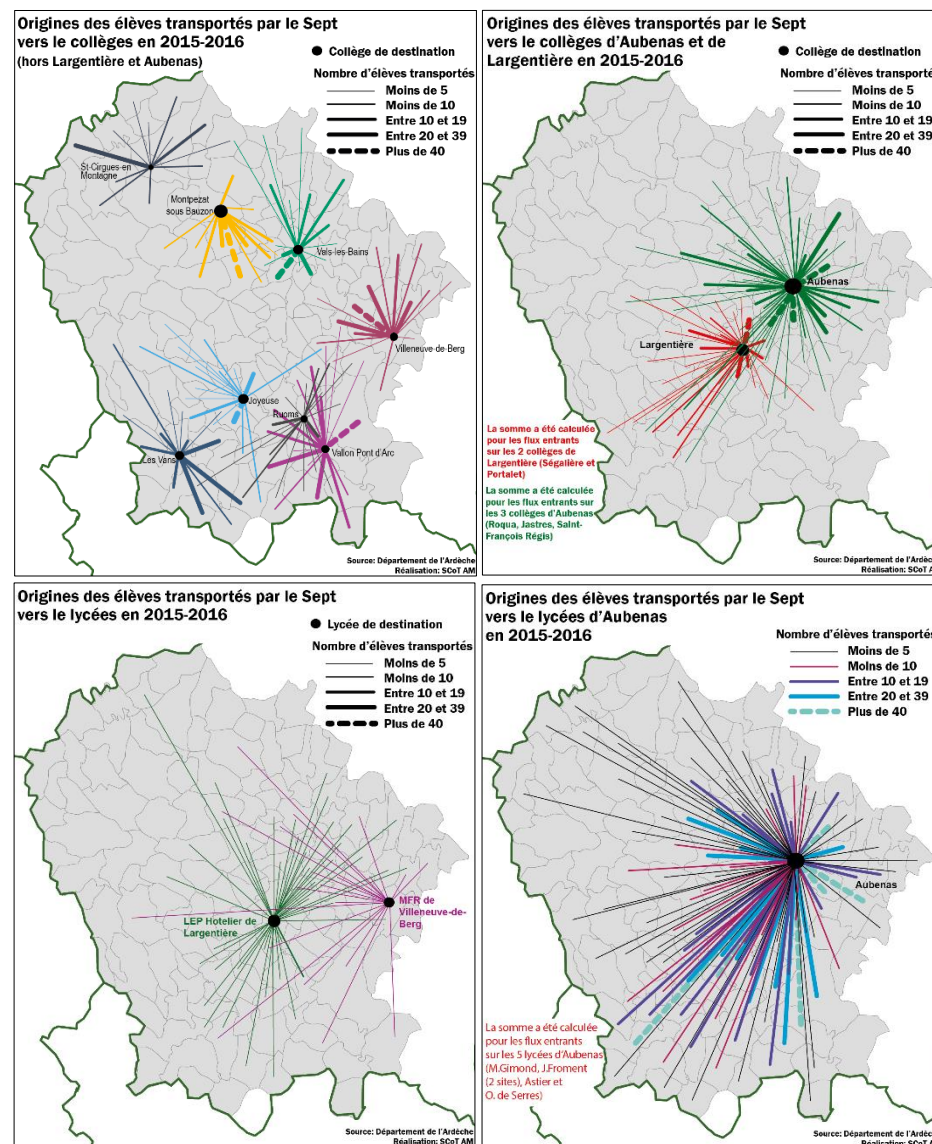
V.2.3 Des mobilités concentrées dans les communes équipées d'infrastructures scolaires

- La majorité des mobilités scolaires effectuée en transport en commun (sources : Académie de Grenoble - service SESPAG et Département de l'Ardèche Direction des Routes 2015-2016)

A l'échelle du SCOT, les transports scolaires sont assurés par le Département sauf sur :

- les 7 communes bénéficiant du réseau Tout' en Bus où le syndicat a conventionné avec le Département pour assurer la prise en charge des écoliers vers leurs lieux d'enseignement. Le transport de ces élèves est assuré par 11 lignes scolaires (en plus des lignes urbaines) bénéficiant à 780 élèves inscrits en 2015-2016 (élèves habitants et étant scolarisés sur le syndicat Tout' en Bus). Néanmoins sur le secteur d'Aubenas se sont entre 3000 et 4000 scolaires transportés chaque jour (en partenariat Tout' en Bus et Département)

- la CC Gorges de l'Ardèche qui a pris la compétence transport où ce sont 420 élèves transportés quotidiennement



D'après l'Académie de Grenoble, sur un total de 7 018 élèves scolarisés dans un collège ou un lycée en 2015 (hors MFR Villeneuve de Berg et Lycée Agricole Olivier de Serre à Aubenas) près de 60% soit 4 171 élèves utilisaient un transport en commun. Sur ces 4 171 élèves, 91% d'entre eux étaient transportés uniquement via les lignes départementales, à savoir 2 226 collégiens et 1 586 lycéens.

Sur les 2 226 collégiens transportés : 23% vont vers l'un des 3 collèges d'Aubenas (507 élèves), 14% sur l'un des 2 collèges de Largentière (298 élèves) et 11% vers le collège de Villeneuve-de-Berg. Les 52% restants (1 176 collégiens) se répartissent sur les 6 autres collèges. Les distances kilométriques parcourues sont plus longues à destination des collèges de Largentière et d'Aubenas que sur les autres collèges. Sur les 1 586 lycéens transportés par le Département, 1 485 (93%) partent à destination d'un des lycées Albenassien. Ces lycées ont un rayonnement sur toute l'Ardèche Méridionale, sauf sur les 2 triangles Issarlès - Le Béage - Cros de Géorand et Lanarce - Borne - Saint-Laurent-les-Bains où aucun lycéen ne va étudier sur Aubenas. Quant aux deux autres sites, ils sont 78 élèves à être transportés sur le LEP Hôtelier de Largentière et 23 élèves vers la MFR de Villeneuve-de-Berg entre 2015 et 2016.

► **Des lignes mises en place spécifiquement pour les étudiants**

Gérées par la Région, deux lignes sont mises en place uniquement les vendredis et dimanches soirs pour transporter les étudiants de l'Ardèche Méridionale vers Grenoble ou Lyon.

V.2.4 Des modes alternatifs en émergence

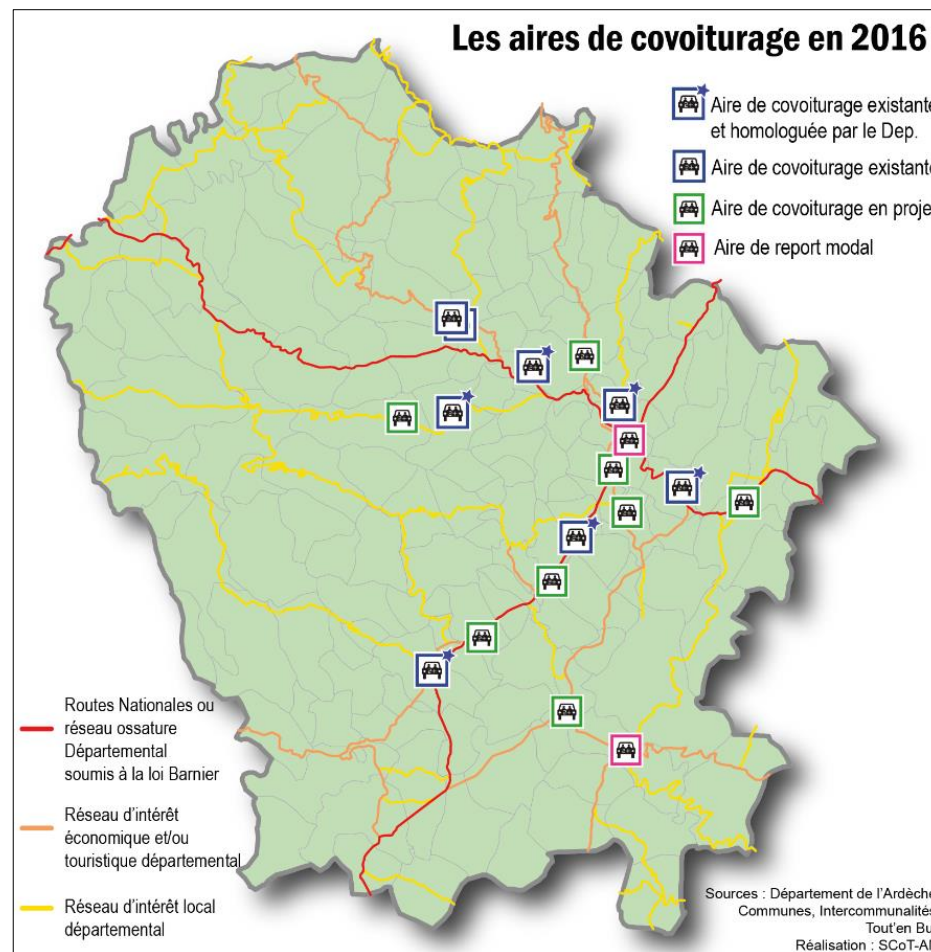
► **Le co-voiturage, une pratique difficilement quantifiable**

Peu d'études quantitatives sur l'utilisation des aires de co-voiturage et de report modal existent sur le territoire pour évaluer la fréquentation. La politique départementale consiste à prévoir l'aménagement d'aires de co-voiturage à proximité d'arrêts de bus (Sept, Région, Tout'en Bus) afin de favoriser l'intermodalité.

Les aires de co-voiturations sont réparties principalement le long des 2 axes structurants : la RN102 et la RD104. En 2015, 17 aires sont localisées sur la carte ci-contre :

- 2 aires de report modal existantes à la gare routière d'Aubenas et à Vallon Pont-d'Arc. L'intermodalité consiste à laisser son véhicule personnel sur une aire de report modal pour utiliser ensuite un moyen de transport collectif.

- 7 aires homologuées par le Département qui offrent un total de 117 places de stationnement au minimum.



Saint-Didier-sous-Aubenas : 37 places Lablachère: 25 places / Lalevade: 15 places / Lavilledieu: 6 places / Jaujac: 5 places/ Saint-Privat: 29 places et Lachapelle-sous-Aubenas dont le nombre de place est aujourd'hui non précisé.

D'après le schéma du Covoiturage, le département de l'Ardèche proposait en 2016 : 78 aires pour un total de 783 places.

- 9 nouvelles aires sont en projet d'aménagement sur les communes de: Rosières, Uzer, Vogüé, Saint-Etienne-de-Fontbellon, Ruoms, Villeneuve-de-Berg, Saint-Julien-du-Serre, Thueyts et La Souche.

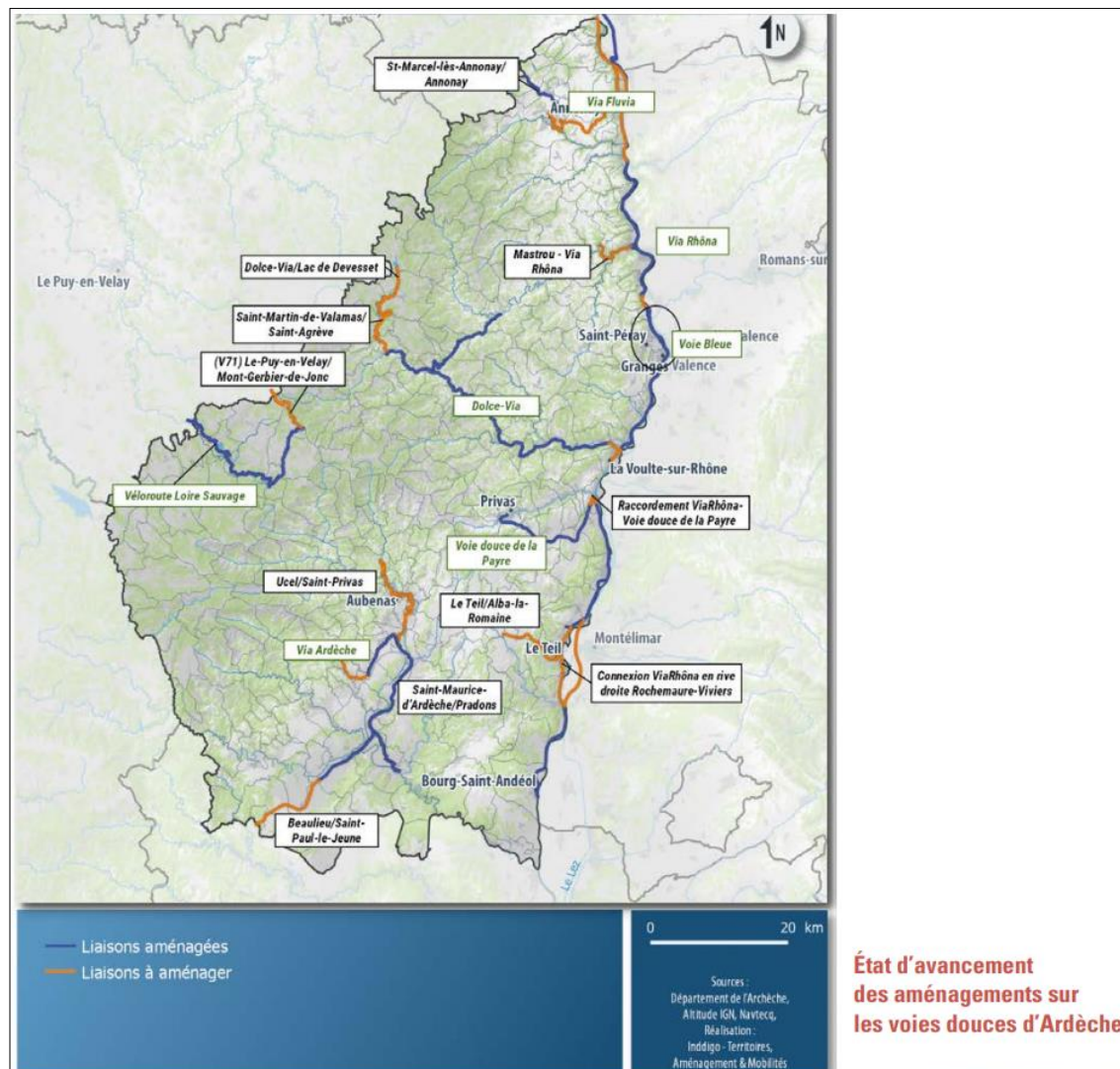
- D'autres aires en aménagement libre existent sur le territoire comme sur les communes de Meyras ou Montpezat-sous-Bauzon où une labellisation par le Département peut s'envisager. D'autres sites comme des aires de stationnement sont parfois utilisés par des co-voitureurs comme ceux du Relais des Côtes à Vinezac ou Terre de Millet.

- ▶ Une offre en mobilité active qui se structure (sauf mention contraire toutes les citations émanent du Schéma Départemental en faveur du vélo 2020-2025)

« La pratique du vélo utilitaire et de loisir porteur de valeurs positives dans le domaine de l'environnement et de la santé, connaît un nouvel engouement.

En quelques années, c'est une offre élargie qui est à la disposition des amateurs de vélo. L'Ardèche compte à ce jour 6 464 km d'itinéraires cyclables destinés à des publics diversifiés :

- Les voies douces d'Ardèche (267 km à terme) que sont la Dolce Via (93 km), la voie verte de la vallée de la Payre (20 km), la Voie Bleue (12 km), la Via Ardèche (70 km à terme) et la Via Fluvia (V73, 25 km à terme)
- La ViaRhôna (EV17, 94 km)
- Sur les routes de l'Ardéchoise (4 232 km de circuits)
- Les boucles VTT
- La grande traversée de l'Ardèche en VTT (315 km)



» Les voies vertes* et douces** se développent et d'autres tronçons routiers existants sont aménagés pour introduire des pistes cyclables à la charge du Département ou des Communautés de Communes.

Les objectifs sur Schéma Départemental 2020-2025 sont les suivants :

- Développer la pratique du vélo au quotidien
- Optimiser le potentiel de découverte du territoire ardéchois
- Conforter l'offre de services à destination des touristes et des habitants
- Promouvoir la pratique et accompagner les changements de comportement

Voies vertes* : aménagement en site propre où l'usage est exclusivement réservés aux piétons et aux vélos.

Voies douces** : portions de voirie aménagées pour sécuriser la circulation des cycles mais partagées avec les voitures.

Depuis 2017, la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes et la Communauté de Communes « De Cèze Cévennes » on mis en place un protocole de coopération afin de mettre en œuvre un projet commun de voie verte entre les deux territoires. Cette voie verte sera la continuité de la portion « Via Ardèche » déjà réalisée en amont de Saint-Paul le Jeune. Elle reliera le Gard et l'Ardèche et s'intégrera dans le réseau transversal de la ViaRhôna, voie douce qui doit relier le Léman à la méditerranée. L'objectif est de proposer un itinéraire de voie verte passant par Bourg St-Andéol, la grotte Chauvet, Vallon Pont d'Arc, Gros-pierres, Beaulieu et entrer dans le Gard par le tunnel qui relie St-Paul-le-Jeune à Gagnières. Côté Gardois, la voie verte desservira Bordezac, Peyremale, Robiac-Rochessadoule, puis arrivera à St-Ambroix et sa future éco-gare multimodale. La voie s'éclatera ensuite pour couvrir les communes du cœur de De Cèze Cévennes. A travers ce projet touristique c'est l'activité économique qui sera relancée. L'inauguration de la première portion de la voie verte comprenant l'aménagement du tunnel de Saint-Paul-le-Jeune et la liaison avec Gagnières est prévue pour fin septembre 2022.



www.monardechoise.com

► Les circuits sur routes :

- l'Ardéchoise où l'ensemble du parcours sont balisés de manière permanente. Ce sont 13 itinéraires qui parcourent le département allant de 85 à 620 km.
- le circuit Mont Gerbier de Jonc à Issarlès est la 1^{ère} étape de La Loire à vélo.

► En plus du vélo sur route, plusieurs collectivités se sont engagées dans le développement des voies actives :

- 2 tronçons en voies vertes : Pradons-Gros-pierres avec un projet de connexion à la voie verte de Vogüé. « D'une longueur totale de 28 kilomètres entre Vogüé et Gros-pierres, la voie verte offrira un linéaire sécurisé ouvert à la circulation des piétons, joggers, cyclistes, cavaliers, rollers et personnes à mobilité réduite sur une partie du tracé. » CC Gorges de l'Ardèche



Source : CC Gorges de l'Ardèche

A terme, cette voie verte a pour objectif de relier Pont-de-Labeaume à Saint-Paul-le-Jeune.

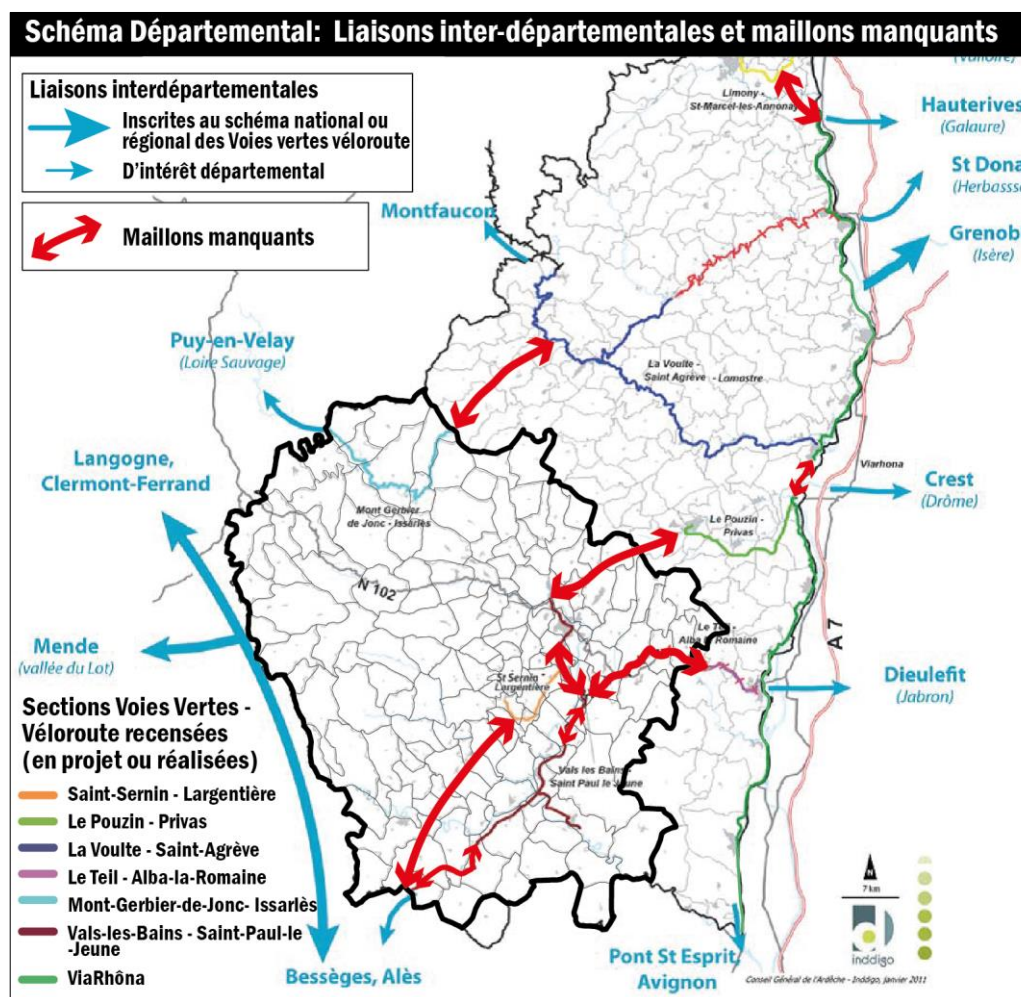
- 2 tronçons entre Labégude-Aubenas et Ucel-Saint-Privat pour un projet de voie douce qui relierait les communes entre Vals-les-Bains et Saint-Didier-sous-Aubenas. « Un 1^{er} tronçon d'une longueur de 1,7km a été aménagé depuis le pont de la déviation de Labégude jusqu'au chemin du Four quartier Roqua à Aubenas. Un 2^e tronçon est prévu entre Pont d'Ucel et Saint-Privat et une jonction entre les deux tronçons à travers Pont d'Aubenas via des aménagements urbains spécifiques ». CCPAV

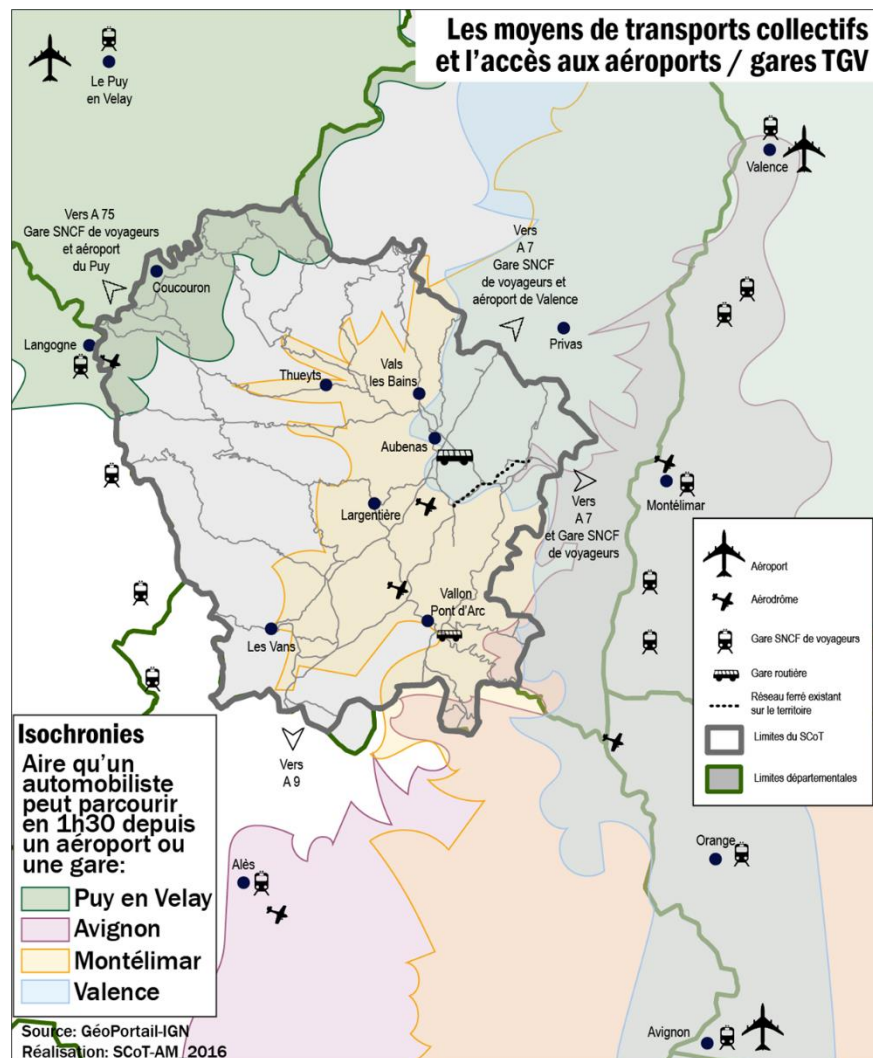


Source : CC Pays d'Aubenas Vals

- La ViaRhôna : ce linéaire a pour objectif de relier les rives du lac Léman aux plages de la Méditerranée à vélo en suivant le fleuve Rhône par une voie verte. « Les itinéraires cyclables « La Route du Rhône » (350 km en Suisse) et « ViaRhôna » (815 km en France) s'unissent pour intégrer le réseau EuroVelo, leur permettant ainsi d'accéder au rang de véloroute européenne. » ViaRhôna

Le Schéma Départemental en faveur du Vélo a identifié plusieurs maillons manquants pour connecter les voies vertes et les tronçons aménagés pour le vélo-route afin de créer un réseau pouvant répondre à tous les usagers. En plus de ces maillons identifiés à l'échelle départementale, le SCoT pourra identifier les secteurs où des principes de connexions intercommunales pourront être envisagés, en s'appuyant notamment sur les études de faisabilité réalisées par plusieurs communautés de communes comme Vinobre, Val de Ligne ou Pays des Vans en Cévennes.





V.3 Une offre en transport en commun adaptée aux densités humaines

Les transports en commun doivent répondre à des demandes de déplacements de plus en plus variées, rapides et changeantes que seule la voiture semble pour le moment remplir. Cependant les coûts d'exploitation engendrés par la mise en place de lignes cherchant à répondre à ces déplacements constitueraient un énorme fardeau économique pour les collectivités locales, en contradiction avec l'article 1 de la LOTI « *Le système de transports intérieurs doit satisfaire les besoins des usagers dans les conditions économiques, sociales et environnementales les plus avantageuses pour la collectivité.* »

V.3.1 *Une accessibilité restreinte par des temps de parcours importants*

Aubenas, capitale de l'Ardèche Méridionale, se trouve à 43 km de Montélimar, 70 km de Valence, 93 km du Puy en Velay, 164 km de Saint-Etienne, 166 km de Grenoble, ou encore à 174 km de Lyon. En Ardèche Méridionale, il est d'usage de ne pas parler en kilomètres mais en temps de parcours. Le territoire de l'Ardèche méridionale reste enclavé et éloigné des grands moyens de transports collectifs comme les aéroports et les gares TGV. En effet, la carte montre que seuls :

- le Plateau Ardéchois est desservi en moins de 1h30 de l'aéroport du Puy en Velay ou de sa gare TGV et bénéficie aussi d'une proximité avec la gare de Langogne.
- le Plateau du Coiron jusqu'à Aubenas est desservi en moins de 1h30 de l'aéroport de Valence et de sa gare TGV et peut se situer à moins de 30 min de la gare de Montélimar.
- Des secteurs communaux ultra-localisés (Orgnac-L'Aven, Saint-Rémèze, Saint-Pons et Saint-Jean-le-Centenier) sont desservis en moins de 1h30 de l'aéroport ou la gare d'Avignon.

Une partie des pentes cévenoles (Massif du Tanargue et la diagonale Mézilhac-Montselgues) n'a pas accès en moins de 1h30 aux gares ou aéroports du Puy, Valence, Montélimar ou Avignon.

Sur le territoire de l'Ardèche Méridionale, il existe une gare routière à Aubenas et à Vallon Pont d'Arc servant aussi comme aire de report modal ainsi que 3 aérodromes sur les communes de Lanas, Ruoms et Lespéron.

L'aérodrome de Lanas, construit dans les années 1970, n'était plus en état de fonctionner depuis 2009. La CCI Ardèche méridionale, jusque-là gestionnaire de la structure, a transmis cette gestion de l'aérodrome au Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche, le SDEA⁶, soutenu par le Conseil Départemental.

Conscient de l'importance d'impliquer les collectivités locales, le SDEA a sollicité les communautés de communes du sud Ardèche pour qu'elles participent à la reprise. Huit d'entre elles ont répondu favorablement et sont associées techniquement et financièrement au fonctionnement de l'aérodrome (budget de fonctionnement 125 000 € par an). Résultat, après plus de 1 M€ d'investissement financé par le Sdea et le Conseil général, l'aérodrome est redevenu opérationnel depuis l'été dernier (2013). Parmi les travaux effectués, on compte :

⁶ Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement. Il intervient dans divers domaines qui relèvent des compétences juridiques de ses adhérents, en leur apportant le complément d'ingénierie technique, administrative et financière dont ils peuvent avoir besoin pour concrétiser leurs projet.

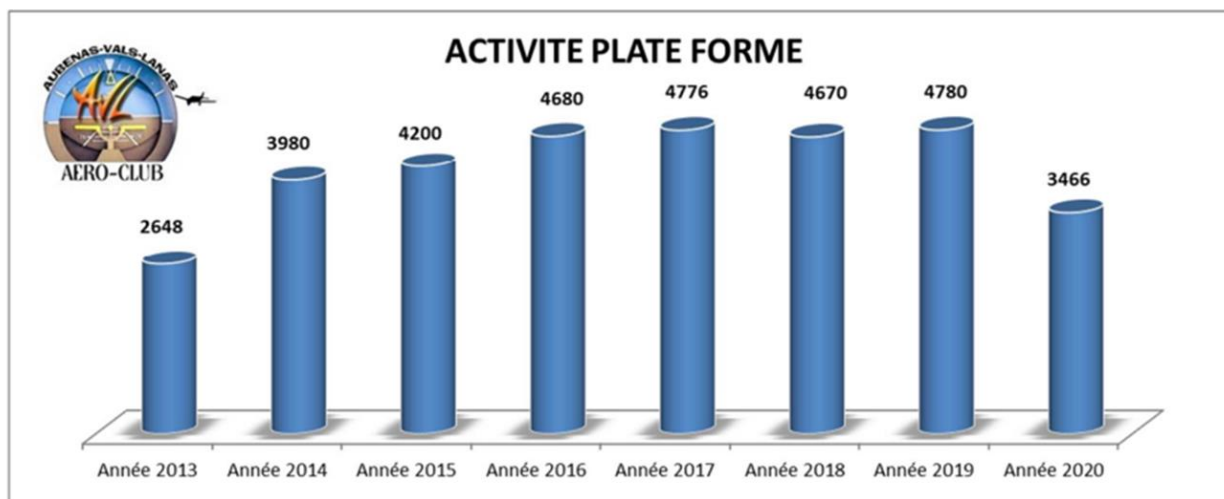
- La piste d'atterrissage ;
- Implantation de clôtures et de portails ;
- Création d'une station de carburant automatisée ;

L'aérodrome accueille également des Canadairs, des hélicoptères ainsi que des avions de tourisme. Une personne a été recrutée pour la surveillance, l'entretien et la gestion de l'aérodrome.

Le site de l'aérodrome d'Aubenas-Vals-Lanas, accueille à l'heure actuelle 19 entreprises⁷. Sept d'entre elles sont liées à l'aéronautique. On recense notamment une entreprise de fabrication d'ULM « air création » basée en Ardèche depuis 1982. Il s'agit de l'une des premières sociétés françaises de conception et de fabrication d'aéronefs Ultra Légers Motorisés qui est aujourd'hui leader mondial sur le marché des ULM de type Pendulaire (Deltaplans Motorisés-DPM). L'entreprise Heli-Arc propose quant à elle des vols en hélicoptère panoramiques, des vols événementiels (baptêmes, mariages, anniversaires, séminaires, retraites, manifestations).

L'aéroclub propose des formations de licence de pilote privé et de licence de pilote d'avion léger. Il s'attache à moderniser ses installations à l'image de la réfection du club house en 2022.

L'aérodrome d'Aubenas-Vals-Lanas a connu une hausse constante de sa fréquentation depuis 2012 passant de 2 900 atterrissages, à 3 900 en 2014. Ces chiffres n'ont cessé de croître jusqu' aux deux confinements liés au Covid qui ont induit une baisse générale de l'activité de l'aérodrome de l'ordre de 30%. Toutefois, l'activité est en train de repartir sur le site en 2022. Les chiffres présentés ci-dessous sont des pointages à minima. En effet il s'agit de pointage effectué par le responsable de l'aéroclub pendant sa présence sur la plate-forme. De plus, ils ne tiennent pas compte de l'activité des parachutistes, qui à priori, n'ont pas été trop impactés par la crise.

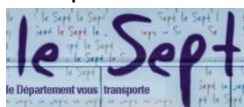


⁷ Source : <https://simplanter.fr/zone-activites/aerodrome-aubenas-vals-lanas-lanas#companies> septembre 2022

Par ailleurs, la zone d'activité de l'aérodrome se situe dans un secteur très attractif sur l'axe structurant « Aubenas-Alès ». Le site accueille également une centrale solaire.

V.3.2 Une desserte des transports collectifs différenciée selon les zones de densité

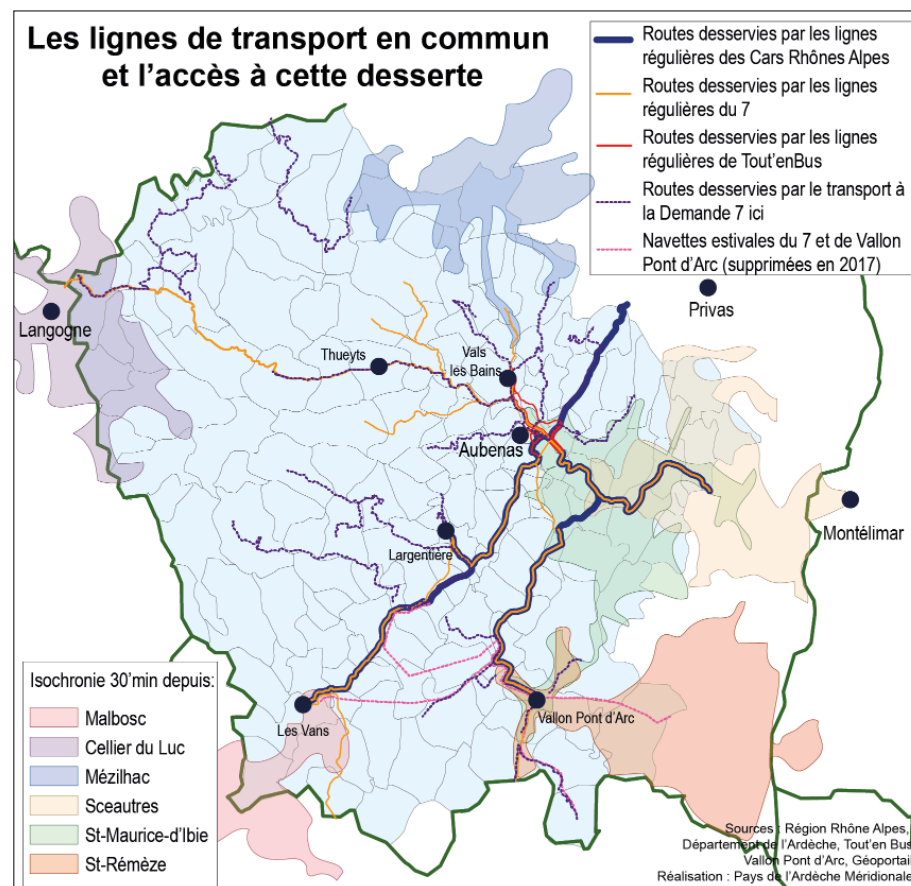
Du fait des faibles densités, la demande en transport public se retrouve très dispersée et par conséquent plus difficile à satisfaire. De plus, les personnes ne se déplacent pas de la même manière, ni en même temps, ce qui complique d'autant plus la mise en place d'un système de transport public. La compétence Transport est d'abord assurée par le Département pour les enfants handicapés et la Région.



► Le Sept :

En Ardèche Méridionale, le réseau est composé de 6 lignes régulières dont les temps de parcours entre les points extrêmes de départ et d'arrivée sont plus longs qu'un trajet en voiture car le nombre d'arrêt en bus sur une même commune peut parfois être démultiplié :

- Ligne 17 (Aubenas < Mayres < Langogne), *trajet complet en 1 h 30 contre 1 h 15 en voiture / 37 arrêts dont 35 en Ardèche Méridionale*
- Ligne 16 (Aubenas < Burzet < Montpezat-sous-Bauzon), *trajet complet en 40 min contre 40 min en voiture et pourtant la ligne dessert 38 arrêts dont 7 sur Montpezat-sous-Bauzon ou Lalevade et 8 sur Meyras.*
- Ligne 102 (Aubenas < Antraigues), *trajet complet en 40 min contre 25 min en voiture / 19 arrêts dont 8 uniquement sur Vals-les-Bains*
- Ligne 103 (Aubenas < La Souche), *trajet complet en 45 min contre 30 min en voiture / 25 arrêts dont 9 uniquement sur Jaujac*
- Ligne 13 (Aubenas < Largentière < Les Vans < Alès), *trajet complet en 2h10 contre 1h30 en voiture / 44 arrêts dont 39 en Ardèche Méridionale*
- Ligne 15 (Aubenas < Vallon-Pont-d'Arc < Avignon) *trajet complet en 2 h 45 contre 1 h 45 en voiture / 27 arrêts dont 24 en Ardèche Méridionale*



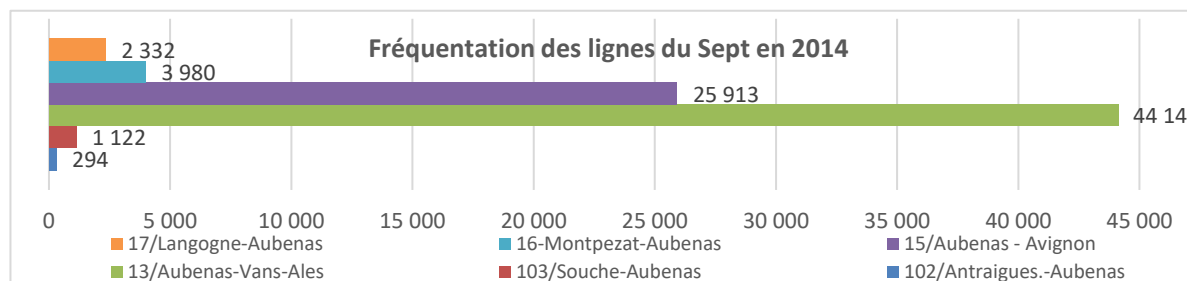
Ce sont les lignes à destination de la Montagne Ardéchoise qui sont les plus rapides au regard du temps de trajet effectué par une voiture. Toutes les communes situées sur les contours du périmètre du SCoT ont accès à au moins 1 arrêt de bus en moins de 30 min.



Les chiffres de fréquentation des lignes fournis par le Département montrent qu'en 2014 ce sont les lignes 15 mais surtout 13 qui marchent le plus. En effet sur les 77 790 trajets effectués, 57% concerne la ligne 13 et 33% la ligne 15.

► **Cars Région :**

Il existe 3 lignes régulières qui assurent des liaisons entre l'Ardèche Méridionale et le nord de la région Rhône-Alpes, principalement vers Valence. Il n'existe pas de lignes de car entre l'Ardèche méridionale et l'Auvergne, la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes pourrait peut-être conduire à une réflexion sur ce sujet.



Ligne 73 : Aubenas < Privas < Valence ville TGV *trajet complet en 2 h 25 contre 1 h 25 en voiture / 23 arrêts dont 6 en Ardèche Méridionale*
51 cars par jour, **340 000 voyageurs en 2014** soit en moyenne 20 par service. En 2014, l'enquête « Origines-destinations des lignes » réalisée par la Région a montré que 48% des déplacements étaient professionnels, 32% pour un motif personnel et 21% pour un déplacement scolaire ou universitaire.

Ligne 74 : Les Vans < Aubenas < Montélimar < Valence TGV *trajet complet en 3 h 20 contre 2 h en voiture / 23 arrêts dont 17 en Ardèche Méridionale*
36 cars par jour, **150 000 voyageurs en 2014** soit en moyenne 13 par service. En 2014, l'enquête « Origines-destinations des lignes » a montré que 30% des déplacements étaient professionnels, 54% pour un motif personnel et 16% pour un déplacement scolaire ou universitaire.

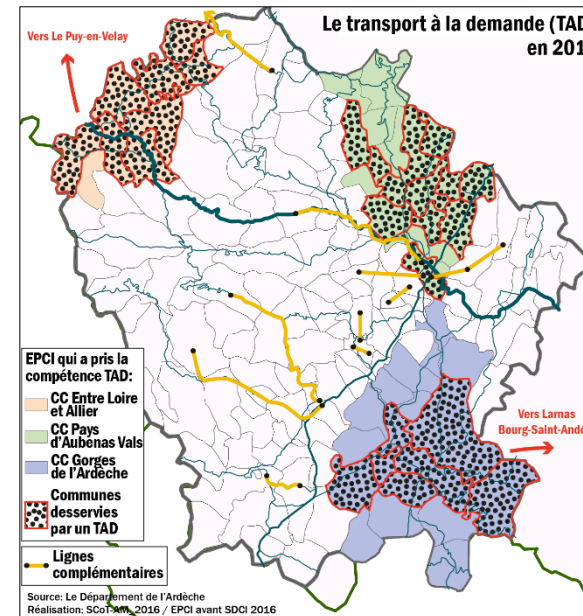
Ligne 76 : Vallon-Pont-d'Arc < Valence TGV *trajet complet en 2 h 35 contre 1 h 45 en voiture / 12 arrêts dont 10 en Ardèche Méridionale*
2 cars par jour renforcés à 8 par jour en été, **27 000 voyageurs en 2014** soit en moyenne 14 par service. En 2014, l'enquête a montré que 43% des déplacements étaient professionnels, 38% pour un motif personnel et 19% pour un déplacement scolaire ou universitaire.

Au total ce sont **89 cars Région** par jour qui traversent l'Ardèche Méridionale dont 81 qui passent par Aubenas.

► **Le TAD : un service adapté pour les zones rurales non desservies par le Sept ou les Cars Région**

Sept Ici regroupe l'ensemble des services de transports à la demande dont l'organisation est confiée aux collectivités locales qui en font la demande et qui en ont la compétence (communes ou communautés de communes). Le Département finance le déficit d'exploitation de ces services entre 50 et 60 %.

Les collectivités proposant ce service sont :



- **CC Gorges de l'Ardèche qui propose 5 lignes** : Salavas > Vallon-Pont-d'Arc / Grospierres > Ruoms / Larnas > Saint-Rémèze > Bourg-Saint-Andéol / Vallon-Pont-d'Arc > Lagorce et Sampzon > Ruoms.

- **CC Entre Loire et Allier qui propose 4 lignes** : Lac d'Issarlès > Issarlès > Lachapelle-Graillose > Coucouron / Lanarce > Issanlas > Coucouron / Lac d'Issarlès > Lachapelle-Graillose > Coucouron > Lavillatte > Lespéron > Le Puy-en-Velay / Lac d'Issarlès > Lachapelle-Graillose > Coucouron > Lanarce > Lavillatte > Lespéron et Langogne

- **CC Pays d'Aubenas Vals qui propose 4 lignes** : Saint-Joseph-des-Bancs > Genestelle > Saint-Andéol-de-Vals > Vals-les-Bains > Aubenas / Saint-Andéol-de-Vals > Saint-Julien-du-Serre > Aubenas > Vals-les-Bains / Aizac > Labastide > Asperjoc > Vals-les-Bains > Aubenas / Saint-Michel-de-Boulogne > Saint-Etienne-de-Boulogne > Vesseaux > Aubenas > Vals-les-Bains.

D'autres lignes viennent compléter le réseau actuel : Darbres > Lussas > Aubenas / Lentillères > Aubenas / Thueyts > Aubenas / Sablières > Joyeuse / Valgorge > Joyeuse / Volpillaire > Largentière / Sainte-Eulalie > Le Béage > Le Puy-en-Velay / Fons > Saint-Etienne-de-Fontbellon / Chassiers > Largentière / Casteljau > Les Vans.

V.3.3 Les Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM)

La CC Gorges de l'Ardèche a activé comme compétence facultative en Janvier 2016 «l'Organisation et la gestion des mobilités y compris « transport à la demande » en y incluant l'option « service de location de vélos». La Communauté de Communes en partenariat avec le Département assurent les navettes locales et gratuites le temps de l'été. Six navettes parcourent le territoire dont une exclusivement réservée pour la Caverne du Pont d'Arc (7 A>R/jour) et le Grand Site de l'Aven d'Orgnac (4 A>R/jour).

La 2^e AOM est portée par le Syndicat Tout'en Bus et s'organise autour d'un véritable réseau de transport urbain : **Tout'en Bus**. Le Syndicat Tout'en Bus regroupe à présent **7 communes** : Aubenas, Labégude, St Didier-Sous-Aubenas, St-Etienne-de-Fontbellon, St-Privat, Ucel et Vals les Bains, et représente une population d'environ 24 000 habitants en 2013(sans compter les touristes).

Les principales compétences du syndicat Tout'enbus sont :

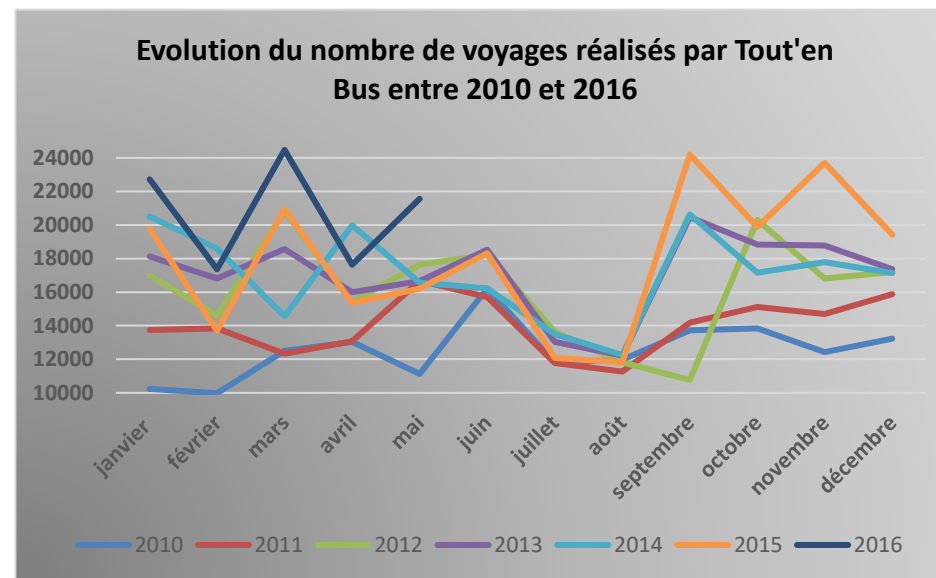
- le transport urbain
- le transport scolaire
- la gestion de la gare routière d'Aubenas
- la location de Vélos à assistance électrique (VAE)
- les nouvelles formes de mobilité : parkings de covoiturage, parkings relais déplacements doux.

Depuis la mise en place du réseau en 2007, la fréquentation de celui-ci n'a cessé d'augmenter. En 2010, près de 150 000 voyages ont été réalisés sur le réseau Tout'en Bus y compris scolaires (hors services spéciaux scolaires). C'est une progression de + 150% par rapport à 2007 où 61 000 voyages avaient été effectués. En 2015, ce sont plus de 215 000 billets qui ont été compostés, soit une évolution de + 43% par rapport à 2010.

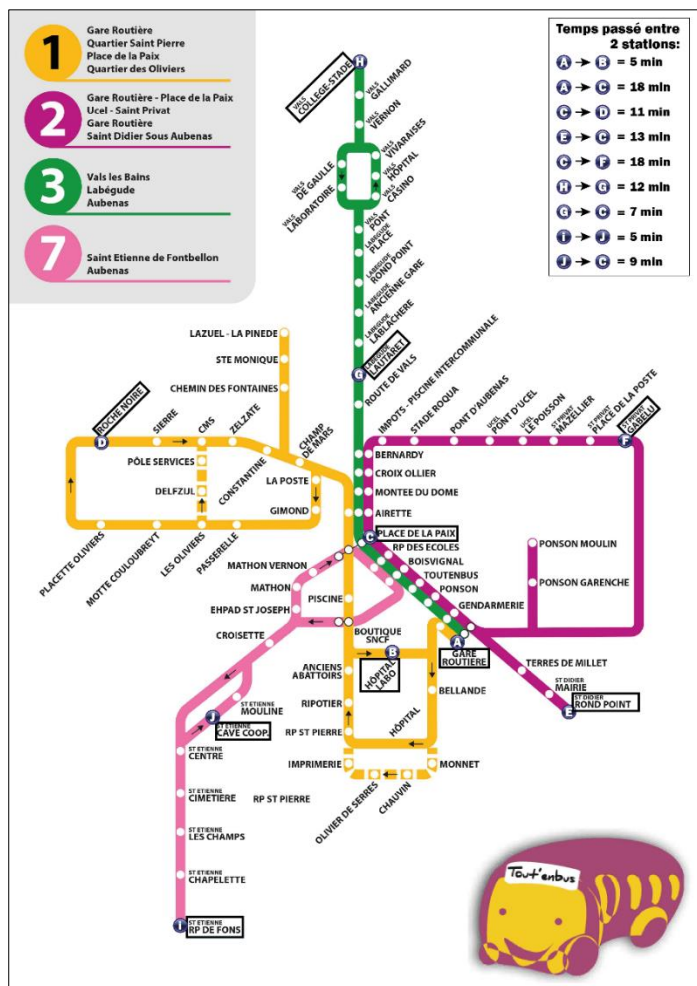
L'évolution mensuelle du nombre de voyages entre 2010 et 2016 montre :



- une fréquentation toujours en baisse en été (juillet>aout) peu importe les années
- un 1^{er} semestre 2016 très prometteur
- des évolutions positives en hausse année par année mais quelques fois pointées par des variations mensuelles en baisse (exemple : moins de voyages en janvier 2015 qu'en janvier 2014 ou en octobre 2015 par rapport à 2012...)



La ligne 3 Aubenas>Labégude>Vals est la ligne la plus fréquentée : cette ligne représente 47% des ventes de titres pour 40% des voyages effectués. La ligne 7 qui dessert st Etienne de Fontbellon - Aubenas n'a été mise en place que depuis septembre 2015. Les 4 lignes principales s'articulent autour de la place de la paix (centre -Aubenas et à la gare routière d'Aubenas).



En 2012, une étude **Le Plan de Déplacements Inter Entreprises** et administrations (PDIE) a été mise en place par le syndicat pour analyser la structure des déplacements pendulaires dans l'agglomération albenassienne. Ce sont 15 structures qui ont participé à l'enquête totalisant 2 300 emplois à peu près tous localisés sur la commune d'Aubenas. L'enquête mobilité a révélé que 23% des salariés font moins de 4km en voiture, 26% entre 4 et 8 km, 25% entre 8 et 15 km et 26% plus de 15 km. **En moyenne, un salarié réalise 11 km et 15 minutes de trajet.** Presque la moitié des salariés (49%) font moins de 8 km pour se rendre à leur travail alors qu'il sont 86% à utiliser leur voiture et seulement 1% à utiliser les transports publics. Avec un potentiel théorique de 44%, la marge de manœuvre est considérable pour sensibiliser les salariés qui parcourt moins de 8 km pour aller travailler à utiliser les transports publics.

D'après l'étude du PDIE, il n'y a que 1% de salariés qui utilisent le vélo quotidiennement pour se rendre au travail. Avec un potentiel théorique à 24%, la marge de manœuvre est de plus de 23 points. C'est pourquoi Tout'en Bus propose désormais un service de location de vélos à assistance électrique depuis 2015. Le syndicat gère une flotte de 84 vélos.



V.4 Les projets d'infrastructures à fort impact pour le SCOT

Plusieurs projets d'aménagement routiers ou ferroviaires sont en réflexion au sein du périmètre du SCOT ou à l'extérieur du territoire mais qui auront tout de même un impact sur le transport et les déplacements :

- Un projet routier : la déviation nord de Le Teil
- Deux projets ferroviaires : la Gare TGV Montélimar-Allan et la réouverture de la rive droite du Rhône au trafic ferroviaire de Voyageurs

V.5 Les enjeux sur les mobilités et les déplacements

Les forces et faiblesses du territoire

Reflets de la géographie contrainte, les populations se répartissent de manière très contrastée au sein du SCoT. Celui-ci se fractionne en trois grands bassins, animés par des dynamiques internes différenciées et ponctués de pôles de diverse importance. **Au sein des bassins Albenassien et Sud Ardèche, cette structuration entraîne logiquement d'importants flux pendulaires. Dans le bassin Montagne en revanche, la majorité des actifs travaillent dans leur commune de résidence, ce qui limite l'utilisation de la voiture individuelle.**

Malgré la présence de trois axes structurants (RN102 - RD104 - RD579), la géographie escarpée, la faible densité de population et l'habitat diffus induisent des **temps de déplacement longs** et conduisent à un **certain enclavement du territoire**. En hiver, l'isolement des populations montagnardes ne doit pas être négligé.

En grossissant les rangs des populations captives et/ou non motorisées, le **vieillessement des populations renforce les besoins d'amélioration de l'offre de mobilité** sur le territoire.

La voiture individuelle représente, comme dans tous les territoires peu denses, le mode de transport dominant malgré la présence de plusieurs Autorités Organisatrices de Transports.

L'offre en transports en commun demeure encore insuffisante et inadaptée aux besoins réels des habitants que ce soit en matière de fréquence, de prix, de type ou bien d'intermodalité. Elle **fait face à d'importantes difficultés de développement du fait des faibles densités de population et de la dispersion de la demande**. Cela fragilise la mise en place d'un service économiquement viable pour les collectivités, qui tendent en conséquence à se désengager sur ces questions.

L'émergence d'une offre alternative de transports, par le biais, d'une part, du développement du covoiturage et du vélo électrique et, d'autre part, de développement des gares multimodales (Aubenas, Vallon-Pont-d'Arc) représentent de véritables opportunités pour l'amélioration de la mobilité pour tous. Toutefois, malgré le bon accueil par les habitants des voies douces, le relief freine le développement des transports actifs (vélo, marche), tant en raison des difficultés d'aménagement des routes (étroitesse) que du fait de la sélectivité des publics concernés.

Au sein des polarités, des réflexions sur la place du piéton pourraient amener à **une requalification des traversées des bourgs et favoriser le développement de mobilités douces.**

Enfin, l'absence de trains voyageurs sur le territoire du SCoT renforce d'autant plus la prédominance de la voiture sur le territoire et entraîne une saturation d'une partie du réseau routier en période touristique. Ces surcharges sont accentuées par l'absence de voies express.

La qualité encore médiocre de l'accessibilité au territoire est susceptible de poser problème pour son développement économique.

Les enjeux de mobilité à l'échelle du SCoT

- ✓ **La fonctionnalité des axes de transit structurants**
- ✓ **Le stationnement dans les villages**
- ✓ **La place du co-voiturage dans les déplacements quotidiens**
- ✓ **Le réseau de voies douces**
- ✓ **La qualité de la connexion avec les grandes infrastructures hors SCoT (autoroutes, gares TGV, ports fluviaux, aéroports)**
- ✓ **Le devenir de l'aérodrome de d'Aubenas - Ardèche Méridionale**
- ✓ **L'articulation entre l'offre de transport collectif et le développement de l'urbanisation (résidentielle et économique)**